This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 512453 DUPL

Digitized by Google

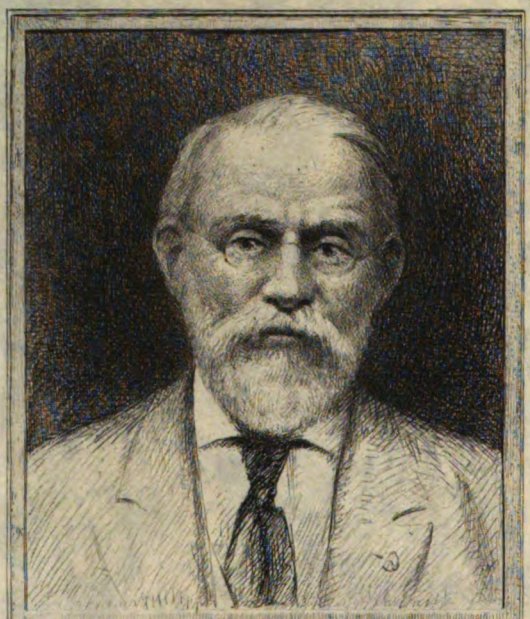

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
S361
R4

16-67

La Revue Savoisienne

Digitized by Google

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Digitized by Google

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1925

Soixante-sixième Année

ANNECY
Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs
—
1925

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
6-29-28
15855

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819†1908).
Etienne MACHARD (1824†1887).
Jules PHILIPPE (1827†1888).
Eloi SERAND (1826†1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS 1854†1916

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
MELVILLE-GLOVER (1824†1897).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE
Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✿ I, professeur agrégé en retraite ; Max BRUCHET ✻ ✿ I ✠ ✻, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ

Président : M. F. MIQUET ✿ I, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur ;
J. DÉSORMAUX ✿ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ;
Jean RITZ ✠ C ✠ ✿ I, compositeur de musique.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✿ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, diplômé notaire.
Archiviste : M. Joseph SERAND, ancien archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
Trésorier : M. Charles RUPHY, industriel.
Membres du Comité : MM. L. BALLEYDIER, F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, chanoine J.-M. LAVOREL.
Adjoint au Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'Assurances.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.
Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. FAURE, LAVOREL, MIQUET.
Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX.
Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.
Adjoint au Conservateur : M. F. SERAND.
Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

Digitized by Google

MEMBRES D'HONNEUR

DATES d'admission

MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ✻ ✠, à Lyon.
1913 BORDEAUX Henry O ✻ ✠ C ✠, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
1892 BRUCHET Max ✻ ❑ I ✠ ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1920 CHARLÉTY Sébastien O ✻ ❑ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 DENARIÉ Emmanuel, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 DONNET Fernand C ✻, administ. de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
1921 FERRAND Henri ✻, avocat, président de la Société des touristes du Dauphiné, à Grenoble.
1924 GROS Adolphe, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1923 MARGOT O ✻, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 MORET Alexandre ✻, professeur au Collège de France.
1911 MURET Ernest ✻, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 PARISET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 PÉROUSE Gabriel ❑ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr PETIT Louis ✻, archevêque d'Athènes.
1915 PLOCQ Ernest ✻, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 REVIL Joseph ✻ ❑ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1911 VAN GENNEP ✻, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 10, rue de la Rijole, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS

1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 BALLEYDIER Louis ✻ ❑ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 BARUT Jules O ✻, industriel à Annecy.
1907 BLANDIN Henri ❑ A, ancien receveur des Domaines, à Annecy.
1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
1890 CROLARD Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Veyrier-du-Lac.
1897 CROLARD Francis ✻ ❑ A, administrateur-directeur de la Société des Hôtels et Automobiles des Alpes Françaises, à Annecy.

Digitized by Google

1897 Croset François ✠, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis ✠ I, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri. percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1910 Dubettier Ernest ✠ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
1921 Faure Claude ✠ I ✠ méd. col., archiviste départemental, à Annecy.
1901 Ferrero Marius ✠, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine ✠ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ✠ A, architecte, à Albigny, par Annecy.
1906 Gallet Claudius ✠ ✠ ✠ A, doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✠ A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), aumônier du Couvent de l'Immaculée-Conception, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 Hérisson Jean ✠ A, imprimeur, à Annecy.
1906 Lachat Louis ✠, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Nice.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ✠ ✠ I ✠, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ✠ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ✠ ✠ I, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ✠ I, professeur agrégé en retraite, à Annecy.
1910 Martin Georges ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ✠ I ✠, ing. hon. des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ✠ I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Jean (d') ✠, licencié ès-sciences, à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') ✠ ✠, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 Périn Louis ✠, s-intendant militaire de 2e classe, honoraire, à Nancy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, diplômé notaire, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'Assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ✠ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ✠ I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (Mgr), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean ✠, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique, Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✠ Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1894 Robert Victor ✠, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sauthier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint en retraite, à Annecy.
1904 Varay François ✠ ✠, docteur en médecine, à Annecy.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 André Léon ✪ I, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1911 Anthonioz Charles ✻ ✠ ✪ A, sculpteur, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1921 Bartholoni René ✻, ancien député, 19, avenue Hoche, à Paris.
1910 Blanc ✻ ✠, capitaine au 27e bataillon de chasseurs alpins.
1924 Blanchard Camille, architecte, Annecy.
1912 Bouchet Claudius ✠, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1903 Carle Henri ✠, 10, rue de la Métropole, à Chambéry.
1895 Carnot François ✻ ✠, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André ✠, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon.
1922 Chevrier Pierre ✠, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier) ✠ ✠, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ✪ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1921 Crolard Louis ✠, employé de banque, à Lyon.
1906 Croyn A. ✻ ✪ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ✠, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ✻ ✠, commandant de chasseurs, Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ✪ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ✻, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1920 Favre d'Anne Pierre ✻ ✠, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J. ✻, président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ✠, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1924 Gaillard Luc ✪ I, professeur à l'Ecole supérieure, Annecy.
1924 Gayet, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul ✻, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1925 Graber ✻ ✠, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts.
1906 Guinier Philibert ✻ ✠, inspecteur des Eaux et Forêts, Directeur de l'Ecole forestière, à Nancy.
1922 Guy Lucien, à Bonneville (Haute-Savoie).
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric ✻, notaire, à Paris.

Digitized by Google

1923 Levitte ✠ I, Professeur honoraire, rue Royale, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué, à Annecy.
1916 Marquet Fernand ✠, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Menthon ✠ ✠ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1925 Menthon (de) Henri, député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau le-Sez (Hérault).
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 Morand Joseph-Marie (le chanoine), vicaire général, à Annecy.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1912 Ormond Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 Périllat Emile ✠, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine (Savoie).
1919 Perrissin-Fabert, maire du Grand-Bornand.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, enseigne de vaisseau.
1911 Replat Georges, conseiller à la Cour d'Appel, à Poitiers.
1911 Replat Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 Rey Emile ✠ A (N-I), avocat général, à Grenoble.
1912 Robert Louis, agent d'assurances, à Annecy.
1916 Roussy de Sales ✠ ✠ (le comte de), à Thorens, conseiller général.
1925 Ruphy Fernand ✠ ✠, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1923 Suchard François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1902 Terrier Auguste C ✠ ✠ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1924 Angelloz, professeur agrégé au lycée français de Dusseldorf (Rhénanie).
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moutiers.
1916 Boillot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1916 Dunoyer Norbert ✠, à Juvigny.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moutiers (Savoie).
1923 Exchaquet Louis ✠, docteur-médecin, à Lausanne.
1921 Gruffaz Auguste, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 1, rue de la Gerbe, Lyon.
1923 Mailfert André ✠ ✠, architecte-décorateur, à Orléans.

Digitized by Google

1921 MARET F., agent général de la Cie Havraise péninsulaire de navigation à vapeur, à Majunga (Madagascar).
1923 MAREUSE, membre de la Commission du Vieux Paris, à Paris.
1925 MONNET Henri, capitaine d'artillerie.
1916 MORET Léon ✱, docteur en médecine, maître de conférences de géologie à la Faculté des Sciences de Grenoble.
1922 PERNET-SOLLIET ✪, rue Pache, à Paris.
1916 POCHAT-BARON François (le chanoine), supérieur du collège de Thônes.
1922 ROSSET Marie ✪ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1925 ROULLET André, colonel, 99e Rég. d'Inf., Lyon.
1922 SERAND Jules ✪, maître de phare principal, à Tamara (Guinée française).
1908 SERVETTAZ Claudius ✪ A. professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1914 TERRIER Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.

Digitized by Google

PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia » revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
NEUCHATEL et ZURICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
PARIS Le Savoyard de Paris.

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 21 janvier 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 heures 30 [1].

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le PRÉSIDENT dit : Depuis notre dernière réunion nous avons eu à déplorer la perte de notre plus ancien membre d'honneur Ernest CHANTRE, géologue, archéologue et anthropologiste qui était des nôtres depuis 1872. Je laisse à M. Marc LE ROUX qui l'a connu, le soin de rappeler la longue et féconde carrière de ce savant.

M. LE ROUX s'exprime en ces termes: « La science française vient de faire une perte très sensible dans la personne du professeur Ernest CHANTRE, membre correspondant de l'Académie des Sciences, décédé dans sa propriété de Fonville, près de Lyon, le 24 novembre dernier, âgé de 82 ans.

« Le savant professeur avait été en relations scientifiques avec tous les conservateurs du Musée d'Annecy, je le connaissais personnellement et j'avais pu apprécier et admirer sa vaste érudition et sa belle intelligence encyclopédique.

« Son activité fut, toute sa vie, débordante et des plus fécondes car il avait voué à la science un culte aussi ardent que désintéressé.

« Préhistorien, ethnologiste, anthropologiste, le docteur CHANTRE représentait avec honneur l'anthropologie française, dont il fut l'un des maîtres, dans tous les congrès internationaux.

« Ses débuts furent marqués dans le monde savant par

1. Sont présents : *Membres effectifs* : MM. Adé, Blandin, Buttin, Cattin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Dubettier, Dunand, Falletti, Flamary, Fontaine, Chanoine Gavard, Lachat, Chanoine Lavorel, Le Roux, Marteaux, Martin, Miquet, J. d'Orlyé. Ph. d'Orlyé, Perin, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Richard, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, Ch. Ruphy, F. Serand, J. Serand.

Membres associés : MM. Chappaz, Gaillard, Gayet, Levitte.

Excusés : MM. Cl. Faure, Mgr Rebord, Suchard, Sautier-Thyrion.

Digitized by Google

la publication en 1873 de sa *Monographie géologique des anciens glaciers et des terrains erratiques du bassin du Rhône*, ouvrage capital dans lequel il établissait avec une grande sagacité les contours des diverses glaciations. Il fut ainsi le précurseur des géologues qui ont étudié les terrains quaternaires.

« Elève de l'illustre Broca, il se consacra ensuite plus spécialement à l'anthropologie. L'Etat lui confia des missions au Caucase, en Cappadoce, d'où il rapporta de précieuses collections ethnographiques. Plus tard, dans toute l'Afrique du Nord, en Egypte, en Tripolitaine, au Maroc, il poursuivit des études en collaboration avec Berthollon, dont les résultats furent publiés dans les *Recherches anthropologiques sur la Berbérie orientale.*

« Infatigable travailleur, après 60 ans de labeur, il entreprenait encore à 80 ans, avec son ami le professeur Pittard de Genève, un ouvrage d'ensemble sur *Les Peuples de la Méditerranée*. La mort lui fit tomber la plume des mains.

« Chantre était un savant modeste auquel vinrent spontanément les plus hautes distinctions. Les plus importantes sociétés savantes de l'Europe se firent un honneur de l'accueillir dans leur sein. L'Institut de France l'avait depuis longtemps élu comme membre correspondant.

« Enfin par ses nombreuses communications très appréciées dans les Congrès internationaux, il contribua à faire rayonner partout la gloire scientifique de la France.

« L'Académie Florimontane adresse à Mme Chantre, dans la douloureuse épreuve qu'elle subit, l'hommage de ses condoléances respectueuses et attristées. A la compagne dévouée, à la précieuse collaboratrice scientifique d'Ernest Chantre, dans ses voyages, ses recherches et ses publications, elle témoigne la part très sincère qu'elle prend à la perte cruelle qu'elle vient de faire, qui met aujourd'hui en deuil la science anthropologique française. »

M. Miquet signale avec plaisir que M. le général Bordeaux, passé sur sa demande au cadre de réserve, vient d'être nommé lieutenant général honoraire de l'armée hellénique. On sait que notre éminent compatriote a, pendant plusieurs années fait partie de la mission militaire française en Grèce et qu'il a rendu à l'armée de ce pays de grands services.

Le Président annonce que le Ministre de l'Agriculture va accorder à l'Académie Florimontane une subvention pour

Digitized by Google

lui permettre de publier les importantes recherches scientifiques de M. Marc Le Roux sur la faune ichtyologique de nos grands lacs savoyards. Le Conseil municipal d'Aix-les-Bains a également voté une somme de 200 francs en vue de cette impression.

M. Miquet donne lecture de son rapport sur le concours de poésie de 1924. Les conclusions du jury sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

Premier prix : 125 fr. : Mme Lucie Guigo, de Grenoble ; 2e prix : 75 fr. : Aline-Henry, de Lyon ; mentions honorables : Mlle Juliette Portron, de Niort, et M. Maurice Valette, du Mans.

M. Le Roux fait connaître les résultats du concours de Beaux-Arts. Sur deux groupes d'envois présentés, un seul est retenu : « Tête de femme », étude peinte, pour laquelle le jury attribue à l'auteur M. Armand-Cap Louis, de Cusy, un troisième prix de 100 fr. Cette décision est ratifiée par l'assemblée.

Le programme du concours d'Histoire pour 1925 est établi. 400 francs de prix seront attribués pour des monographies de communes de la Haute-Savoie et de préférence de l'arrondissement d'Annecy.

M. Blandin offre à la bibliothèque florimontane la collection complète des programmes des spectacles ou concerts donnés à Annecy depuis 1904.

M. Rebord offre également deux nouveaux ouvrages de sa série historique : I. *Mgr Biord et le palais épiscopal* ; II. *Le grand séminaire.* — Remerciements.

Le trésorier M. H. Pfister, expose la situation financière et le projet de budget pour 1925.

EXERCICE 1924

RECETTES :

Rente 4 % Ouest-Etat	35	10
— 5 % Titres divers	27	50
— 5 % Fondations Thonion-Gardier	75	»
Intérêts des fonds placés	53	35
Cotisations de 1924	2.110	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	336	»
A reporter...	2.666	95

Digitized by Google

Report...	2.666	95
Annonces dans la *Revue Savoisienne*.....	100	»
Vente de publications.....	105	30
Subvention du Musée Léon Marès sur les visites du Château de Montrottier.....	500	»
Subvention du Conseil Municipal d'Aix pour l'impression de l'ouvrage sur la Biologie générale des poissons du Lac du Bourget.....	200	»
	3.572	25

DÉPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne*	2.810	15
Notes Société de Photogravure pour illustration de la *Revue Savoisienne*.....	302	35
Frais de recouvrements et Correspondance	169	75
Matériel et divers	78	45
Assurance	51	35
Achats d'exemplaires du Livre d'Or des Officiers..	84	»
Entretien des tombes	32	50
Total	3.528	55
Excédent des recettes.	43	70
	3.572	25

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 1925

RECETTES :

Intérêts des Rentes.....	137	60
Intérêts des fonds placés.....	60	»
Cotisations.....	2.300	»
Cotisation en retard.....	15	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*.....	350	»
Publicité dans la *Revue*	100	»
Ventes de publications	100	»
Subvention sur les entrées du Musée L. Marès ..	500	»
Total	3.562	60

Digitized by Google

DÉPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne*	3.000	»
Frais de recouvrements et correspondance	180	»
Matériel et divers, frais de bureau	50	»
Assurance	60	»
Achat de livres	100	»
Entretien des tombes	25	»
Dépenses imprévues.....	147	60
Total	3.562	60

Ces comptes et ce projet sont approuvés.

M. J. Serand donne connaissance de l'état des sommes recueillies pour le monument de saint François de Sales.

En remerciant tous les généreux donateurs, l'Académie Florimontane déclare close la souscription.

M. J. Serand rend compte de la septième gestion du domaine de Montrottier pendant l'année 1924. Il montre sa situation toujours de plus en plus florissante et remercie chaleureusement les personnes qui ont bien voulu offrir des objets au musée du château.

M. Ch. Ruphy fait l'exposé de la situation financière à ce jour, et du projet de budget pour 1925. Les conclusions de ce rapport sont adoptées et le Président remercie MM. Serand et Ruphy de leur activité et de leur dévouement qui a permis d'arriver à un résultat aussi brillant.

Il est procédé à la nomination des trois vérificateurs des comptes : MM. Domenjoud, d'Orlyé, Ribatto.

L'ordre du jour appelant l'élection du président pour une période triennale, M. Miquet cède le fauteuil à M. Désormaux, vice-président, qui fait procéder au vote.

A la suite du dépouillement du scrutin, par 33 voix sur 35 votants, M. Miquet est élu président. Celui-ci remercie ses collègues du nouveau témoignage de sympathie qu'ils veulent bien lui accorder, et M. Désormaux pour le bienveillant concours qu'il lui a toujours apporté.

On procède aux élections suivantes :

Quatre membres du comité : MM. Croset, Falletti, Lavorel et Ch. Ruphy, membres sortants, sont réélus.

Membre effectif, en remplacement de M. Ruffier, décédé. Est élu M. Louis Ruphy, architecte.

Membres associés : sont nommés : MM. Graber, inspec-

Digitized by Google

teur adjoint des eaux et forêts, M. le comte Henri de MENTHON, député, et M. Fernand RUPHY, avocat.

Membres correspondants : sont nommés : MM. Jules BORDEAUX, ingénieur ; Henri MONNET, capitaine d'artillerie ; André ROULLET, colonel, et TAPPONNIER, ancien député.

M. DÉSORMAUX remet aux archives florimontanes l'allocution prononcée à la séance de clôture du Millénaire de saint Bernard de Menthon et donne connaissance des décisions prises à cette réunion.

Le MÊME annonce que l'Académie de Savoie a institué une commission philologique pour vérifier les noms de lieu et au besoin rectifier les nombreuses erreurs commises sur les cartes.

M. Désormaux a été choisi pour représenter la Florimontane dans cette commission d'études.

Il est rappelé que, lors d'une précédente séance, sur la proposition de M. DÉSORMAUX, l'échange de la *Revue Savoisienne* avec les publications du *Glossaire des Patois de la Suisse romande (Dictionnaire)* a été voté à l'unanimité.

Ouvrages reçus :

J. DÉSORMAUX, *Le Dr G. Geley*, notice biographique. Extrait de la *Revue de Pologne*.

ID. *Le Millénaire de saint Bernard de Menthon;* Annecy, Abry, in-8, 1921.

Un second exemplaire est remis pour la Bibliothèque de Montrottier.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h. 30. Le comité reste en séance pour nommer le bureau pour 1925. Tous les membres sortants sont réélus.

Le Secrétaire,

MARC LE ROUX.

Digitized by Google

Séance du 11 *février* 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès verbal de la réunion précédente qui est approuvé, le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« J'adresse les condoléances de l'Académie à notre collègue Mlle Marie Monnet qui vient de perdre son frère, Eugène Monnet, docteur ès-sciences, doyen honoraire de la Faculté libre des sciences de Lille, décédé le 21 janvier 1925 à Annecy, dans sa 72e année.

« A peine âgé de 18 ans, M. Monnet s'était engagé dans les zouaves pontificaux pour faire campagne en 1870 contre l'Allemagne. Après de sérieuses études, il fut successivement préparateur, chef des travaux chimiques et professeur à la Faculté dont il devint doyen honoraire, après y avoir donné l'enseignement pendant 37 ans. Au cours de sa longue carrière, il s'occupa beaucoup de thermochimie et il a publié un certain nombre de mémoires sur cette branche des sciences. Il était docteur ès-sciences physiques et chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

« Il laisse des enfants, auxquels nous présentons comme à sa sœur, l'expression de nos regrets.

« Une autre perte sensible est celle du R. P. Joseph Berthier, ancien recteur de l'Université de Fribourg, natif de St-Germain sur Talloires, qui est mort à Fribourg le 4 janvier dernier. On lui doit la restauration de la vieille basilique de Sainte-Sabine et d'intéressantes publications sur l'archéologie, l'hagiologie, la littérature ; entre autres une traduction de la *Divine Comédie*. Il venait d'être décoré de la Légion d'honneur, le 8 décembre dernier, « pour avoir contribué « depuis plus de quarante années par ses ouvrages et son « enseignement à l'échange, à l'expansion de l'influence « française. »

1. Sont présents : MM. Adé, Croset, Désormaux, Domenjoud, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, Miquet, Perin, H. Pfister, Mgr Rebord, F.-M. Ritz, J. Ritz, V. Robert, F. Ruphy, J. Serand.
Excusés : MM. Buttin, Cattin, A. Crolard, Ribatto, F. Serand.

Digitized by Google

« Messieurs, cette séance est probablement la dernière à laquelle assiste M. le sous-intendant Périn, qui est des nôtres depuis 1911 et qui doit nous quitter incessamment pour rentrer dans sa chère Lorraine. Je suis certain d'être votre interprète en témoignant à M. Périn les vifs regrets que nous cause son départ. Son assiduité à nos séances, sa haute courtoisie, son dévouement aux œuvres locales et le zèle intelligent qu'il a déployé comme président de la section d'Annecy du *Souvenir français*, assureront parmi nous la vitalité de son souvenir. J'associe à nos regrets Madame Périn qui est notre aimable concitoyenne et je dis à tous deux : Au revoir !

« Au dernier moment, j'apprends la mort de Mlle Millet, sœur de notre aimé collègue, M. Millet, ingénieur. Je prie la famille d'agréer toutes nos condoléances.

« Je prie enfin notre sympathique confrère le capitaine Carle, qui vient d'être nommé Chevalier de la Couronne d'Italie, pour sa participation à l'organisation des fêtes d'Udine, d'agréer nos plus cordiales félicitations. »

M. Perin répond en ces termes :

« Je vous remercie bien cordialement des paroles élogieuses que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de mon départ. C'est avec regret que je quitte Annecy, où je suis arrivé, étant sous-officier au 30e d'Infanterie, il y a 52 ans.

« Je pars, en emportant le meilleur souvenir des Membres de l'Académie et les remercie du concours empressé qu'ils m'ont donné, pour l'érection du monument aux Enfants d'Annecy morts pour la France. »

M. Miquet fait une communication sur Ernest Falconnet, qui fut successivement substitut du procureur du roi près le Tribunal de Saint-Etienne (1839), avocat général à Rouen (1848) ; procureur général à Pau (1855), conseiller à la Cour d'appel de Paris (1861), Président de Chambre à la même Cour (1869) et Conseiller à la Cour de Cassation (1875).

Il fut un maître dans l'éloquence judiciaire et se fit remarquer par son art de faire les *résumés* aux assises de la Seine, qu'il présida pendant huit ans. Il se délassait de ses travaux professionnels par des études historiques et littéraires. On lui doit, entre autres, une bonne édition des œuvres du chevalier d'Aguessau (1865).

Cet éminent magistrat, qui était officier de la Légion d'honneur depuis 1859, descendait (au 1e degré) de Philibert

Digitized by Google

Falconnet, compagnon tisserand en Bresse, né à Sevrier en 1675.

M. Désormaux, passant en revue les dernières publications relatives à l'Onomastique, précise l'état actuel de semblables recherches en Savoie. (*Voir le présent fascicule*).

M. Désormaux préconise la constitution, au sein de l'Académie Florimontane, d'un comité pour les recherches onomastiques, concernant exclusivement la Savoie. Ce vœu est approuvé et la commission est composée, sous la présidence de M. Désormaux, de MM. Faure, Gavard, Marteaux et des notaires membres de l'Académie.

M. Cl. Faure donne lecture du règlement de l'Ecole des filles de Samoëns au XVIIIe siècle. (*Voir le présent fascicule*).

M. Marteaux fait la communication suivante sur les nouvelles fouilles des Fins :

« 1° Dans la portion sud-ouest-nord-est de la parcelle 400 de l'ancien cadastre, au sud-ouest de l'enclos Scalafiotti, les nouveaux propriétaires ont fait creuser en décembre 1924 pour une canalisation d'eau un fossé long de 131 m., large de 0 m. 50, profond de 0 m. 50 à son embranchement sur la partie restante du vieux chemin rural 11, où il est distant de 2 m. 50 de la limite Ducruet et s'approfondissant jusqu'à 0 m. 80. Ont été coupés par la fouille, en direction oblique SE.-NO., à 28 m. de ce chemin, une aire de pierres sèches posées à plat sur le sol dans l'axe du mur supposé enfoui par Ducruet (*Boutae*, 140) et, à 40 m. un mur épais de 0 m. 70 paraissant faire suite au mur *c d* relevé par le même comme étant parallèle au précédent ; puis, à 51 m., un petit dallage de cour et, après un sol argileux de dix mètres, à 61 m., un fort mur épais de 1 m. 50. Au-delà aurait dû apparaître l'assise en gros cailloux de la voie de 4 m. relevée par Revon (p. 144) et conduisant au temple supposé de Mercure ; mais je n'en ai pas vu trace; le sol sur 50 m. est à peu près vierge. A 112 m. 50 un sol en cailloutis, large de 4 à 5 m. paraissait en revanche continuer l'allée qui conduisait au puits de la parcelle 399 (p. 284). Cette rue était bordée par un mur épais de 0 m. 60 séparé par un sol de pavimentum de l'amorce d'un mur se dirigeant vers l'ouest ; puis, à 4 m. 50, soit à 123 m., l'amorce ouest d'un deuxième mur entourée d'une aire de cailloutis dont la longueur atteint ainsi 8 m. 50; enfin, restent 4 m. de terre mêlée de pierres et de tuiles. J'ai ramassé à 0 m. 70 une moitié de fond d'assiette rouge marquée *OF. CA...*, peut-être

Digitized by Google

de Carantinus, de la deuxième période de Lezoux, offrant à l'extérieur le graffito ATE en belle cursive capitale.

« 2° La parcelle 415 est comprise entre l'avenue des Romains et le rural 10. La partie nord-est à M. Vincent en a été par lui utilement minée (p. 216, 217) ; la partie sud-ouest a livré un cimetière barbare (p. 9). Près de Chez Vincent, un propriétaire ayant élevé sa maison au bord du chemin, fit faire vers le sud des excavations pour des arbres et un fossé. J'ai constaté des traces de mur et le sol bétonné d'une chambre voisine d'un hypocauste ; mais rien à signaler qu'un poids d'argile gravé d'un T et la moitié du fond d'un petit vase noir à pâte micacée au nom bien connu de Martinus.

« 3° En face, le long de l'avenue, s'étend la parcelle 385. Le nouveau propriétaire de la maison Lettraz, M. Fontanel, ayant creusé pour les fondations d'une nouvelle maison située entre celle-là et celle dont j'ai déjà parlé dans *R. S.*, 1923, 151, mit encore au jour plusieurs squelettes gisant en terre nue et, à 0 m. 80, un cercueil fait de dalles de dimensions différentes en calcaire, les unes grossièrement équarries, les autres soigneusement taillées et provenant manifestement d'édifices romains, mais anépigraphes ; cp. B., 129 ; le squelette fut brisé pendant l'extraction. Un autre gisait à 0 m. 30 seulement dans le sol ; M. Fontanel a bien voulu m'en donner le crâne. Aucun objet n'accompagnait tous ces restes.

« 4° Enfin, dans la parcelle 398, M. Dallevet, en creusant dans les mêmes conditions, recueillit avec des morceaux de charbon sous un gisement de débris de tuiles intact un fond de vase rouge à couverte mal adhérente, imitation de la poterie à glaçure, un fragment de gobelet à décor imbriqué et un fond de grand bol noir au nom connu de CATVLLVS I = F qu'il a bien voulu m'offrir. Le reste de la partie minée renfermait de nombreuses pierres sans ciment et des débris sans intérêt, tout cela faisant penser à d'anciens déblais. »

M. Le Roux fait la communication suivante :

« Le crâne recueilli par M. Marteaux provenant des Fins d'Annecy est celui d'un homme jeune. La dentition est magnifique, complète, toutes les dents parfaitement saines, présentant un peu d'abrasion, la dernière molaire à droite commence à paraître hors de son alvéole. La mâchoire inférieure manque, ainsi que la moitié gauche de la cavité nasale. Les parois de la boîte cranienne sont assez épaisses. A noter une légère plagiocéphalie gauche. Les sutures des os craniens sont

Digitized by Google

très nettes, très compliquées, sans trace de synostose. Une légère dépression se remarque au bregma ; l'inion et la glabelle sont peu marqués. Il en est de même des bosses frontales et des arcades sourcilières. L'un des os propres du nez manque d'un côté, l'inclinaison de celui qui reste indique qu'ils étaient proéminents et accolés en angle obtus.

Les mesures craniométriques que l'on a pu effectuer sont les suivantes :

« Région cranienne	diamètre transversal maximum	132
	diamètre antéro postérieur	180
	Indice céphalique = 73, 30	
« Région faciale	largeur de l'orbite	42
	hauteur de l'orbite	35
	Indice orbitaire = 83 (mésosène)	
	largeur de la cavité nasale	22
	longueur de la cavité nasale	48
	Indice nasal = 44, 80 (mésorrhinien)	

« L'angle facial (Angle de Cloquet) est très élevé : 68°

« En résumé on est frappé des proportions harmonieuses et puissantes de ce crâne qui représente un type supérieur de race avec son front haut et large et son angle facial très ouvert.

« L'indice céphalique de 73.30 en fait un *dolichocépale* vrai. On peut donc y voir, comme type pur extrême l'un de ces Burgundes des Fins du VIIe siècle qui dans la moyenne = 75.26 d'indice cephalique de l'ensemble des crânes conservés au Musée d'Annecy, sont des *sous-dolichocéphales.* »

M. Louis Pfister analyse et commente une ordonnance écrite par un médecin en 1793. (*Voir le présent fascicule*).

Le Même dépose pour nos archives de la part de la famille Duchêne-Moutte d'Annecy, diverses pièces anciennes dont des Lettres de Bourgeoisie d'Annecy, conférées en 1706, et l'original d'un billet à ordre en date à Lyon du 29 décembre 1856, portant la signature autographe de Lanachio ; enfin, il remet à la bibliothèque florimontane de la part de Mme Gardier, veuve de notre regretté trésorier-bibliothécaire, un lot important d'ouvrages relatifs à la Savoie.

Mgr Rebord fait une communication sur un Carême national civil et politique en l'an II. (*Voir le présent fascicule*).

M. H. Pfister fait don au Musée de Montrottier d'un pot en grès dit *Tara*, offert par M. Chenu, pharmacien à Chambéry. Il ajoute la collection des cartes postales des représentations du Mystère de saint Bernard de Menthon.

Digitized by Google

M. Désormaux signale la publication d'une œuvre musicale due à un jeune compositeur Savoyard : un quatuor (inspiré par le Mystère de St Bernard) écrit par M. J. Diacquenod.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 45.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 11 *mars* 1925

PRÉSIDENCE DE M. DÉSORMAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès verbal de la dernière réunion qui est approuvé, le Président s'exprime en ces termes.

« Messieurs,

« Trop souvent les séances de l'Académie Florimontane doivent débuter par un éloge funèbre. Aujourd'hui c'est le Dr Goy, sénateur de la Haute-Savoie, Président du Conseil général, dont nous déplorons la brusque disparition.

« Il est difficile d'apprécier sa carrière, dans une Société qui s'interdit prudemment toute discussion politique ou religieuse. Mais ce n'est pas violer nos statuts que de louer en M. le sénateur Goy un sentiment qui fut comme le principe directeur de sa vie. Nul plus que lui ne souffrit avec la France, pour triompher avec elle. Son patriotisme certes n'était point celui du brasseur d'affaires cosmopolite, qui tremblant pour son castel récent, pour ses terres ou ses titres mal acquis, est heureux de les voir si vaillamment défendus par d'autres, sachant mourir. Forme hypocrite de la bassesse d'âme, de l'égoïsme et de la cupidité. Pour le Dr Goy, le patriotisme était vraiment le culte des pères, de ceux qui nous ont faits ce que nous sommes. C'était l'amour de tous les grands Français, penseurs et savants, artistes et poètes, de tous ceux qui ont élargi, élevé notre âme, qui ont souffert et sont morts pour la justice et pour la liberté.

1. Sont présents : MM. Buttin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Flamary, Gaillard, Gavard, Le Roux, Marteaux, L. Pfister, F. Ritz, J. Ritz, Robert, F. Ruphy.

Excusés : MM. A. Crolard, Miquet, H. Pfister, J. Serand.

Digitized by Google

« A la Patrie, le Dr Goy donna un fils chéri ; à la Patrie, il consacra sa vie. Elle inspira ses projets, ses discours, tout spécialement ceux qui concernent l'enseignement public. Il cria la grande pitié de nos laboratoires. Il voulait que nos collèges et lycées fussent largement ouverts à tous les enfants du peuple méritants. On peut différer sur les moyens ; comment ne pas être d'accord sur cette fin : tirer un meilleur parti des ressources intellectuelles de notre pays ? Son dernier article inséré dans la *Revue internationale de l'enseignement supérieur*, qui passa en Savoie inaperçu, mérite bien d'être discuté. Les idées originales de M. Goy ont pour les faire valoir une force puissante : l'intégrité de sa vie et la probité de son esprit.

« Les conceptions d'un ordre général n'empêchaient pas le sénateur de la Haute-Savoie de s'intéresser aux travaux intellectuels de ses concitoyens. Comme ses prédécesseurs, André Folliet, César Duval, le Dr Goy avait tenu à honneur d'être de l'Académie Florimontane. Il en faisait partie depuis 1913. Volontiers il rendait hommage au labeur toujours renouvelé de notre Société, à sa production scientifique si variée, que seuls des esprits mal informés ou chagrins, impuissants ou superficiels, s'efforceraient en vain de dénigrer : la Florimontane a bien mérité de la Savoie et de la cité. Notre devise était d'ailleurs faite pour plaire à cet ardent patriote : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

« Homme politique, le Dr Goy eut des adversaires, peu ou point d'ennemis. C'est à l'unanimité des suffrages qu'il fut récemment réélu président du Conseil général. Voilà un fait significatif.

« Certains, dit-on, lui reprochaient d'être autoritaire. Le mot est-il exact ?

« D'une extrême droiture, M. Goy était aussi très bienveillant. Avait-il reconnu la justesse d'une idée, d'une cause, qu'on lui soumettait, il s'efforçait de la faire triompher. Qu'on me permette un souvenir personnel. Je dus plusieurs fois recourir à son obligeance, à titre soit de président de la *Société d'Instruction populaire*, soit de président de l'*Amicale mixte des Lycées d'Annecy*. J'ai toujours trouvé en lui, avec une grande courtoisie, le vif désir d'être utile, en toute justice, à ses compatriotes.

« Sur la demande du bureau, M. le sénateur Goy avait

Digitized by Google

accepté de faire partie du Comité du *Millénaire* de saint Bernard de Menthon comme membre d'honneur. Au nom de ce Comité, j'adresse également à sa mémoire un suprême salut.

« Pour l'honorer dignement; s'il me fallait choisir dans cette vie d'un homme combatif deux traits caractéristiques, je les emprunterais, l'un au dernier discours du sénateur défunt, l'autre à ses dernières volontés. Il voulut, publiquement, flétrir la lâcheté. Sa haine vigoureuse, son mépris et son indignation surent trouver des accents émouvants. En décembre 1924, le Dr Goy décida le Sénat à refuser aux déserteurs le droit de vote. « La pire aventure, s'écria-t-il, qui puisse arriver à mon parti, ce serait qu'oubliant ses origines, son passé, ses traditions, la leçon des fondateurs, il laisse à d'autres le soin de défendre l'idéal patriotique qu'on n'effacera jamais du cœur des Français et encore moins du cœur des démocrates qui, comme moi, associent invariablement Patrie et République. »

« Et voici enfin une phrase admirable de son testament :

« En dehors de toute fortune appréciable, je laisse à mes enfants un nom honorable, l'exemple d'une vie de labeur et de désintéressement que je leur conseille d'imiter. »

« Messieurs,

« De tels actes, de telles paroles, méritent l'assentiment de tous les honnêtes gens. Le sénateur Goy n'était pas un croyant ; bon nombre d'entre nous ne partagent pas ses convictions politiques. Il eut ici des adversaires, même un compétiteur. Mais l'Académie Florimontane sera unanime pour honorer les qualités d'un bon citoyen, qui aimait tant son pays.

« En votre nom, je prie Madame Goy et toute sa famille d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie.

« J'adresse également les condoléances de l'Académie à M. Angelloz, professeur agrégé d'allemand au Lycée français de Dusseldorf, membre correspondant. M. Angelloz vient de perdre son père, maréchal des logis de gendarmerie en retraite, décédé à Thônes, où il laisse les plus vifs regrets. M. Angelloz avait été maître d'internat au Lycée Berthollet, où son fils a fait de brillantes études.

« J'ai le plaisir d'exprimer à M. Favre Félix, président du Tribunal, les bien vives félicitations de l'Académie. M. Favre Félix vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Cette distinction réjouira nos concitoyens et tout spécialement les membres de la Florimontane, dont il a depuis longtemps conquis l'estime.

« La même distinction est décernée à M. le Préfet Trouillot, récemment nommé à Bourges. M. Trouillot fut l'un des présidents d'honneur du *Millénaire* de saint Bernard de Menthon. Au nom du Comité, je le prie d'agréer nos sincères félicitations.

« En récompense des services rendus pendant la guerre au ravitaillement, M. Blandin a reçu la grande Médaille du Ministère. Nous lui transmettons les compliments de notre Société. »

M. Faure offre à la Bibliothèque Florimontane le répertoire de la série E des Archives concernant les actes civils des familles Savoyardes du XVIe au XIXe siècle.

M. Désormaux donne lecture de deux articles de bibliographie. *(Voir Bibliographie Savoisienne).*

Le même fait connaître un chansonnier populaire savoyard. Lecture est donnée de la chanson patoise *Lô Sarvan.* (Voir l'article plus loin).

M. Jean Ritz fait observer que cette chanson des « Sarvanès » et d'autres du même auteur étaient connues de M. Aimé Constantin qui lui en avait même communiqué la musique ; mais ni M. Constantin ni lui n'ont cru devoir en faire usage, ces chansons, plutôt modernes et très peu répandues, ne pouvant être considérées comme appartenant à nos *chansons populaires.*

M. Le Roux fait en son nom et celui de M. Ph. Guinier une communication sur le développement dans le lac d'Annecy de l'*Helodea Canadensis. (Voir le présent fascicule).*

M. Marteaux expose le résultat de ses recherches archéologiques sur le Mur des Sarrasins (Duin) ou le château des Fées (Entrevernes). *(Voir le présent fascicule).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Digitized by Google

52e Concours de Poésie et 18e Concours d'Histoire

1925

Fondation Andrevetan
avec la participation de la ville d'Annecy

Les Concours de 1925 sont consacrés à la Poésie et à l'Histoire ; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs à l'Histoire.

Sont admis à concourir : Tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan, ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

POÉSIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique.

Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent et le nombre maximum des vers de l'ensemble de chaque envoi à 500.

Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. F. Miquet, président de l'Académie Florimontane, à Annecy (Vovray), pour le 31 octobre 1925, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1925. »

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seront exclus.

Digitized by Google

HISTOIRE

Une somme de 400 francs sera affectée à des prix décernés aux auteurs des meilleures monographies de communes de la Haute-Savoie, situées, de préférence, dans l'arrondissement d'Annecy.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonymat. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours en indiquant leur nom et adresse.

Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1925.

Les envois devront être adressés au Siège de l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville d'Annecy, pour le 31 octobre 1925, dernier délai, avec la mention très apparente : « *Concours d'histoire* ».

Les manuscrits et ouvrages envoyés resteront la propriété de l'Académie Florimontane.

Rapport sur le Concours de Poésie

de 1924

Six concurrents ont présenté, dans les délais règlementaires, les œuvres ci-après, que nous numérotons dans l'ordre de leur arrivée :

1. *Asmodée au désert*, pièce en un acte et 12 scènes ; 450 vers.
2. *Les cités en rêve* ; 168 vers.
3. *Ode à Pierre de Ronsard* ; 114 vers.
4. *Quand demain sonnera* ; 100 vers.
5. *Pour Dieu* ; 208 vers.
6. *Le bandeau de l'Amour* ; 152 vers ; *Pastorales d'après Longus* ; 122 vers ; *A Loti* ; 270 vers.

Un septième envoi, parvenu hors délai, comprend 6 poésies et 130 vers. Il a été déclaré non recevable. L'auteur pourra dire comme certain poète éliminé dans les mêmes conditions il y a quelques années : « Je croyais concourir pour la poésie, et je vois qu'il s'agissait d'un concours de vitesse. »

Mais le règlement est formel.

Les poèmes retenus ont été examinés avec soin par le jury, dont on peut résumer ainsi les appréciations :

N° 1. *Asmodée au désert*, est une pièce où de nombreux personnages (moines, bergers chaldéens, femmes et enfants), habilement présentés, s'exposent tour à tour aux entre-

Digitized by Google

prises d'Asmodée, déguisé en ermite, qui reçoit leurs présents et les mystifie, mais finit par être exorcisé. Ce n'est pas, à proprement parler, de la poésie, et l'on y trouve des négligences, comme *anges* qui riment avec *partage*, mais on ne peut refuser à l'auteur un vrai talent de mise en scène, et l'épisode de Timée et de Rachel est des plus gracieux.

N° 2. *Les cités en rêve.* Florence, Venise, Byzance, sont les villes qui ont inspiré ce concurrent. Elles sont célébrées en vers de huit syllabes, qui ne sont pas sans valeur, mais dont aucune particularité ne force l'attention. Cet envoi comprend également trois poésies dont une : « C'est encore l'été, mais c'est déjà l'hiver », présente plusieurs incorrections.

N° 3. *Ode à Pierre de Ronsard.* On y trouve des alexandrins, des vers de huit syllabes et des strophes de formes diverses, mais appropriées au genre, qui empêchent toute monotonie. L'auteur connaît bien Ronsard et traite le sujet avec une certaine maestria. On peut lui reprocher quelques rimes défectueuses.

N° 4. *Quand demain sonnera. La mort du chemineau. Dans la solitude.* La facture est plutôt bonne, quelques vers bien frappés prouvent que ce concurrent pourrait mieux faire. On relève plusieurs incorrections, des rimes d'adjectifs, rien de saillant.

N° 5. *Pour Dieu. J'avais rêvé d'être parmi les saintes. Vous m'avez tout donné, vous m'avez tout ôté. Prière. L'Oubli. Il faut quelques instants s'écarter de la vie.*

Ces pièces sont de valeur inégale. *L'Oubli* est plutôt faible. On y relève de nombreuses incorrections. Mais les autres sont d'une facture très satisfaisante et d'une inspiration élevée.

N° 6. *Le bandeau de l'Amour. Pastorales d'après Longus. A Loti.*

Dans *La bandeau de l'Amour*, le poète met en scène l'amour, la rose, le frelon, la colombe, le ramier, la bergère, le berger, une statue de Vénus. Cette reconstitution de *Bergerie*, un peu vieillotte, ne plaît pas à tout le monde, et l'un des membres du jury fait toutes réserves à ce sujet. Mais il faut reconnaître que l'auteur écrit sans effort et trouve naturellement des images gracieuses et le rythme approprié. Nous en dirons autant des *Pastorales* d'après Longus. Si démodé que soit ce genre, on y remarque des vers superbes, coulant de source et d'une agréable sonorité.

Digitized by Google

Nous préférons toutefois, les strophes que ce concurrent dédie à Pierre Loti. Il y a là de belles envolées, des évocations poignantes, une poésie intense. Sans s'arrêter à quelques rimes négligées, le jury décerne à cet envoi la première place.

En résumé, le concours est d'une valeur moyenne supérieure à celle des années précédentes. Tous les concurrents connaissent la technique du vers, et s'ils commettent des fautes, c'est plutôt par désinvolture que par ignorance.

Nous regrettons de n'avoir à distribuer qu'une somme de deux cents francs.

Nous écartons les numéros 2 et 4, dont le mérite est inférieur à ceux des autres concurrents ; nous présentons en première ligne le n° 6, en seconde ligne le n° 5, et nous mettons au 3e rang le n° 1 et au 4e rang le n° 3.

Nous proposons un premier prix (125 fr.) pour le n° 6, un 2e prix (75 fr.) pour le n° 5 et deux mentions honorables pour les nos 1 et 3.

A LOTI

. . . . . .

Toi qui bus la fraîcheur à ses lèvres d'enfant,
Parmi le bruit mouillé des vagues sur la rive
Et lorsqu'elle fut morte, et que la source vive
Fut tarie à jamais sous le sable étouffant,

Toi qui vins doucement t'étendre sur la terre
Pour embrasser le marbre aux belles lettres d'or,
Qui se refroidissait au contact de la Mort,
Comme la sienne, hélas, ta tombe est solitaire.

Mais le vent vers Eyoub comme en ton île pleure...
Ecoute en sa rumeur l'aboiement des grands chiens,
Le chant lointain et doux, le soir, des muezzins,
L'âme d'Aziyadé dans un souffle t'effleure...

C'est elle qui revient comme cette mésange
Entendue un matin d'hiver, sous les cyprès.
Elle baise ta tombe, ô toi qui souhaitais
Un agenouillement entre deux ailes d'ange...

Lucie Guigo.

Digitized by Google

J'AVAIS RÊVÉ D'ÊTRE PARMI LES SAINTES

Seigneur, j'avais rêvé d'être parmi les Saintes
Qui gardent votre nom dans leur cœur sans repli,
D'être parmi ceux-là quand les Angelus tintent,
Qui dressent pour prier un corps maigre, affaibli.

J'aurais voulu donner tant de fiertés brisées,
Dans le cloître pieux, tant de coups sur ma chair,
Qu'heureuse, j'aurais joint des mains stigmatisées,
Et que, pour moi, le cœur d'un Dieu se fut ouvert !

Seigneur, j'avais rêvé les entiers sacrifices
Au milieu de l'arène où l'on meurt en chantant...
Ainsi j'aurais goûté les terribles délices
De souffrir et mourir d'un destin éclatant !

Pour Vous, j'aurais aimé vivre de grandes choses,
Réaliser totalement mes beaux désirs,
Par l'Esprit posséder la science des causes,
Puis me laisser docilement endolorir...

Qu'ai-je fait... qu'ai-je fait de ces rêves mystiques
Tout rayonnants d'espoir, de force et de ferveur ?
Qu'ai-je fait de mon âme aux élans pathétiques,
De mon âme qui vous aimait tant, ô Seigneur !

Et j'ai honte aujourd'hui d'arriver les mains vides,
Le cœur morne et vieilli, les yeux découragés...
Inactive devant les hasards qui décident,
Je suis la proie inerte en face des dangers.

Je reste mécontente ainsi qu'un être veule,
Ne sachant point agir, incapable d'effort,
Et le blâme divin, comme une lourde meule,
Est en moi pesamment pour écraser mes torts.

Aline Henry.

Digitized by Google

LE RÈGLEMENT
de l'Ecole des Filles de Samoëns
en 1766

Messire Claude Guilliot, doyen d'Annemasse, originaire de Samoëns, après avoir tenu, à ses frais, pendant deux ans, dans son pays natal, une maîtresse d'école pour les filles, résolut de faire une fondation pour maintenir cette utile institution. Il offrit à cet effet une somme de 2.100 livres, dont 50 en argent et 2.050 en créances sur divers particuliers. Le revenu de 105 livres produit par ce capital étant insuffisant, les communautés de Samoëns et de Vallon décidèrent, par une délibération du 1er février 1766, de l'augmenter chaque année de 45 livres, dont 37 livres 10 sols seraient payées par Samoëns et 7 livres 10 sols par Vallon. Cette délibération fut approuvée, le 28 avril 1766, par l'avocat général au Sénat de Savoie : le budget de Samoëns étant de 7.416 livres et celui de Vallon de 785 livres, ce haut fonctionnaire estima que ces deux communautés pouvaient aisément supporter le payement annuel de 37 l. 10 s. pour la première, de 7 l. 10 s. pour la seconde. De plus, la communauté de Samoëns s'engagea à fournir à la maîtresse un logement convenable pour elle et pour tenir la classe.

En conséquence, le 10 octobre 1766, Révérend Claude-François Guilliot, chanoine de l'insigne collégiale Notre-Dame de Samoëns, agissant au nom de son frère Claude, doyen et curé d'Annemasse, fit donation aux communautés de Samoëns et de Vallon, représentées par leurs syndics et conseillers, de la somme de 2.100 livres de Savoie. Un règlement pour l'école des filles fut joint à l'acte de donation et approuvé par l'évêque de Genève, Mgr Biord, qui faisait ce jour-là sa visite pastorale à Samoëns.

Voici ce règlement :

« Afin que l'établissement d'une école procure la gloire de Dieu et l'avantage de la société qui se trouve dans la bonne éducation des filles, qui ayant reçu de bons principes dans leur jeune âge, en produiront les fruits dans les différents états où la Providence les appellera dans la suite, le

Digitized by Google

principal est d'avoir une maîtresse d'école qui joigne à la pureté des mœurs les talents propres à l'éducation des filles. Il est manifeste qu'elle sache tout à la fois se faire craindre et aimer : l'amour perfectionnera les esprits dociles, la crainte animera et soutiendra les faibles, et rappellera les indociles, en n'oubliant jamais que la crainte qu'on inspire doit toujours tendre à l'amour sincère qu'on doit avoir pour des sujets qui ne sont confiés par des parents à une maîtresse que pour les perfectionner et les conduire à la vertu.

« Cette école sera sous la direction perpétuelle du R. Sr l'Archiprêtre et de ses successeurs, du R. Sr chanoine Guilliot pendant son vivant et du syndic de la paroisse de Samoëns, lesquels, après la mort du fondateur de la dite école, auront le droit de choisir la maîtresse d'école et de la remercier si elle s'en rendait indigne. Après la mort dudit R. Sr chanoine Guilliot, le chapitre de la collégiale de Samoëns choisira la personne du corps de ladite Collégiale la plus propre pour soutenir et procurer avec ledit R. Sr archiprêtre et le susdit syndic le bien de cet établissement, qui selon qu'il prospèrera, ne manquera pas de trouver de nouveaux avantages pour la maîtresse, et de nouveaux agréments pour les familles.

« Messieurs du Conseil de la paroisse de Samoëns sont invités de concourir autant qu'ils pourront à la perfection de cet établissement et de veiller à le rendre utile, stable et permanent; l'on compte sur leurs soins et leur diligence pour la conservation des fonds qui sont destinés à cette fin et l'on espère qu'ils établiront des administrateurs qui auront le droit de placer le plus solidement que faire se pourra les fonds que l'on remettra, qui en feront exiger la cense pour la remettre à la maîtresse et qui feront telles représentations qu'ils croiront nécessaires pour le bien de cette école aux srs directeurs que l'on prie d'y avoir égard ainsi que de raison.

Des privilèges des directeurs de l'Ecole

« Les R. Srs Directeurs auront quant à cette école le droit de nommer et choisir la maîtresse la plus propre pour cet office à perpétuité..., en préférant cependant les parentes de celui qui en fera le fonds au cas qu'il y en eût qui fussent en état et qui voulussent rendre le service au public. Les susdits directeurs auront encore le droit de visiter ladite école ; on les prie même de le faire une fois par semaine pour veiller à ce que chacun y fasse son devoir, pour y maintenir l'ordre et

Digitized by Google

pour en corriger les abus au cas qu'il s'y en glissasse quelqu'un au préjudice du bien public, de quelques particuliers ou des intentions de celui qui procure cet établissement. Ils sont aussi priés de veiller à la conservation des fonds destinés à cet établissement, en concourant du mieux qu'ils pourront à l'avancement, à la perfection et à la perpétuité de cette école. S'il arrivait dans la suite des contradictions, des difficultés ou des cas inopinés par rapport à cette école, ce sera aux dits directeurs de résoudre lesdites difficultés et de prendre tel arrangement qu'il conviendrait pour le bien de cette école, ayant eu sur ce l'avis des administrateurs du temporel, auquel on les prie d'avoir égard ainsi que de raison. L'on ne pourra refuser aucunes filles de la paroisse dans ladite école, ni exclure que du consentement et de l'avis desdits directeurs, qui ne le permettront que pour des cas graves, ou pour des maladies qui peuvent se communiquer.

Des qualités et devoirs de la maitresse.

« L'on suppose d'abord que la maîtresse qui sera choisie pour cette école sera une fille, ou veuve, ou femme d'une solide piété, et de très bonnes mœurs ; qu'elle sera capable d'enseigner à lire la lettre moulée, la lettre de main, à écrire, à chiffrer, et à faire les petits ouvrages manuels propres aux personnes du sexe, comme coudre, filer, tricoter, broder, etc... Elle enseignera surtout le catéchisme, car cet établissement est proposé particulièrement pour enseigner la religion, pour former l'esprit et le cœur des jeunes filles dans les sentiments de la piété, et pour leur apprendre les exercices de la religion et les devoirs de leur état présent et avenir.

« Premièrement, la maîtresse recevra dans cette école gratis toutes les filles qui s'y présenteront, même les pauvres, et les orphelines avec une charité plus particulière, sans en pouvoir refuser ni expulser aucune sans l'autorité de messieurs les directeurs ou de l'un d'iceux pour des cas graves qui tirent à conséquence.

« 2° Elle tiendra la classe une fois par jour tous les jours de la semaine, sauf les dimanches, les fêtes et les mercredis de chaque semaine. Cette classe se tiendra selon l'ordre qui sera jugé le plus convenable par les Rs srs directeurs, et l'on suivra autant qu'on pourra l'ordre ici fixé.

« 3° L'on commencera l'école annuellement le 3e novembre, qui se continuera pendant l'an jusqu'à la veille de Saint

Digitized by Google

Michel Archange, jour auquel la maîtresse donnera congé à ses filles jusqu'audit jour 3e novembre, qu'elle devra recommencer l'école. Elle donnera aussi congé depuis la veille de Noël jusqu'au troisième jour de janvier de chaque année, et depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au lendemain des fêtes de Pâques.

« L'on a dit que la maîtresse ne tiendrait l'école qu'une fois le jour : 1° parce qu'il sera plus commode aux personnes éloignées d'y venir et de se retirer à des heures convenables sans perdre de temps ; 2° parce que la maîtresse aura plus de temps pour exercer ses filles ; 3° parce que l'école durera plus longtemps ; les mères de famille seront débarrassées de leurs filles qui étant dans un lieu d'assurance, où elles pourront les trouver au besoin, ces filles n'auront pas l'occasion de se distraire de leurs ouvrages qu'elles feront sous les yeux de la maîtresse ; 4° parce qu'on choisira une heure plus propre pour le commencement et la fin de la classe, afin que les garçons et les filles ne se rencontrent pas dans les chemins en allant ou revenant de l'école, et qu'ils évitent par là tout ce que de fréquentes rencontres pourraient attirer d'indécent et de contraire aux bonnes mœurs.

« 4° La maîtresse inspirera par ses exemples des sentiments d'honneur et de vertu à ses filles, en les traitant toujours civilement, sans user de termes injurieux ou bas à l'égard de celles qui seraient plus grossières ou moins dociles, faisant toujours précéder les marques de tendresse et de bonté à l'égard de celles auxquelles elle sera obligée de faire la correction ; elle n'en viendra aux châtiments qu'après avoir épuisé la douceur et les petites humiliations propres à rappeler les enfants à leurs devoirs, se ressouvenant que les châtiments doivent toujours être conduits par la raison et jamais par la passion, en évitant surtout les châtiments qui pourraient être dangereux pour la santé, et pour l'édification publique.

« 5° La maîtresse pourra permettre aux filles lorsqu'elles auront fait leurs devoirs à sortir pour quelque temps sans déranger l'école, en les obligeant de venir surtout avant la fin de la classe pour la prière et le catéchisme.

« 6° La langue usitée dont on se servira dans l'école sera la langue française qu'on apprendra peu à peu à celles qui ne le savent pas ; on y corrigera exactement les défauts ordinaires de la jeunesse, comme le mensonge, les vols, les

Digitized by Google

imprécations, les immodesties et autres vices dont il faut inspirer une horreur extrême.

« 7° Les samedis de chaque semaine, l'on fera pendant une heure la répétition du catéchisme qu'on aura appris pendant la semaine et cela en présence d'un des R^s Srs Directeurs de l'école, lorsqu'il prendra la peine d'y aller.

« 8° La maîtresse assemblera les filles de l'école tous les dimanches, ou devant ou après vêpres, selon que messieurs les directeurs le trouveront plus à propos, pour aller chanter les litanies de la sainte Vierge devant l'autel du Rosaire. Elles commenceront cet exercice par le chant du *Miserere* d'un ton irrégulier, lequel étant fini, la maîtresse dira l'oraison *Deus cui proprium est misereri*, etc., et l'on chantera immédiatement après les litanies ; après lesquelles elles chanteront aussi le *De profundis* sur le même ton irrégulier, et la maîtresse dira à la fin l'oraison *Fidelium, etc.*

« L'on souhaiterait, si c'était la commodité de la maîtresse, que dans les jours de dimanches et de fêtes, elle fît dans l'école à ses filles assemblées la lecture de la vie du saint du jour ; si elle veut prendre cette peine, on lui procurera la vie des saints pour en faire cet usage.

« 9° L'on prie surtout la maîtresse de remarquer qu'elle ne peut rien faire de mieux pour la gloire de Dieu et pour l'avantage du bien public que de donner tous ses soins pour l'éducation d'une jeunesse qui doit remplir les différents états de la société ; c'est une semence d'honneur et de vertu qu'elle répandra dans l'esprit et le cœur de ces âmes innocentes, qui produira dans son temps les fruits de sagesse qu'on en attend, outre qu'elle aura la gloire de devenir leur mère spirituelle qui leur aura donné une vie nouvelle en leur apprenant à bien vivre.

Des devoirs des filles de l'école

« 1° Toutes les filles qui viendront à l'école devront être habillées modestement selon leur état et venir à l'heure qui leur sera marquée, et s'en retourner dans leur maison l'école étant finie, ne pouvant s'absenter sans raison et, en cas d'absence, elles donneront leurs excuses à la maîtresse.

« 2° Les susdites filles auront pour la maîtresse un grand respect, une obéissance prompte et une confiance sans déguisement ; elles l'aimeront et l'honoreront véritablement.

« 3° Elles seront dans la classe rangées dans la place qu'on

Digitized by Google

leur aura assignée, sans la changer qu'avec la permission de la maîtresse, qui disposera des places comme elle jugera à propos.

« 4° Si quelques filles de l'école qui sont déjà avancées dans la lecture et dans l'art de travailler, sont chargées par la maîtresse de dire la leçon à celles qui commencent ou de leur apprendre la prière, ou de faire quelque ouvrage, elles doivent le faire promptement et avec soin, après quoi elles s'occuperont elles-mêmes aux devoirs qui les regardent.

« 5° Les filles qui se préparent pour la première communion et qui en seront jugées dignes par monsieur l'archiprêtre, feront une retraite de trois jours pour s'y préparer immédiatement avant la première communion ; la méthode de cette retraite leur sera proposée et sera conduite par monsieur l'archiprêtre, ou par quelques ecclésiastiques de sa part.

« 6° Les filles apprendront dans l'école l'exercice du chrétien et on leur fera faire des actes et oraisons jaculatoires dans chaque classe pour les accoutumer à sanctifier tous les moments de leur vie par cette pieuse pratique.

« 7° Pendant le carême, les filles qui se préparent à la première communion, mêmes celles qui ne seront pas de l'école, s'assembleront tous les jours de fête et de dimanche à la classe, à l'heure qui leur sera marquée par la maîtresse ; elle leur fera le catéchisme et leur apprendra la manière de faire l'examen pour faire une confession générale et les disposera de son mieux à la première communion. Dès qu'elles auront l'âge de neuf à dix ans, elles se confesseront tous les deux mois.

Des devoirs des parents des filles de l'école

« 1° Les parents des filles de l'école doivent avoir pour la maîtresse les attentions convenables et déférer à ses avis pour l'éducation des filles qui sont confiées à ses soins, en l'autorisant sur tout ce qu'elle aura fait avec prudence pour la correction de celles qui en auront besoin.

« 2° Ils inspireront à leurs filles le respect, l'obéissance et la soumission qu'elles doivent à leur maîtresse, sans jamais les autoriser dans ce qu'elles feraient de contraire à ces devoirs.

« 3° Ils auront soin d'envoyer exactement leurs filles à l'école aux jours et aux heures marquées, et à veiller à ce qu'elles ne s'en absentent pas sans raison.

Digitized by Google

« 4° Les susdits parents sont priés de contribuer autant qu'ils pourront à la conservation des droits de cette école pour le perpétuer jusqu'aux générations les plus reculées, tout le public y étant intéressé.

Ordre de la classe

« Pour prévenir les inconvénients qui pourraient naître de la trop libre fréquentation des jeunes filles avec les garçons, il convient d'établir des heures différentes pour l'entrée et sortie des classes respectives des garçons et des filles. L'heure de l'entrée de la classe des filles se fera à huit heures moins un quart du matin ; elles s'assembleront à l'école, elles iront à huit heures en été, deux à deux, à l'église, accompagnées de la maîtresse pour entendre la messe du R. sr régent des garçons ; en hiver, elles y iront à neuf heures. Après la messe, elles retourneront en même ordre à l'école, où étant, l'on commencera l'école par la prière du diocèse ; ensuite l'on fera le catéchisme pendant un quart d'heure ; après le catéchisme, la maîtresse dira la leçon aux filles jusqu'à dix heures et demie ; elle marquera ensuite les exemples de celles qui apprennent à écrire et à chiffrer. Depuis onze heures, celles qui voudront aller dîner chez elles, pourront s'en aller jusqu'à midy, étant libre aux autres de rester dans l'école pendant ce temps et d'y manger leur goûté modestement et se récréer honestement. A midy, chaque fille doit retourner à l'école et reprendre la place qui lui aura été marquée. Dez midy jusqu'à une heure, la maîtresse dira la leçon à celles qui en auront plus besoin ; elle fera écrire et chiffrer sous ses yeux celles qui en seront capables, elle fera apprendre aux petites par celles qui sont déjà instruites les prières de l'exercice du chrétien, comme il est dans l'abrégé du catéchisme. Dez une heure après midy, la maîtresse apprendra à ses filles les petits ouvrages manuels, comme coudre, tricoter, filer, broder, jusqu'à deux heures moins un quart. Elle finira la classe à deux heures après midy, après avoir fait la prière du soir du diocèse, et elle congédiera alors ses filles, en leur enjoignant de se retirer sagement et sans délai dans leur maison.

« Il est à noter que les samedis de chaque semaine la maîtresse retranchera l'ouvrage manuel à ses filles, s'il n'y a pas du temps pour faire répéter le catéchisme de la semaine, depuis une heure après midy jusqu'à deux heures ; et pendant le carême les filles de l'école iront à une heure au caté-

Digitized by Google

chisme de la paroisse, où la maîtresse les conduira deux à deux à l'église ; après quoi, elle sera libre si elle ne veut pas s'arrêter à l'église.

« Et finalement, il sera loisible aux susdits sieurs directeurs de faire au présent statut et règlement les changements qu'ils jugeront convenables, relativement aux circonstances et événements qui pourraient survenir, pour la plus grande utilité et avancement de ladite école. [1] »

M. l'abbé J.-F. Gonthier n'a pas connu ce règlement ; mais dans son *Histoire de l'instruction publique avant* 1789 *dans le département de la Haute-Savoie et dans l'ancien diocèse de Genève,* [2] il a cité la fondation de l'école des garçons de Samoëns, faite le 17 août 1717 par Joseph Duboin, fils de feu François, bourgeois d'Augsbourg, natif de Samoëns. Celui-ci, « ému d'un zèle et d'une affection singulière envers ladite paroisse sa patrie et lieu de son origine », voulant contribuer « à son profit et utilité selon la faculté que Dieu lui aurait donné en bénissant son négoce », fit don aux syndics d'une somme de 4.333 livres 6 sols 8 deniers, devant produire un revenu de 216 livres 13 sols 4 deniers.

Le règlement de l'école des filles a été certainement inspiré, sur certains points, par celui de l'école des garçons. Les vacances pour les garçons étaient ainsi fixées : de la veille de Noël au 3 janvier ; du mercredi de la semaine sainte au lundi d'après Quasimodo ; du 28 septembre à la Toussaint. De plus, les garçons avaient congé l'après-midi des mercredis de chaque semaine depuis la Toussaint jusqu'à Pâques ; et les mercredis entiers de chaque semaine depuis Pâques jusqu'au 28 septembre. Le mercredi était, et est encore, le jour du marché de Samoëns.

A deux reprises le règlement de l'école des filles parle « des inconvénients qui pourraient naître de la trop libre fréquentation des jeunes filles avec les garçons », et de la nécessité de choisir pour le commencement et la fin de la classe des heures telles « que les garçons et les filles ne se rencontrent pas dans les chemins en allant ou en revenant de l'école. » Les filles entraient à l'école à 8 heures moins le quart en été et à 9 heures en hiver pour en sortir à 2 heures de l'après-midi. Ces heures avaient été choisies parce que la

1. Arch. de la Haute-Savoie, V. IC, 1621 (Tabellion de Cluses, année 1766), fol. 803-805.

2. *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne,* tome X, 1887.

Digitized by Google

classe des garçons se tenait deux fois par jour : de 7 à 9 heures le matin et de 1 heure de l'après-midi jusqu'à 3 heures, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et, depuis Pâques, de 6 à 8 heures le matin et de 2 à 4 heures l'après-midi [1].

L'école des filles devait être gratuite, comme l'était celle des garçons : le régent des garçons était tenu de recevoir tous les enfants de la paroisse « sans pouvoir retirer aucune rétribution d'aucun d'iceux ni de leurs parents, ce qui est expressément défendu ».

L'école des filles était placée sous le contrôle de l'archiprêtre de Samoëns, comme l'école des garçons l'était sous celui du doyen de la Collégiale.

Dans l'une comme dans l'autre, les exercices religieux tenaient une grande place : le régent des garçons commençait ses leçons par la prière et les finissait de même; il conduisait ses élèves dans l'église collégiale, à l'issue de la classe, pour y entendre dévotement la messe ; il devait faire une instruction chrétienne chaque samedi pendant la dernière classe, après laquelle on chantait les litanies de la sainte Vierge ; il faisait assister ses élèves aux catéchismes du dimanche dans l'église ; il avait soin de les faire confesser et communier, particulièrement les jours de Noël et de l'Assomption.

Une même pensée avait inspiré, à cinquante ans d'intervalle, le riche commerçant d'Augsbourg et le curé d'Annemasse : tous les deux estimaient que l'établissement d'une école devait procurer « la gloire de Dieu et l'avantage de la société ».

Claude FAURE.

1. Arch. de la Haute-Savoie, V. IC, 1554 (Tabellion de Cluses, année 1717), fol. 316.

Digitized by Google

Le mur des Sarrazins (Duin)

ou le Château des Fées (Entrevernes)

En visitant en 1896, sans résultat archéologique, la Borne des Sarrazins située dans les rochers au-dessus de Bredannaz, j'avais appris d'un paysan du lieu qu'il existait plus haut, sur la crête, un mur construit par les Fées. En 1903, Fenouillet, qui avait lu cette indication, m'adressa par lettre les renseignements suivants :

« J'ai vu l'année dernière, presqu'au dessus du hameau des Maisons (Duin), sur la plus haute crête de la montagne appelée Taillefer ou, par les paysans, montagne de la Châ, les débris d'un mur circulaire épais de plus d'un mètre, formé de pierres de petit appareil de diverses grosseurs liées par un dur mortier. Sa longueur est de sept à huit mètres et sa hauteur varie entre 0 m. 60 et 1 m. 50. Il est posé sur une espèce de plate-forme bordée de trois côtés par des rochers à pic et il barre le quatrième côté, le seul par lequel on puisse accéder à la crête. Les paysans d'Entrevernes et de Duin appellent ces ruines le mur des Sarrazins. Le lieu en était bien choisi, soit pour un repaire inexpugnable, soit pour un feu servant de signal, car la vue en est très étendue allant de la plaine d'Annecy à la vallée de Faverges », soit sur vingt-quatre kilomètres de longueur.

A son tour, notre confrère M. Jos. Serand, dans la séance du 2 mai 1917, signalait, au lieu dit le Bourg et à l'altitude de 765 m. environ l'existence de ces murailles désignées sous le nom de Château des Fées ou des Sarrazins, étant d'avis qu'elles étaient « les derniers vestiges de travaux de défense ou les soubassements d'une très ancienne tour signal ».

Ne pouvant aller sur les lieux, je demandai à un alpiniste émérite qui s'intéresse aussi à l'occasion aux restes curieux de notre passé archéologique, M. Bernus, s'il voulait bien diriger une de ses excursions de ce côté et me renseigner sur ces pierres d'une origine si énigmatique. D'après les renseignements qu'il m'a communiqués et dont je ne saurais trop le remercier, il résulte qu'il existe, ainsi qu'en fait foi son croquis, au sud du mamelon rocheux le plus central de la crête (il y en a un autre à proximité) et que désigne la cote

Digitized by Google

765 de la carte de l'Etat-Major, près du sentier aménagé par le Touring Club, un mur demi-circulaire paraissant avoir été élevé pour défendre, du côté sud seul facilement accessible, l'abord de cette crête, les trois autres côtés dominant un précipice plus ou moins abrupt. Le mur part ainsi de l'est, ne laissant que la place au sentier qui longe le côté qui regarde Bredannaz, près de l'endroit où une barrière de fer protège le passage au-dessus d'une cheminée rocheuse, et décrit une courbe vers l'ouest où M. Bernus l'a relevé pendant plusieurs mètres encore, alors même qu'il suit une portion abrupte de ce bord occidental, fait qui avait échappé à Fenouillet. Il a en tout une vingtaine de mètres ; la longueur de l'espace fortifié jusqu'au mamelon en aurait une centaine.

Les caractéristiques de ce mur sont à peu près celles qui ont été signalés plus haut. M. Bernus a noté cependant que le mur est parfois à peine visible ; que les matériaux sont en pierres de roche prises sur place et grossièrement équarries et qu'enfin le mortier, sans trace de brique, n'a pas la dureté ainsi qu'en témoignent des fragments, du ciment romain de la bonne époque ; de plus, le sol qu'encercle en partie ce mur se creuse en une sorte de dépression qui pourrait donner environ en son centre un mètre de hauteur. Peut-être qu'une fouille qui en remuerait la terre entre les arbustes ramènerait quelque objet significatif. Le diamètre de l'aire totale passant par cette dépression d'un bord rocheux à l'autre aurait environ quarante mètres de longueur.

Il est difficile de déterminer l'époque de la construction du mur de ce château des *Fayes* dont le caractère défensif s'est imposé depuis longtemps à l'esprit de tous ceux qui l'ont vu. Il est impossible d'y voir les fondements d'une tour signal et même un emplacement pour l'allumage d'un feu de bois indiquant aux populations, par exemple, l'approche d'un ennemi ; car, dans ce cas, l'existence du mur aurait été inutile. Si l'on reconnaît au contraire, avec M. Bernus, qu'il a été bâti avec une certaine hâte dans un endroit sans eau, éloigné d'une heure de marche de tout centre habité, on pourrait voir tout d'abord dans ce lieu un refuge temporaire pour un groupe d'hommes ou pour quelques familles apportant avec eux des vivres et de l'eau pour plusieurs jours pendant les affres d'une invasion. Mais quand ce fait s'est-il produit ?

On ne peut s'empêcher de comparer ce poste fortifié à un vrai refuge cette fois et bien différent par le site, l'amé-

Digitized by Google

nagement et la facture de la construction, celui de la Bornale des Sarrazins, cette grotte à l'entrée large de 8 m., profonde de 17 m., haute de 7 à 10 m., qui s'ouvre dans les rochers presqu'au-dessus de Morat, c. de Veyrier. On sait que cette grotte qui a été taillée intérieurement avec son réduit dortoir pour l'établissement de portes et de planchers et qui m'a livré des monnaies du IIIe siècle, est précédée d'une plate-forme qui est comme collée à la muraille rocheuse à une hauteur à pic de plusieurs mètres. Son sentier d'accès y aboutit au nord par une pente rocailleuse couverte de broussailles ; d'autre part, on peut pénétrer dans la grotte, de ce terre-plein, par une corniche taillée de quelques marches et d'entailles à la hauteur des mains, d'une longueur de quatre mètres, mais glissante et étroite, au point de n'avoir plus que 0 m. 15 de large. Le terre-plein large lui-même de quatre mètres, était clos sur sa face ouest par un mur long de 20 m. faisant angle droit au nord avec un autre mur long de cinq jusqu'au rocher ; j'ai reconnu dans celui-ci, en partie détruit, les vestiges d'une porte d'entrée dont l'une des pierres, à hauteur d'homme, offre gravé le signe +, de 0 m. 06, suivi d'un signe vertical indéterminé. Epais de 0 m. 75 à 0 m. 80, les deux murs atteignent à leur angle d'intersection une hauteur de 2 m. 20. Là, le mur ouest est percé d'une petite lucarne de 0 m. 09, à section carrée, ayant une vue bornée, mais directe sur les hameaux de la rive opposée du lac, Lettraz et le Crêt, de la c. de Sevrier. Les pierres forment encore ici un ouvrage de petit appareil. Plus grosses et brutes à la base (0m.40 × 0 m. 25 ; ép. 0 m. 20), étant empruntées à la roche voisine, elles sont ensuite taillées rectangulairement avec assez de soin pour que la trace extérieure offre l'aspect d'un parement ; le mortier est assez dur avec des traces de fragments de briques.

Mes propres fouilles[1] et d'autres fouilles antérieures ont prouvé que la grotte avait été habitée entre 258 et 268 après l'ère chrétienne pendant l'effroyable invasion des Alamans ; il est très probable que l'aménagement de la petite plate-forme fut effectué un peu avant ou pendant cette période. Un ruisseau qui activait autrefois un moulin aujourd'hui ruiné, coulait à quelque distance au nord et fournissait de l'eau aux réfugiés.

1. RS, 1890, 62 ; 1903, 279.

Digitized by Google

Peut-on dater maintenant le grossier et inconfortable refuge de Duin de cette époque ? C'est difficile à admettre. Il doit être postérieur. Or, il est à noter que la voie impériale de Boutae à Casuaria (Viuz) et au-delà traversait Bredannaz et qu'un trésor de 3.000 petits bronzes constantiniens fut caché dans les rochers du Banc de l'Haute, au-dessus du village [1]. Les monnaies, d'après ce qu'il en reste au musée, ne sont pas antérieures à 318-326, temps pendant lequel Crispus régna comme César. L'histoire mentionne justement qu'en 320 celui-ci, vainqueur des Francs, traversa les Alpes pour se rendre en Pannonie. Serait-ce donc par peur de l'approche d'une masse de soldats souvent aussi redoutés que des barbares que les habitants auraient en hâte élevé sur la crête ce mur protecteur ? Il est impossible, dans l'état actuel, de donner une réponse affirmative. Si l'on insiste, au contraire, sur son caractère de simple barrage défensif avec poste d'observation temporaire et utilisé seulement à l'occasion dans des temps troublés, il nous faudrait alors descendre au moyen âge après la construction, faite probablement au xe siècle, du château de Duin à la tour hexagonale dont les meurtrières sont toutes orientées au midi [2]. Qu'au moment d'un différend féodal ou d'une attaque quelconque venant du sud, ses hommes d'armes aient barré le passage à l'est, vers la Maladière, et à l'ouest, à Fontany, l'ennemi aurait pu encore, en suivant la crête, dominer le château par derrière et le menacer sérieusement : le mur en question aurait ainsi paré à ce danger. Malheureusement, l'histoire est muette sur ces faits.

Charles MARTEAUX.

1. RS, 1903, 50.
2. LAVANCHY, *Les Châteaux de Duin*, Acad. Salés., VII, 98.

Un chansonnier populaire Savoyard

(CYPRIEN à CRIQUET)

Le dernier roman de M. Henri Bordeaux, *Le Cœur et le Sang*, publié dans la *Revue des Deux Mondes*, doit rappeler l'attention sur les chansons de Savoie. L'auteur cite en effet l'une de ces mélopées indigènes et la traduit en français (no du 1er janvier 1925). Cette traduction est à son tour reproduite dans le *Mercure de France* (1er février 1925, p. 789) :

Digitized by Google

J'avais une maîtresse
Ma tra deri deri dera la la
J'avais une maîtresse,
Y a six mois tout au plus,
Y a six mois tout au plus,
U...

Qu'on me permette à ce propos de donner quelques renseignements sur un chansonnier savoyard peu familier même aux patoisants et aux collectionneurs de chansons populaires.

Il fut connu sous le sobriquet de « Cyprien à Criquet ». On le trouve mentionné sous cette appellation dans ma *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*, p. 228, n° 1222 :

« Un Savoyard surnommé Cyprien à Criquet, chansonnier et écrivain public, composait des chansons en patois de Thorens, réputées dans cette localité et dans la vallée des Bornes, vers 1870. Ces chansons ne nous sont pas parvenues. — [Renseignement communiqué par Mlle Laffin, professeur d'anglais au Lycée Berthollet]. »

Mademoiselle Marie-Louise Laffin, actuellement professeur à Vire (Calvados), a bien voulu faire des recherches à notre intention, notamment au presbytère et à la mairie de Thorens, sa ville natale. Elle eut récemment l'obligeance de me communiquer de plus amples renseignements, ainsi que le texte d'une curieuse chanson, intitulée *Lô Sarvan*. En reproduisant ce texte, la *Revue Savoisienne* ne fait que continuer la tradition de Despine, de Descostes, d'Aimé Constantin, de MM. Jean Ritz et Servettaz. Mais quel serait l'étonnement de ce brave Cyprien, s'il pouvait, dans sa vie d'outre-tombe, apprendre que l'Académie Florimontane l'a très volontiers admis aux honneurs d'une séance ! (séance de mars).

Le nom du chansonnier est Cyprien Chappaz. Il naquit vers 1814. Lors du recensement de 1876, il vivait à Thorens. Le registre de la mairie donne les indications suivantes :

Chappaz Cyprien. Age : 62 ans (1). Lieu de naissance : Thorens. Profession : cordonnier.

Sa vie fut celle d'un humble parmi les humbles. Il a dû passer de longues années, ajoute Mlle Laffin, au Collège de

1. « Cela porterait la date de sa naissance à 1814. Or ni la mairie, ni le registre du Régime sarde consulté à la cure ne mentionnent un Chappaz *Cyprien*. La maison de ses parents est actuellement en ruines, entre les villages de Laffin et de Bény. Il a habité longtemps gratis dans la vieille maison de mes grands parents... »

Digitized by Google

La Motte-Servolex. Cyprien serait mort à Annecy, probablement à l'hôpital, vers 1890.

Sa philosophie se résumait, paraît-il, en ces mots, qui n'ont vraiment rien de bien original : « Buvez! Aimez! Amusez-vous, pendant qu'il est temps ! » C'est le refrain qui égaye tant de chansons populaires, tant d'odelettes savantes : En Savoie comme ailleurs, il est repris en chœur par de joyeux vivants, qui ne sont pas pour autant des « pourceaux d'Epicure ».

Mlle Laffin termine ses renseignements sur cette phrase joviale : « Tout le monde l'aimait, bien qu'il fût paillard et mécréant. » Les patoisants savoyards compléteront peut-être cette esquisse. Quant aux filles, qu'elles dorment « tranquilles » :

Le bon Dïu n'ên fâ plë de sarvan !

J. DÉSORMAUX.

* * *

LO SARVAN

(Patois de Thorens)

Yë t'ên vá-të ptïoutá Josètă ?
Vin dan na mită t' achutá :
Ya wè dë sé totă solètă :
D'é cáqë chus' à t' racontá.

Y é-t on secrë ke ma Gran Groussă
M'aprenïivë l'ôtr' jhò ên çhan ;
E te saré de kintă sourtă
D'yë t'en sourti to lò sarvan.

La dmênj' matin, kant on vó d'chêndrë
Lé flïë d' Deufi è d' çhi Tiv'lïon,
Jusq' è bwé i vo faran rêndrë,
Rên q' arguètên leu cotlyon.

I s' lëssan vni d' baranïë pë l'-z orlïë;
Al an d' dari comë d' gran van !
D' gran Dïu ! q' farë-t-on d' cé grouss' bonïë,
S' on n'ên fassò pá dé sarvan ?

Lô z ôtrë cou, kan d' étou flïëtă,
D'êntêndivë parlá d' revënïën ;
D' n' ousovë pá dromi solètă
Crêntă d' n'en vi diân to lo cwên.

Kan d' parch'vivê tarb'lá na ràtă,
I më senblávë to du lan
Ke mô lenfwé è ma crëvëtă
Etan tërïa p' lò sarvan.

Digitized by Google

Mè ïorë d' në sè plië pwëreusà,
Q'é tapë, q'é bosse, qu'é crëvè,
D' m'endromêzò bin ireusà,
Awè tô, ï é bon de savè.

Lé flië qu' an fè lé dificilë,
E q' é san mortë sen galan,
Leu-z âme ne san pá tranqilë :
Lë bon Dïu n'en fò dë sarvan.

Carême national, civil et politique

Voilà ce qui se lit au premier article d'un arrêté de l'Administration du district d'Annecy, département du Mont-Blanc, daté du 21 germinal an second de la République Française une et indivisible (13 avril 1794).

National, civil et politique ne sont pas les seules caractéristiques du Carême ressuscité en pleine Convention. L'usage de la viande est *prohibé à tous*, et *d'une manière absolue* ; sont seuls exceptés les soldats, les malades dans les hôpitaux et à domicile — les uns et les autres doivent, munis d'un bon de leur municipalité, réclamer des aliments gras. (Art. 1er.)

« Ce bon ne pourra être accordé que sur une déclaration d'un ou deux ouvriers de santé, faite devant le Conseil général de chaque commune, par laquelle il sera clairement expliqué le genre de maladie, la quantité de viande dont le malade doit user pendant une décade, afin de connaître le besoin des réquisitions ». (Art. III.)

Et afin que les conseils généraux n'abusent pas de leur privilège de souscrire des bons, ils « sont tenus, sous leur responsabilité, en cas de réclamation, de prendre la note exacte et précise de tous les différents bestiaux existant dans leur commune, propres à l'abattage, et de la transmettre, dans la décade de la publication, au bureau de cette Administration, pour pouvoir faire une juste et égale répartition. » (Art. VIII.)

Sur l'invitation du district, « chaque municipalité où l'on est en usage d'abattre devra, suivant la déclaration des directeurs d'hôpitaux, d'ouvriers de santé, étapiers ou autres préposés aux subsistances en viande pour l'armée, mettre en réquisition, chaque décade, la quantité de bœufs ou vaches

Digitized by Google

nécessaires aux dits services, en préférant les vaches, comme moins nécessaires à l'agriculture, et enjoindre aux bouchers et préposés de n'en faire des livrances qu'à ceux qui seront munis des bons requis par le présent. » (Art. IV.)

Autre caractéristique. Ce n'est pas seulement pendant quarante jours, mais pendant trois mois que l'usage de la viande est prohibé d'une manière absolue. On se rappelle, en effet, que l'arrêté est du 13 avril, et il est dit expressément au premier article qu'il demeurera en vigueur jusqu'au 1er thermidor, ou 19 juillet.

Nous savons déjà que la raison principale motivant l'établissement de notre carême, était de ne pas exposer les soldats, sur les champs de bataille et dans les hôpitaux, à manquer de nourriture substantielle.

C'est pourquoi « l'Administration, en suite de diverses représentations, considérant la pénurie de bestiaux que pourrait éprouver bientôt la République, si l'on négligeait plus longtemps l'invitation aux vrais patriotes de se retrancher de la grande consommation de viande qu'ils étaient en habitude de faire », s'est vue dans l'obligation de prendre les mesures que nous venons de rappeler. (Préambule.)

Afin de rendre plus acceptable une restriction susceptible de provoquer du mécontentement, le District rappelle « que chez tous les peuples, l'usage du Carême a été constamment en pratique, pour éviter les différentes maladies que pouvait occasionner la viande des animaux en fermentation » (Préambule).

Pour une fois, vaincus par l'évidence des faits, les auteurs de l'arrêté rendront-ils hommage à l'Eglise qui, en instituant le Carême, indépendamment de toute autre considération, n'avait fait que suivre la tradition universelle, et se conformer aux règles de l'hygiène ?

Voici la réponse :

« Considérant que cet usage a été étrangement dénaturé par les prêtres, qui en ont voulu faire un précepte de religion, principalement dans un temps où ils pouvaient servir utilement la cupidité du tyran à triple couronne, leur maître, à qui la pêche du Marais Pontin fournit un revenu considérable, ainsi que le prouvent les accords faits avec la Hollande, l'Angleterre et la Suède, pour leur faciliter un plus grand débit de poissons secs, qui ne servait qu'à alimenter le luxe de cette cour ambitieuse et criminelle, dont le chef, pour imi-

Digitized by Google

ter les vertus et la pauvreté de Celui dont il se dit le successeur, n'accordait la dispense de ce Carême qu'à celui qui était assez riche pour la payer. » (Préambule.)

Telle est la réponse. A la lire, on ne supposerait pas que le Garigliano et plusieurs de ses affluents, traversant ce qu'on appelle le Marais, le divisent en plusieurs marais, que les auteurs les mieux informés ont toujours cités au pluriel.

Non moins originale est l'idée d'aller chercher une partie considérable des revenus de la Cour Pontificale en un bourbier infect, rendant malsains tous les environs, dans un périmètre étendu. Si Nerva, Trajan, et en dernier lieu Napoléon avaient été seuls à concevoir et à réaliser en partie le projet d'assainissement des Marais Pontins, on pourrait croire qu'ils avaient une arrière-pensée hostile à l'Eglise. Mais ce sont les Papes eux-mêmes, Léon X, Sixte-Quint, et surtout Pie VI qui ont fait des efforts inouïs, et dépensé des sommes exorbitantes pour se priver d'une partie considérable de leur revenu. Pour notre auteur — il le dit dans une note au bas de la page — le marais Pontin n'est pas le foyer d'infection bien connu, mais « un lac dont la pêche se fait principalement dans le temps du frai, au plein de la lune de mars ».

Si nous avons bien compris le sens des accords du Saint-Siège avec la Hollande, l'Angleterre et la Suède, ces accords avaient pour objet de faciliter à ces puissances, en maintenant l'abstinence pendant le Carême, l'écoulement de leurs poissons secs.

Mais le propriétaire de la riche prébende de la pêche des Marais Pontins ne se portait-il pas préjudice à lui-même en favorisant un commerce rival ?

Et les pays ainsi favorisés à ses dépens étaient livrés au protestantisme, en guerre ouverte avec le Chef de la Chrétienté !

Nous ne dirons rien des dispenses accordées à qui était assez riche pour les payer ; ce serait sortir de la question historique pour entrer sur un terrain qui n'est pas du domaine de notre Académie : le terrain religieux.

Pourquoi notre district d'Annecy parle-t-il avec complaisance de la cupidité du tyran à triple couronne, etc. Nous devons à la vérité de reconnaître qu'abandonné à ses propres inspirations, il se montrait moins violent.

Albitte était dans nos murs, terrorisant tout le monde,

Digitized by Google

surtout les administrateurs à tous les degrés. Dès le 1er octobre 1793, le représentant Simond « considérant que les Administrateurs du district de Cluses sont à peu près tous convaincus, les uns de l'invicisme le plus dégoûtant et de la plus grande lâcheté, les autres de rebellion ouverte, cassa cette administration impure qui n'a jamais rien su des complots contre la liberté, et qui les fomentait tous». (DESSAIX, *Savoie historique*, etc. p. 390.) Le 28 février 1794, Albitte avait nommé de sa propre autorité les membres de l'administration centrale du Mont-Blanc. Le district d'Annecy eut beau lui emprunter son langage, le proconsul le trouva encore trop réactionnaire. Quinze jours après la séance dont nous avons essayé de donner un aperçu, le 10 floréal an II (29 avril 1794), il fit pour nous ce qu'il s'était permis pour Chambéry. Or, à tous les degrés, les membres de l'Administration étaient électifs, et pas une voix n'osa s'élever pour faire entendre à nos proconsuls cette dure vérité : la Convention vous a envoyés surveiller l'application de la loi, mais non pas doter le 84e département d'une législation autre que celle de la mère-patrie.

L'article IX de l'arrêté porte : «Le présent sera envoyé au Représentant Albitte »; dès lors, rien n'a lieu de nous paraître étrange [1].

C.-M. REBORD.

1. La documentation de ce chapitre est empruntée aux Archives municipales d'Annecy, registre des Arrêtés, 2e vol. 4e et 5e cahier, an II.

Une ordonnance médicale de 1793

Parmi ces papiers poussiéreux et jaunis oubliés dans quelque vieux coffre délaissé, on rencontre parfois des pièces d'une piquante saveur dont les lignes pâlies par les ans en disent long sur les pratiques, les mœurs et le savoir de nos ancêtres.

Telle est cette ordonnance écrite le 17 juin 1793 par le médecin Bigex de la Balme de Thuy [1]. En voici le texte dans toute son originalité :

« Vu l'état du citoyen Patou, il est à propos qu'il use huit jours d'une opiate composée de deux onces environ de

1. Offerte par la famille Duchêne-Moutte aux archives de l'Académie.

Digitized by Google

racines de chardon à foulon fraîche lavée et pilée et d'une once de bon miel. — Une heure avant le repas ; il en prendra deux fois le jour à la dose d'un gros et demi, c'est-à-dire la grosseur d'une muscade, buvant par-dessus un verre de tisanne composée :

« d'un quart d'once de racine de guimauve sèche ou demi-once si elle est fraîche,

« d'une pincée de graine de lin nouée dans du linge, autant de fleurs de tussilage, de fleurs de mauve et un quart d'once de réglisse effilée.

« Verser sur le tout une pinte d'eau bouillante, couler la au bout de demi-heure, buvez-la tiède.

« Ensuite il farcira un petit poulet de cresson de fontaine, d'oseille, de laitue ou chicorée qu'il fera cuire avec trois écuelées d'eau réduites à un tiers, dans un vase couvert, à petit feu, de terre neuve, s'il se peut, il exprimera tout ce jus avec le poulet dans une forte toile neuve, il boira ce coulis chaud à jeun en deux fois, un poulet fera pour deux jours, il en usera au moins une huitaine de suite.

« Pendant ce traitement il portera à nud sur la poitrine une étoffe de laine blanche, dont il se frottera lorsqu'il sera au lit le ventre et les cuisses, usant de tout modérément, agissant de même et s'égayant le plus qu'il pourra.

« Enfin il prendra une quinzaine de bains froids dans le lac ou la rivière ; déjeunant à sept heures, se baignant à onze heures les jours de soleil seulement, jusqu'à ce que les dents craquent, on sort alors de l'eau pour aller diner. On ne se baigne point les jours de pluye, ni le lendemain quoique jour de soleil, crainte de la galle ; on s'essuye bien avant de s'habiller et l'on agit demi-heure après diner, et le restant de la journée.

« S. Bigex à la Balme de Thuy, médecin consultant. Ce 17 juin 1793, l'an 2e de la République ».

De ces longs et judicieux conseils, on peut déduire que le citoyen Patou devait être atteint d'une inflammation et de l'estomac et des reins, car si le miel, la guimauve, les graines de lin et le tussilage sont émollients, les jaloux disciples d'Esculape recommandaient spécialement la chicorée comme dépuratif, le chardon comme diurétique et le cresson contre les embarras des reins et de la vessie. Le docteur Bigex se souvenait sans doute qu'avec cresson et écrevisses,

Digitized by Google

les anciens faisaient un bouillon propre à purifier le sang des scorbutiques.

Mais cette délicieuse crucifère au lieu d'être condamnée à farcir une volaille pour être avec celle-ci réduite en coulis, aurait eu semble-t-il, plus d'effet sur l'appétit de notre malade si elle s'était contentée de servir d'assaisonnement aux nombreux poulets dont on lui ordonnait le jus. Car Patou, outre les frictions et les bains à prendre avec tant de précautions dans les eaux curatives du lac d'Annecy ou de la rivière qui ne pouvait être que le Fier, devait s'égayer, « le plus qu'il pourra » dit l'ordonnance. La neurasthénie aurait-elle fait apparition en Savoie avec les soldats de la République ? C'est à en douter dans notre cas, car l'hellébore n'a pas été indiquée par le praticien de la Balme de Thuy !

Quoiqu'il en soit, ce dernier, ennemi sans doute des drogues et potions et aussi... des apothicaires, prouvait sa foi dans les propriétés curatives de la flore de sa riante vallée.

Oui, heureux temps, où les Savoyards savaient se soigner et se guérir en ne cherchant remèdes que dans les produits de leur sol fertile et de la nature : racines et herbages odorants des Alpes, miel au parfum de leurs sapins et de leurs fleurs, volailles engraissées à la ferme, eau vivifiante, fraîchement jaillie des glaciers !

Louis Pfister.

QUELQUES RÉFLEXIONS
sur l'Onomastique Savoisienne
(à propos d'un livre récent)

Parmi les études auxiliaires de l'histoire qui relèvent de la linguistique, celles qui concernent les noms de famille et les noms de lieux jouissent actuellement d'une grande faveur, ou, si l'on préfère, d'un nouveau crédit. Je n'en veux pour preuve que le nombre des publications parues au cours de ces dernières années et relatives aux régions les plus diverses du domaine gallo-roman.

Je me bornerai à citer quelques-unes d'entre elles, en rappelant tout d'abord les ouvrages posthumes de M. Longnon édités par ses élèves. C'est, par exemple, pour le Quercy,

Digitized by Google

M. l'abbé Sol (Eugène), à qui nous devons un travail judicieux sur *L'ancien état civil en Quercy* [1]. M. Æbischer vient de nous donner une brillante monographie sur l'*Anthroponymie wallonne* d'après quelques anciens cartulaires [2]. Le même linguiste, professeur agrégé à l'Université de Fribourg, a publié dans la *Biblioteca dell'* « *Archivium romanicum* », dirigé par M. Giulio Bertoni, une thèse tout à fait remarquable sur *L'origine et la formation des noms de famille dans le canton de Fribourg* [3]. Signalons également plusieurs de ses articles onomastiques insérés dans la Revue *Augusta Praetoria* [4]. M. Ch. Ruchet étudie dans la *Revue historique vaudoise* (à partir de novembre 1922) « les noms de famille et leur origine. »

Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* connaissent les belles recherches de M. Ernest Muret, membre d'honneur de l'Académie Florimontane [5]. Il serait aisé de multiplier les noms et les exemples. La Suisse peut être fière des travaux de MM. Muret, Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet, J. Jud, P. Æbischer, C. Jaberg, pour ne citer que les plus éminents. Ils ont eu comme prédécesseur un autre membre d'honneur de l'Académie Florimontane, M. le doyen Eugène Ritter, dont le nom est aussi respecté en Savoie qu'à Genève. Rappelons que son ouvrage sur *Les noms de famille* fut publié à Paris, en 1875 [6].

Pareilles études, si elles sont renouvelées, établies sur de solides fondements, grâce aux récents progrès de la dialectologie comparée et surtout de la phonétique, ont eu de lointains précurseurs. Il y eut sans doute des étymologistes curieux d'interpréter les noms de personnages fameux bien avant le Cratyle de Platon. La foule elle-même cherche d'instinct l'origine d'un nom de famille, d'un nom de localité qu'elle entend prononcer. C'est une forme du désir de connaître les causes, tendance aussi légitime que naturelle.

1. Sol (abbé Eugène), *L'ancien état civil en Quercy*; Paris, Champion, in-8°, 1924, 267 p.

2. Liège, 1924, in-8°, 96 p. Extr. du *Bulletin du Dictionnaire wallon*, 13e année [1924], f. 3-4.

3. *Biblioteca dell'* « *Archivium romanicum* », série II, vol. 6 ; Genève 1923. Publié à part comme thèse de Fribourg.

4. *Augusta Praetoria*, III [1921] ; IV [1922] : *Etudes toponomastiques Valdôtaines*.

5. Muret (Ernest). *Les noms de personnes dans le canton de Vaud*, in *Livre d'or des familles vaudoises* ; Lausanne, 1923. — *Noms et surnoms usités dans la Suisse romande au Moyen âge et au* XVIe *siècle* ; in *Rev. d'H. Suisse*, 1924.

6. Ritter (Eugène). *Les noms de famille* ; Paris, 1875. [*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*, série philol., Ve fasc.]

Digitized by Google

Ce désir se manifeste plus nettement chez les érudits de la Renaissance, en Savoie comme ailleurs. Que d'étymologies, souvent plaisantes, d'*Allobroge*, de *Savoie*, de *Chambéry*, etc ! Au XIXe siècle, les travaux se multiplient. On peut aisément s'en rendre compte en parcourant la notice historique que nous avons consacrée à l'étude de la phonétique en Savoie [7], et surtout notre *Bibliographie méthodique*, où plusieurs chapitres traitent de l'onomastique.

Parmi les membres de l'Académie Florimontane que cet ordre de recherches a tentés, il convient de citer, outre MM. E. Ritter et E. Muret, Aimé Constantin, les chanoines Ducis, Gonthier, Marullaz, F. Mugnier, F. Fenouillet. Ils ont laissé des matériaux dont les linguistes devront tirer parti.

M. Miquet a relevé les sobriquets patois des communes de l'ancien Genevois. M. Max Bruchet, en publiant dans la *Revue Savoisienne* (1903) un répertoire des familles d'Annecy au milieu du XVe siècle, a montré l'utilité de l'onomastique pour l'histoire sociale. Les *Tables* dressées par M. G. Letonnelier des *Registres de délibérations de l'ancien conseil d'Annecy* sont une source très abondante de renseignements (toponymes et surtout anthroponymes) pour le XVe et le XVIe siècles [8].

Que de matériaux également accumulés par M. l'archiviste G. Pérouse, membre d'honneur de la Florimontane, par Mgr Rebord, par M. le chanoine A. Gavard, par nos historiens ou auteurs de monographies locales !

Nous signalons avec plaisir aux commentateurs de la *Chanson de Roland* qui pourraient l'ignorer la dissertation très érudite sur l'étymologie du nom de *Maurienne*, due à M. le chanoine Gros, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, membre d'honneur de la Florimontane. Ce travail évoque en même temps le souvenir de feu Pascalein (= Plaisance), qui appartenait aussi à notre Compagnie.

M. le chanoine Pochat-Baron s'est efforcé de retrouver dans le nom des *Acitavones* l'origine de *Thônes*, ville dont il écrit l'histoire.

En ce qui concerne plus spécialement la toponomastique,

7. Désormaux (J.). *L'étude de la phonétique en Savoie* (notice historique et bibliographique) ; Chambéry, in-8°, 1919.

8. Cf. J. Désormaux, *Nomenclature des patronymes et des toponymes* terminés en az, oz, etc. mentionnés dans les Registres de l'ancien Conseil d'Annecy ; in *R. S.*, 1921.

Digitized by Google

M. Ch. Marteaux a élargi la voie ou l'a rectifiée. C'est à lui que nous devons le plus grand nombre d'articles sur les noms de lieu savoyards. Nous savons qu'il prépare actuellement un travail d'ensemble et nous faisons les meilleurs vœux pour sa prochaine publication.

Elle comblera une lacune. En effet, si les investigations, comme nous venons de l'indiquer brièvement, ont été nombreuses, le champ qui reste à défricher est immense.

Qu'il s'agisse de noms propres à des individus ou de toponymes, un très grand nombre d'entre eux, même des plus usuels, n'ont pas encore été expliqués d'une manière définitive. Un exemple entre cent. Nous savons à peu près certainement comment est formé le nom *Allobroge*[9] et ce qu'il signifie ; mais en est-il de même pour *Sapaudus* et pour *Sapaudia* ?

Parmi les toponymes, que d'erreurs de transcription ! Combien par suite ont été faussement interprétés ! Aussi convient-il d'applaudir sans restriction à l'initiative de M. de Lannoy de Bissy et de l'Académie de Savoie. Une commission interdépartementale, ou plutôt interacadémique vient d'être constituée. Elle a pour objet de rechercher, et au besoin de rectifier, les erreurs constatées dans les documents cartographiques. Tâche déjà fort laborieuse ; pourtant ce n'est qu'une faible partie des travaux qui peuvent tenter les érudits de nos Académies savoyardes. On le verra mieux à la fin de cet article. Mais qui n'aperçoit, dès maintenant, l'importance qu'aurait pour la Savoie l'établissement d'une sorte de *Corpus* des noms de famille savoyards depuis leur première apparition jusqu'à notre époque ? Et le « *Corpus* » des toponymes ? De tels recueils existent ailleurs : ils offrent une mine de renseignements presque inépuisable, à peine soupçonnée. Pourquoi le linguiste et l'historien ne trouveraient-ils pas en Savoie semblables répertoires à leur disposition ?

Voilà ce que nous pensions depuis longtemps ; mais cette opinion s'est encore précisée et raffermie au cours de la lecture que nous venons de faire du dernier ouvrage de M. Albert Dauzat.

« *Les noms de personnes* ; *Origine et évolution* » : tel est le titre de ce volume, paru à la librairie Delagrave avec le

9. Pour les travaux ayant trait à *Allobroge* et *Savoie*, voir ma *Bibliographie* p. 245-249.

Digitized by Google

millésime 1925. L'auteur passe en revue les prénoms, les noms de famille, les surnoms, enfin les pseudonymes. Il le fait avec cette science et cette clarté qui donnent tant de charme à ses nombreux ouvrages. De telles études, penserait-on, si elles ne rebutent pas le lecteur, doivent offrir peu d'attrait à tous ceux qui n'ont pas une forte culture philologique. Quelle erreur ! Le public, nous l'avons dit, et M. Dauzat a raison de le constater au début de son livre, « s'intéresse vivement à l'origine et au sens des noms de famille, comme aussi à la valeur primitive des prénoms ». Le tout est de ne pas l'ennuyer.

Aussi bien le voyage d'exploration à travers les siècles auquel l'auteur nous convie est-il aussi instructif que divertissant. Avec lui nous suivons les noms de personne d'âge en âge. C'est l'occasion de jeter une vue d'ensemble soit sur l'antiquité, soit sur notre histoire nationale, soit sur l'histoire des pays voisins.

L'onomastique ainsi comprise ne saurait exister sans l'histoire. En revanche, c'est l'un des auxiliaires précieux de l'historien. Augustin Thierry, l'un des premiers, s'en était rendu compte exactement. Mais que de problèmes posés, dont la solution est encore controversée ! M. Æbischer, dans l'une des belles études que nous avons mentionnées [10], rappelle un certain nombre de faits déjà lointains. Il s'agit du changement de nom individuel au début de notre histoire. « S'il n'est pas permis, écrivait Augustin Thierry dans ses *Récits des temps mérovingiens* [11], de prendre pour Franks, jusqu'à preuve du contraire, les personnages des temps mérovingiens qui portent des noms germaniques et pour Gaulois ceux qui portent des noms romains, l'histoire de ces temps est impossible ». Or un philologue contemporain, M. Longnon [12], se croit en droit d'affirmer que, dès le VIe siècle, « il n'était pas toujours facile de juger de l'origine d'un individu au seul énoncé de son nom » ; et les exemples donnés sont convaincants. Nous le pensons du moins avec M. Æbischer, sans aller pourtant jusqu'à nous demander avec lui si les classes inférieures de la société se rendaient bien compte de l'origine germanique d'un nom de famille mérovingien.

On pourra suivre en Savoie les procédés employés plus tard

10. P. Æbischer, *L'anthroponymie wallonne*, p. 10.

11. A. Thierry, *Récits des temps mérovingiens* ; 4e récit ; p. 63, note 2 de l'édition de 1865, in-12.

12. A. Longnon, *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, t. I « Les noms propres de personnes au temps de Charlemagne », p. 260.

Digitized by Google

par des étrangers qui traduisaient ou francisaient leur patronyme. Aussi ne pouvons-nous toujours conclure avec certitude à telle ou telle origine ethnique, en nous appuyant uniquement sur l'onomastique. C'est là une cause éventuelle d'erreurs sur laquelle il convient d'appeler de nouveau l'attention.

Que de réflexions analogues nous pouvons faire en suivant M. Dauzat ! Par exemple, je me suis bien souvent demandé, à propos de l'étymologie de *Sapaudia*, quel était le vocable, des deux mots *Sapaudus* et *Sapaudia*, qui avait précédé l'autre. *Sapaudia* vient-il de *Sapaudus*, ou *Sapaudus* de *Sapaudia* ? Pourquoi le fils du patrice Placide a-t-il porté le nom de *Sapaudus* [13], (nom que Victor Hugo devait intercaler dans un hémistiche de *Ratbert*, in *Légende des Siècles*) [14]. Nous serions heureux que, soit M. Dauzat, soit M. Muret ou M. Æbischer voulussent bien nous éclairer d'une lumière moins vacillante sur les origines du mot *Savoie*.

Dans les chapitres qui suivent, M. A. Dauzat a condensé les résultats de toutes les recherches antérieures relatives à l'anthroponomastique : noms de baptême et prénoms français, noms de famille français, surnoms, etc. Il étudie l'origine et le sens des noms, leur répartition géographique, les transformations ou altérations dues à la graphie et à la prononciation, ainsi que les causes diverses des changements de nom. C'est assez dire combien ce livre mérite d'être lu, discuté, au besoin complété.

On pourra le compléter tout spécialement dans notre région. Je me suis permis de faire remarquer à M. Dauzat que la Savoie et les études savoisiennes tiennent une place minime dans son brillant exposé [15]. Force est bien de n'indiquer, même brièvement, que l'essentiel [16]. Les érudits savoyards

13. On retrouvera cette filiation dans l'étude posthume de Mgr Duchesne, publiée in *Revue des Deux Mondes*, sous ce titre : *L'Eglise dans la Gaule franque au* VI*e siècle* ; 15 nov. 1924, p. 297.

14. Cf. *Revue Savoisienne*, 1923, p. 18-21 : *V. Hugo et l'onomastique savoisienne.*

15. Voir, par exemple, les diverses communications relatives au patronyme *Savoye* insérées in *Revue Savoisienne*. Indication utile pour compléter un développement, p. 90.

16. Une remarque, en passant. Si l'on trouve des familles portant le nom de *Lespagnol*, il en est aussi dénommées *Litalien*. Ces deux patronymes figurent dans les annuaires de l'enseignement. (Rectifier p. 91). Un souvenir à M. *Suisse* (qui fut inspecteur des monuments historiques). Ce n'est pas un inconnu pour les membres de l'Académie Florimontane.

Digitized by Google

continueront d'accumuler les matériaux. On les appellera « travailleurs locaux », peut-être avec une légère nuance de dédain. Qu'importe ? En servant la petite patrie, ils savent bien qu'ils apportent une pierre au monument qui s'érige en l'honneur de la mère-commune et de la science.

Nous attendons avec impatience le volume que M. Dauzat nous promet. Il sera le complément indispensable de l'ouvrage dont nous parlons — trop rapidement. On y trouvera l'explication des toponymes les plus importants. Toponymes, anthroponymes, bien souvent se confondent : tel nom d'homme devient nom de lieu, tel nom de lieu devient patronyme. On peut trouver en Savoie de multiples exemples.

En manière de conclusion, M. A. Dauzat nous permettra volontiers de transcrire ici quelques passages de son introduction. « Historiens et linguistes qui travaillent en ce moment sur cette matière complexe ont à construire un édifice presque entièrement neuf, dont il faut rechercher de tous côtés les matériaux épars.... Quant aux noms de famille, nous n'avons qu'un répertoire d'ensemble, et fort incomplet, le *Dictionnaire des noms*, de Lorédan Larchey, élaboré à l'aide du *Bottin* de Paris. Les noms de famille, qui constituent le groupe de beaucoup le plus intéressant pour l'histoire de la société et du langage, il faut aller les chercher dans les annuaires, généraux et départementaux, mieux encore dans les registres d'état civil des communes (surtout rurales), dont le dépouillement est indispensable pour quiconque veut reconstituer l'évolution et établir, sur des bases solides, la répartition géographique de ces noms. Œuvre formidable.... »

Et, jetant un coup d'œil rapide sur ce qui s'est fait à l'étranger, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Scandinavie, en Suisse, en Italie, M. Dauzat a raison de constater, en le déplorant, le retard de la France, en ce qui concerne plus spécialement les « sommes anthroponymiques ».

« Il est à souhaiter que les pouvoirs publics, qui ont

Ajoutons qu'on a relevé en Savoie des *Aragon*, *Daragon* (et var.), *Catalan*, *Catelan* ; *Navarre*, dans le Dauphiné, etc.

Pour les noms de baptême, il faudrait donner une place plus large à la transmission du nom par les parrains et marraines.

Pour les noms d'origine géographique, la domesticité a dans une large mesure contribué à répandre ces appellations d'origine : *Picard*, *Le)normand*, *Ga(s)con*, etc.

Trouve-t-on des patronymes rappelant les divers « pays » de Savoie ? Tels : Faucigny, Chablais ou Chablaisan, Tarin, etc. ? Le plus souvent, semble-t-il, on s'en est tenu au nom plus générique de *Savoye* (et dérivés).

Digitized by Google

entrepris le recensement de nos noms de lieux (formes anciennes et modernes) par la publication si utile des *Dictionnaires topographiques* départementaux, organisent un relevé général des noms de famille français, qui serait effectué dans chaque commune par le secrétaire de mairie, et dont les résultats seraient groupés, suivant une méthode et un ordre à établir, dans chaque chef-lieu de département par les soins d'un comité sous le contrôle de l'archiviste. »

Idée excellente, qui germera. Voilà de quoi occuper plus d'un érudit régionaliste. En Savoie, les comités sont tout trouvés. Ils existent au sein de nos Académies et Sociétés savantes. Nous leur soumettons volontiers le vœu de M. A. Dauzat. Il y a là matière à un intéressant travail collectif. Et n'est-ce pas un peu, beaucoup même, pour de semblables travaux que les Académies ont été fondées ?

Ce vœu répond d'ailleurs aux sentiments de nombreux travailleurs provinciaux. On peut donner pour preuve les lignes suivantes, extraites d'un fascicule récent de la *Revue Historique.*

En rendant compte de l'ouvrage cité plus haut de M. l'abbé Eugène Sol : *L'ancien état civil en Quercy*, M. R. Latouche conclut comme M. A. Dauzat.

« Ce travail a paru à son heure. On sait en effet que l'administration des Archives se préoccupe, depuis plusieurs années, de faire verser dans les dépôts départementaux les archives des greffes des tribunaux datant de plus de cent ans ; or, ces archives contiennent les doubles des registres paroissiaux. D'autre part une loi récente vient d'attirer de nouveau l'attention du public sur les archives communales, dans lesquelles l'état civil constitue une série capitale.

« Il serait à souhaiter que des érudits d'autres régions suivissent l'exemple de l'abbé Sol. Ce serait particulièrement désirable pour les provinces qui, telles que l'Alsace, la Lorraine, la Savoie et le comté de Nice ont été tardivement réunies à la France [17]. »

Ces vœux nous pouvons les exprimer à notre tour. Mieux encore, il appartient à l'Académie Florimontane comme à

17. *Revue historique*, n° 293 [nov. déc. 1924], p. 281 282.

Digitized by Google

l'Académie de Savoie de faire en sorte que l'un des souhaits du linguiste et de l'historien devienne une réalité [18].

Annecy, 9 *février* 1925.

J. Désormaux.

***

A la suite de la communication de M. Désormaux, le vœu qu'il exprimait a reçu un commencement de réalisation.

Une Commission technique chargée de recueillir tous les documents concernant l'onomastique dans notre région a été désignée. Elle aura plus spécialement pour mission de préparer ce « *corpus* » des anthroponymes savoyards dont il a été parlé. Ce comité comprend, outre le président de l'Académie Florimontane et M. Désormaux, M. Marteaux, les archivistes, les notaires, M. le chanoine Gavard, comme aussi tous les membres de l'Académie qui voudraient s'intéresser à ces questions.

18. Parmi les questions connexes qui méritent d'attirer l'attention de nos collègues Florimontans, je me permets de rappeler celles qui ont trait aux mouvements de la population (émigration de la campagne dans les villes), « intermariages », etc. On trouvera un bon guide dans l'ouvrage de M. Terracher.

M. Dauzat mentionne le fait de communes entièrement dépeuplées par les guerres. De nouveaux venus ont introduit des patronymes inconnus dans la région. Je cite l'exemple, car il intéresse la Savoie. Nous devons sur un sujet analogue des renseignements intéressants à M. l'abbé Boillot, membre correspondant de l'Académie Florimontane. Il s'agit ici d'une commune des Vosges, Evaux-et-Ménil.

« Sur 69 familles qui habitaient la paroisse en 1626, 65 disparaissent pendant la guerre de Trente ans ; les quatre autres s'éteignent au siècle suivant. La population s'est renouvelée constamment au cours des XVIIIe et XIXe siècles, avec des immigrants venus en majorité de la région environnante, parfois aussi de fort loin, comme de Savoie ». (A. Dauzat, p. 114).

Voilà un fait qui devait être signalé aux érudits savoyards. M. A. Dauzat ajoute que ce cas représente une moyenne, ce qui est trop dire, du moins pour la Savoie. Il n'en est pas moins vrai que l'on a fort exagéré dans certaines régions de la France « la perpétuité de familles rurales cultivant le même domaine depuis six ou huit siècles. »

Rappelons, avec M. Dauzat, que M. Boillot a dressé une liste des familles de La Grand Combe (Doubs) pour 1872 et pour 1906, in *Le patois de La Grand Combe*, p. 48 sqq. C'est un exemple à suivre pour les villages des vallées de Savoie.

Digitized by Google

L' « Helodea canadensis » Rich.
dans le lac d'Annecy

Depuis peu de temps, on observe en abondance dans le lac d'Annecy, aux abords immédiats de la ville, une plante qui jusqu'ici n'y avait pas été signalée, l'*Helodea canadensis*, de la famille des Hydrocharidacées.

L'*Helodea canadensis* est facilement reconnaissable. Vivant complètement immergée, elle forme des touffes serrées, de couleur vert-foncé, composées de tiges grêles, dressées, plus ou moins longues. Les feuilles, verticillées par trois, de forme ovale-allongée, sont rapprochées et couvrent en partie la tige. Les touffes sont étendues ; le plus souvent rapprochées en grand nombre, elles forment, suivant la profondeur de l'eau, soit des lacis serrés, l'extrémité des tiges flottant à la surface, ou bien des sortes de gazons sous-lacustres denses.

Actuellement cette plante encombre tout le canal du Vassé depuis son origine jusqu'au pont du théâtre ; elle est abondante dans le canal du Thiou depuis l'entrée jusqu'à l'écluse du Palais de l'Ile. Le long des quais bordant le lac, elle se montre en abondance aux Marquisats surtout depuis les bains jusqu'au delà de la jetée ; plus loin on en observe encore quelques touffes le long de la route de Sévrier. Par contre elle fait à peu près défaut en bordure du jardin public où l'on n'en voit guère qu'une ou deux touffes ; elle semble manquer le long de la rive du Pâquier. Sa présence a été constatée à Talloires, où existent de fortes touffes devant l'hôtel de l'Abbaye et aussi au débarcadère. Probablement, des investigations plus détaillées permettraient de la retrouver ailleurs. En dehors du lac, on la voit par places dans le Thiou, notamment près du pont de la ligne d'Albertville.

L'*Helodea canadensis* croit essentiellement dans la zone bathymétrique correspondant à la Potamaie et à la Charaie [1] : elle s'associe souvent aux *Potamogeton* et aux *Myriophyllum*,

1. Quoique l'*Helodea* soit signalée surtout dans les eaux peu profondes de la Beine et des canaux, les observations récentes de M. Pierre Dangeard montrent que les dragages effectués près de Talloires ont ramené des touffes d'*Helodea* végétant vers 10 à 12 mètres de profondeur. (*C.-Rendus de l'Ac. des Sc.*, 26 *janvier* 1925.)

Digitized by Google

mais paraît supplanter les *Chara* qui ne peuvent croître en mélange avec elle.

Chose curieuse, cette espèce dont l'abondance locale frappe actuellement, n'existait pas, ou du moins était très rare, il y a peu d'années. En 1906, date à laquelle a été terminée l'exploration du lac qui a abouti à la publication par l'un de nous (M. Le Roux) des *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*, il n'en a été vu qu'une touffe aux Marquisats.

Avant l'apparition de cette plante dans les eaux littorales du lac d'Annecy, le tapis végétal qui garnissait les canaux émissaires, et les régions voisines de la Beine, Marquisats et Albigny, comprenait plusieurs espèces de phanérogames. Il y avait la série presque complète des Potamots inclinant leurs longues tiges dans le sens du courant au-dessus des tapis verts des Characées : *Potamogeton densus*, *P. crispus*, *P. lucens*, *P. perfoliatus*, *P. pusillus*, *P. pectinatus*. En mélange avec ces plantes, quelques pieds de *Batrachium divaricatum*, B. *trichophyllum*. Une plante, assez rare ici, s'était installée au bord des Marquisats : *Utricularia minor* ; on rencontre encore plus profondément quelques gazons de *Naias major* sur les rives dans la région de la Phragmito-Scirpare et tout à fait dans la zone littorale, *Polygonum amphibium* développant sa forme *terrestre*, après une période d'émersion au printemps.

Enfin les gazons sombres des Charas garnissaient tout le fond : *Ch. ceratophylla*, *Ch. gymnophylla*, *C. aspera*, var. *curta*, *Ch. fœtida*, mêlés à quelques rares individus de *Nitella fragilis*.

La physionomie végétale des canaux était complétée par les associations de microphytes : les larges plaques brunes et les tapis veloutés des Oscillaires, O. *limosa*, *Phormidium favosum et Ph. Retzii*, les faisceaux noirs de *Tolypothrix* sur les pierres au niveau du balancement des eaux ; les flocons flottants de *Zygnema*, *Spirogyra*, *Mougeotia*, et les longues houppes des algues vertes filamenteuses accrochées aux cailloux.

Aujourd'hui, le plus grand nombre de ces espèces subsistent encore, mais l'aspect si varié de cette végétation disparaît sous la puissante extension d'*Helodea canadensis* dont les tiges se développent rapidement en formant des couches denses, matelas herbeux, qui peut atteindre une épaisseur de un mètre au pont du Port.

Les Charas sont en voie de disparition, étouffés dans la lutte par la concurrence vitale d'*Helodea*. Ils sont comme déra-

Digitized by Google

cinés du sol, perdent leur couleur vert sombre, s'agglomèrent en pelotons et sont emportés par le courant.

Il y a là un exemple typique de la disparition d'une espèce n'ayant pu croître à cause de l'apparition d'un végétal plus robuste qui finit par la supplanter.

En tout cas, sans qu'il soit possible de fixer des dates, on peut assurer qu'il s'agit sans conteste d'une extension toute récente.

Cette invasion de l'*Helodea canadensis* n'est d'ailleurs qu'un cas particulier d'un fait général bien connu. Ainsi que son nom l'indique, cette espèce est originaire de l'Amérique du nord. Actuellement elle se rencontre dans les eaux stagnantes, les cours d'eau tranquilles et les canaux de presque toute l'Europe : la date de son apparition ainsi que les diverses phases de sa progression sont suffisamment bien établies.

C'est en 1836 que, pour la première fois, on l'indique dans une localité d'Irlande ; en 1842 on la trouve en Ecosse et en 1847 en deux localités différentes d'Angleterre. Très rapidement, durant les années suivantes, elle s'y étend dans les canaux et cours d'eau au point d'en encombrer le lit et de gêner la navigation.

En 1859 et 1860 des botanistes en transportent quelques brins du jardin botanique de Berlin dans des fossés de la région ; dès 1866 elle avait envahi la Prusse et le Brandebourg. A la même époque on la trouve en Saxe, dans les pays rhénans et dans le duché de Bade. C'est en 1860 qu'elle est vue pour la première fois en Belgique et en 1861 en Hollande et dans ces deux pays, suivant le réseau de canaux, elle devient bientôt abondante et même gênante.

En France la région du nord fut envahie par l'*Helodea canadensis* à partir de 1869 ; en Lorraine la première trouvaille de la plante remonte à 1874. Elle existait aux environs de Paris dès 1868, dans la Haute-Vienne dès 1865. Dans le Centre, où elle fut d'abord cultivée comme curiosité dans une pièce d'eau d'un parc du Cher à partir de 1867, elle progressa de 1871 à 1875 dans tous les cours d'eau. Le bassin inférieur de la Loire paraît avoir été colonisé, comme la Bretagne, aux environs de 1875. Introduite par un botaniste dans un fossé près de Bordeaux, en 1862, elle gagna de là tout le sud-ouest à partir de 1870. Dans le bassin du Rhône, on signale l'espèce à Dijon en 1875 ; elle fut introduite à Lyon vers la même

Digitized by Google

époque. Dès 1869, Verlot la signalait à Grenoble, où bientôt elle remplissait les fossés des fortifications. Durant une dizaine d'années, depuis 1875, les publications botaniques signalent de toutes parts en France l'extension de la plante.

Il n'est pas facile d'établir l'existence et la date de l'apparition de l'*Helodea canadensis* en Savoie. M. Magnin l'a vue en 1892 dans le lac du Bourget où, d'après des renseignements recueillis par lui elle aurait existé dès 1887.

L'introduction de l'espèce semble avoir été plus tardive en Suisse et dans l'Europe centrale. On ne l'indique qu'en 1880 dans le lac de Zurich, en 1885 dans le lac de Constance, de 1880 à 1884 dans le bassin du Danube et en 1892 seulement dans le lac de Garde.

L'*Helodea canadensis* fournit un exemple remarquable de naturalisation rapide d'une espèce étrangère qui arrive en peu d'années à occuper un territoire étendu, où elle s'installe en supplantant certaines espèces indigènes. Sa biologie explique cette extraordinaire faculté d'extension. Il est à noter qu'en Europe l'*Helodea canadensis* ne fructifie pas : c'est une espèce dioïque, et seuls des individus mâles se rencontrent. La plante se propage uniquement par une sorte de bouturage naturel pour lequel elle est remarquablement adaptée. Un fragment quelconque de la tige, brisé et flottant, est capable de vivre pendant longtemps et de s'enraciner quand il tombe au fond ou s'accroche à une berge. Mais, en plus, l'*Helodea canadensis* produit abondamment des rameaux particuliers que leurs caractères rendent plus spécialement propres à la dissémination de l'espèce. Ce sont d'abord des *pousses hivernales*, courtes, trapues, à feuilles serrées, qui apparaissent à l'automne à la partie inférieure de certaines tiges, et, qui mises en liberté par la désagrégation survenant en hiver de ces tiges, se dispersent au fil de l'eau. Il y a en plus des *bourgeons hivernaux*, de quelques millimètres de longueur, courts et épais, qui apparaissent nombreux durant l'automne et l'hiver, à l'aisselle de certaines feuilles. Ces bourgeons se détachent, flottent, puis s'enfoncent dans la vase et, quand la température de l'eau s'élève, se développent en donnant un nouveau pied.

On comprend qu'une plante aussi bien dotée au point de vue des procédés de multiplication puisse prendre possession rapidement de vastes espaces une fois qu'elle a apparu dans un cours d'eau, un étang ou un lac. Sa dispersion vers l'aval

Digitized by Google

est facile par entraînement de fragments de tiges, des pousses ou de bourgeons hivernaux par le courant. Ces mêmes fragments, flottant sur l'eau, poussés par les vents ou entraînés par des embarcations, assurent l'extension dans les nappes d'eau. La dispersion vers l'amont est compréhensible, s'il s'agit d'un canal ou d'une rivière parcourus par des bateaux ; elle peut s'expliquer encore par l'apport fortuit de bourgeons hivernaux adhérents aux pattes des oiseaux aquatiques. C'est ainsi également que l'on peut comprendre le transport de proche en proche de la plante dans un étang fermé ou dans un cours d'eau ne communiquant avec aucun de ceux jusque là envahis. Mais le transport à grande distance et l'apparition de l'espèce en des points très éloignés a été, le plus souvent, le fait de botanistes curieux de faire un essai de naturalisation ou d'amateurs désireux de cultiver une plante nouvelle dans une pièce d'eau. Sa première apparition en Irlande semble n'avoir pas d'autres causes. C'est ainsi, on en a la certitude, que la plante a été répandue en Prusse ; c'est ainsi, également, qu'elle a été introduite en France, à Paris, à Bordeaux, dans le département de l'Orne, dans celui du Cher, à Lyon. Connaissant les inconvénients qu'entraîne la présence de l'espèce, on ne peut que regretter ces imprudentes expériences.

Au milieu de cette invasion générale de l'*Helodea canadensis*, il semble que, dans la Savoie restée longtemps indemne, le lac et la région d'Annecy soient restés plus longtemps encore à l'abri. L'isolement relatif du lac et des cours d'eau qui lui servent d'émissaires ou qui s'y déversent explique en partie le fait ; au surplus la plupart des cours d'eau de la région ont un courant trop rapide pour offrir des stations favorables à une plante qui recherche les cours d'eau calmes et les étangs. Il est certain qu'aucune flore n'indique l'*Helodea canadensis* en Haute-Savoie et elle était extrêmement localisée, ainsi que nous l'avons dit, en 1906. Nous ne sommes pas assez documentés sur ce qui s'est passé depuis, mais il est certain que c'est bien récemment qu'elle est devenue d'une telle abondance aux environs de la ville. D'ailleurs les observations faites en divers pays montrent que c'est bien là la marche du développement de l'espèce dans une région nouvelle. Il y a comme une période d'incubation, pendant laquelle la plante n'est pas encore solidement installée, puis, quand tous ses moyens de propagation entrent

Digitized by Google

en jeu, vient une période d'extension incroyablement rapide. « C'est, a écrit un botaniste, Le Grand, à propos de l'apparition de l'*Helodea* dans le centre de la France, quand cette plante se met à pulluler qu'elle apparaît tout à coup aux regards ; généralement il a été impossible de marquer son point de départ, de préciser son apparition, de suivre ses progrès. » Pour avoir l'explication du fait il suffit peut-être de remarquer que le nombre des rameaux et bourgeons propagateurs doit croître en progression géométrique et que, dans une plante qui se révèle aussi bien armée pour la concurrence vitale, bien peu doivent être perdus.

Quant à la cause de l'introduction de l'*Helodea canadensis* dans le lac, elle paraît bien établie. Il semble bien que c'est une fois de plus, le fait d'un botaniste curieux qui a cédé au plaisir, inoffensif en apparence, d'essayer la naturalisation de l'espèce. En effet, il y a une trentaine d'années, un botaniste amateur présenta à l'un de nous un échantillon vivant d'*Helodea* qu'il venait de recevoir pour son herbier, en ajoutant qu'il en avait jeté quelques rameaux dans le lac afin de voir si cette plante exotique se propagerait dans ses eaux.

L'*Helodea canadensis* est donc installée et en plein développement dans le lac et surtout dans les canaux qui lui offrent, grâce aux circonstances de profondeur et de courant modéré qui y sont réalisées, un optimum de conditions stationnelles. Les inconvénients, si souvent constatés et décrits, apparaissent déjà : gêne de la navigation, ralentissement du cours de l'eau pouvant entraîner un exhaussement du niveau. On comprend, en la voyant, les noms significatifs de *Mauvaise herbe aquatique, Peste des eaux* (*Waterwed, Wasserpest*) qui lui ont été donnés en Angleterre et en Allemagne. Peut-on espérer qu'après une période de prospérité, cette plante perdra du terrain ? Il est difficile de le dire. Cependant il faut toujours tenir compte, dans ces phénomènes de concurrence vitale qui règlent la prédominance de certaines espèces, en une station, de l'intervention de facteurs nouveaux qui peuvent, à un moment donné, exercer leur action. Si, dans la plupart des cas, l'*Helodea canadensis* se maintient avec son allure encombrante, là où elle s'est établie depuis 40 ou 50 ans, il est des points où l'on observe sa régression. M. Schröter a signalé que dans le lac de Constance où, en 1885, elle était si abondante qu'on devait procéder à son extraction, elle a disparu d'elle-même durant les trois années suivantes. Dans

Digitized by Google

le lac de Zurich, elle s'est développée de façon intense en 1881 pour diminuer d'importance en 1882 et devenir inoffensive plus tard. Peut-être pareil fait se produira-t-il dans notre lac. En tout cas, pour libérer les canaux de cette végétation envahissante, il serait bon de recourir à des faucardages, qui pour être pleinement efficaces, devraient être opérés au début de l'été, au moment où la plante est en plein développement, n'a pas encore accumulé de réserves ni formé de rameaux ou bourgeons hivernaux. Faucarder trop tard ou trop tôt dans la saison serait imprudent et amènerait seulement une dissémination plus facile des germes et une repousse vigoureuse des pieds fauchés.

Ph. Guinier et M. le Roux.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

I. **Registres du Conseil de Genève**, tome IX. — Il convient d'appeler l'attention sur de récentes publications genevoises échangées avec la *Revue Savoisienne*.

L'une d'elles, et c'est le beau périodique *Genava*, entre autres articles se recommandant par la science et le talent de l'auteur, contient un important chapitre de M. Déonna sur le Cardinal de Brogny, sur ses origines et sa légendaire pauvreté. Il serait bon qu'un historien compétent, membre de la Florimontane, mît le lecteur au courant de ce travail fort bien illustré et documenté, qui intéresse de si près les annales d'Annecy.

Une autre production, plus importante encore, bien qu'elle risque de paraître fort ardue à un grand nombre de lecteurs, forme le tome IX des *Registres du Conseil de Genève*, publié par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève [1]. Comme les tomes précédemment parus, ce volume, qui semble au premier abord n'offrir d'intérêt que pour l'histoire particulière de Genève, fourmille au contraire de renseignements relatifs à la Savoie. Comment s'en étonner ? Les faits enregistrés s'ordonnent entre le 3 juillet 1520 et le 3 février 1525 (volumes 19 à 21 des Registres du Conseil). Dans cette courte période se préparent des événements qui auront pour Genève — et, par répercussion, pour la Savoie — une importance capitale.

Le duc de Savoie, Charles III, par une ordonnance en date du 5 décembre 1517, avait défendu « à tous ses sujets, tant médiats qu'immédiats, de contracter aucune bourgeoisie » auprès des cantons helvétiques [2], Berne, Fribourg et Soleure.

Le mois précédent, le duc « s'était rendu à Berne, accompagné de Claude de Seyssel, archevêque de Turin. A cette occasion, une convention avait été négociée par laquelle la Savoie, d'une part, et les trois villes de Berne, Fribourg et Soleure, d'autre part, s'interdisaient réciproquement d'accorder leur bourgeoisie ou leur protection aux communautés ou particuliers dépendant de l'autre partie ».

Telle est l'origine des discussions ou démêlés que le duc de Savoie devait avoir avec les cantons ; par suite l'une des causes de l'affranchissement de Genève.

« Seuls les Bernois ratifièrent au début cet accord. Les Fribourgeois se refusèrent constamment à l'approuver, et ce fut, en partie, l'insistance que le duc mit à les y amener qui entraîna l'échec de la conférence de Thonon, à la fin de décembre 1520. Fribourg se déclarait prêt à observer sur ce point les anciens traités, mais n'entendait pas se lier davantage les mains, ni renoncer aux bourgeois extérieurs qu'il avait reçus au cours des dernières années. Les députés avaient l'ordre de maintenir la thèse suivant laquelle la ville de Genève, étant ville libre impériale, n'était nullement sujette au duc. Berne se borna dès lors à interposer ses bons offices pour le maintien de la paix entre Fribourg et la Savoie. Quant aux Soleurois, ils n'adhérèrent à la convention du 3 décembre 1517 que le 10 février 1521, à la requête du secrétaire ducal Pingon. »

J'ai tenu à transcrire ce passage, qui résume nettement, d'après les documents officiels, les démarches faites et les accords conclus, événements qui intéressent si directement l'histoire d'Annecy, comme la biographie du premier poète et chroniqueur annécien, François de Myozinge. On sait en effet que

1. *Registres du Conseil de Genève*, IX ; Genève, in 8°, 1925, VIII-556.
2. Archives d'Etat, à Turin, mentionnées in *Registres...*, IX, p. 481, notes additionnelles.

Digitized by Google

Myozinge fit partie de l'expédition *(socii)* organisée contre Genève, en avril 1519 [1].

En parcourant les *Registres* récemment publiés, on relèvera, parmi les étrangers admis par le Conseil à la bourgeoisie, plus d'un nom d'immigré savoyard. Par exemple, en octobre 1524, c'est un André Denarié, de Samoëns, cordonnier. Il est admis, ainsi que son frère, mercier, moyennant 8 florins, pour chacun [2].

En octobre 1521, c'est un Pierre Romain, (ou Roman), « excoffier », du Grand-Bornand, reçu pour la même somme [3].

Il en est de même, en décembre 1521, pour un Etienne Blanchet, même profession, également du Grand-Bornand [4]. On peut citer aussi, entre beaucoup d'autres, le cas de noble et égrège François de Veigy (de Vegio), secrétaire ducal et apostolique, fils de feu noble et égrège François de Veigy, de la paroisse de Menthon. Il est admis bourgeois de Genève en janvier 1524. [5].

En faisant l'inventaire complet de tous ces nouveaux bourgeois venus des Etats de Savoie delà les monts, on pourrait rédiger un petit chapitre sur l'émigration des Savoyards à Genève au début du XVIe siècle [6].

En présence de ces cas nombreux d'accession à la bourgeoisie de Genève, nous nous demandons quels étaient les sentiments du duc de Savoie. Cette prétention d'une cité sur laquelle il ne cessa d'affirmer ses droits, d'être « ville libre impériale » ne pouvait qu'irriter Charles III. Hostile à ses sujets qui recherchaient la bourgeoisie de Fribourg, de Berne, de Soleure, n'a-t-il pas encouragé par politique ceux qui aspiraient à la bourgeoisie de Genève ?

Ce sont là de minces détails, évidemment. Toutefois quand ces détails se comptent par centaines, on est amené à reconnaître, comme nous l'avons dit, toute l'utilité du présent volume pour les annales d'Annecy, pour l'histoire de la Savoie. La publication de ces documents s'autorise d'ailleurs des noms de MM. Emile Rivoire et Victor van Berchem.

Veut-on quelques autres exemples ? Il n'est que de choisir. Les auteurs constatent que la déférence excessive des conseillers genevois envers le duc « compromet l'indépendance de la ville ». Ces magistrats « se trouvent désarmés le jour où Charles III affirme sa volonté de soumettre Genève à son pouvoir suprême et jette l'effroi dans la ville par l'exécution brutale d'Amé Lévrier (13 mars 1524). Le duc est soutenu dans son dessein par l'action du conseil de Chambéry, qui non seulement entrave l'exercice de la juridiction ecclésiastique de l'évêque [Pierre de la Baume] dans le diocèse, mais cite à tout propos à sa barre les citoyens genevois, afin de les amener à reconnaître sa compétence [7]».

Voilà qui éclaire l'histoire des relations entre Genève et Chambéry. Beaucoup d'autres faits, minuscules à première vue, nous permettent de mieux apprécier les historiens qui ont exalté « l'âge héroïque » de Genève, par exemple Michelet.

C'est l'époque précise où « apparaissent les premiers indices de la diffusion dans la population genevoise des idées de Martin Luther ». Cornelius Agrippa [8] va jouer son rôle de propagateur. La tache ne tardera pas à s'étendre. On signalera bientôt à Annecy quelques adeptes — bien rares, bien hésitants — de la doctrine nouvelle.

1. Cf. *Revue Savoisienne*, 1919, p. 79 sqq. ; spécialement p. 87.
2. *Registres*.., p. 436.
3. *Registres du Conseil de Genève*, IX, p. 118.
4. Ibid., p. 132.
5. Ibid., p. 351.
6. Ils n'étaient pas les seuls d'ailleurs; on le sait bien. Voici un chapelier venu de Bourgogne (p. 132). De sa province d'origine il a gardé le surnom (dictus...) de *Borguignyon*. Cité pour l'onomastique.
7. *Opus citatum*, p. VI-VII.
8. Il conviendrait que les auteurs eussent mentionné à ce sujet l'étude de feu J. Orsier.

Digitized by Google

L'historien des mœurs, comme aussi le linguiste, trouve dans ces publications d'anciens registres communaux, de quoi satisfaire amplement sa curiosité. Voir, par exemple, ce qui est consigné (p. 428, 431, 433) à propos des « linguae veteris macelli », (emprisonnement des bouchers venant du marché de Bonne) ; les détails concernant la police des mœurs, etc. etc.

Pour contribution dialectologique, j'ai noté les sobriquets curieux, les nombreux anthroponymes à finales atones en *oz*, *az*, pareils à ceux qui ont été relevés et classés dans la *Revue Savoisienne* [1].

Quel plaisir pour le lexicographe de saluer à chaque pas tant de mots expressifs et savoureux ! Ils sont enchâssés dans le latin souvent bizarre du greffier, affublés d'une flexion qui leur donne un air jovial de vocables moliéresques. C'est le vieux dialecte savoyard, qui fut si longtemps le véritable parler indigène des Genevois [2].

On le retrouve dans les *Registres* des délibérations de l'ancien conseil d'Annecy. Mais fera-t-on jamais à ces dernières le même honneur qu'aux décisions prises par les « édiles » de Genève ?

Nous avons du moins, en attendant, une *Table* manuscrite très détaillée pour les premiers de ces Registres, de l'année 1475 à 1538. [3].

Si nous rappelons le travail très méritoire de M. G. Letonnelier, c'est qu'une partie des registres dépouillés date exactement des mêmes années que ceux de Genève.

Qu'il s'agisse de Lyon, de Genève ou d'Annecy, il n'y a guère de source plus importante pour l'histoire de la cité.

J. Désormaux.

II. L. C. Bollea, **La vita e le opere di F. Gabotto.** Le 24 novembre 1918, le Piémont a perdu l'un de ses historiens les plus réputés, Ferdinand Gabotto [4]. A la nouvelle de sa mort, je ne pus écarter une pensée mélancolique : l'un de mes premiers articles de critique insérés dans la *Revue Savoisienne* [5], il y aura bientôt trente ans, concernait ce savant polygraphe. (Cf. n° 92 de l'ouvrage qui suit.)

Aujourd'hui, si j'évoque ce lointain souvenir, c'est que M. L. C. Bollea vient de publier dans le *Bolletino storico-bibliografico subalpino* (XXVII, n° 1 ; Torino, 1925), une importante étude bio-bibliographique (120 p. in-8°), sous ce titre : *La vita e le opere di Ferdinando Gabotto*. Cette analyse ne mentionne pas moins de 712 numéros.

Il convenait d'appeler l'attention des érudits Savoyards sur cet utile répertoire. Ils consulteront avec fruit l'index qui le termine [6].

Nous saluons le grand historien piémontais. Nous admirons volontiers cette « vita di intenso e febbrile lavoro ». Mais son biographe rappelle avec certaine insistance que F. Gabotto était gallophobe. Il nous parle (p. 38) de « la sua convinzione della poca fiducia che l'Italia deve riporre nella sorella latina ».

Gabotto était un irrédentiste. Il tenait son regard fixé sur Nice, sur la Corse, sur Tunis, même sur la Savoie [7]. En bon Italien, en bon Piémontais, écrit M. Bollea [8]. Ce n'est là, nous aimons à le penser, que l'expression d'un senti-

1. *Revue Savoisienne*, 1921.

2. Voir sur cette question les articles suivants :

L. Dumur, *Dialecte savoyard* ou *Dialecte genevois ?* in *Mercure de France*, 1er nov. 1907, p. 189. — A. van Gennep, *Sur le terme patois savoyard* ; in *Mercure de France*, 1907, p. 376.

3. Cf. *Revue Savoisienne*, 1921, p. 85.

4. « F. Gabotto si spegneva con grande iattura per gli studi storici piemontesi » *Biogr.* citée, p. 51.

5. *Poésies du XVIe siècle relatives à Charles-Emmanuel Ier*, in *Revue Sav.* août 1896.

6. Au mot *Savoia*, par exemple, le lecteur est renvoyé à 37 articles.

7. *Opus citat.*, p. 87.

8. « Da buon Piemontese. Oltre che buon Italiano... »

Digitized by Google

ment individuel. Il serait, me dit-on, et je le crois volontiers, injuste et inexact de généraliser. Mais, lorsque M. Bollea ajoute : un double idéal a inspiré toute la vie de F. Gabotto, « Savoia e Italia », il nous fait soupçonner de quelle nature était l'intérêt que cet historien témoignait à la Savoie.

Je connais trop superficiellement son œuvre pour me permettre de l'apprécier. Mais la devise de Tacite s'impose toujours : « *sine ira et studio* ». S'il en était autrement, cette production si abondante pourrait contenir d'intéressantes confidences sur l'état d'âme d'un grand Piémontais contemporain ; elle risquerait de manquer d'impartialité.

J. Désormaux.

III. — Van Gennep (Arn.) : **Le culte populaire de sainte Agathe en Savoie**, extrait de la *Revue d'Ethnographie et des traditions populaires*; 9 pages. L'auteur apporte une très utile contribution au folklore hagiographique en étudiant minutieusement le culte de la sainte et l'aire de son extension en Savoie, le premier, localisé d'abord à Rumilly (il serait curieux de savoir pourquoi les bénédictins, qui plaçaient d'habitude leurs prieurés sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie, avaient pris comme vocable pour celui-ci, qui appartenait au monastère de Nantua, la sainte en question) et à Queige ; la seconde, embrassant une partie du Genevois et de la Tarentaise, à laquelle s'ajoute la partie adjacente de la Combe de Savoie. Sainte Agathe est encore révérée en Provence et en Suisse, mais elle n'est l'objet d'aucun culte populaire dans les anciennes provinces limitrophes, du Dauphiné à la Bavière et au Piémont. Ce culte est très complexe. Son attribution fondamentale aurait été de préserver des incendies et de tout ce qui brûle. Une pratique populaire, quoiqu'assez rare en Savoie, est la bénédiction du pain comme préservatif du feu. D'autre part, si l'on se rappelle que la sainte subit le supplice des mamelles arrachées, on ne s'étonnera pas qu'elle soit encore la protectrice des femmes.

A Queige, chaque fidèle fait bénir un petit pain en forme de sein qu'on appelle *guêta* — *l'Aguêta* — *Agathe* et l'emporte pour préserver sa maison de l'incendie. A Conflans (Albertville), elle protégeait à la fois contre l'incendie et les maux de sein. L'auteur parle aussi des *agathes* ou pains en forme de mains que les femmes mangent le soir entre elles à Saint-Pierre d'Albigny. A ce sujet, le *Petit Dauphinois*, dans son numéro du 5 fév. dernier insérait ces lignes de son correspondant dans ce chef-lieu de canton : « Mercredi, 4 février, veille de la Sainte Agathe, tous les boulangers du pays avaient étalé dans leurs vitrines des espèces de fouaces, en formes de mains. Ces *guêtas* étaient achetées et mangées par les femmes pour éviter que leurs seins mûrissent dans l'année... »

Charles MARTEAUX.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry et Cie.

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 1er avril 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le PRÉSIDENT prend la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Absent d'Annecy le mois dernier, je tiens à m'associer à l'hommage qui a été rendu très justement par M. Désormaux à notre éminent collègue, M. le sénateur Goy.

« Je connaissais M. Goy depuis plus de quarante ans. Venu jeune dans un pays où il était inconnu, il y prit racine petit à petit, sans heurt et sans froissements, et s'imposa par ses talents, par la droiture de son caractère et par la dignité de sa vie. Je joins mes regrets à ceux qui ont été si éloquemment exprimés.

« J'adresse les sincères condoléances de l'Académie à M. Fernand Ruphy, qui vient de perdre sa mère, Mme Veuve Gustave Ruphy, née Dufour, fille d'un ancien Florimontan.

« Nous avons appris avec peine la mort de M. Badin, qui faisait partie de notre Académie depuis 1911. Originaire de Bourgoin, M. Badin était très avantageusement connu sur la place d'Annecy : c'était un homme d'un commerce agréable et d'une parfaite urbanité. Je prie Mme Badin, sa veuve, de vouloir bien agréer l'expression de nos vifs regrets.

« La Savoie a fait une perte sensible en la personne du docteur Jules Socquet, médecin légiste, président de la Société de médecine légale, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement le 22 février 1925, à Paris. Originaire de Megève, il était très apprécié dans la colonie savoisienne. Nommé médecin légiste en 1884, il avait fait plus de dix mille autopsies.

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Gavard, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, V. Robert, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Lavorel, Mgr Rebord, Ribatto, F. Serand, Suchard.

Digitized by Google

Son nom a été mêlé à toutes les grandes affaires criminelles de la fin du siècle dernier et du début du XXe.

« J'ai la satisfaction de féliciter M. Louis Dépollier, qui a été nommé officier de l'Instruction publique et M. Henri Blanc, capitaine, qui a été admis à l'Ecole supérieure de guerre.

« A la dernière heure, j'apprends que M. Désormaux vient encore d'obtenir de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres le prix de la fondation Honoré Chavée pour sa *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie.* Je le prie d'agréer nos plus sincères compliments. »

M. Désormaux répond en ces termes :

« Après les compliments de mes anciens Maîtres et de l'Institut, avec ceux de mes Collègues de l'Université, et ceux du Comité du Millénaire (que l'un des vice-présidents me fit l'honneur d'exprimer, au nom du Bureau, lors de la dernière séance), rien ne saurait m'être plus agréable que les cordiales félicitations de l'Académie Florimontane. Je vous prie d'agréer M. le Président, ainsi que tous mes honorés Confrères, l'assurance de ma profonde gratitude.

« Permettez-moi de me reporter un instant vingt-deux ans en arrière. Je venais de recevoir une première fois cette distinction de lauréat de l'Institut, qui m'a été renouvelée pour mon récent ouvrage. Le très estimé et toujours regretté M. Camille Dunant prononça à cette occasion des paroles aimables dont je conserve fidèlement le souvenir. Il voulait bien souligner la valeur de ce prix H. Chavée, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres se réserve de décerner spontanément à une publication concernant les langues romanes, sans que l'auteur ait fait acte de candidature.

« Aujourd'hui, Messieurs, comme alors, la Savoie m'a porté bonheur. Sans doute, nous le savons, elle est sévère à l'égard de ceux qui la dénigrent injustement ; mais elle est accueillante et douce à ceux qui l'aiment, qui la comprennent, qui travaillent pour elle, en lui consacrant leurs loisirs ou leurs veilles.

« Pour moi, j'ai depuis trente ans trouvé parmi les membres de la Florimontane un appui bienveillant et de chaleureux encouragements.

« Notre « vénérable Compagnie », en votant une subvention pour publier cette *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*, m'exprimait d'avance, avec une délicate sympathie, en des termes à peu près identiques, ce que M. Jeanroy a

Digitized by Google

daigné m'écrire, au nom de l'Institut : « Veuillez ne pas considérer la modicité de la récompense matérielle, pour ne voir que le témoignage de la haute estime dans laquelle l'Académie tient vos travaux. »

« Je suis confus de ces marques répétées de bienveillance. Mais de telles paroles ont pour un travailleur une valeur inestimable. Où trouver un meilleur stimulant, au besoin un plus précieux réconfort ?

« Aussi, de nouveau, Messieurs, je vous dis bien simplement, mais bien cordialement : Merci ! »

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Jean Diacquenod. *Etude à quatre* pour quatuor à cordes d'après la légende de saint Bernard de Menthon. Lyon 1925. Offert par le Comité du Millénaire.

Henri de Ziegler. *Nostalgie et conquêtes.* Genève, 1923.

Fernand Donnet. *La complainte de la mort d'Isabelle de Bourbon.* Anvers, 1924.

J. Bordeaux. *Etude raisonnée de l'aéroplane.* Paris, Gauthier-Villars, 1912.

J. Bordeaux. *La photographie et les couleurs.* Bruxelles 1909.

— *Les transports des poids lourds par vapeur surchauffée.*

E. Vingtrinier. *La Contre-Révolution,* 1re période 1789-1791.

Albert Bordeaux. *La Géologie et les mines de la Savoie et des régions avoisinantes.* Paris, 1925. Dons des auteurs.

Archives municipales d'Annecy. *Inventaire de* 1883 à 1924, don de la Mairie.

Sous ce titre : *La Savoie « complément littéraire du canton de Vaud »,* M. Désormaux a relevé dans la presse régionale (*L'Echo de Savoie,* nº du 22 février 1925) certaines assertions un peu étranges, insérées par un critique genevois dans le *Mercure de France* du 1er janvier, à propos d'un ouvrage de M. H. de Ziegler intitulé *La Corne d'Amalthée.*

L'article de notre collègue lui a valu, dit-il, avec une charmante lettre de M. de Ziegler, le plaisir de connaître son ouvrage *Nostalgie et Conquêtes.* Sur sa demande, l'auteur s'est empressé de dédier un exemplaire de ce volume « à la vénérable Académie Florimontane ». M. Désormaux en donne une brève analyse. Il met principalement en relief, en les commen-

Digitized by Google

tant, les passages qui magnifient la Savoie. Voici quelques couplets de cet hymne enthousiaste :

SAVOIE

« Le pays délectable. Le pays bien cher. L'effort serait trop grand de le juger. Mieux vaut qu'il chante dans mon cœur. Je ne sais plus si je le vois encore, ombres et lumière, dans sa réalité. Il est trop en moi, et je me suis trop répandu dans sa beauté.

« J'ai découvert du même coup la nature et la Savoie. Je m'y suis ému pour la première fois devant des paysages. J'y ai goûté la campagne pour autre chose que son agrément matériel. Mes yeux s'y sont ouverts : c'est assez, je pense, pour que j'honore en elle une patrie. »

Suivent des notations sur les paysages savoyards. C'est la vallée de l'Arve, vue de Pers ou d'Aisery : « terre parée de négligence divine, majestueuse, et qui sourit ». « Elle est belle, naïvement et gentiment. » « Paysage si doux, si rayonnant et si voilé ; mieux ordonné peut-être que notre jardin genevois. »

Et voici que l'enthousiasme grandit : « Merveilleuse Savoie. Noble Savoie, puis-je aussi dire. »

« Je regarde la plaine, les coteaux, les monts, et je songe à ces terres de chez nous, dont l'homme fourbe a dégradé la figure sous l'insolent prétexte qu'il les aimait... Tu dédaignes les grosses breloques cliquetantes que tes voisines secouent pour qu'on tourne vers elles des yeux conquis par toi. »

Quelle belle leçon, toujours à méditer !

Du paysage, M. de Ziegler passe à l'homme, à ses monuments. Partout l'homme « a construit dans l'esprit des lieux. Clochers, fermes et tours l'expriment diversement, le parent, le complètent. » Autant dire que l'adaptation au milieu est parfaite. Mais en sera-t-il ainsi toujours ? Et le « modern-style » convient-il à nos paysages ?

On ne goûtera pas moins les réflexions inspirées à l'auteur par la guerre et sa répercussion en Savoie. Et voici que j'évoque « ceux de Barivier », et les sympathies de l'élite romande, l'adresse que des lettrés suisses firent parvenir à l'Académie Florimontane, et tant d'autres souvenirs...

L'une des pages les plus touchantes est inspirée par l'église de Thorens. Dans la nef, de structure banale, deux statues : Jeanne d'Arc, saint François de Sales. M. de Ziegler y voit

Digitized by Google

comme un admirable symbole des sentiments savoyards. Toute vibrante d'enthousiasme, devant l'image de « la bonne Lorraine », la Savoie, tend les bras à la France. Et voici « la France et la Savoie unies en dévouement, en amour ». Aussi l'auteur, qui n'est « ni Français, ni Romain », fait-il vœu de revenir dans cette « humble église », pour y déposer « quelques fleurs de mai, cueillies le long de la route », en souvenir de ceux qui sont morts pour bouter l'ennemi hors de la patrie !

M. de Ziegler « n'est pas Français » ; mais il sent, il aime, comme un Français. La Savoie a fait sa conquête. Souhaitons qu'ils soient nombreux, hors de France, les écrivains qui témoignent à l'égard de notre pays une admiration si pleine de tendresse et de reconnaissance !

Au sujet de la récente proposition de M. Désormaux touchant l'établissement d'un répertoire des anthroponymes savoyards, M. Marteaux expose que l'on pourrait prendre pour base les tabelles des propriétaires de l'ancien cadastre. Ce serait une occasion de discuter leur étymologie, l'origine des familles, l'extension des propriétés roturières et bourgeoises.

M. Miquet fait une communication sur le commissaire des guerres François Grobert. (Voir plus loin).

Le Même donne des détails biographiques sur un Annécien inconnu dont le père a donné son nom à la caserne Balleydier.

M. J. Serand fait part des dons reçus pour les collections de Montrottier :

De MM. André et Ribatto : une colonne en pierre du XVIe siècle provenant du cloître de l'ancien couvent de Sainte-Claire. — De M. Alexis Dunand, divers objets d'équipement de l'armée sarde et de l'armée française sous le second Empire. — De M. Eugène Falletti : un bel exemplaire illustré et relié de l'*Histoire de Flavius Josephe, sacrificateur hébreu* (édition de 1646). — De M. Sautier-Thyrion : une pièce de monnaie obsidionale en carton émise par la place de Langres, pendant le siège de 1870-71.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Digitized by Google

Le commissaire des Guerres François Grobert

Dans ma liste des officiers savoyards pensionnés après 1817, j'ai mentionné le commissaire des guerres François Grobert, sans entrer dans des détails sur sa carrière. J'ai trouvé depuis, dans les archives du Ministère de la Guerre, un volumineux dossier dans lequel on peut puiser des détails intéressants sur ce personnage. Sa bravoure et son courage (il avait été blessé deux fois) l'avaient fait remarquer et il avait été nommé commissaire de 1re classe le 8 pluviôse an VIII (28 janvier 1800), à l'âge de 37 ans.

Mais il fut accusé de prévarication et signalé « comme un brouillon et un intrigant, un homme actif et à expédients avide de pouvoir et d'argent ». On lui reprocha d'avoir fait, acheter par force, par la municipalité de Barcelone, une quantité considérable de bœufs. La direction de la Monnaie de Perpignan lui réclamait une somme de 8.000 francs. Il fut, en outre, constitué débiteur de 44.000 fr. envers le Trésor royal pour pareille somme qui lui avait été comptée par la province de Padoue, pour rachat des magasins de sel et tabacs qu'il menaçait de faire enlever.

Réformé le 29 décembre 1805, il fut réintégré le 9 septembre 1808.

Mais il ne tarda pas à se faire suspecter de nouveau. Le 6 juin 1810, le maréchal duc de Tarente (Macdonald) envoyé en mission en Espagne pour enquêter sur les exactions commises en Catalogne, écrivait de Girone au ministre de la Guerre :

« Je n'ai pu obtenir le moindre renseignement de mon prédécesseur, ni sur l'armée ni sur les choses du pays.

« C'est un nommé Grobert, commissaire des guerres, qui était le factotum et grand faiseur ; il a sans doute beaucoup usurpé et abusé de la confiance : tout le monde était occupé à ramasser de l'argent par les moyens les plus odieux et les plus violents ; aussi tout ce qui part et est parti est en exécration. »

Le 14 juillet 1810, le même maréchal lança contre Grobert un ordre d'arrestation.

Réformé le 4 juin 1810, le commissaire fut réintégré le 18 mai 1812, sur la demande d'Augereau, qui déclara répondre

Digitized by Google

de Grobert et expliqua que la réquisition des bœufs avait été faite sur son ordre.

Un rapport du 17 septembre 1810 dit que l'opinion publique « désigne le sieur Grobert comme l'homme qui a le plus d'influence sur M. le Maréchal Augereau. » De fait, le dossier de Grobert renferme de nombreuses recommandations de ce maréchal et de Masséna, duc de Rivoli.

Le 17 septembre 1814, Augereau écrivait :

« Mon cher Général, je ne saurais vous dissimuler que la mise en non-activité de M. Grobert me fait beaucoup de peine.

« Je ne soutiens que les hommes de bien. Je l'avais demandé pour servir à Lyon parce que je le connais parfaitement.

« Les services qu'il a rendus, étant sous mes ordres, étonneraient s'ils étaient mis au jour.

« C'est un homme plein d'honneur et de délicatesse. Je l'ai toujours connu tel, et le Roi n'a pas un serviteur plus actif et plus dévoué que lui. Je puis en répondre.

« Il était sous Louis XVI un officier distingué : ses anciens camarades se plaisent aujourd'hui à lui témoigner leur estime.

« On a été, sous le règne de Napoléon, très injuste à son égard ; au lieu des récompenses et de l'avancement qu'il avait mérités, on l'a abreuvé d'amertumes.

« Il était commissaire de 1re classe ; on l'a mis de 2e. J'ai réclamé moi-même, et pour réponse on ôte à ce commissaire son activité.

« Depuis longtemps je le connais. Il aurait suivi son avancement militaire si deux blessures reçues à la première campagne des Pyrénées ne l'avaient forcé de rentrer perclus dans sa famille et de quitter ensuite le métier des armes pour la carrière administrative.

« Etant commissaire des guerres, il a encore reçu à bout portant une balle dans le ventre.

« Il a fait toutes les pénibles campagnes. Il sort des prisons de Bohême ; il a essuyé une maladie grave.

« Il a éprouvé la perte de tous ses effets.

« Est-il juste, mon cher Legendre, qu'on le confonde aujourd'hui avec ceux que le Gouvernement regarde comme inutiles ?

« Je vous prie, au nom de notre vieille amitié, d'empêcher cette injustice, de devenir le protecteur d'un brave homme et de mettre sous les yeux du ministre la prière particulière que

Digitized by Google

je lui fais de laisser ce fonctionnaire en activité dans la place de Lyon.

« Faites-moi l'amitié de me répondre positivement.

« J'ai la plus grande confiance en vous, mon cher Legendre, et je sais combien vous aimez à vous rendre l'interprète des hommes injustement opprimés. C'est travailler à la gloire du Ministre que de lui signaler les surprises faites à sa religion.

« Le Maréchal et Pair de France :

« AUGEREAU,
« *duc de Castiglione.* »

Voilà un document qui sort de la banalité des recommandations ordinaires. Je ne lui trouve qu'un défaut : c'est qu'il émane d'un homme qui fut un héros, mais dont les dilapidations sont acquises à l'histoire ; toute l'armée, dit Larousse, connaissait *les fourgons d'Augereau.* La pieuvre défend ses tentacules !

Voici une autre pièce plus convaincante :

Paris, 5 juillet 1815.

« A monsieur le duc d'Auerstaedt, ministre de la Guerre.

« Monsieur le Maréchal, je prie votre Excellence de donner l'ordre à M. Grobert, commissaire des guerres, de se rendre de nouveau auprès de moi pour y être employé comme il l'était avant d'avoir été envoyé en dernier lieu à la Grande Armée. Mon attachement pour ce fonctionnaire et la confiance que j'ai dans son zèle et ses talents me font vivement désirer que votre Excellence veuille bien me l'accorder.

Le Maréchal, DUC DE RIVOLI, pair de France.

Gouverneur de Paris, prince d'Essling, Masséna, dont la réputation est restée intacte n'aurait pas donné son appui à un fonctionnaire prévaricateur. Sa demande fut favorablement accueillie et Grobert lui fut accordé jusqu'au 1er juillet 1815.

« Grobert, d'après son dossier, n'était pas un homme ordinaire, Accusé, il se défendit avec habileté, souvent avec succès. Ses disgrâces momentanées ne l'empêchèrent pas d'être et de rester officier de la Légion d'honneur et Chevalier de Saint-Louis. »

Digitized by Google

J.-J. Rousseau et le Patois savoyard

Rousseau a-t-il parlé le patois de sa ville natale, c'est à dire un patois savoyard ?

A cette question M. Alexis François, dans son étude sur « *les provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau* », donne une réponse un peu évasive. « Rousseau, dit-il, a passé les seize premières années de sa vie à Genève ou dans les environs. Elevé sur les confins du peuple et de la bourgeoisie, il a eu tout le loisir d'enfoncer ses racines dans le plus pur terroir natal, habitudes, coutumes, *langage*. Il est possible, et même probable, comme l'indique un passage des *Confessions*, qu'il ait parlé le patois local encore en usage de son temps parmi les enfants [1]. »

Ce patois, non seulement Rousseau l'aurait parlé, mais il l'a même parfois écrit.

« On a relevé ici et là, note M. A. François, quelques mots de patois dans la correspondance de Rousseau. »

M. Eugène Ritter a le premier, je crois, mis ce fait en relief dans son ouvrage sur *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*. Il cite précisément le passage que nous allons discuter [2].

Rousseau termine une lettre [3] adressée à Madame de Warens, lettre qu'on date des Charmettes, 3 mars 1739, par quelques phrases un peu énigmatiques :

« Je prends la liberté de faire ici mes honneurs à M. le Cureu [4], et mes amitiés à mon frère [5]. Ayez la bonté de dire

1. A. François, *op. cit.*, p. 23. — Extr. du tome III des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*.

2. Eugène Ritter, *op. cit.*, p. 229.

3. *Correspondance générale de J.-J. Rousseau*, éd. Th. Dufour et P.-P. Plan, tome I, p. 102 s. q. q.; Paris, A. Colin, 1924.

4. « *Sic*, sur l'imprimé de 1776. Peut-être faut-il lire Curé, car il semble bien qu'il s'agit de l'abbé Léonard ; peut-être aussi Rousseau a-t-il volontairement reproduit une prononciation plaisante de quelqu'un de l'entourage de Mme de Warens. » (Note de l'éd. Th. Dufour).

Il semble pourtant difficile de croire que M. le *Cureu* désigne l'abbé Léonard. Comment eût-il partagé son temps entre Mme de Warens, à Chambéry, et Jean-Jacques, aux Charmettes ?

5. « C'est ainsi que J.-J. nommait le garçon perruquier Wintzenried. » (*Ibid.*)

Digitized by Google

au premier que comme Proserpine (ah ! la belle chose que de placer là Proserpine !

Peste ! où prend mon esprit toutes ces gentillesses ?) [6]

comme Proserpine donc passoit six mois sur terre et six mois aux Enfers, il faut de même qu'il se résolve de partager son tems entre vous et moi : mais aussi les Enfers, où les mettrons-nous ? Placez-les en ville si vous le jugez à propos, car pour ici, ne vous déplaise *n'en voli pas ges*. J'ai l'honneur d'être du plus profond de mon cœur, ma très chere et très bonne maman

J.-J. Rousseau.

Cette formule finale surprend un peu. Je remarque aussi un détail minuscule : Rousseau aurait accentué *frère*, non *frére* [7]. La lettre est reproduite, dans la *Correspondance générale de J.-J. Rousseau* « collationnée sur les originaux, annotée et commentée par Théophile Dufour, » d'après la première impression (édition de Boubers, t. VIII, 1776). Elle porte cette seule indication : 3 mars, sans millésime. Enfin l'original autographe reste inconnu. Je ne sache pas toutefois qu'on ait contesté l'authenticité de cette lettre. Je l'admets donc.

Les mots soulignés *n'en voli pas ges* sont du patois. Quel est ce patois ? Patois savoyard, pense M. E. Ritter. C'est aussi mon opinion. Je croirais inutile d'insister, si la note de l'édition récente n'appelait un commentaire ou peut-être une rectification.

« M. Ronjat me dit, remarque Théophile Dufour [8], qu'en patois savoyard on prononcerait « *jhe n'in volo jhin* », c'est à dire qu'en savoyard, il faut un pronom sujet ».

Certes le pronom sujet devrait être exprimé, si le sens était bien celui qu'on propose. Mais le pronom n'est pas exprimé. Et, s'il ne l'est pas, c'est peut-être qu'il ne doit pas l'être. Par suite, MM. Dufour, Ronjat, P.-P. Plan, auraient mal interprété la signification du passage discuté.

A mon avis, le verbe est à l'impératif. Ce n'est pas une première, mais une seconde personne. *Voli* correspond directement à *placez*, mis au début de cette phrase. Ainsi je comprends : n'en veuillez pas aucun = n'en veuillez aucunement.

6. Molière, *Amphitryon*, I, v. 72.
7. Cf. A. François, *op. cit.*, p. 32.
8. *Correspondance générale*, I, p. 104, note 4.

Digitized by Google

La phrase patoise comporte un pléonasme analogue à celui de Martine, dans les *Femmes Savantes* : « ... ne servent pas de rien, » locution qui provoque la réponse connue :

De *pas* mis avec *rien* tu fais la récidive,
Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.

Quant à *ges*[9], ce terme correspond au français *gens* ; il est devenu négatif, comme nos mots *guère, pas, point.*

En somme, Rousseau dirait à Mme de Warens : placez les enfers en ville, ne les placez pas ici [10].

M. Ronjat, égaré, si je ne me trompe, par une fausse interprétation grammaticale, s'est efforcé de localiser la phrase controversée. Il « pense que *n'en voli pas ges* est du patois de la région de Béziers, où se produit la rencontre de *ges* et de la désinence de la 1re personne sans pronom sujet. Dans une note brièvement rédigée, ajoute-t-il, il suffirait de dire Bas-Languedoc ». M. Th. Dufour complète ainsi ces observations : « D'ailleurs J.-J. Rousseau a pu mal entendre ou mal noter, et par conséquent toute localisation est dubitative. »

Non, J.-J. Rousseau n'a pas mal entendu, ni mal noté. MM. Dufour et Ronjat ont oublié que, dans une lettre adressée à Madame de Warens, une phrase en patois languedocien serait bien étrange. Rousseau écrivait pour être compris. La locution qu'il emploie est savoyarde. Elle devait être accessible à « maman », et peut-être familière à Rousseau lui-même. C'est dire que M. E. Ritter avait bien jugé.

Annecy, 17 avril 1925.

J. Désormaux.

9. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, V° *jhê*, et aussi V° *jhin*.

10. Si *voli* signifie bien *veuillez*, l'observation finale de l'éditeur, M. P. P. Plan, n'a plus sa raison d'être. « En patois savoyard, écrit-il, je pense qu'on dit : « *D'n'en vu ran* », pour *je n'en veux aucunement*. Et en effet *voli* ne saurait être en savoyard une 1re personne du sing. de l'indicatif présent.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Folklore. — M. A. van Gennep, dont rien de ce qui concerne le folklore n'échappe à l'infatigable labeur, traite dans différentes revues certains sujets intéressant nos contrées. C'est ainsi que, continuant sa minutieuse enquête sur le culte de nos saints (v. RS, 1925, 60) il parle, dans la *Revue d'Ethnographie et des Traditions populaires*, 1924, n° 18 p. 136, du *Culte populaire de Saint Clair et de Saint Blaise en Savoie*. Appliquant au premier le « cherchez la source »

Digitized by Google

d'Allmer, formule que notre historien national, M. C. Jullian, a brillamment développée dans la recherche de l'origine de nos cités gauloises (v., entre autres, *Rev. des Etudes anciennes*, juill. sept. 1925), il montre que la vertu thérapeutique de l'abbé de Saint Marcel pour les yeux a été surtout localisée sur le Fier, c. de Dingy, près du prieuré qui porta plus tard son nom et à cause d'une source jaillissant au bord du chemin qu'aménagea au premier siècle, dans sa partie rocheuse, le propriétaire Tincius Paculus dont l'inscription commémorative existe encore dans la paroi et qui avait la propriété de guérir le mal des yeux. S'appuyant sur Raverat, dont la description renferme quelques erreurs de détail, il en tire les éléments suivants : « *a*, passage d'un torrent dangereux ; *b*, placé sous la protection de Mercure qui a sans doute succédé à une divinité préromaine ; *c*, source sacrée utilisée cérémoniellement peut-être avant les Romains ; *d*, ensuite spécialisée pour la guérison des yeux ; *e*, christianisation de cette source sur la base d'un jeu de mot, *Sanctus Clarus* donnant la *claritatem* de la vue et, en français, saint Clair faisant voir clair... » Ces conclusions sont parfaitement acceptables. Quant à la Chaise de Saint Bernard, c'est en réalité une espèce de niche taillée dans le rocher dont j'ai bel et bien parlé dans *Voie romaine de Boutae à Casuaria*, p. 73. Sur elle, sur la Sainte Fontaine et sur les reliques du prieuré, l'auteur pourra se reporter à P. M. Lafrasse, *Monographie de Dingy-Saint-Clair*, Mém. et doc. de l'Académie salésienne, 1919, XL, p. 40, 68, 73, etc. L'auteur termine son étude en relatant quelques pratiques subséquentes relatives à ce saint en Savoie et plus rarement ailleurs.

Saint Blaise p. 141, M. van Gennep s'efforce de démêler la complexité de son culte populaire. S'il est considéré un peu partout comme guérisseur des maux de gorge, en revanche cette spécialité est rare en Savoie où elle paraît avoir pénétré par le nord. Il y joue plutôt un rôle sexuel et peut-être a-t-il remplacé quelque divinité antérieure qui présidait à la fécondité ; il y joue aussi un rôle agraire qui paraît à l'auteur fondé sur l'allitération des patois *San Blai et bla*, blé. Il constate que les réponses à des questionnaires sur les paroisses et les chapelles ont fourni peu de faits de folklore. (C'est probablement d'abord que certaines paroisses ont changé de vocable et qu'ensuite nombre de chapelles sont de fondation peu ancienne.)

Dans la même revue, p. 324-42, l'auteur étudie le *Culte du B. Ponce de Faucigny*, fondateur vers 1135 de l'abbaye de Sixt, filiale de l'abbaye d'Abondance. Il suppose que le choix de son emplacement, assez dangereux, fut déterminé par l'existence d'une source sacrée d'origine ancienne, qui porte maintenant son nom et qui eut longtemps la vertu de guérir les ophtalmies. La dalle tumulaire du saint, sur laquelle le dévot se couchait, avait la propriété, en outre, de guérir fièvres et rhumatismes ; ces propriétés curatives furent ensuite attribuées à ses reliques. En somme, Ponce aurait hérité d'un culte préchrétien consacré au génie du lieu et de sa source fraîche et thérapeutique. M. van Gennep admet pour cela que la vallée du Haut Giffre était habitée du temps des Romains ; elle n'est en effet séparée de celle de Samoëns que par les gorges des Tines. Il semble avoir raison, bien que la toponymie n'apporte pas de preuves bien concluantes. Salvagny où l'on peut voir un romain *Silvaniacum*, de Silvanius, pourrait aussi bien descendre de *silvanarium*, comme Montagny, de *montanarium*, Champagny de *campanarium* (RS, 1923, 42). Il se demande aussi incidemment quelle cause a pu amener la persistance du nom plutôt rare de Ponce, du gentilice Pontius, en Faucigny. (Ce nom, qui a été porté par deux saints, paraît avoir été assez répandu dans le midi ; Ul. Chevalier en donne une longue liste dans son *Répertoire des sources histor. au moyen âge*, Bio-Biblio. ; il a essaimé de là un peu partout. Un évêque de Valence portait ce nom en 1031 ; le nom familial Poncet n'est pas rare en Savoie et dans l'Ain.)

Id., 1-21, *La Chandeleur et la Saint Valentin en Savoie*. 1° Rite du cierge béni le 2 fév., conservé à la maison et allumé pour éloigner la foudre et aussi

Digitized by Google

lors de la bénédiction des maisons, des granges et des récoltes et pendant la veillée des agonisants et des morts ; détails accessoires dans quelques communes ; à Saint-Pierre d'Albigny le mois de février est le mois des servans ; dictons touchant le temps en rapport avec la sortie de l'ours de sa caverne, d'origine montagnarde. « En résumé, la chandeleur semble en Savoie comme ailleurs avoir attiré et fixé calendairement un certain nombre de rites saisonniers primitivement agricoles et qui n'ont été expliqués par la théorie animiste chrétienne que très tardivement. » (Je crois que dans ces rites prédomine surtout le concept indo-européen que la flamme éloigne les mauvais esprits). 2° Apparaît sous deux formes distinctes, *a*, à Annecy, mondaine, d'origine peut-être anglaise, l'élection d'une Valentine et d'un Valentin étant basée sur le choix de la femelle que ferait l'oiseau mâle à la Saint Joseph ; lutte de François de Sales contre cet amusement sexuel ; *b*, populaire et archaïque à Bissy où le vocable de la vieille église est unique en Savoie (il est possible qu'il ait été suggéré par une inscription romaine renfermant le nom de Valentinus) ; étude, d'après A. Perrin, de la vogue où la jeunesse de Maché, faubourg de Chambéry, organisée en abbaye de Saint Valentin, allait chercher au prieuré un poulet que l'on sacrifiait ensuite par jeu à la Saint Pierre ; détails d'origine ancienne de cette pratique agraire. P. 9, n. 2 : *vogue* (*ad votum*) est inexplicable.

Genava, 1925, p. 263, **Le culte populaire de saint Théodule en Savoie.** Difficulté de préciser la date de l'émergence du culte d'un saint ; différence entre les saints au culte d'origine liturgique, épiscopale, « savante » et au culte d'origine populaire ou rurale. Théodule, de son vrai nom Théodore, sav. *Théodole*, év. d'Octodure vers 380, crée le culte des reliques des martyrs d'Agaune de l'hypothétique légion Thébéenne (v. dans la *Note additionnelle* les curieuses conclusions de l'étude de M. de Manteyer). Le culte de saint Théodule, originaire du Valais, ne s'est étendu, mais seulement d'après les documents écrits, qu'au début du XIIIe siècle (chapelle de Flumet en 1202). L'auteur n'est peut-être pas assez affirmatif, sans doute par prudence de savant, quand il étudie ses voies de pénétration du Valais en Savoie. Il paraît cependant peu contestable que les premières vallées savoyardes qui l'ont reçu ne peuvent qu'avoir été, pour des raisons historiques et topographiques, celles d'Abondance, du Giffre, de l'Arve et de l'Arly. Au reste, il sera longtemps difficile de trouver, malgré l'érudite sagacité de M. van Gennep, les causes pour lesquelles ce culte a essaimé dans les localités périphériques. La dévotion de certaines familles nobles et aussi celle de bourgeois enrichis comme l'influence particulière de l'évêque saint François de Sales, est indéniable ; mais à parler franchement, en quoi ce genre de fondations de dates presque modernes, peut-il intéresser vraiment le folklore ? La légende de l'attribut de saint Théodule, la cloche, date du VIe s. ; son rôle prophylactique contre la grêle, les tempêtes et les glissements de terrains (mais alors, dans ce cas, pourquoi le culte du saint est-il si peu répandu en Maurienne ?) 1.

Bulletin de la Société préhistorique franc., 22 mai 1924 : *Note sur l'usage des cupules*, émet l'hypothèse, en s'appuyant sur une coutume de la tribu africaine des Akaré, qu'elles pourraient bien être des mortiers pour l'obtention d'une poudre fine. (Mais les cupules sur roches verticales ?)

Charles MARTEAUX.

1. Voir dans le *Mercure de France*, 1er nov. 1925, p. 793, les félicitations méritées que M. van Gennep décerne à cette publication, ses regrets que les belles collections de Genève aient été recueillies en partie sur le sol français. « Tant mieux pour la science, ajoute-t-il, puisque ni à Annecy, ni à Chambéry, ni à Paris on ne s'en soucie. » Annecy répondra qu'il fait ce qu'il peut et suivant ses moyens ; à chacun sa tâche.

Digitized by Google

Séance du 6 mai 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé, le PRÉSIDENT prend la parole :

« Messieurs,

« Nous avons appris avec regret la mort, à Moûtiers, de M. l'abbé Tremey (Marie-Alexandre), prêtre érudit et patriote, qui entretint autrefois d'agréables rapports avec la Florimontane, à laquelle il fit quelques dons et dont il fut membre correspondant. Il collabora à la *Revue Savoisienne* en 1879-1880. Membre de l'Académie de la Val d'Isère, il fut aussi membre correspondant de l'Académie de Savoie, et laisse plusieurs publications. La vie ne lui fut pas douce : né à Mâcot le 11 novembre 1837, il fut tour à tour vicaire en Tarentaise, curé, aumônier chez le marquis Costa de Beauregard, chapelain à Turin, aumônier de la comtesse de Croix-Laval, attaché à l'œuvre des Emigrants italiens à New-York, prêtre à Buenos-Ayres, prêtre habitué à Saint-Merri (Paris), puis à Choisy-le-Roi. Rentré à Moûtiers en 1905, il vient de terminer à 88 ans son existence accidentée. C'est une lumière qui s'éteint.

« Nous félicitons M. Joseph Serand, qui vient d'obtenir la grande médaille en bronze du C. A. F. pour ses topos-guides, dans lesquels il a su allier le sentiment artistique à la rigoureuse exactitude. »

M. MIQUET fait une communication sur les Savoyards à l'Ecole polytechnique, de 1794 à 1894. Il a relevé sur les registres matricules de cette Ecole les noms de 130 élèves Savoyards ou issus de Savoyards. Dans ce nombre, 7 sont devenus inspecteurs généraux des Mines ou des Ponts et Chaussées ; 11, ingénieurs en chef ; 14, ingénieurs ; 10, officiers généraux ; 12, colonels ; 11, lieutenants-colonels ; 17, chefs d'escadrons ou de bataillons. Onze élèves sont morts avant d'avoir atteint les grades supérieurs ; 14 ont démissionné ; 3 sont entrés dans les finances ; 2 dans la marine ; 1 est

1. Sont présents : MM. Buttin, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gavard, Lachat, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, F. Serand, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. Cattin, A. Crolard, Le Roux, F. Ruphy.

Digitized by Google

devenu notaire à Paris ; il y en a 17 dont la destinée reste inconnue.

Comme provenance, on compte 48 originaires de l'arrondissement de Chambéry (dont 33 de la ville même), 5 d'Albertville, 7 de Moûtiers, 7 de Saint-Jean, 30 d'Annecy, 14 de Bonneville, 7 de Saint-Julien et 12 de Thonon.

Le président lit un compte-rendu bibliographique d'une intéressante biographie du P. Tissot, d'Annecy, par le P. Buffet.

M. Désormaux signale en ces termes une contribution de M. G. Letonnelier à la lexicologie savoisienne.

A diverses reprises, nous avons étudié quelques-uns des éléments dialectaux d'origine savoyarde qui ont reçu droit de cité dans les dictionnaires du français usuel [1]. Ils sont peu nombreux. Souvent même il est difficile de déterminer exactement cette origine : on doit se contenter d'attribuer tel ou tel mot à la région franco-provençale, ce qui manque un peu de précision.

L'un de ces vocables est *glacier*. Ce nom, dérivé de *glace*, « paraît emprunté, suivant le *Dictionnaire Général*, des dialectes de la Savoie ». Le premier texte enregistré ne remonterait qu'à 1737. L'Académie admet *glacier* en 1762.

Or M. G. Letonnelier vient de reculer de plusieurs siècles la date de cette apparition.

Dans une étude fort instructive concernant *La glaciologie et la documentation historique* [2], il signale ce terme en 1327. « Le mot, dit-il, apparaît dans les comptes des châtelains de Montjoie, pour désigner un village, un torrent et un alpage ». On lit en effet, dans un hommage prêté par Jean de Gex au dauphin (Archives d'Etat de Turin, 3e section, Camérales) : versus aquam *de glaciers* ; pro alpe *de glaciers* ».

« Le latin classique, ajoute M. Letonnelier, n'avait connu que le vocable *glacies*, tandis qu'au XIVe siècle on rencontre la forme latine *glacerii* et la forme française *glaciers* employées simultanément, mais toujours au pluriel [3]. »

L'exemple cité est intéressant pour l'étude du français dans nos régions. « Il est curieux de le noter, dit avec

1. Notamment à propos des publications de MM. Antoine Thomas, F. Brunot, Alexis François.
2. Société des Touristes du Dauphiné. Annuaire n° 43, 1920-1923.
3. Article cité, p. 119-120.

Digitized by Google

raison M. Letonnelier, ne serait-ce qu'au point de vue philologique. »

Voilà une petite découverte qui mérite d'être signalée à M. Antoine Thomas. C'est en dépouillant nos anciens textes et, dans notre région tout spécialement, les documents d'archives, qu'on peut recueillir, en vue d'une nouvelle édition du *Dictionnaire Général*, des exemples antérieurs à ceux qui datent jusqu'ici l'apparition dans notre langue de tel ou tel mot franco-provençal.

Au sujet du patronyme *Savoye*, qui a déjà fait l'objet de plusieurs communications, M. Désormaux ajoute l'observation suivante :

On a remarqué avec raison que ce patronyme devait être beaucoup plus fréquent hors de Savoie que dans cette région. Des émigrants, ou leurs descendants, revenus à la terre natale ont pu rapporter ce sobriquet de l'extérieur. Mais il est une autre origine, bien moins fréquente, il est vrai. De même que dans le *Mystère de Saint-Bernard de Menthon*, le messager des barons de Menthon s'appelle *Menthon*, tout court, de même les hérauts d'armes des comtes ou ducs de Savoie étaient simplement désignés par ce nom : *Savoye*.

En voici un exemple nouveau.

Je relève la phrase suivante dans les *Registres du Conseil de Genève*, tome IX, p. 31 :

« De *Savoex*[1], alloquatur r. d. vicarius quod ministret justiciam. »

Les auteurs de cette publication font à ce sujet cette remarque :

« Par lettre datée de Thonon le 3 décembre 1520 et reçue à Genève le 11, le duc demande aux Syndics de faire restituer à son héraut d'armes, *nommé Savoye*, « quelques bagues et meubles » pris dans la maison de celui-ci en son absence[2]. »

A propos de l'extension de cette appellation : « patois savoyard », M. Désormaux fait la remarque suivante :

Le nom de « patois savoyard » désigna souvent la langue maternelle des Genevois. Rien en cela de surprenant. On ne s'étonne pas non plus de voir ce qualificatif également appliqué jadis aux parlers bressans et bugistes. Mais jusqu'ici nous ignorions que cette appellation eût franchi les limites des ter-

1. On peut noter cette graphie *Savoex*, comme on trouve *loex* pour *loi*.

2. Il est aussi possible, même probable, que le patronyme *Savoye*, rappelle le souvenir de la fameuse Brigade. Cf. *Carignan*, et l'étude de M. Aebischer.

Digitized by Google

ritoires soumis aux ducs de Savoie, et qu'on eût dénommé patois savoyard le langage des Dauphinois. Or M. G. Letonnelier a l'obligeance de me communiquer le curieux passage suivant. Il est tiré du *Voyage en France*, 1643-1644, de Elie Brackenhoffer, de Strasbourg. Ce voyage vient d'être publié et traduit en français par Henry Lehr (chez Berger-Levrault). L'auteur écrit [1], à propos de Grenoble : « Le langage est rude, et en grande partie *savoyard*, les gens du monde parlent bien le français. »

« Notre voyageur alsacien, se demande M. G. Letonnelier, n'aurait-il pas confondu patois *savoyard* et patois dauphinois ? »

Il est probable que ces deux expressions devaient lui paraître synonymes, pour opposer au français de Paris des parlers indigènes d'ailleurs très voisins.

M. Louis Pfister offre pour le musée de Montrottier, un exemplaire du « Pot d'Annecy ». Bouteille grosse et ancienne portant sur un anneau d'étain scellé, l'inscription « Pot d'Annecy ».

Sur cette ancienne mesure de capacité pour les liquides, M. Pfister, donne les indications ci-après :

« Le Pot d'Annecy, en beau verre noir, d'un poids de 1 kilogr. 125 gr., contient exactement 1 litre 426, soit 4 picholettes de Savoie.

« D'après les *Tables-Rapport des Anciens poids et mesures*, dressées à Turin en 1849 par le Ministère de l'agriculture et du commerce, cette mesure avait cours dans les mandements d'Annecy, Duingt et Thorens. « Dans la commune de Menthon y est-il dit, on se servait autrefois d'un pot particulier dit de Menthon, de litres 1,506... Mais cette commune emploie maintenant le pot d'Annecy, le pot particulier de Menthon et sa charge ayant cessé d'être en usage. »

« Déjà 50 ans plus tôt, le gouvernement français dont dépendait alors notre province, dans le but de les unifier s'occupait des mesures de Savoie. Le 2 fructidor an 9, en réponse à une lettre du 29 thermidor précédent, le sous-préfet d'Annecy adressait au Préfet du Mont-Blanc un long rapport à ce sujet. Copie en a été conservée aux Archives Départementales de la Hte-Savoie (Série K. S. P. d'Annecy — Registre 1800-02, Lettre 1053) [2].

1. P. 98.
2. Sur l'indication de M. J. Serand, ce rapport m'a été aimablement communiqué par M. Faure, archiviste départemental.

Digitized by Google

« Le pot d'Annecy écrivait donc le sous-préfet, est de un vingtième et quelque chose plus faible que celui de Menthon... Tous les habitants d'Annecy qui y possèdent des biens (à Menthon) et qui sont en grand nombre, s'y servent ordinairement du pot d'Annecy dans leurs transactions commerciales et l'on m'assure qu'il n'existe même plus que trois de ces pots à Menthon. » Il faut croire que même ces trois derniers avaient disparu en 1849.

« Après avoir reconnu que cette mesure annécienne était aussi en usage non seulement sur les rives du lac, aux vignobles alors florissants, mais à Pringy, Alby, Dingy, Montmin, etc., ce fonctionnaire ajoutait : « Les cy-devant comtes de Montrottier avaient aussi des mesures féodales appelées le pot et le quart de Pont-Verre, mais elles ne servaient que pour exiger les servis à Lovagny et dans les autres communes où s'étendait leur fief, mais Allonzier, Nonglard et Lovagny se servent des poids et mesures d'Annecy. » Des exemplaires de ces mesures de Pont-Verre, s'il en survit encore, auraient une place bien marquée au Musée Léon Marès.

« La vue et les noms de ces ustensiles de nos aïeux, nous reportent à un siècle en arrière, alors que le chimiste Fabien Calloud s'épouvantait à la pensée que le peuple allait être contraint de payer les œufs 6 sous la douzaine et que le crieur public, après d'abondantes vendanges, chantait aux carrefours de la ville : « Vin nouveau à 2 sous le pot à la cave de M. Favre. »

M. J. Serand annonce qu'il a reçu de M. Jossermoz, entrepreneur de charpentes, pour le musée Léon Marès, un moulage en plâtre de l'armoirie ecclésiastique, ornée d'un chevron, qui est encastrée dans le mur de façade du château de Chavaroche.

Le Même fait circuler une photographie de Montrottier représentant le petit logis tel qu'il vient d'être aménagé avec sa tour carrée et son échauguette d'angle.

Des remerciements sont adressés à M. Jossermoz, par les membres présents.

M. Serand annonce encore que le Musée Léon Marès et le Château de Montrottier sont ouverts au public depuis le 1er mai.

Pour les archives de l'Académie, M. Miquet dépose, de la part de M. Dépollier, imprimeur, le manuscrit relié des travaux de Jules Philippe sur Guillaume Fichet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire-adjoint, Louis Pfister.

Digitized by Google

Les Généraux

Léon et Louis Pelloux

Aussitôt après la campagne d'Italie, dès la fin du mois de juillet 1859, les réunions, manifestations et démonstrations en faveur de l'annexion à la France s'accomplirent et se multiplièrent en Savoie. La presque totalité des députés de la province étaient partisans de l'annexion ; à leur tête était le marquis Léon Costa de Beauregard. Au printemps de 1860, le 25 mars, lendemain de la signature du traité qui proclamait et consacrait cet évènement, de nouvelles élections au Parlement de Turin, fixées depuis quelques mois, se firent en Savoie, et de nouveau des députés favorables à l'annexion étaient élus avec de très fortes majorités. Parmi ceux que leurs compatriotes désignaient avec persistance pour les représenter, se trouvait le Docteur Pelloux, élu par le collège électoral de Bonneville.

Le Docteur Joseph Pelloux était Syndic de La Roche, où sa famille, originaire de Combloux, était installée depuis deux siècles. C'était un de ces hommes de premier plan par l'intelligence, le savoir, l'énergie, tels que nos villes de province en ont produit quelques-uns à toutes les époques.

La famille Pelloux était de bonne et ancienne bourgeoisie ; elle avait produit notamment des Magistrats, des Médecins, des Notaires, des Prêtres, un Officier au Régiment de Savoie pendant les guerres de la Révolution ; elle était justement estimée et considérée dans tout le pays.

Né Français en 1799, Joseph Pelloux avait passé quelques années à Paris, puis il était allé à Turin pour y faire sa médecine. En 1821, il avait fait partie de cette jeunesse généreuse qui, se plaçant sous l'égide du prince de Carignan, futur souverain, et sous la conduite de Santa-Rosa, avait prétendu dicter au gouvernement royal des réformes libérales. Exilé

Digitized by Google

pour ce fait, il avait poursuivi et terminé sa médecine à Paris, avait pris part comme médecin à l'expédition d'Espagne en 1823, et avait pu rentrer enfin en Savoie en 1828.

Demeuré très attaché à la France, il s'était fait aussi des amitiés solides à Turin, surtout lorsqu'il y était venu siéger comme député, et il avait entretenu avec Cavour des relations particulièrement amicales.

Il avait épousé en 1835 Mademoiselle Virginie Laffin, originaire d'Alex — agréable village situé à l'élargissement de la vallée du Fier, entre Annecy et Thônes — où ses parents étaient industriels et dirigeaient une verrerie. Le Docteur Pelloux et sa femme habitaient, à La Roche, au faubourg de Saint-Martin, une grande maison qui existe encore aujourd'hui et que les habitants ne manquent pas de montrer aux étrangers. C'est là que naquirent en quelques années leurs quatre enfants, trois fils et une fille. Les trois fils vinrent au monde, l'aîné Ernest en 1836, puis Léon en 1837, et Louis en 1839. En 1841, le Docteur eut le malheur de perdre sa femme, et les enfants furent élevés, à ses côtés, par leur grand' mère paternelle. Selon les traditions d'alors, l'aîné devait rester au pays, soit qu'il dût prendre à La Roche la succession de son père et de son grand-père comme médecin, soit qu'il fût attiré vers quelque autre profession sédentaire et provinciale. En fait, Ernest Pelloux entra de bonne heure dans l'Administration de l'Enregistrement. C'est lui qui maintint en Savoie la branche aînée de la famille, où elle demeure dignement représentée aujourd'hui, à La Roche, par son fils le docteur Auguste Pelloux, revenu à la profession ancestrale. Un autre fils, Henri Pelloux, licencié en droit, mobilisé au mois d'août 1914 au 97e Régiment d'Infanterie, a été tué glorieusement le 19 août devant Mulhouse ; et ainsi rien ne manque à la grandeur de cette famille ancienne et respectée.

***

Les deux autres fils du Docteur Joseph Pelloux, Léon et Louis, témoignèrent de bonne heure des aptitudes les plus heureuses pour le travail. Ils accomplirent leurs premières années d'étude au collège de La Roche [1] ; leur père les en-

(1) C'est au collège de La Roche, très ancien, que saint François de Sales a fait ses premières études.

Digitized by Google

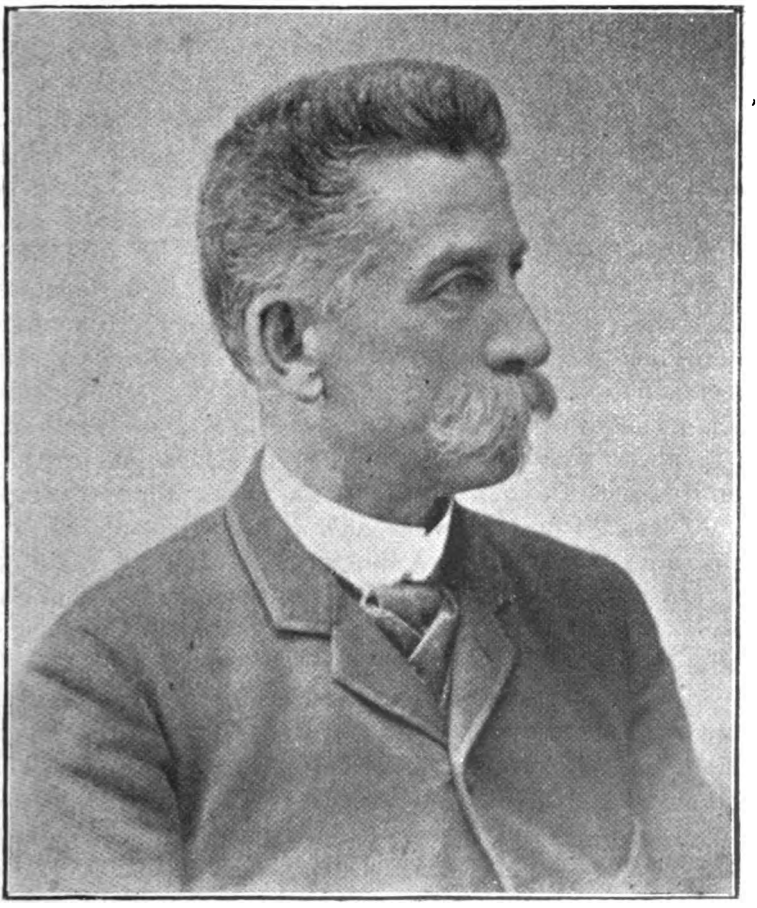

Le Général Louis PELLOUX

Digitized by Google

voya ensuite au pensionnat des Frères de la Doctrine Chrétienne de La Motte-Servolex, près de Chambéry, qui était réputé pour le premier enseignement des mathématiques ; et c'est là qu'ils se préparèrent à l'Académie militaire de Turin, où ils furent admis successivement, Léon, en 1851 à 14 ans, et Louis en 1852 à 13 ans. Ces deux enfants — les deux cadets de La Roche, comme on les désigna — devaient parvenir l'un et l'autre aux situations les plus élevées dans l'armée italienne ; l'un d'eux, le plus jeune, devait être, en outre, à une époque difficile, le chef du Gouvernement de son pays.

L'Académie militaire de Turin était alors à la fois un collège et une école militaire ; on y entrait entre treize et quinze ans et la durée des cours y était de cinq ans. Pendant ces cinq années, les deux frères revenaient passer leurs vacances à La Roche, où l'on suivait avec intérêt le succès de leurs études. Tous deux furent de brillants élèves et furent nommés, à la sortie de l'école, sous-lieutenants d'artillerie ; tous deux étaient lieutenants lorsqu'éclata la guerre contre l'Autriche, au mois d'avril 1859.

L'armée française, comme on le sait, passa les Alpes dans les premiers jours du mois de mai, et, le 14, l'empereur Napoléon III prenait le commandement des armées alliées. L'Armée sarde, sous les ordres directs du roi Victor-Emmanuel, participa à cette guerre, essentielle pour elle, dans les conditions les plus avantageuses pour sa réputation ; elle se conduisit avec ordre, méthode et discipline ; elle fut l'émule de l'armée française à Palestro ; elle déploya une valeur magnifique le 24 juin à San-Martino. Un grand enthousiasme régnait dans cette armée, qui voyait enfin la victoire couronner la longue série de ses luttes contre l'Autriche. Le jeune Léon Pelloux, lieutenant depuis le 3 avril, eut le bonheur de prendre une part effective à cette campagne, dans une batterie d'artillerie. Son frère Louis fut moins bien partagé. Il appartenait à l'Etat-Major particulier de l'artillerie et non à un régiment de campagne. A ce titre, il faisait partie de la garnison de défense d'Alexandrie et commandait l'artillerie de l'un des forts de cette place, le fort d'Acqui. Après l'occupation de Milan par les Alliés, il fut envoyé à Milan et détaché au parc d'artillerie de l'armée sarde. La section de Parc à laquelle il fut placé eut spécialement pour mission de ravitailler en armes et en munitions le Corps des Volontaires garibaldiens, en sorte que le jeune officier eut personnellement, à plusieurs reprises, des

Digitized by Google

relations de service avec Garibaldi et avec le colonel Corte, son chef d'Etat-Major, mais il n'eut pas le bonheur de prendre une part plus active à cette première campagne.

***

Après la victoire du 24 juin à Solférino et San-Martino, les préliminaires de Villafranca et le traité de Zurich, l'Italie tout entière se trouva dans l'effervescence et dans l'agitation, et il devint évident qu'aucune convention, aucune force humaine ne pouvait plus empêcher la réalisation de l'unité. Comme compensation naturelle et logique de ces nouvelles et magnifiques destinées qui s'offraient au Royaume de Sardaigne, et à son Souverain, l'empereur Napoléon III réclama l'annexion de la Savoie et de Nice à la France. Le traité fut signé le 24 mars 1860 ; les populations le ratifièrent par leur vote le 22 avril dans les provinces ; le lendemain 23 avril, les officiers et soldats qui servaient dans l'Armée sarde votèrent à leur tour, à Turin pour ceux qui appartenaient à la Brigade de Savoie, et, pour les officiers et soldats appartenant à d'autres corps, dans les villes où ils tenaient garnison.

Dans l'ensemble, les résultats du vote pouvaient être considérés comme une adhésion morale unanime. L'évènement était logique et naturel ; il était prévu depuis longtemps ; la géographie, le langage, l'histoire l'avaient préparé. Les votes négatifs, s'élevant pour la Savoie à cinq cents environ, militaires et civils, contre près de 137.000, étaient également naturels et justifiés. Chacun des opposants avait affirmé son intention personnelle de demeurer sous la Monarchie de Savoie, aucun probablement n'avait eu la pensée de critiquer, de considérer comme abusif, illégitime ou inopportun, l'acte qui allait s'accomplir. La France et l'Italie nouvelle, alliées d'hier, étaient considérées comme nations sœurs, entre lesquelles nul nuage ne pourrait jamais s'élever.

A l'origine des votes négatifs, il y avait d'abord quelques familles anciennes, attachées depuis longtemps à la Maison de Savoie par des liens solides, et qui considéraient qu'elles ne pouvaient pas s'en séparer. Il eût été en effet étrange que la famille de Sonnaz, par exemple, acceptât de changer de nationalité. Dans cette famille éminente entre toutes, on sut toujours discerner le devoir et l'accomplir avec intelligence ; c'est ce qui fut fait en 1860, où l'on vit le Comte Joseph de

Digitized by Google

Sonnaz, le plus grand propriétaire du Chablais, réunir à Thonon tous ses gens, serviteurs, fermiers, journaliers, leur faire connaître son intention de demeurer sujet du Roi de Sardaigne, mais les engager en même temps à voter tous pour la France [1].

Il y avait aussi des officiers et des fonctionnaires civils, liés au service du gouvernement sarde, dévoués à leur tâche, dont les uns pouvaient à juste titre se préoccuper des difficultés de recommencer un apprentissage dans un autre pays, et de l'accueil qui leur serait fait, dont les autres estimaient que leurs chances d'avenir étaient beaucoup plus grandes dans un pays dont on pouvait dès lors prévoir l'accroissement et l'élévation. Pour tous, surtout pour ceux qui avaient atteint la maturité, ce fut une véritable épreuve. Il s'en trouva qui hésitèrent jusqu'au dernier moment. Chacun dut enfin se décider, les uns sacrifiant les espérances d'une carrière rapide et sûre, acceptant les incertitudes et les difficultés d'un changement de nationalité pour suivre le sort de leur pays natal ; les autres acceptant le dur sacrifice de la séparation du pays natal pour demeurer fidèles à la Monarchie de Savoie et à son drapeau. Sans doute, dans cette épreuve, chacun dut-il faire intervenir tout naturellement le souci de son intérêt personnel et de l'intérêt des siens ; mais tous se comportèrent en gens de cœur, en hommes d'honneur, remplissant le devoir que leur dictait leur conscience. Les uns et les autres étaient également respectables dans leur choix. Nous avons connu des uns et des autres ; nous n'avons jamais entendu adresser par les uns un blâme ou un reproche aux autres. Les décisions prises ont parfois partagé une même famille entre deux nationalités, quelquefois même entre deux armées ; il n'en résulta jamais ni dissentiment, ni discorde.

Le vote des militaires en activité de service, centralisé à Turin, fut proclamé le 14 mai par la Cour d'Appel de Chambéry réunie en séance solennelle. Les résultats étaient :

VOTANTS :	6.350
OUI :	6.033
NON :	283
NULS :	31

(1) Ce fait a été rappelé dans les meilleurs termes, au Parlement de Paris en 1923, à l'occasion de la question des zones.

Digitized by Google

Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers, après avoir voté « non », donnèrent leur démission ou prirent leur retraite. En fait un peu plus de deux cents officiers demeurèrent dans la nouvelle armée italienne, tandis qu'une centaine environ demandèrent à passer dans l'Armée française [1]. Si l'on voulait essayer de découvrir, à travers de respectables préoccupations personnelles, quelque idée générale qui ait présidé aux décisions individuelles, on se convaincrait probablement qu'un sentiment naturel a souvent servi de guide : la terre a attiré ceux qui étaient propriétaires, les chefs de famille, ceux qui avaient des intérêts matériels en Savoie ; les autres, plus libres, en général plus jeunes, attirés par le goût d'aventures nouvelles, ont voulu suivre les destinées de l'Italie. Ainsi à toutes les époques, depuis les Croisades tout au moins, les cadets de famille, libres comme l'air, sans soucis matériels, amoureux d'aventures, ont rompu sans peine le lien originel, avec l'espoir de se créer ailleurs une situation à la force du poignet, et — qui sait ? — de se tailler peut-être un Empire !

Dans la famille Pelloux, à La Roche, ces principes s'observèrent. Tandis que le père et le fils aîné, fixés dans le pays, votaient pour la France, les deux cadets, Léon et Louis, officiers de l'armée sarde, demeurèrent à leur poste ; et le chef de famille, le docteur Joseph Pelloux, Français de cœur depuis son enfance, qui venait depuis un an de travailler avec énergie en faveur de l'annexion, respecta la libre décision de ses deux jeunes fils et les suivit avec fierté dans leur carrière jusqu'à sa mort, qui arriva en 1866. Il n'y eut jamais aucun dissentiment dans la famille, dont la pérennité était assurée par le fils aîné, tandis que les autres suivaient tout naturellement la voie qu'ils avaient choisie [2].

La nouvelle Italie en formation se montra reconnaissante envers ceux qui lui étaient restés fidèles. Comme marque de gratitude et d'estime, la municipalité de Turin s'empressa de leur conférer le droit de bourgeoisie dont ils se trouvaient privés par suite de la séparation de leur pays d'origine.

(1) D'après les recherches de M. François Miquet, 219 d'un côté et 109 de l'autre.

(2) Il était alors fréquent, dans diverses parties de la Savoie, de voir des jeunes gens, cadets de familles nombreuses, s'expatrier loin du pays, dans la République Argentine par exemple, et parfois rompre le lien d'origine au point de ne jamais plus donner de leurs nouvelles.

Digitized by Google

***

A peine cette question de l'annexion de la Savoie et de Nice à la France était-elle réglée que le mouvement qui entraînait les populations de l'Italie vers l'unité se faisait de plus en plus irrésistible. Livrées à elles-mêmes autrefois pendant une longue période, ces populations avaient été depuis le XVIe siècle constamment envahies et dominées par les étrangers ; elles avaient appartenu aux Français, aux Espagnols, aux Impériaux ; elles n'avaient plus maintenant qu'un désir : échapper au morcellement, se réunir en une agglomération compacte et solide, de même langue et de même religion, pour être enfin un peuple fort, pour qu'on puisse enfin parler de la *nation italienne*. Un champion hardi de l'indépendance et de l'unité, Garibaldi, passe au premier plan. Soutenu secrètement par Cavour, qui feignait devant la diplomatie d'en avoir peur, il sera en somme le conducteur de l'avant-garde. En quelques mois les Etats de l'Eglise seront en grande partie conquis, le royaume de Naples sera renversé et supprimé, et Victor-Emmanuel deviendra roi d'Italie. A ces évènements, l'armée sarde, renforcée de ses nouveaux contingents, prendra la plus grande part.

Par suite de l'accroissement rapide et considérable de l'armée, les deux frères Pelloux avaient été nommés capitaines d'artillerie par décret du même jour, 11 mars 1860. L'aîné Léon, devait être seul associé à ces nouveaux évènements. Louis, qui avait été maintenu à l'Etat-Major particulier de l'artillerie, devait être encore privé de cette nouvelle campagne : la chance ne semblait pas favoriser, du moins à ce point de vue, ses premières années de carrière.

Au mois de septembre 1860, l'armée piémontaise pénétra dans les Etats Pontificaux, sous les ordres de Cialdini, et défit, à Castelfidardo, la petite armée papale, aux ordres de Lamoricière. Celui-ci se réfugia dans Ancône, dont le siège fut activement poussé du côté de terre, ainsi que par l'escadre sur le front de mer. La place dut se rendre le 29 septembre. Au cours de ces opérations, le capitaine Léon Pelloux, qui faisait partie de l'artillerie de siège, mérita une médaille d'argent à la Valeur Militaire « pour l'intelligence, l'énergie et la valeur dont il avait fait preuve dans la construction des batteries et dans la conduite du feu ».

Digitized by Google

En octobre, suivant les traces de Garibaldi, qui avait révolutionné tout le royaume des Deux-Siciles, Cialdini pénétra à son tour sur ce territoire et emporta, le 26 octobre, les positions de l'armée napolitaine sur les bords du Garigliano. Le 5 novembre, il entreprit le siège de Gaëte, où le roi François II s'était réfugié avec les débris de son armée. La résistance fut longue et honorable ; Gaëte ne capitula que le 13 mars 1861. Ces opérations valurent au capitaine Léon Pelloux une nouvelle distinction. Par décret du 26 mars, il fut nommé chevalier de l'Ordre militaire de Savoie « pour s'être distingué pendant le siège de Gaëte et spécialement pendant les journées des 8 et 22 janvier 1861 ».

Bientôt l'Italie transférait sa capitale à Florence. Seules, la Vénétie et Rome demeuraient en dehors de l'unité. Ces acquisitions territoriales considérables entraînèrent une transformation de l'armée, qui s'opéra sous la direction du Général Fanti, Ministre de la Guerre, et de ses successeurs. Il aurait fallu de longues années de travail et de paix pour accomplir cette œuvre ; les circonstances ne le permirent pas. En 1866, profitant de la situation, et de l'alliance prussienne contre l'Autriche, l'Italie prenait de nouveau les armes. Cette manifestation prématurée de la valeur de la nouvelle armée ne lui fut pas favorable. Des erreurs, des vices d'organisation et de direction apparurent et l'armée fut vaincue le 24 juin à Custozza. Cette fois, ce fut Léon Pelloux l'aîné, que ses fonctions dans l'artillerie d'une place forte empêchèrent de participer à la guerre. Louis Pelloux, au contraire, eut l'occasion d'affirmer sa valeur ; il commandait une batterie de campagne à l'artillerie de la 3e Division (Général Brignone), au 1er Corps d'Armée (Général Durando).

Tous les ouvrages écrits sur la bataille de Custozza apprécient le rôle joué par la division Brignone ; tous donnent une place à la batterie Pelloux. Installée d'assez bonne heure sur la crête étroite, abrupte et peu étendue du Monte-Croce, au centre de la ligne occupée par la Brigade des Grenadiers de Sardaigne, cette batterie prit une part extrêmement active et honorable à la première partie de la bataille. Pendant plusieurs heures, elle eut à lutter contre trois batteries, ensuite contre cinq batteries autrichiennes. Sous la direction ferme et intelligente de son chef, elle soutint de son mieux ce rude combat, subit de grosses pertes (2 officiers et presque tous les servants tués ou blessés), eut une pièce détruite, deux cais-

Digitized by Google

sons hors d'usage dont l'un éclata, fut enfin entièrement dominée et dut renoncer à cette lutte inégale. La batterie Pelloux, avec ses 6 pièces, avait si bien rempli son rôle que la relation autrichienne de la bataille signale « la grande batterie italienne de Monte-Croce », ce qui signifie une longue ligne de canons comprenant plusieurs batteries. — « Grande sans doute, dit un historien, par la valeur de ses artilleurs, sinon par le nombre de ses pièces. »

Cet événement valut au Capitaine Louis Pelloux la Médaille d'Argent à la Valeur Militaire « pour l'intrépidité et le sang-froid vraiment dignes d'exemple, avec lesquels il a dirigé le feu de sa batterie dans le fait d'armes de Monte-Croce ». (Décret du 6 décembre 1866). La batterie reçut 7 médailles d'argent, récompense exceptionnelle qui témoigne de l'épreuve subie et de la valeur démontrée [1].

Bien que vaincue, l'armée italienne avait du moins retenu loin du théâtre principal de la guerre une armée autrichienne nombreuse et solide avec le meilleur général de l'Empire, l'Archiduc Albert. L'Italie reçut sa récompense : la Vénétie lui fut remise ; il ne lui restait plus qu'un objectif : Rome capitale.

***

Quatre ans plus tard, en 1870, l'Italie trouvait dans le naufrage de la France l'occasion de saisir Rome. Par égard pour l'Empereur Napoléon III, on attendit, à Florence, que la République eût été proclamée à Paris. Le gouvernement italien forma alors un corps expéditionnaire de 70.000 hommes sous la conduite du Général Raphaël Cadorna. En mettant en action des effectifs aussi considérables (cinq divisions), en face des 11 à 12.000 soldats de l'armée pontificale, le Gouvernement avait eu un double but : d'abord envahir le territoire pontifical en plusieurs points, dans la pensée d'y provoquer des manifestations favorables à l'annexion et d'enlever ainsi à l'opération le caractère d'une conquête brutale ; ensuite, on espérait décourager à l'avance toute résistance.

Mais le Pape Pie IX, sans se faire illusion, avait cependant

(1) Sources : « *La Campagna del* 1866, *in Italia* » par l'Etat-Major de l'Armée italienne.
« *Attorno à Verona* » Colonel Angelo Tragni.
« *Cenni storici sulla battaglia di Custozza* » Capitaine Chiala.
« *L'Artiglieria campale italiana* » Capitaine C. Siracusa.

Digitized by Google

décidé de ne céder qu'à la force, et ses instructions portaient que l'armée se défendrait — non jusqu'à la première effusion du sang, comme on l'a souvent proclamé, — mais jusqu'à ce qu'une brèche fût ouverte dans le mur d'enceinte de Rome.

Les opérations se déroulèrent normalement du 10 au 19 septembre. Le 20 septembre eut lieu l'attaque de Rome, événement auquel le nom et le souvenir du Major Louis Pelloux devaient être étroitement associés [1].

Selon les instructions du Général Cadorna, plusieurs attaques devaient s'effectuer. La plus importante avait pour objectif les portes Pia et Salara. Mais ces portes étaient naturellement les parties les plus fortes de l'enceinte ; chacune d'elles était précédée d'un tambour, ouvrage solide et pourvu lui-même d'artillerie. Comme on ne pouvait être certain d'en détruire ou d'en éloigner les défenseurs, il était nécessaire, pour assurer un passage à l'infanterie, de pratiquer une brèche dans le mur d'enceinte. C'est ce qui fut décidé ; la brèche devait être faite un peu au nord-ouest de la Porta Pia. Les divisions s'étaient approchées et avaient pris leurs positions, avec leur artillerie, dans la soirée du 19 et dans la nuit suivante ; le commandant en chef fit appel, pour la brèche, au groupe des trois batteries de la Réserve, aux ordres du Major Louis Pelloux.

Les éléments pontificaux qui se trouvaient hors de l'enceinte furent progressivement refoulés, l'artillerie fut bientôt dominée et éteinte ; mais le feu de l'infanterie se prolongea longtemps tout le long du mur. Les batteries de réserve avaient dû s'avancer à moins de mille mètres du point à battre ; sous l'habile direction de leur chef, elles réussirent à abattre le mur à l'endroit choisi et à y pratiquer une brèche à peu près régulière d'environ trente mètres de largeur. La porte Pia, accablée de son côté du feu d'une artillerie divisionnaire, fut peu à peu évacuée par ses défenseurs, et l'infanterie italienne se précipita dans la ville par la brèche, tandis que les soldats pontificaux, selon les ordres de leurs chefs, hissaient le drapeau blanc et formaient les faisceaux. Dans l'excitation de la lutte, et peut-être aussi parce que le drapeau

(1) Sources : « *Operazioni militari del I V° Corpo d'Esercito nelle provincie già pontificie dal* 10 *al* 20 *settembre* 1870. » Rapport officiel du Général Cadorna.
« *Histoire de l'invasion des Etats Pontificaux et du siège de Rome en* 1870 » par le comte de Beaufort.

Digitized by Google

blanc ne fut pas aperçu tout de suite, le combat se poursuivit encore quelques instants aux abords de la brèche et de la porte, et quelques excès furent commis par les vainqueurs, promptement réprimés partout où se trouvaient des chefs dignes de ce nom.

Les troupes pontificales s'étaient conduites avec discipline, courage et dignité. L'opération ne s'était pas faite sans pertes ; ces troupes avaient eu, sur l'ensemble des fronts d'attaque, 16 tués dont 1 officier et 58 blessés dont 5 officiers. L'armée italienne avait eu plus de deux cents hommes hors de combat, officiers et soldats. Les batteries du major Pelloux avaient compté trois tués dont un officier et trois blessés ; leur chef fut nommé Chevalier de l'Ordre Militaire de Savoie « pour la valeur qu'il avait déployée au cours des opérations pour l'occupation du territoire pontifical ».

Après le plébiscite du 20 octobre, favorable à l'annexion, le Gouvernement décida de transférer immédiatement à Rome la capitale de l'Italie. Il y avait dix ans que Cavour avait réclamé Rome. Il y avait cinquante ans que Napoléon, à Sainte-Hélène, avait annoncé l'événement, en terminant une page sur la situation et les avantages de la ville, par ces paroles prophétiques : « Rome est sans contredit la capitale que les Italiens choisiront un jour. »

Quelque opinion que l'on ait sur la question du pouvoir temporel, il n'y a pas à se méprendre sur les intentions et sur la conduite des combattants de septembre 1870 dans l'armée italienne. Comme leur chef, le Général Cadorna, la plupart des officiers étaient animés de sentiments élevés, profondément respectueux du Saint-Siège, accomplissant avec discipline et conscience les devoirs de leur profession, faisant avec tristesse peut-être, mais sans hésitation, le partage entre leurs sentiments religieux et leur devoir patriotique [1].

Ce mémorable évènement marqua le couronnement de l'unité italienne. Comme souvenir manifeste et visible, la fameuse brèche près de la porte Pia n'a pas été fermée ; elle est demeurée dans le même état [2] ; et le Major Louis Pelloux est devenu, pour la vie, l'homme de la brèche du 20 septembre 1870.

(1) D'autres officiers savoyards faisaient partie du corps d'opération italien, notamment le Major-Général de Chevilly, commandant la brigade de cavalerie, et le colonel Montréal, commandant un régiment d'infanterie.

(2) Du moins l'avons-nous vue ainsi en 1912.

Digitized by Google

***

Après l'achèvement de l'unité matérielle et effective des peuples de l'Italie, il fallait accomplir l'union morale des esprits et des cœurs. Le gouvernement italien se rendit compte que cette union s'achèverait surtout dans les rangs de l'armée et il donna tous ses soins à l'organisation et à l'entretien de cette nouvelle armée nationale, afin qu'elle pût remplir le rôle qui lui était réservé. Ce n'était plus le Royaume de Sardaigne d'avant 1860, mais un nouvel état quatre fois plus peuplé ; l'armée suivait une progression pareille. L'ancienne armée sarde avait été le noyau autour duquel s'étaient amalgamés les nouveaux éléments ; elle fournissait les cadres les plus nombreux et les plus solides. Comme le dit un historien : « L'Armée du Roi de Sardaigne a frayé les voies à l'armée du « roi d'Italie ; elle a même veillé sur son berceau et guidé ses « premiers pas ; puis elle a disparu comme ces organismes que « la nature condamne à mourir quand ils ont rempli leur mis- « sion et parachevé leur œuvre [1]. »

La plupart de nos officiers savoyards surent, par leur travail et leur aptitude professionnelle, profiter des circonstances et se créer des carrières avantageuses. Les deux frères Pelloux, majors de l'année 1868, se classèrent bientôt au premier rang parmi les officiers supérieurs de leur arme et de leur génération. Il fut nécessaire de renforcer progressivement le Corps d'Etat-Major, devenu trop peu nombreux. Tous deux y furent admis, après sélection et concours. Tandis que l'aîné, Léon, demeurait célibataire, Louis s'était marié en 1865 ; il avait épousé à Crema Mademoiselle Terni de Gregorj, d'une ancienne famille historique originaire de l'Ombrie, et avait trouvé dans cette union la compagne distinguée et dévouée de son existence de travail, de luttes et d'épreuves ; de ce mariage naquirent trois fils, Albert en 1868, Richard en 1873, Humbert en 1879 (mort en bas âge) [2].

Les deux frères continuèrent à se suivre de près, Léon conservant à chaque grade une avance de quelques mois. Des situations en vue leur sont données. Léon devient, en 1877,

(1) Charles Malo : « *L'Armée italienne en* 1901. »

(2) Une sœur cadette de Madame Pelloux épousa Benedetto Brin, ingénieur des constructions navales, qui fut ministre de la Marine, puis ministre des Affaires étrangères.

Digitized by Google

chef d'Etat-Major du 2e Corps d'armée ; puis, nommé colonel, il prend en 1882, au moment de la formation des bataillons alpins en régiments, le commandement du 3e de ces régiments. De son côté, Louis a été, en 1873, directeur de l'Instruction Militaire à l'Académie ; en 1876, il a été appelé, comme lieutenant-colonel, à l'Etat-Major de l'armée, par le général Mezzacapo, Ministre de la Guerre, auquel il a gardé toute sa vie, avec une admiration pour sa valeur et son caractère, un fidèle et reconnaissant souvenir. Devenu colonel, au mois de mai 1878, à trente-neuf ans, Louis a été nommé aide-de-camp du roi, fonction qu'il remplit pendant trois ans ; ces fonctions étaient avant tout honorifiques et n'empêchaient pas le colonel de poursuivre son service à l'Etat-Major de l'armée.

En 1881 se place un événement qui devait orienter la vie militaire de Louis Pelloux et le conduire à de plus hautes destinées. A cette époque, les officiers de l'armée active étaient non seulement électeurs, mais ils pouvaient être élus à la Chambre des députés ; dès lors il y avait intérêt pour l'armée à ce qu'elle fût représentée à la Chambre par quelques hommes de valeur, parfaitement au courant de ses traditions, de son esprit et de ses besoins, en état de travailler dans les Commissions avec toute la compétence nécessaire et de traiter les questions en séance avec l'autorité réelle que cette compétence peut seule conférer. Louis Pelloux appartenait alors à l'Etat-Major de l'armée depuis cinq ans ; il s'y était fait une situation à part ; il était devenu Secrétaire général au ministère de la guerre, où il remplissait des fonctions analogues à celles confiées aujourd'hui au Sous-Secrétaire d'Etat ; il parut à ses chefs comme à ses camarades qu'il réunissait toutes les qualités nécessaires pour être l'agent de liaison permanent et utile entre le Ministère et le Parlement ; on pouvait être embarrassé de lui trouver un siège : il n'était en effet rattaché par sa naissance et ses origines à aucune région de l'Italie ; cependant il se présenta au 2e collège électoral de Livourne et fut élu. Il devait conserver ce mandat pendant quatorze ans.

Dans cette situation nouvelle où il ne fit qu'effleurer la politique, continuant son service à l'Etat-Major de l'armée, il donna bientôt la mesure de ses brillantes facultés. Intelligence vive et souple, esprit droit et jugement sûr, infatigable au travail, persistance tenace dans ses idées, parole facile et claire, aptitude à l'argumentation, ardeur toujours tempérée

Digitized by Google

par une extrême courtoisie, il semblait qu'il eût vraiment reçu en partage tous les dons. Il n'y eut pas de question militaire dont il n'eut à s'occuper ; il n'y eut guère d'affaires importantes dont il ne fut le rapporteur. Si l'on songe qu'il travaillait en même temps à l'Etat-Major et qu'il ne pouvait perdre de vue le souci de ses électeurs, on se rend compte de l'extrême activité de son existence à cette époque.

Le 5 mai 1885, un même décret éleva les deux frères au grade de major-général ; Léon commandait la brigade d'infanterie de Turin et la quittait deux ans plus tard pour prendre la direction de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. Louis reçut le commandement de la brigade d'infanterie de Rome ; mais en 1887, il était nommé à un poste spécial qui venait d'être créé : celui d'inspecteur général permanent des troupes alpines, dont il fut le premier titulaire. Ces fonctions successives, avec résidence à Rome, lui permettaient de continuer à prendre part aux travaux du Parlement, où sa situation se renforçait de plus en plus.

Les fonctions d'inspecteur général des troupes alpines se rapportaient au recrutement, à l'instruction des officiers et soldats de l'infanterie et de l'artillerie de montagne, à l'organisation, à la préparation à la guerre ; le rôle de l'Inspecteur s'exerçait spécialement pendant le séjour des troupes alpines dans la région des Alpes. Le général Pelloux s'y intéressa passionnément ; nous pouvons ajouter aujourd'hui que, dans ces fonctions, comme dans la préparation antérieure d'un emploi à exercer à la mobilisation, et comme par une sorte d'instinct divinateur, il porta manifestement un intérêt plus grand à la frontière d'Autriche qu'à la frontière de France.

Ainsi la formation militaire et parlementaire de Louis Pelloux, sa préparation aux affaires publiques, s'étaient progressivement complétées. A l'Etat-Major de l'armée, au Parlement il était depuis longtemps apprécié ; il était connu du roi, ainsi que de tous les principaux personnages politiques ; on le savait en état de remplir les fonctions les plus élevées, lorsqu'au début de l'année 1891, à la chute du premier ministère Crispi, M. di Rudini, chargé de former le nouveau cabinet, confia au général Pelloux le ministère de la guerre (février 1891). Bien qu'il ne fût encore que major-général, circonstance qui n'était pas pour simplifier et faciliter sa mission, la nomination du général fut partout bien accueillie.

Digitized by Google

***

Avant lui, dans le cours du même siècle, d'autres officiers généraux savoyards avaient été appelés à la direction des affaires publiques. En 1825, le général Victor-Amédée de La Tour, qui avait pris une part importante au règlement des affaires intérieures de 1821, qui avait plus anciennement rempli d'importantes missions dans différents pays étrangers, était devenu Ministre des affaires étrangères et avait conservé ces fonctions pendant dix ans. Après la campagne de 1848, le général Hector de Sonnaz avait dirigé pendant quelques mois le ministère de la guerre. L'année suivante, après le désastre de Novare et le changement de souverain, c'est au général de Launay qu'avaient été confiés la Présidence du Conseil et le Ministère des Affaires étrangères, situation qu'il conserva pendant près d'un an. Plus tard, après la formation de l'unité italienne, le général Ménabréa avait été, à partir de 1861, ministre de la marine, puis des Travaux publics ; il avait même occupé pendant quelques mois, en 1867-1868, la Présidence du Conseil et le ministère des Affaires étrangères. Enfin, l'amiral de Saint-Bon avait été, pour la première fois, ministre de la marine pendant trois ans, de 1873 à 1876, et avait donné à la fois toute la mesure d'un véritable marin et d'un administrateur ; pour la seconde fois, il entrait au ministère, avec le général Pelloux, le 6 février 1891 [1].

***

La situation était difficile quand le Ministère di Rudini prit le pouvoir. Le cabinet précédent était tombé dans une impopularité profonde par suite des crises ouvrières, de l'entreprise d'Abyssinie qui n'était pas populaire, d'une situation financière très obérée, enfin de l'attitude malveillante et agressive de M. Crispi à l'égard de la France.

Le nouveau ministre de la Guerre, général Pelloux, se trouvait en face d'un problème difficile : maintenir la force

(1) L'Amiral Simon Pacoret de Saint-Bon est mort à Rome, ministre de la Marine, le 28 novembre 1892. Rarement, en temps de paix, un marin aura atteint une renommée comparable à celle qu'il s'était acquise, non seulement en Italie mais aussi dans les principales marines européennes, notamment en Angleterre et en France. La Marine italienne lui a élevé un mausolée en marbre au cimetière de Rome.

Digitized by Google

de l'armée, respecter son organisation, et cependant obligation stricte et impérieuse de faire des économies. Le général déposa aussitôt, dès le début du mois de mars, divers projets de loi modestes mais ingénieux et habiles, qui devaient permettre d'atteindre à la fois tous ces buts. Voici comment on appréciait en France ses débuts au pouvoir : « Sans attendre « les résultats de ces projets d'une importance relative, le « Ministre, dont la personnalité s'accuse nettement et par la « suppression du poste de Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre, « et par la rédaction même des décisions qu'il revêt de sa si- « gnature, a pris, dès son arrivée au Ministère, une série de « mesures de détail par lesquelles il a semblé vouloir mettre « en pratique ce principe que, même sur les gros budgets, il « n'y a pas de petites économies. Si, limité par les crédits « qui lui seraient nécessaires, le nouveau Ministre de la Guerre « ne peut faire grand, du moins il fera juste. Jeune, plein « d'ardeur, d'intelligence, d'énergie en même temps que de « force, le général Pelloux est l'homme d'avenir de l'armée « italienne [1]. »

Le nouveau ministre s'affirmait en effet, et justifiait tout ce qu'on avait attendu de lui. Au mois de juillet suivant, il fut nommé lieutenant-général ; cette promotion dont il était l'objet tandis qu'il était au pouvoir, ne pouvait soulever ni objection, ni critique, « le général Pelloux restait sur l'Annuaire « avec le numéro *un* de la liste d'ancienneté des Majors-Géné- « raux [2] ». Sa situation au bout de quinze mois était si solide qu'à la chute du ministère di Rudini, le nouveau chef du Gouvernement, M. Giolitti, tint à le conserver à son poste. Ce nouveau bail devait durer dix-huit mois (mai 1892-novembre 1893), pendant lesquels le général défendit de toutes ses forces, dans des circonstances intérieures et extérieures difficiles, l'organisation et la force de l'armée. Lorsque M. Giolitti dut quitter le pouvoir avec le général Pelloux, M. Zanardelli chargé de former un gouvernement nouveau, échoua, ne pouvant trouver un ministre de la Guerre qui consentit à réduire encore les dépenses militaires. Le général Pelloux avait accompli tout ce qui était possible sans danger pour le pays.

(1) *Revue militaire de l'Etranger*, rédigée à l'Etat-Major de l'Armée, au Ministère de la Guerre. Paris, mars 1891.

(2) *Revue Militaire de l'Etranger*, rédigée à l'Etat-Major de l'Armée, au Ministère de la Guerre. — Livraison de juillet 1891.

Digitized by Google

***

En quittant le Ministère de la Guerre après deux ans et neuf mois de fonctions, le Général Pelloux ne crut pas devoir se dispenser de remplir, dans la série des commandements, un emploi qu'il n'avait pas encore occupé, et il demanda le commandement d'une division, donnant ainsi une fois de plus le bon exemple. Il fut placé, au mois de décembre 1893, à la tête de la division de Rome ; il exerça ce commandement pendant un an, continuant à s'intéresser, au Parlement, à toutes les affaires militaires.

Au mois de janvier 1895, il fut nommé au commandement du 5e corps d'armée, à Vérone. C'était l'un des commandements les plus importants, face à la frontière autrichienne. Il y succédait au général Sironi, l'auteur de la *Géographie stratégique*. Il y était particulièrement préparé par ses études, par les voyages d'Etat-Major d'armée qu'il avait dirigés, par les fonctions éventuelles de chef d'Etat-Major d'armée auxquelles il s'était préparé. Cependant il jugea que l'importance de ses nouvelles fonctions ainsi que son éloignement de Rome, ne lui permettaient plus de siéger à la Chambre des Députés ; il remercia ses électeurs de Livourne, et donna sa démission de membre du Parlement ; il avait siégé comme député pendant près de quatorze ans.

Les deux frères se trouvaient alors simultanément investis de grands commandements, car le général Léon Pelloux, après avoir commandé la division de Turin, avait été mis à la tête du 7e corps d'armée à Ancône.

Au commencement de l'année 1896, un événement malheureux vint attrister toute l'Italie. Après des alternatives de revers et de succès, le corps expéditionnaire d'Abyssinie avait essuyé le 1er mars à Adoua, malgré le courage et le dévouement des officiers et des soldats, une défaite complète ; la consternation et la colère furent extrêmes dans toute l'Italie. Le cabinet Crispi fut renversé ; le marquis di Rudini le remplaça. Les avis étaient partagés sur la prolongation de la guerre ou sur l'acceptation de la paix. L'agitation se prolongea ; des manifestations violentes contre la France se produisirent au Parlement à l'occasion de la Tunisie. Le ministère en fut ébranlé et le chef du Gouvernement crut devoir modifier la composition de son Cabinet ; il appela dans le nouveau mi-

Digitized by Google

nistère le général Louis Pelloux (juillet 1896), et l'on est en droit de penser que les sympathies françaises du général ne furent pas étrangères à ce choix. Le roi appela le général à siéger au Sénat, et, quelques mois plus tard, le même honneur fut fait à son frère Léon qui était alors à la tête du 4e corps d'armée à Gênes.

Ce nouveau séjour de Louis Pelloux au ministère de la Guerre devait durer jusqu'au 10 décembre 1897, soit dix-sept mois. Ce fut une période marquée par la continuation des difficultés intérieures provoquées par l'agitation des associations socialistes et de la Chambre du Travail de Rome, et aussi par la misère où se trouvaient les populations des provinces du Midi. Dans le domaine militaire, le général reprit et poursuivit le plan général des réformes et des organisations nouvelles qu'il s'était efforcé de réaliser pendant son premier passage au pouvoir. La question de l'administration de l'armée, celle de l'artillerie, celle de l'état des officiers l'occupèrent tout spécialement. La situation d'un ministre de la guerre sans cesse obligé de compter et d'économiser, de modérer les ardeurs, de réduire là où il voudrait lui-même renforcer, n'est pas commode et ne conduit pas à la popularité. Du moins la compétence et les bonnes intentions du ministre ne furent-elles jamais mises en doute. Son prédécesseur, le général Ricotti, beaucoup plus âgé que lui et l'un des premiers organisateurs de l'armée italienne après Fanti et La Marmora, était tombé pour s'être obstiné à vouloir réaliser des économies importantes ; le général Pelloux avait réussi à résoudre cette question ; mais au mois de décembre, mis en minorité sur la question de l'avancement dans l'armée, il donna sa démission.

Le Général prit alors le commandement du corps d'armée de Florence et bientôt après passa à celui de Rome. Pendant son ministère, il avait eu l'occasion de signer, en faveur de son frère Léon, devenu l'un des plus anciens de son grade, une lettre de service pour le commandement éventuel d'une armée ; lui-même reçut alors un pareil ordre. A cette époque, la Commission supérieure de l'armée italienne comprenait cinq membres : quatre officiers généraux désignés pour commander les armées, et le chef d'Etat-Major-Général. Ainsi, sur ces cinq personnages appelés à jouer éventuellement les premiers rôles et à porter les responsabilités les plus grandes, deux étaient frères, Léon et Louis Pelloux, circonstance exceptionnelle et

Digitized by Google

qui ne s'était peut-être jamais présentée dans l'histoire ; les « cadets de La Roche » avaient fait leur chemin.

***

Nous ne saurions aller plus loin sans dire quelques mots des officiers généraux originaires de la Savoie, qui servaient dans l'armée italienne à cette époque. Pendant une longue période d'années, l'Italie se détourna de la France et fit partie d'une triple alliance avec l'Allemagne et l'Autriche. La situation de ces officiers était délicate. Tous avaient en Savoie une famille, des parents parfois très rapprochés, frères, sœurs, beaux-frères, neveux, nièces, dont ils portaient le nom, et des alliés en plus grand nombre encore. On ne saurait douter que la pensée d'une guerre possible avec la France, leur fût particulièrement pénible ; certains en ont été obsédés. Un tel événement eut été une véritable catastrophe, mettant aux prises des parents intimement liés, parfois les enfants d'un même père. Puis, la crise passée, un fossé — le fossé des morts — eut été définitivement creusé entre les deux pays ; tout lien aurait été rompu pour toujours. Voilà ce que ces hommes de cœur ne pouvaient s'empêcher de penser. Tous les esprits réfléchis s'en rendaient compte et pensaient qu'en vérité ces hommes ne pouvaient désirer au fond qu'un rapprochement. Il n'y avait aucun rapport entre eux et les officiers alsaciens et lorrains demeurés en France après 1871. Lorsque le Gouvernement français appelait aux grands commandements des hommes qui s'appelaient Wolff, Schneegans, de Berkheim, Zurlinden, Metzinger, par exemple, si ce n'était pas donner un avertissement direct à l'Allemagne, c'était du moins lui rappeler qu'il y avait encore des hommes qui ne pouvaient pas oublier le passé. Rien de pareil dans la situation qui nous occupe ; et tout porte à penser que le Gouvernement italien a toujours considéré nos compatriotes d'origine comme des éléments de liaison et de bon rapport avec la France ; il a bien souvent fait appel à eux pour remplir effectivement ce rôle.

En 1878, le lieutenant-colonel Louis Pelloux est attaché à la personne du maréchal Canrobert, envoyé à Rome pour y représenter la France, aux obsèques du roi Victor-Emmanuel II.

En 1885, le major-général Léon Pelloux est envoyé en

Digitized by Google

France comme chef de la mission italienne aux grandes manœuvres de l'armée française.

Pendant dix ans (1882-1892), le général Ménabréa représente l'Italie à Paris comme ambassadeur.

En 1890, au Concours International de tir de Rome, le major-général Louis Pelloux est spécialement chargé de recevoir les tireurs français et leur réserve le plus cordial accueil.

En 1893, le général d'Oncieu de la Bâthie, commandant le corps d'armée de Turin, est envoyé à Paris pour représenter l'Italie et son roi aux obsèques du maréchal de Mac-Mahon.

En 1899, le général Léon Pelloux, commandant le corps d'armée de Gênes, remplit la même mission aux obsèques du président Félix Faure.

***

L'Italie continuait à lutter contre les difficultés intérieures, tout en s'efforçant de tenir un rang honorable au dehors. Au printemps de 1898, ce ne furent pas seulement les provinces du Sud qui s'agitèrent. Des émeutes, causées par l'élévation du prix du pain, se transformèrent en un véritable mouvement révolutionnaire, et l'Italie du Nord fut particulièrement troublée. Depuis un demi-siècle, l'Italie n'avait pas traversé d'aussi mauvais jours. Au mois de mai, presque simultanément, des troubles éclatèrent à Naples, à Bari, à Foggia, à Florence, à Pise, à Faenza, à Milan, à Monza. Des scènes d'une violence extrême se produisirent ça et là ; des événements particulièrement graves se produisirent à Milan.

Le Gouvernement prit des mesures énergiques. Des commissaires militaires furent nommés ou envoyés dans les provinces soulevées ; le général Louis Pelloux fut envoyé comme Commissaire royal dans les Pouilles et prit le commandement à Bari avec pleins pouvoirs d'action et de répression. Les Commissaires avaient reçu les instructions les plus fermes ; le journal l'*Italia* les résumait ainsi : « La parole « est à la force pour dompter la violence ; il n'y a pas autre « chose à faire. » Mais tandis que les dictateurs militaires à Milan, à Florence, à Naples réprimaient l'émeute par la force en usant de leurs pouvoirs exceptionnels, le général Pelloux, arrivé à Bari, ayant pris connaissance de la situation qu'au surplus l'annonce de son arrivée avait contribué à calmer, se refusa à proclamer l'état de siège qu'il ne jugeait pas néces-

Digitized by Google

saire, et rétablit l'ordre public par les seuls moyens normaux et réguliers ; il s'acquit ainsi la considération des pouvoirs publics et la gratitude des populations.

C'était toujours le ministère di Rudini qui était au pouvoir et qui dut faire face à ces difficultés. Lorsqu'il eut rétabli l'ordre par ses mesures fermes et opportunes, lorsque la répression nécessaire eut été exercée, parfois sanglante comme à Milan où il y eut une centaine de morts et plus de trois cents blessés, le Gouvernement estima qu'il ne pouvait conserver le pouvoir et donna sa démission. On peut dire aujourd'hui, car tous les témoignages sont concordants, qu'il n'y eut alors qu'une voix pour proclamer que le général Pelloux était l'homme de la situation. Il avait toute la confiance, l'amitié du roi Humbert. Les principaux personnages consultés par le souverain : di Rudini, Giolitti, le général Ricotti, désignaient le général Pelloux, tandis qu'à la Chambre des Députés et au Sénat, on le considérait également comme l'homme nécessaire.

Le général accepta et prit le pouvoir le 29 juin 1898 ; il devait le conserver presque exactement deux ans. Ces deux années ont marqué véritablement la crise du parlementarisme en Italie, ou du moins l'apogée de cette crise.

Au Parlement, le général avait toujours appartenu au parti libéral ; c'est dans ce parti qu'il avait choisi les membres de son cabinet. Ses premiers actes furent de lever l'état de siège et d'abandonner les projets de loi restreignant la liberté de la presse et le droit d'association, proposés par son prédécesseur. Mais il n'oubliait pas qu'il avait été appelé au pouvoir pour maintenir l'ordre ; et, pour donner à son ministère un caractère d'autorité particulier, il avait pris pour lui le ministère de l'intérieur, placé un général et un amiral à la guerre et à la marine, et appelé au ministère des Affaires Etrangères l'Amiral Canevaro, qui venait d'affirmer sa haute valeur comme président de la Commission des Amiraux en Crète. Le ministère comprenait donc quatre militaires, ce qui exaspéra dès le début les partis avancés ; néanmoins, la tranquillité se maintint pendant toute la fin de l'année 1898.

Le calme était plus apparent que réel ; il avait tout naturellement suivi la répression, mais les perturbateurs se ressaisirent progressivement, et, au début de l'année 1899, le Gouvernement put craindre de voir le mouvement socialiste s'étendre et se propager avec menace dans toute la haute

Digitized by Google

Italie. Les troubles de 1898 avaient fait promulguer une législation provisoire de sûreté publique, qui ne devait durer qu'un an. Afin d'assurer l'avenir, le général proposa tout un ensemble de projets de loi qui devait constituer une législation définitive (droit d'association, loi sur la presse, loi sur le fonctionnement des services publics, etc...), et dès lors commença une opposition, violente, irréductible, grossière, dont on a peine à comprendre qu'elle pût se prolonger ainsi. Le règlement du Parlement ne permettait pas de la résoudre ; le général voulut modifier le règlement ; l'obstruction se fit plus violente encore, usant de tous les moyens pour empêcher toute résolution du conflit. Ceux qui ont été témoins de ces séances de désordre peuvent à peine y croire aujourd'hui. Ne pouvant faire aboutir ces projets de loi qu'il jugeait indispensables à la sûreté du pays, le chef du gouvernement usa d'un moyen ferme que lui offrait la constitution; par un décret-loi, il mit en vigueur, à partir du 22 juillet 1899 le projet de loi de sûreté générale, sous réserve d'approbation parlementaire ultérieure. Cette mesure acheva de déchaîner la violence. Au mois de mai, le ministère avait déjà été ébranlé par un insuccès à propos des affaires de Chine, et le Général avait dû modifier la composition de son cabinet, tout en affirmant par la composition nouvelle, sa volonté de chercher d'abord un appui dans les partis de l'ordre. Peu à peu, il apprenait à connaître les effets de la jalousie ; il se sentait abandonné par ceux-là même sur qui il avait cru pouvoir compter ; il constatait l'insécurité des relations et des amitiés politiques et parlementaires.

Ayant obtenu l'approbation du décret-loi, il fut toujours en butte aux mêmes violences du Parlement, où le désordre — on alla jusqu'à briser les urnes en séance — rendait toute séance impossible. Il recourut alors au dernier moyen, la dissolution de la Chambre (18 mai 1900). Bien que les élections se fussent accomplies dans un calme relatif et qu'une majorité de 40 ou 50 voix lui fût encore acquise, le général démissionna le 18 juin.

Cette période de la vie parlementaire n'est plus en Italie qu'un mauvais souvenir. Ces haines des partis avancés étaient à ce point personnelles au général que le calme se rétablit aussitôt après son départ, non sans que les éléments révolutionnaires qu'il avait combattus et réprimés, eussent accompli leur dernier acte de violence : un mois plus tard, le roi Humbert était assassiné à Monza.

Digitized by Google

Pendant ce gouvernement de deux ans, la vie publique hors du Parlement avait repris et conservé sa régularité ; il n'y avait eu ni grèves, ni émeutes, ni misère publique. A l'extérieur, le chef du Gouvernement avait résolu de nombreuses questions où les intérêts de l'Italie étaient engagés. C'est ainsi qu'il avait terminé pacifiquement un différend sérieux avec la Colombie, proposé et fait accepter une conférence internationale pour la répression des menées anarchistes, qui eut lieu à Rome à la fin de 1898 [1], entrepris les travaux d'ouverture du tunnel du Simplon d'accord avec la Suisse, en 1899.

Mais l'œuvre principale du général Pelloux en faveur de l'Italie — celle qui nous touche le plus — a été le rétablissement des relations commerciales avec la France. Dès son arrivée au pouvoir, le général y avait pensé et s'en était personnellement occupé. On saura un jour avec quelle habileté ce rapprochement avait été préparé. Le général suivait de près toutes les négociations, d'accord avec les Ambassadeurs de France à Rome, M. Billot et ensuite M. Barrère ; le traité fut signé le 21 novembre 1898 et ratifié par les deux Parlements en janvier et février 1899. Bien que toutes les difficultés ne fussent pas aplanies, c'était en vérité une ère nouvelle qui s'ouvrait dans les rapports entre les deux pays. Le Gouvernement français conféra au général le grand cordon de la Légion d'honneur.

Malgré les services qu'il avait rendus, la violence et la durée de l'opposition qui lui avait été faite avaient réussi à créer dans le pays une légende qui s'établit avec solidité. Le général avait toujours été un libéral et en avait toujours donné la preuve ; on fit de lui un rétrograde. Au moment des troubles de Milan et de la répression sanglante, c'était le ministère di Rudini qui était au pouvoir ; c'est au général Pelloux que le souvenir de cette dictature fut attaché. De tous les Commissaires royaux envoyés dans les provinces troublées, il était le seul qui eût refusé de proclamer l'état de siège ; on fit de lui le promoteur de l'état de siège. Il usa des droits extrêmes de la Constitution sans jamais en sortir ; on fit de lui un violateur de la Constitution. Son second ministère, comme le premier, se composait d'hommes choisis exclusivement dans l'une ou l'autre Chambre ; l'opinion de-

(1) A la suite de l'assassinat de l'Impératrice d'Autriche à Genève.

Digitized by Google

meura persuadée qu'il avait formé un ministère extra-parlementaire. Bien peu de personnages, à travers l'histoire, ont été aussi injustement jugés ; mais l'histoire véridique et réparatrice ne saurait être l'œuvre des contemporains bruyants, sans impartialité ni justice.

***

Le général reçut le commandement du 1er corps d'armée et alla s'installer à Turin, où il reprit le cours de ses études et de ses inspections ; après les grands commandements de Vérone, de Rome, celui de Bari à l'époque des troubles dans les Pouilles, il servait cette fois en Piémont ; il y retrouvait ces troupes alpines qui avaient conservé toute sa faveur. Il se rendait à Rome pour les sessions du Sénat et se trouvait toujours présent lorsque des questions militaires y étaient discutées.

Au début de l'année 1902, son frère Léon qui était toujours à Gênes à la tête du 4e corps et chargé du commandement éventuel d'une armée, âgé de soixante-cinq ans, s'aperçut que ses forces commençaient à décliner, et loyalement, il demanda son passage au service auxiliaire. Il adressa aux troupes sous ses ordres, le 17 mars, un ordre du jour d'adieu inspiré des sentiments les plus élevés. Le roi lui conféra le grand cordon de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare ; le ministre lui exprima ses regrets et ceux de toute l'armée. Le général s'établit à Turin, fut admis à la retraite en 1905 et mourut en 1907.

Le général Léon Pelloux était connu et apprécié de toute l'armée. Artilleur d'origine, technicien de valeur, il s'était formé progressivement au commandement par l'étude, par la pratique de l'infanterie et par tous les postes qu'il avait occupés. Il avait conservé jusqu'à un âge avancé le goût de la montagne ; il avait été un alpiniste infatigable et avait accompli une foule d'ascensions longues et difficiles, notamment dans le massif du Mont-Blanc, soit de Courmayeur, soit de Chamonix. Parmi tous les témoignages qui lui furent donnés, nous nous bornerons à citer celui de l'un de ses contemporains, le général Perruchetti, l'un des créateurs des troupes alpines. Léon Pelloux, dit-il, « était doué des dons les plus heureux du cœur et de l'esprit : l'égalité d'humeur, l'affabilité, la modestie « et la très haute conception du devoir ». — « Il sut exercer le « plus grand ascendant sur ses subordonnés, obtenant d'eux,

Digitized by Google

« toujours avec bonne humeur, le concours le plus zélé. » — « Désigné pour le commandement d'une armée en cas de « guerre, après avoir prêté le concours le plus apprécié à la « Commission de défense — il se fit un scrupule d'abandonner « cette situation très élevée, au premier doute qu'il eut que « l'état de sa santé lui permît de s'y donner avec toute l'acti- « vité qu'il jugeait nécessaire [1]. »

La réputation de Léon Pelloux a un peu souffert de l'éclat qui a entouré la carrière de son frère. Dans le domaine purement militaire, il fut l'émule et l'égal des meilleurs chefs de l'armée italienne ; il fut de ceux qui inspiraient toute confiance. Sa ville natale peut être fière de lui.

***

Au mois d'avril 1902, pendant la session du Sénat, le général Pelloux eut une rencontre extrêmement vive avec M. Giolitti, alors ministre de l'Intérieur. Celui-ci avait fait prescrire, par nécessité, la militarisation des ouvriers des chemins de fer, comme avait dû le faire le ministère di Rudini en 1898. Le général Pelloux monta à la tribune, approuva la mesure du Gouvernement, mais fit observer que, la loi ne permettant pas de procéder à ces rappels subits de spécialités, on tombait dans l'illégalité ; il pressa le Gouvernement auquel, en somme, il donnait son appui, de prendre des mesures pour assurer le fonctionnement légal et régulier des services publics.

M. Giolitti, qui était passé du côté des adversaires du général, crut devoir profiter de la circonstance pour attaquer celui-ci avec violence, lui reprochant de proclamer illégale la militarisation des ouvriers de chemins de fer, alors que, comme chef de corps d'armée, il allait avoir à transmettre et à faire appliquer, avec l'appui de sa signature, les ordres du Gouvernement, il alla jusqu'à lui reprocher de provoquer la troupe à l'indiscipline. Il oubliait que le général parlait à Rome, au Sénat, en qualité de Sénateur, sur une question d'intérêt général. Au chef qui avait toujours été ferme en face de l'insurrection et de l'émeute parlementaire, il prétendait adresser le reproche d'indiscipline. Il y eut une vive discussion où le général reprocha justement au ministre d'intervertir les rôles, ajoutant qu'il n'avait pas de leçon de discipline à recevoir de qui que ce fût, mais surtout pas de lui (25 avril 1909).

(1) « *Rivista mensile del Club alpino italiano* ». Octobre 1907.

Digitized by Google

Un mois plus tard, 23 mai, prenant à son tour l'offensive, le général interpella le chef du Gouvernement sur la façon dont il entendait interpréter et faire respecter la liberté de la parole. Un ordre du jour final lui donna satisfaction. Mais, quelques semaines plus tard, des raisons de famille le poussèrent à demander son passage au service auxiliaire. Et puis il était demeuré indigné par le reproche qui lui avait été adressé publiquement et méchamment, après sa longue carrière de soldat loyal, passionné pour la valeur de l'armée, le souci de la discipline et du respect de l'autorité, et le bien du pays.

Il alla s'installer à Bordighera ; et alors commença pour lui cette dernière période de sa vie qui devait durer vingt-deux ans, pendant lesquels, tout en fréquentant encore le Sénat avec une assiduité décroissante, il vécut dans le calme de la vie de famille, avec la distraction de la lecture et de l'étude, suivant avec un intérêt très vif non seulement les événements de son pays, mais aussi ceux des pays voisins et spécialement de la France. De plus en plus il se détachait des contingences. Sans doute son optimisme naturel disparaissait, mais sans faire place à un vil scepticisme ; et sa sérénité d'esprit, sa bienveillance se faisaient toujours plus grandes. Il venait volontiers en France, à Menton, à Villefranche, à l'occasion des fêtes militaires ou maritimes.

En 1910, il avait soixante et onze ans, lorsque l'occasion se présenta pour lui de sortir une fois encore de sa réserve et de son long silence. A l'occasion de la commémoration annuelle de la prise de Rome en 1870, M. Nathan, banquier israëlite, maire de la ville, s'était permis un discours haineux et insolent qui fut un véritable scandale. Transformant l'événement du 20 septembre 1870, il en fit un acte d'hostilité personnelle et voulue à l'égard de la Papauté, et il s'exprima à l'égard du Saint-Siège avec perfidie, malveillance et dédain. Jamais on n'avait rien vu de pareil depuis 1870 ; les Gouvernements qui s'étaient succédés s'étaient attachés à célébrer simplement l'occupation de Rome, capitale naturelle et normale de l'Italie, l'achèvement de l'unité nationale. A cette inconvenance grave, le pape Pie X avait répondu par une protestation indignée ; le Gouvernement avait gardé le silence. Le général Pelloux écrivit alors au Président du Conseil, M. Luzzati, pour lui annoncer qu'il l'interpellerait à la rentrée du Sénat « sur la « manière d'interpréter la loi des Garanties, à l'occasion des

Digitized by Google

« graves incidents qui avaient eu lieu à Rome, à la commémo-
« ration du 20 septembre. » Puis, cette interpellation se trouvant ajournée par les circonstances, il fit connaître le texte des paroles qu'il aurait prononcées, par une lettre adressée au Président du Conseil le 25 novembre [1].

A la seule annonce de son interpellation, les partis avancés ne lui avaient pas épargné les injures ; on avait exprimé un étonnement ironique de voir sortir de sa réserve précisément l'homme qui avait ouvert la brèche de la Porta Pia. Dans le langage le plus ferme et le plus élevé, le général présenta la situation et ses observations. Il n'était pas admissible, dit-il, que le Gouvernement, après ce scandale, se lavât simplement les mains, alors que le discours du Syndic de Rome, la réponse du Pape, n'avaient pu que troubler profondément des milliers de consciences catholiques, et, avec elles, tous les hommes d'ordre. Il rétablit la vérité des faits, rappela les suites heureuses de la loi des Garanties depuis quarante ans, la nécessité de respecter les promesses solennelles faites en 1870, sous peine de porter le plus grand préjudice au pays. Il invita le Gouvernement à rassurer de façon explicite, par ses paroles et par ses actes, ceux qui veulent que le Gouvernement soit vraiment fort et conduise les destinées du pays avec dignité et autorité. Cette lettre eut un grand retentissement ; ce fut la dernière intervention du général dans les affaires publiques.

Le général avait toujours suivi de très près la vie de sa famille, l'éducation, la carrière de ses enfants. Il avait été heureux de voir l'aîné de ses fils, Albert, brillant élève de l'Ecole Militaire de Modène, devenir bien vite l'un des meilleurs parmi les officiers des régiments alpins et se faire une réputation de chef hardi et habile dans la montagne ; il l'avait vu entrer à l'Ecole de guerre de Turin et servir dans l'Etat-Major. Son second fils, Richard, était passé par l'Ecole Navale et devenait un officier de marine distingué. Capitaine de corvette au moment où s'ouvrit la campagne de Tripolitaine, en 1911, il avait demandé de suite à être employé activement et avait reçu le commandement d'une escadrille de torpilleurs. Il prit part pendant de longs mois, sans trêve et sans repos, à toutes les mesures de préparation, transport, protection, débarquement, reconnaissance, opérations de guerre

(1) Lettre publiée par *Il Giornale d'Italia* le 27 novembre et reproduite par tous les principaux journaux.

Digitized by Google

proprement dites ; il se dépensa avec une extrême ardeur, et les fatigues dues à ce service, au climat, aux soucis et aux préoccupations, à la vie pénible à bord d'un torpilleur, l'accablèrent ; il dut aller s'aliter à Bordighera, tenta de rejoindre son poste, eut alors une rechute et dut retourner à Bordighera où il mourut le 8 avril 1912. Ce fut un grand chagrin pour le père et pour la mère, pour la famille tout entière ; le général l'accepta avec une tristesse profonde, mais aussi avec la fierté de l'homme qui a donné un fils à son pays.

Quand vint la guerre, le général Pelloux apprit avec joie la déclaration de neutralité de l'Italie au mois d'août 1914, son entrée en ligne aux côtés de la France et de l'Angleterre au mois de mai 1915. Il suivit tous ces événements, et notamment l'action simultanée des armées italienne et française en Italie, en France et en Orient, avec un intérêt passionné. Il ne quittait plus Bordighera, mais rien de ce qui concernait la direction et les destinées de l'Italie ne lui échappait. En 1919, à l'occasion des événements de Fiume, l'Italie eut une nouvelle crise à traverser. En face des perturbateurs du dedans et du dehors, il fallait des décisions et des mesures fermes. Soit timidité, soit qu'il fût le prisonnier des éléments avancés, le Gouvernement demeurait inerte. Pour sortir de cette impasse, le président du Conseil, M. Nitti, crut devoir proposer au roi, qui l'approuva, la convocation exceptionnelle d'un Conseil de la Couronne, où devaient être appelés tous les anciens présidents du Conseil. Le général Pelloux, malgré ses quatre-vingts ans et son état de faiblesse, se préparait à partir ; il ne fut pas convoqué ; il protesta avec vigueur. Le chef du Gouvernement prétendit que c'était un oubli. — « Cet oubli, répliqua le Général, vous ne l'avez pas « commis de bonne foi. » Et ce fut pour lui l'occasion d'affirmer encore une fois son dévouement au Souverain et au pays. Bientôt le bon sens et le sentiment de la dignité nationale reprirent le dessus en Italie, et le général put se réjouir de voir l'autorité restaurée, l'ordre et le calme rétablis, la prospérité renaissante.

***

La santé du général se faisait de moins en moins solide. Il ne quittait plus Bordighera où il était entouré des soins de sa famille et l'objet de la considération générale. Il pensait

Digitized by Google

ouvent à son pays d'origine, qu'il n'avait jamais oublié, pas plus que son frère. Durant les premières années de leur carrière, tous deux venaient chaque année à La Roche où leur père les attendait, seul, car ils avaient à peine pu connaître leur mère. Après sa mort (1866), leurs visites devinrent naturellement moins fréquentes ; ils aimaient cependant à venir voir leur frère aîné, leur sœur et la famille de ceux-ci. Le refroidissement des rapports avec l'Italie les contraignit à une réserve toute naturelle ; cependant Léon, plus libre et attiré par sa passion des montagnes, continuait à fréquenter la Savoie. En 1907, l'aîné Ernest Pelloux, chef de la famille, mourut, et, la même année, comme on l'a vu, voyait aussi disparaître Léon, le second. Demeuré seul des trois frères, Louis Pelloux éprouva le besoin de resserrer encore le lien familial, et il fit en 1909 un dernier voyage en Savoie, un séjour à La Roche, avec sa femme et l'un de ses fils. C'était toujours pour lui un plaisir de recevoir la visite de compatriotes savoyards [1]. Jadis, dans leur enfance, les trois frères avaient eu pour camarade, à La Roche, un jeune voisin plein d'intelligence, qui devait être le baron d'Yvoire, député de la Savoie au Corps législatif sous l'empire, écrivain distingué, nature d'élite. Devenu vieux et de santé délicate, le baron d'Yvoire vint passer à Menton l'hiver 1913-1914 ; il avait habité Rome ; il connaissait bien les affaires d'Italie ; il échangea quelques visites avec le général Pelloux, pour la plus grande satisfaction de l'un et de l'autre [2].

En 1923, le Gouvernement italien eut l'aimable pensée de conférer la médaille d'argent à la Valeur Militaire aux survivants français de la campagne de 1859. Par réciprocité, le Gouvernement français décerna un certain nombre de médailles militaires aux survivants italiens de la même campagne ; la première fut attribuée au général Pelloux.

Vers la fin de cette année, la santé du général fut sérieusement ébranlée, et l'année 1924 commença sous de fâcheux auspices, avec des alternatives de repos et d'extrême faiblesse qui ne laissaient plus d'espoir. Il mourut le 26 octobre, dans sa quatre-vingt-sixième année, entouré de sa femme, de son fils Albert, de sa belle-fille et de ses deux petits-fils. Durant

(1) A trois reprises, dans le cours de ma carrière, j'eus l'honneur de rendre visite au Général, à Turin, à Rome, à Bordighera ; je n'oublierai jamais la cordialité de son accueil.

(2) M. de Laval : « *Le Baron François d'Yvoire.* »

Digitized by Google

tout son long séjour à Bordighera, il avait édifié ses concitoyens par sa religion solide, sans ostentation et sans faiblesse ; ce fut dans ces sentiments qu'il rendit l'âme à Dieu.

Le Gouvernement italien décida que les obsèques du général Pelloux se feraient aux frais de l'Etat, qu'elles seraient solennelles, que le Ministère y serait représenté par un de ses membres. Elles eurent lieu le 29 octobre, avec la participation d'une population nombreuse et recueillie. Des troupes étaient venues de Gênes et de San-Remo pour rendre les honneurs funèbres. Le Gouvernement royal était représenté par M. Sarocchi, ministre des Travaux Publics, et par le général Clerici, Sous-Secrétaire d'Etat au ministère de la guerre ; le duc Borea d'Olmo, préfet du Palais Royal, représentait S. M. le roi. La reine Marguerite s'était fait également représenter.

Après les autres orateurs qui avaient fait l'éloge du général dans les meilleurs termes, M. Sarocchi prit la parole au nom du Gouvernement. Il proclama que le général Pelloux, comme ministre de la guerre, refusa de se plier à des exigences qui eussent pu compromettre la sécurité de la patrie, et qu'il eut, comme homme politique, le sentiment le plus élevé de sa responsabilité et de ses devoirs. Rappelant les événements de 1898, il signala que le Général eut le mérite de rétablir l'ordre dans les Pouilles sans recourir à l'état de siège. Il flétrit avec vigueur les procédés d'intimidation et d'obstruction par lesquels les éléments subversifs avaient fait échouer les projets patriotiques du chef du Gouvernement. « Mais même « dans la défaite politique, dit-il, Louis Pelloux a représenté « une grande victoire devant l'histoire, parce qu'il sut accom- « plir son devoir et qu'il donna, au milieu des troubles par- « lementaires, le noble exemple d'une volonté de gouverne- « ment qui ne se prête pas aux bas calculs des destinées minis- « térielles. » Dès lors, le général Pelloux fut un oublié. Pour le plus grand nombre, « pour les tribuns de la plèbe, il devint « le symbole dédaigné de la plus triste réaction », mais pour l'élite, il eut le mérite d'avoir montré courageusement le péril mortel que courent la patrie et la liberté elle-même, lorsqu'on en vient à se prévaloir de cette liberté pour abattre les institutions qui sont la forme et le symbole de la grandeur du pays.

Ainsi, dès le moment de sa mort, justice commençait à lui être rendue. Au Sénat, par la voix du Président, M. Tittoni, à la Chambre des Députés qui ne manqua pas de commé-

Digitized by Google

morer celui qui avait siégé jadis dans son sein, les jugements les plus favorables furent portés en sa faveur. Le chef du Gouvernement, M. Mussolini, s'y associa personnellement, déclarant que toujours, et notamment dans les temps difficiles où il s'était trouvé au pouvoir, le général avait accompli strictement son devoir. La presse lui rendit justice ; et plus le jour où il est mort s'éloigne dans le passé, plus l'opinion rend hommage à sa valeur d'organisateur, à son courage au gouvernement, à la dignité de sa retraite, à l'élévation de son caractère. Le général Pelloux avait confiance dans le temps « qui fait justice à tous », et dans la Providence à laquelle il s'était confié. Il n'a rien à craindre du jugement de l'Histoire.

***

Depuis la mort de son second fils Richard, dont nous avons parlé, le général avait concentré son affection sur son fils aîné Albert, qui l'avait remplacé dans l'armée. Quelques années avant la guerre, attiré par son goût pour les sciences et pour l'enseignement, M. Albert Pelloux a quitté l'armée pour devenir professeur de minéralogie à l'Université de Gênes, où s'élevaient ses deux fils. Le général aimait tendrement sa famille. Il a laissé des mémoires — il les a même écrits en français — et les a dédiés à l'aîné de ses petits-fils. Il appartient à celui-ci de décider s'il convient de les publier un jour et de fixer l'époque de cette publication [1]. Ecrits à un âge avancé, dans le calme et la sérénité de l'esprit, ils éclaireront sans doute toute une période de l'histoire de l'Italie, en précisant le caractère des événements et celui des hommes.

***

La période la plus importante de la carrière militaire et politique du général Pelloux s'est accomplie à une époque où les relations entre la France et l'Italie s'étaient assombries par suite de quelques événements et de malentendus. Le géné-

(1) C'est à M. Albert Pelloux que j'ai dû une bonne partie des renseignements et des documents qui ont été utilisés ici. Je lui adresse à nouveau mes remerciements, avec l'expression de ma vive amitié.

Digitized by Google

ral a été commandant désigné d'armée, ministre de la guerre, chef du Gouvernement, à l'époque où des conventions d'alliance unissaient son pays à l'Allemagne et à l'Autriche. Il fut de ceux qui ne laissèrent jamais échapper une occasion de déclarer que la conduite et l'attitude de l'Italie n'étaient pas mal intentionnées à l'égard de la France. Nous avons lu la plupart de ses discours, du moins tous les plus importants ; nous n'y avons pas relevé une parole qui fut désobligeante pour la France.

A cette époque déjà lointaine, il se trouvait dans l'un et l'autre de ces deux pays faits pour s'entendre, des hommes qui s'efforçaient de maintenir par des faits, par des gestes manifestes pour tout le monde, une entente apparente, en attendant qu'elle pût devenir réelle et définitive. Le général Pelloux fut de ceux-là. Le plus souvent, ces gestes extérieurs qui s'accomplissaient avec une correction bien voisine de la cordialité, consistaient en visites réciproques d'escadres à l'occasion de quelque événement ; plusieurs de ces visites eurent lieu à des époques où le général était membre du Gouvernement et président du Conseil. Nous avons vu que ce fut sur son initiative et par son action personnelle, qu'à la fin de 1898, les relations commerciales furent rétablies entre l'Italie et la France.

Descendu du pouvoir et simple sénateur, plus libre de ses jugements et de ses paroles, il eut plusieurs fois l'occasion d'intervenir en notre faveur ; on peut dire qu'il les rechercha. En 1903, dans un discours sur la politique extérieure, il insista sur la nécessité de démontrer toujours « que la triple alliance « était absolument sans danger aucun pour la puissance, notre « vieille alliée, pour nos compagnons d'armes de Palestro et « de Solférino. » — « Tel était, dit-il encore, le plus vif désir « du regretté roi Humbert. » — Deux ans plus tard (1905), à propos de la discussion du budget de la guerre, il parla longuement de l'organisation de la frontière orientale, signala même les préparatifs de l'Autriche auxquels il y avait lieu de répondre, mais il ne dit pas un mot de la frontière française.

Il est un homme qui a rempli en Italie pendant plus de vingt-cinq années un rôle considérable dans l'intérêt des deux pays, ce fut M. Barrère, ambassadeur de France à Rome. Il pourrait témoigner des sentiments et de l'œuvre du général Pelloux, avec qui le liait une amitié véritable et solide. Venu à San-Remo pendant la guerre, à l'occasion d'une réunion des

Digitized by Google

chefs de Gouvernement, M. Barrère tint à rendre visite au général à Bordighera [1].

***

Le général Louis Pelloux était d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, mince, droit, robuste, actif. Le front droit et élevé, des yeux clairs et francs, donnaient à sa physionomie un caractère d'intelligence et d'énergie qui frappait au premier coup d'œil. Son esprit était sans cesse en éveil, secondé par une mémoire exceptionnelle ; son aptitude au travail, sa persévérance étaient peu communes ; il avait le don de la parole et celui d'écrire ; de bonne heure il apparut comme un tempérament d'élite, digne d'atteindre les situations les plus élevées et d'accomplir de grandes choses.

Témoin enthousiaste, dans sa jeunesse, de la formation de l'unité italienne, passionné pour la grandeur et le bon renom de son pays, il conserva en face des événements et à l'égard des hommes un optimisme qui était dans sa nature, et que les déceptions seules purent atténuer avec le temps et l'expérience. Honnête et droit au suprême degré, il demeura étranger à toutes les compromissions, de quelque nature qu'elles fussent; il quitta le pouvoir sans profit d'aucune sorte et sans avoir jamais aliéné, de quelque façon que ce fût, malgré les sollicitations dont il fut l'objet, son indépendance d'esprit et sa liberté d'action.

Parmi les souvenirs qui lui étaient particulièrement chers, le Général plaçait celui de son élévation à la dignité de Chevalier de l'ordre de Malte, qui lui avait été conférée lorsqu'il était ministre de la guerre « comme ayant bien mérité de l'Ordre en le faisant admettre sur le même pied que la Croix-Rouge en cas de guerre ».

Il est en Italie des termes élogieux qui suffisent à peindre l'homme auquel on les applique ; ces mots ont un sens pareil ; ils signifient tout à la fois un homme distingué, droit, loyal et sûr. Tels sont les termes qu'emploient à son égard amis et ennemis. Dans ses « *Mémoires de ma vie* » M. Giolitti, peu bienveillant cependant, s'exprime ainsi : « C'était personnelle-

(1) A l'occasion des obsèques du Général Pelloux auxquelles j'ai eu l'honneur d'assister et de représenter l'Armée française et la Savoie, M. Barrère voulait bien m'écrire le 3 novembre 1924 : « Le Général Pelloux était fort de mes amis « et nous avions fait ensemble de grandes affaires. »

Digitized by Google

« ment un homme hautement estimable, un *gentiluomo* cour-
« tois et honnête, un homme intelligent, actif.... » et M. Tittoni, président du Sénat, prononçant l'éloge du général se résume ainsi : « ... Ce fut un caractère droit et ferme, un « vrai tempérament de *galantuomo*, non seulement dans la vie « privée, mais aussi dans la vie publique. »

L'amour de sa patrie, le souci de sa grandeur, le sentiment de l'ordre et de l'autorité, l'attachement aux siens, ont guidé le général pendant toute sa vie. Ardent à l'occasion, combatif même quelquefois, il se maintenait toujours dans les limites d'une correction irréprochable. Méconnu, injurié par ceux qui étaient incapables de l'apprécier et de juger son œuvre, il étonna ses contemporains par sa sérénité admirable.

Louis Pelloux fut l'un des grands Italiens des premiers cinquante ans du nouveau royaume. De notre point de vue français, nous devons nous rappeler d'abord qu'au milieu des circonstances les plus délicates, il nous garda toujours son amitié ; nous devons retenir aussi qu'en travaillant pendant quarante ans avec intelligence et ardeur à l'organisation et à la force de l'armée italienne, il a contribué à préparer à l'avance la victoire de cette armée, celle des Alliés, la nôtre.

Comme Savoyards, nous ne pouvons pas le considérer comme un étranger. Il est des nôtres, et sa mémoire a sa place marquée, au premier rang, parmi celles des hommes d'élite dont s'honore notre pays.

Général P.-E. BORDEAUX

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Histoire de Thônes, par M. le chanoine F. Pochat-Baron, Annecy, imprimerie Commerciale, 1 vol. in-8° de 435 p., 1925.

La vallée de Thônes, si curieuse à tant de titres, n'avait pas encore son historien, et c'était une lacune regrettable. M. le chanoine Pochat-Baron, supérieur du Collège, vient de combler cette lacune d'une manière très heureuse.

Son livre, écrit avec méthode, est divisé en seize chapitres, qui permettent de s'initier progressivement aux faits et gestes de la cité. Il s'arrête à 1792 et laisse prévoir un second volume qui complètera le premier.

Quoiqu'il soit difficile de donner une appréciation définitive sur un ouvrage en cours, on peut louer sans réserve l'esprit judicieux de l'auteur, la clarté de son style et la sûreté de ses informations.

Cette histoire peut aller de pair avec celles de Cluses, La Roche, Rumilly, Saint-Julien, Seyssel, Thonon, etc.

F. M.

Digitized by Google

Séance du 3 juin 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures[1].

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à M. Descatoire, statuaire, auteur du monument de Saint François de Sales, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Descatoire avait précédemment épuisé toute la série des récompenses que le jury des Beaux-Arts peut décerner : médailles de 3e, 2e et 1re classe; bourse de voyage, médailles d'or, etc. Si la nouvelle distinction dont il est l'objet n'ajoute rien à son mérite, elle le consacre une fois de plus.

M. MIQUET fait une communication sur *les Savoyards à l'Ecole spéciale militaire*, de 1803 à 1904.

Il en a relevé 214 sur les registres matricules de l'Ecole, et 23 sont devenus officiers généraux.

Le MÊME lit des comptes rendus bibliographiques sur les ouvrages ci-après offerts à notre bibliothèque :

Horace Bénédict de Saussure, par D. W. FRESHFIIED ;

Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise, par EMPRIN ET RICHERMOZ ;

Mgr Biord et le Palais épiscopal d'Annecy, par Mgr REBORD;

Histoire de Thônes, par le chanoine POCHAT-BARON ;

Fert, bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et Nice ;

La coupe de l'Exil, par J.-P. VEYRAT ; (réédition de M. Berthier) ;

Contes et légendes du Faucigny, par Lucien GUY ;

Travaux de la Société d'histoire de Maurienne ;

Caisse de la mission du Chablais, par Mgr PICCARD ;

Vieilles gens et vieilles choses, par Amélie GEX (réédition) ;

La flamme au cœur, poèmes, par André LANGRAND ;

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Lavorel, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F. Ruphy, J. Serand.

Excusés : MM. Faure, Le Roux, Rebord, Sauthier-Thyrion, F. Serand, Suchard.

Digitized by Google

Les fêtes du tricentenaire de la Brigade de Savoie, par le comte de MAUGNY.

M. MARTEAUX fait une communication intéressante sur les trouvailles nouvelles, aux Fins d'Annecy (maison Dallevet). (Voir article séparé).

Au nom de M. LE ROUX, le même donne quelques indications pétrographiques sur l'origine d'un chapiteau en calcaire.

M. le chanoine LAVOREL dépose pour la bibliothèque le nouveau tome des mémoires de l'Académie Salésienne, contenant l'Histoire de Thônes, par M. Pochat-Baron.

M. Joseph SERAND distribue les guides récemment parus du Château de Montrottier, et dépose de la part de M. Paul Guiton le bel ouvrage qu'il vient de publier *Au cœur de la Savoie,* lequel renferme des vues superbes.

M. Louis PFISTER lit un compte rendu bibliographique sur *La Faune des Orgues,* histoire anecdotique et scientifique des Organicoles et des Organophages, publiée par M. Ernest Perrier de la Bâthie, et offerte à l'Académie Florimontane.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs de ces différents ouvrages.

Pour faciliter le service des entrées au Château de Montrottier, le président invite les membres de l'Académie Florimontane à se présenter avec leur carte de sociétaire et à se conformer aux indications qu'elle porte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire-adjoint,
Louis PFISTER.

***

Réception de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry

Dimanche 7 juin, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, présidée par M. PÉROUSE et comprenant trente-six personnes (dont plusieurs dames) arrivait en gare de Lovagny par le train de 8 h. 57 ; elle était reçue par une délégation de l'Académie florimontane et des représentants de la Société des Gorges du Fier.

Après la visite de ces gorges, offerte gracieusement par la Société propriétaire, les promeneurs montèrent au château où un vin d'honneur leur fut servi. M. Joseph SERAND, conser-

Digitized by Google

vateur du domaine, assisté de son frère François, montra, avec toutes les explications nécessaires, les curiosités qui constituent le musée Léon Marès. Puis M. Miquet, président, prit la parole en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

« Au nom de l'Académie Florimontane, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry.

« Dès que notre cher collègue et ami, M. le capitaine Carle, votre zélé secrétaire général, nous eut fait part de votre projet, nous nous concertâmes avec empressement pour le faire aboutir.

« Il nous est agréable de rappeler que cette visite a été précédée — il y a bien longtemps — d'une semblable et que déjà nos devanciers ont eu l'occasion de faire les honneurs de Montrottier aux hommes distingués qui composaient alors votre compagnie.

« C'était en 1856 : la Société d'Histoire avait un an, et la Florimontane, cinq ; à cet âge, on se lie aisément. Aujourd'hui, nos sociétés sont septuagénaires et, comme les vieilles personnes, elles sont heureuses de rappeler le passé.

Vous souvient-il, ma douce amie,
Des beaux jours de notre printemps ?...

« Prévenue assez longtemps à l'avance, la Florimontane avait organisé un véritable congrès, avec exposition artistique, qui dura trois jours, les 30 et 31 août et le 1er septembre. Des savants de premier ordre, venus de tous les points de l'horizon, Auguste Bernard, Claparède, Daguet, Forel, Gosse, Griolet, Gaston Revillod, Troyon firent d'intéressantes communications.

« La Société d'Histoire et d'Archéologie, présidée alors par Joseph Dessaix, était aussi représentée par François et Laurent Rabut, Charles Guillermin, qui présida une des séances, et onze autres membres non dénommés dans le compte-rendu.

« Le président de la Florimontane était un Chambérien : Jacques Replat. Il avait à ses côtés des notabilités telles que Gabriel de Mortillet, le commandeur et l'avocat Despine, le baron et l'architecte Ruphy, le docteur Périssoud, Ducis et Eloi Serand ; ce dernier, dit le procès-verbal, « fut l'âme de la

Digitized by Google

réunion ». Sous ce rapport, il n'y a rien de changé : les fils d'Eloi Serand continuent la tradition et ce sont eux qui ont organisé cette journée.

« Pendant les trois jours de fêtes, on visita le château et le musée d'Annecy, Montrottier, Veyrier, Menthon, Talloires, Duingt, Les Barattes, Dingy-Saint-Clair et Annecy-le-Vieux.

« A Menthon, les congressistes rencontrèrent Mgr Dupanloup qui, dit le compte-rendu « trouva pour eux quelques-unes de ces bienveillantes paroles qui lui sont familières ».

« A défaut de Mgr Dupanloup, vous trouverez ici le souvenir d'un prélat qui peut lui être comparé, Mgr Turinaz, qui fit, à Montrottier, plusieurs villégiatures : une chambre du château porte aujourd'hui le nom de chambre de l'Evêque.

« D'autres souvenirs se rattachent à cette résidence : celui de la famille de Menthon, qui, dès le XIIIe siècle était la puissance féodale la plus considérable de la Savoie et qui posséda le château depuis 1427 jusqu'à la Révolution. Celui du général Dufour, dont le père acquit Montrottier en 1799 et qui l'habita quelque temps puis le revendit en 1839 ; celui de la famille de Rochette qui accueillit aimablement nos sociétés en 1856 ; enfin, celui de MM. Frèrejean, riches industriels lyonnais dont l'un épousa Mlle Marès, sœur de notre bienfaiteur, Léon Marès, qui en hérita en 1906.

« Pendant moins de dix ans, M. Léon Marès a accumulé dans ce château de riches curiosités qui constituent une grande attraction pour les touristes.

« Je signalerai spécialement quatre magnifiques bas-reliefs en bronze, de Peter et Hans Vischer, célèbres artistes nurembergeois du XVIe siècle. Vendues pour la fonte en 1806, ces sculptures furent transportées à Lyon, où M. Frèrejean eut le bon esprit de les conserver. Mais, comme elles étaient encombrantes il les envoya dans une maison de campagne, d'où M. Marès les exhuma pour les apporter ici, ce qui permit à MM. J. Serand et Buttin de les identifier.

« Cet ensemble constitue la pièce rare, unique en France, que nous envient les grands musées et la ville de Nuremberg.

« Je salue avec joie les dames qui ont bien voulu se joindre à votre caravane : elles auraient été accueillies avec enthousiasme par M. Marès qui était le plus galant des châtelains. Elles embellissent le cortège de M. le président Pérouse, dont la science alliée à l'humour représente au plus haut degré, chez nous, le « gai savoir ».

Digitized by Google

« Vive la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie et qu'elle n'attende pas soixante-neuf ans pour revenir ! »

M. le président PÉROUSE remercia aimablement. Il rendit hommage à l'esprit éclairé qui a dirigé les réparations du château où l'on a respecté tout ce qui est ancien et restauré dans le meilleur goût ce qui était à modifier. Il exprima la gratitude de sa Société pour la Florimontane, dont l'accueil sera un de ses meilleurs souvenirs.

Sans perdre de temps, la caravane reprenait à midi le train pour Annecy où un déjeuner succulent l'attendait à l'hôtel Terminus.

Au dessert, des toasts chaleureux et très applaudis furent portés par MM. PÉROUSE, MIQUET, Emmanuel DÉNARIÉ, COPPIER et le docteur FORESTIER. M. MIQUET lut une poésie humoristique sur la *Sasson*, qui fut accueillie par un triple ban.

A quinze heures, eut lieu la visite du château d'Annecy. M. le commandant VÉRAN, commandant d'armes, reçut gracieusement les sociétés à leur arrivée et M. le capitaine CARLE, ancien officier du 30e, dirigea les visiteurs avec la connaissance d'un habitué.

La Société d'Histoire, pour finir la journée, voulut voir le siège de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville, on visita la bibliothèque. Après quoi, le train de 17 h. 55 emmena à Chambéry les promeneurs qui emportèrent, comme ils laissèrent, le meilleur souvenir.

LA SASSON

Quand, pauvre psychologue et mal documenté,
Falguière entreprit de bâtir la *Savoyarde*,
Il ne se mit en frais pour une montagnarde,
Et se soucia peu d'en faire une beauté.

Une croupe de mule, avec des mains énormes [1]
Et des pieds de vachère en sabots et difformes
Tels sont les éléments rassemblés sans façon
Sous un petit bonnet et voilà la *Sasson !*

C'est d'un sans-gêne qui dépasse un peu les bornes :
Messieurs les délégués de la Convention
Ne s'attardèrent pas avec des maritornes !
On sait bien qui s'offrit à leur attention :

1. M. Pérouse dans le *Vieux Chambéry*, page 166, relève que l'auteur de la statue « a cru devoir prêter à la Savoie des mains et des pieds énormes ».

Digitized by Google

C'est vous, candide Aurore et sémillante Adèle [1]
Au lieu d'une matrone au torse de jument,
Vous, que le grand David prit un jour pour modèle,
C'est vous qu'on voudrait voir orner ce monument !

Le Père La Pudeur pourra me chercher noise
Et trouver que l'honneur serait peu mérité...
Je le sais, il existe un cheveu : c'est Chenoise... [2]
Adèle n'avait pas fait vœu de chasteté...

Qu'importe ? En attendant qu'on renvoie à la fonte
Ce bronze injurieux qui, parfois, nous fait honte,
Il faut qu'une autre femme, une fleur d'un beau sang,
Se dévoue et se donne en spectacle au passant !

Il faut qu'à la Savoie on prête une autre allure
Qu'elle paraisse avec une noble figure,
Plantureuse sans doute et mère de l'Alpin,
Mais accorte et coquette et chaussant l'escarpin !

Nos vachères sont bien. Qu'on les laisse à l'étable,
Mais, pour faire parade, il faut chercher ailleurs ;
Il existe chez nous plus d'un type sortable
Qui pourrait défier la verve des railleurs.

O femmes qui portez la *frontière* avec grâce,
Ne vous dérobez pas quand on demandera
De poser, pour fixer la beauté de la race :
La gloire du pays vous récompensera !

François MIQUET.

1. Voir Ernest Daudet : *Le roman d'un conventionnel.*
2. Fils naturel d'Adèle.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Horace-Bénédict de Saussure, par D. W. Freshfield avec la collaboration de Henry-F. Montagnier, ouvrage traduit de l'anglais par Louise Plan, librairie Dardel, Chambéry, 1 vol. in-8° 434 p., avec illustrations.

« Saussure n'est pas seulement le fondateur incontesté de la géologie alpine ; il est aussi, par son ascension au Mont-Blanc, le véritable initiateur de l'alpinisme. »

Une monumentale biographie vient de lui être consacrée par M. Douglas Freshfield, président de la Société Royale de Géographie et de l'Alpine-Club de Londres, dont le talent remarquable était bien fait « pour rendre justice aux faces diverses et toutes captivantes de Saussure ».

M. Freshfield nous présente son héros, non pas seulement comme homme de science et comme explorateur des Alpes, mais comme citoyen et philosophe.

Digitized by Google

« Il a tenu à le situer dans cette Genève de la seconde moitié du XVIIIe siècle », si curieuse et attachante, où une société d'élite entretenait « une haute culture générale, à la fois humaine et scientifique, esthétique et savante ».

Grâce au concours de M. Montagnier, citoyen américain résidant en Suisse, qui a fouillé les bibliothèques publiques et les collections particulières, il est parvenu à reconstituer la vie de Saussure, avec une netteté, un charme et une précision qui nous le font aimer autant qu'on l'admire.

On trouve dans cette biographie des détails du plus grand intérêt sur les familles genevoises de l'époque et notamment sur les demoiselles Boissier, femme et belles-sœurs de Saussure ; sur Chamonix (où fut inventé le piolet), et sur Genève qui « par sa situation semble faite pour inspirer le goût de l'histoire naturelle ».

La famille de Saussure, originaire de Lorraine, est venue en Suisse au XVIe siècle, époque où Antoine se fixa à Lausanne et devint l'ami des principaux réformateurs. Son petit-fils Jean-Baptiste (1576-1647) s'établit à Genève. C'est là que naquit le 17 février 1740, le grand naturaliste, et qu'il mourut le 22 janvier 1799 après avoir occupé pendant 23 ans la chaire de philosophie. Il fut inhumé au cimetière de Plainpalais, mais l'emplacement exact de sa sépulture est resté inconnu : « Les pierres tombales comptaient parmi les articles de luxe interdits depuis longtemps aux habitants de Genève par les lois somptuaires. »

Ce livre, illustré avec luxe, est bourré de faits et de renseignements inédits : il est agréable à lire autant qu'instructif.

F. M.

Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise, du Concordat à la Séparation (1802-1906) par le chanoine Frédéric Richermoz et l'abbé Joseph-Marie Emprin, 1 vol. in-8° de 515 p. Montpellier, 1924.

Le chanoine Richermoz, l'un des auteurs de ce recueil, est décédé le 10 juillet 1918, sans avoir eu la satisfaction d'en voir la publication. Mais son actif collaborateur, M. l'abbé Joseph-Marie Emprin, a fait double besogne et a mis sur pied un beau volume, digne de figurer à côté du *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, de M. le chanoine Morand. C'est le même plan, le même labeur et la même exposition. C'est comme un livre d'or du clergé de Tarentaise, et il comble heureusement une lacune qu'on regrettait.

F. M.

Mgr J.-P. Biord et le Palais Episcopal d'Annecy, notes et documents, par Mgr Rebord, Annecy, Abry, 1924, un vol. in-8° 326 p.

Mgr Biord est un des prélats qui ont occupé avec le plus de distinction l'évêché d'Annecy. « Fortement imbu des doctrines gallicanes » « dont il avait été enfariné par son professeur à la Sorbonne » il n'était pas toujours en concordance d'idées avec les membres de son chapitre. Il y avait en lui deux hommes : « un évêque orthodoxe poursuivant avec une énergie toute apostolique les écarts contre la saine doctrine » et « le justiciable du Sénat de Savoie, dont les décisions, les arrêts et les refus d'*exequatur* paralysaient son administration. » Il tâchait de concilier les deux manières, et ce n'était pas toujours facile.

Mgr Rebord fournit un appoint considérable à la biographie de ce prélat, et son livre est fortement documenté.

La deuxième partie de ce travail concerne le Palais épiscopal d'Annecy. C'est une monographie complète des vicissitudes par lesquelles a passé cet immeuble, depuis sa construction jusqu'à la dernière loi de séparation. On y remarque un grand souci de l'exactitude et des détails qu'on retrouverait difficilement ailleurs.

F. M.

FERT, *bollettino annuale della Associazione fra oriundi Savoiardi et Nizzardi Italiani*, Torino, décembre 1924, n° 13, in-8° 188 p.

Digitized by Google

Ce très intéressant volume renferme des études historiques sur *Charles-Albert et la répression de* 1833, sur *les débuts de la politique italienne dans la maison de Savoie*, sur *la Brigade de Savoie*, sur Géo-Ballista Cotta di Tenda (1668-1733) ; sur la famille Da Orestis (1625-1925), etc.

On y trouve également un émouvant récit intitulé *Tra le tombe di Crimea*, une *Revue bibliographique* très bien rédigée, une série d'articles nécrologiques sur les sociétaires défunts (en particulier le marquis Victor-Amédée de Cordon Sallier de la Tour, décédé à Rome le 24 juin 1924, le baron Orlando de Boccard mort le 22 octobre et le Général Louis Pelloux) ; une chronique et la liste des membres.

Nous y relevons avec plaisir que le baron Jean-Albert Blanc, professeur à l'Université de Rome, a été élu député de la circonscription de la Campanie, et que l'ambassadeur Albert Martin-Franklin a reçu le Grand Cordon de la Couronne d'Italie.

F. M.

La coupe de l'exil : station poétique à l'abbaye d'Hautecombe, par Jean-Pierre Veyrat ; étude liminaire, notes de biographie par Alfred Berthier, docteur ès-lettres, Chambéry, Dardel, 1924, 376 p. in-8°

Jean-Pierre Veyrat, si longtemps méconnu et mal jugé, a fini par trouver dans M. Alfred Berthier un appréciateur impartial et bienveillant, qui lui a restitué la place à laquelle il a droit. Tout arrive, et il ne faut jamais désespérer.

En 1921, M. Berthier avait préparé les voies en publiant une magnifique *Etude biographique et littéraire* intitulée : *Autour des grands romantiques. Le Poète savoyard Jean-Pierre Veyrat.*

Aujourd'hui, c'est une édition complète, revue, corrigée et savamment annotée de l'œuvre du poète qui nous est offerte : elle était attendue et désirée depuis longtemps. Tous les lettrés, tous les amis de la Savoie accueilleront avec plaisir cette édition : par ce temps de mercantilisme et de vie chère, il faut savoir gré aux hommes désintéressés qui mettent leurs préoccupations au-dessus de la matière et qui réclament une place pour la poésie. Ils méritent que leur entreprise soit couronnée d'un franc succès.

La flamme au cœur, poèmes par André Langrand (1914-1918), Saint-Etienne, A. Waton, 1 vol. in-12, 100 p. Ces poèmes, dédiés aux héros de la Grande Guerre, sont l'œuvre d'un officier, natif d'Annecy ; ils sont débordants de patriotisme et mériteraient de trouver place dans toutes les bibliothèques scolaires. Nous avons surtout remarqué les pièces intitulées : *Verdun*, *Poilus*, *A Guynemer*.

F. M.

Les fêtes du tricentenaire de la Brigade de Savoie, relation sur la délégation savoyarde à Udine, octobre 1924, par le Comte de Maugny, Thonon, Dubouloz, 1924, in-8°, 20 p.

M. le Comte de Maugny a eu l'excellente idée de conserver par une publication le souvenir « des heures inoubliables d'Udine ». Son récit, plein de vie et d'entrain, fait palpiter les cœurs savoyards.

F. M.

Contes et légendes du Faucigny, par Lucien Guy, Annecy, imprimerie Commerciale, 1925, 1 plaquette in-8°, 71 p.

Cette charmante plaquette, éditée avec goût, remet en lumière des récits déjà connus, mais épars, et qui risquaient de disparaître avec les recueils où ils sont égarés. Nous félicitons M. Lucien Guy de la manière dont il a présenté ses contes et légendes : ils sont un véritable régal pour le lecteur.

Travaux de la Société d'Histoire de Maurienne, 1 vol in-8°, 110 p. La Société d'Histoire de Maurienne, qui n'avait rien publié depuis 1916, grâce à la guerre et à ses conséquences, a fait un acte de résurrection des plus méritoires

Digitized by Google

en éditant la deuxième partie du tome VI de sa deuxième série, qu'elle a dû faire imprimer à Saint-Dié. On y trouve les éloges funèbres de MM. Florimond Truchet, l'abbé Froment, J. B. Laymond, l'abbé Francoz, Jules Manacy, l'abbé Christin, Joseph Buttard, dus à la plume experte du président, M. le chanoine Gros, auquel on doit également une savante dissertation sur l'origine et l'histoire du mot *Maurienne*, et plusieurs autres mémoires très intéressants, qui prouvent que l'auteur est l'âme de la Société.

Un agréable article de M. l'abbé J.-B. Albert, intitulé **Comment on s'appelait il y a deux cents ans**, et deux bonnes études de M. l'abbé A. Gorré sur le patronage de Saint-Alban et la chapelle de Rieubel complètent ce volume, qui n'a pas été publié sans difficultés.

F. M.

Caisse de la mission du Chablais, par Mgr L.-E. Piccard, Thonon, Dubouloz, 1924, 44 p.

Cette brochure donne des détails précis sur les difficultés que la famille de Sales et particulièrement madame de Boisy « une maitresse femme » rencontra pour contribuer aux frais occasionnés par cinq ans d'apostolat en Chablais (1594-1599), frais auxquels on affecta 110 coupes de froment provenant de la seigneurie de Brens, et une partie des revenus de la cure du Petit-Bornand que François de Sales obtint en 1597.

Vieilles gens et vieilles choses, par Amélie Gex, Chambéry, Dardel, 1924, 1 vol. in 12, 324 p.

Cette nouvelle édition, enrichie d'une belle préface d'Henry Bordeaux et d'un portrait d'Amélie Gex, était nécessaire pour remémorer les *Histoires de ma rue et de mon village* dont la publication remontant à 1885, avait été faite à petit nombre.

L'œuvre d'Amélie Gex « débordante de sève du terroir et riche de parfums agrestes, œuvre charmante de naturel et d'esprit, mais émouvante surtout par la sincérité de son accent, » mérite d'être plus connue et d'être répandue partout. Tous ceux qui se sont concertés pour aboutir à ce résultat méritent nos plus chaleureux compliments.

F. M.

La Faune des Orgues. Histoire anecdotique et scientifique des Organicoles et des organophages, par M. Ernest Perrier de la Bathie, Ingénieur agricole, Annecy, Imprimerie Commerciale, 1925, in-8°, 52 p.

Comme nous le pressentions lors de la publication en 1923 des *Insectes des Orgues*, M. Perrier de la Bathie ne devait point borner ses travaux à ce seul ouvrage. Elargissant le champ de ses recherches, ce n'est rien moins qu'une Faune des Orgues qu'il nous offre aujourd'hui. Si surprenant que puisse sembler ce titre, et, sans prendre « notre cage à flûtes pour une succursale du Jardin d'Acclimatation », le lecteur suivra avec une vive curiosité mêlée d'un attrait croissant, la nomenclature des mammifères organicoles, organophiles, organophobes, organistes, organoclastes, etc... de la gent ailée, des batraciens, des reptiles, des insectes, pensionnaires indésirables de l'instrument de nos temples. Il constatera de plus l'existence dans les orgues de registres mammalogiques et ornithologiques.

Littérateur, artiste, organier, naturaliste, chimiste et... humoriste, l'auteur a réussi à développer délicieusement cette « fugue faunesque ».

A la suite de judicieux et parasiticides conseils, notre collègue termine par cet « axiome consolant — pour les organophages — qu'ils sont bien moins nuisibles que le facteur rebouteur qui estropie son tubifère client et l'organiste ignare qui bricole son instrument comme sa musique. »

L. P.

Digitized by Google

Vie du P. Tissot, supérieur général des missionnaires de saint François de Sales d'Annecy, par le P. Léon Buffet, Paris, Beauchesne, 1925, 1 vol. in-8, 475 p.

Plus de trente ans se sont écoulés depuis la mort du P. Joseph Tissot (2 août 1894), et son souvenir reste vivace. Né le 1er septembre 1840, à Annecy, il fut d'abord un enfant « tout angélique », enjoué, répandant autour de lui la gaieté, mais studieux et doué de ce « je ne sais quoi, qui met un élève en dehors et au-dessus de tous les autres. » Après avoir conquis de haute lutte le diplôme de maître ès-arts à l'Université de Turin, il entra au séminaire d'Annecy à l'âge de 16 ans, y resta six ans, et partit pour Rome, où il fut ordonné prêtre le 30 mai 1863. Il se fit bientôt remarquer pour son aptitude spéciale pour la chaire et résolut de se faire prédicateur « et de n'être que cela ».

Dès lors, et jusqu'à son élection comme supérieur, en 1880, ce fut « une série ininterrompue de fêtes, de pèlerinages et d'évènements où il trouva des occasions vraiment hors ligne de se former, avec une véritable gradation comme on en rencontre rarement dans une vie de missionnaire. » Après un pèlerinage à Bethléem, il prit part au Concile de 1869 comme secrétaire de Mgr Tissot. « Il avait toutes les qualités de l'orateur, mais surtout une voix magnifique, à la fois moelleuse et forte, qui remplissait facilement les plus vastes églises. Ses *discours et entretiens*, publiés par le P. Million, forment quatre volumes. « Il avait une âme d'artiste et d'apôtre. Il vivait dans les hauteurs ; tout ce qui était beau, noble, élevé, l'attirait fortement. C'est dire qu'il était poète, mais il l'était beaucoup moins dans ses vers que dans ses sermons. » Ses *Poésies religieuses* ont été très appréciées.

Le biographe reste dans la note juste : son style est agréable, et il possède un véritable talent d'exposition. Nous ne pouvons que lui adresser des félicitations pour avoir fait revivre avec tant de talent une figure annécienne qui méritait bien d'être remise en relief.

F. M.

Digitized by Google

Séance du 1er *juillet* 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé, le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Nous avons appris avec un vif regret la mort de notre excellent collègue, M. Jean TERRIER, maître-imprimeur à Etampes, décédé le 7 juin dernier, à Annecy, sa ville natale, à laquelle il était venu, depuis quelques semaines, demander un allégement à ses souffrances.

« Pendant plus de quarante années, M. Terrier, « professionnel hors de pair, prote consciencieux et averti » s'était fait remarquer à l'imprimerie Abry par ses mérites et le soin qu'il apportait à la composition de la *Revue Savoisienne*, et la Florimontane lui avait accordé, dans son assemblée générale du 14 janvier 1914, une médaille d'honneur en témoignage de gratitude.

« Peu de temps avant la grande guerre, il avait acquis à Etampes, une imprimerie dont l'importance était en rapport avec ses aptitudes, mais il n'oubliait pas son pays, et il nous envoyait en 1923 deux communications sur des ecclésiastiques savoyards qu'il avait découverts dans le diocèse de Versailles.

« Nous garderons de M. Terrier le meilleur souvenir. J'adresse à sa veuve et à ses fils, ainsi qu'à toute sa famille et spécialement à notre éminent collègue, M. Auguste Terrier, nos respectueuses condoléances.

« Je présente également l'expression de nos regrets à M. Eugène Falletti qui a perdu son beau-frère ; mais je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de le féliciter au sujet de la médaille d'honneur et du diplôme qu'il vient de recevoir au Congrès des Architectes de France, tenu à Grenoble les 19 et 20 juin, pour cinquante années de pratique

1. Sont présents : MM. Adé, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Gaillard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Jean d'Orlyé, H. Pfister, V. Robert.

Excusés : MM. Gavard, Lavorel, L. Pfister, Ribatto, J. Serand.

Digitized by Google

comme entrepreneur, et trente ans de présidence de la Chambre syndicale des entrepreneurs. »

M. Miquet lit une communication de M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs), qui signale de nombreux émigrants savoyards fixés dans la commune de Mesnay, près d'Arbois (Jura), après la paix de Munster (1648).

Il y a des Mouchet, Vinet, Belliard, Mestrallet, Dérobert, Massot, Chavanne, Bouvet, Forestier, La Faverge, Gaillard, Besson, Bernardet, Vigny, Ancrenaz, Maniglier, Pedat, Bourgeois, Gain, Naville, Favre, etc.

Le Même a également trouvé des Savoyards dans la paroisse de La Châtelaine, voisine de Mesnay, qui les reçut de 1651 à 1677 : ce sont un Delagrange, un Avocat, un Roy, un Métral, un Bard, un Command, un Dusonchet, etc.

M. l'abbé Boillot complète sa communication par d'intéressants détails sur le P. Claude d'Orchamps, né en 1695, à Besançon, qui se fit remarquer comme prédicateur notamment en Savoie, et qui mourut à Madrid, en 1758.

Le Président lit des comptes rendus bibliographiques sur les ouvrages suivants : *Au cœur de la Savoie*, par Paul Guiton ; *La Haute-Savoie aujourd'hui et il y a cent ans*, par F. Gex et le tome 43e des *Mémoires et documents de l'Académie Salésienne*.

M. Miquet signale une intéressante étude de M. le général Bordeaux sur les *Généraux d'armée maréchaux de Savoie et maréchaux d'Italie*, parue dans le dernier numéro du *Carnet de la Sabretache*, revue militaire rétrospective.

Il donne lecture d'un compte-rendu bibliographique dû à M. le professeur Bernus sur le travail de M. Prechner : *Mouvement révolutionnaire en Suisse et en Savoie en* 1834. (V. Bibliographie savoisienne.)

Il fait remarquer que ce sujet a déjà été traité en 1886 par Frédéric Sassone dans une brochure intitulée *Les deux cent vingt-trois*, Genève, Georg. M. Prechner ne paraît pas en avoir eu connaissance.

M. Falletti offre à la bibliothèque florimontane une belle édition (1655) de la *Vie d'Alexandre le Grand*, par Quinte Curce, traduction de M. de Vaugelas.

A propos de la chanson des *Sarvans*, dont la *Revue Savoisienne* a publié précédemment une version en patois de Thorens, M. Désormaux donne quelques renseignements complémentaires :

On sait, dit-il, avec quelle rapidité se modifient les chan-

Digitized by Google

sons populaires, avec quelle facilité on les attribue à tel ou tel auteur, qui n'est pour rien dans leur composition. La littérature patoise pourrait fournir en Savoie divers exemples de ce fait. Il en fut ainsi même pour certaines œuvres d'Amélie Gex. La chanson des *Sarvans*, que nous avons publiée récemment, offrirait, s'il en était besoin, une preuve nouvelle.

A Thorens, suivant les renseignements qui m'ont été communiqués, personne ne doute que cette chanson ne soit due au cordonnier-poète Cyprien Chappaz, dit Cyprien à Criquet. En revanche, Thônes la revendique pour François Agnellet. Où est la vérité ?

Dans un recueil manuscrit d'Aimé Constantin, intitulé *La Muse Savoisienne*, II, recueil qui figura avec d'autres productions patoises à l'Exposition universelle de 1878 [1], on peut lire, parmi les textes en dialecte de Thônes, une version de cette chanson des *Sarvans*. A. Constantin l'attribue à Fr. Agnellet, de Thônes. A mon tour je n'hésite pas à adopter l'opinion du regretté patoisant, dont l'esprit critique et les connaissances multiples doivent être pour nous en cette matière une légitime garantie.

Mais il existe un autre témoignage. Parmi les documents relatifs à Fr. Agnellet recueillis par A. Constantin et conservés actuellement aux Archives florimontanes, figurent des cahiers de chansons dues à F. Agnellet, cahiers transcrits par Eugène Périllat. L'un d'eux comprend la chanson *Lous Sarvans*. La transcription est datée [2] du 15 décembre 1874.

Aimé Constantin n'a pas jugé à propos de publier la chanson des *Sarvans*, non plus que M. J. Ritz, à qui le texte en avait été communiqué. Peut-être l'érudit philologue avait-il le projet de faire pour l'œuvre de F. Agnellet ce qu'il avait fait, et bien fait, pour l'œuvre de J. Béard. Je me propose d'imprimer, ailleurs [3] que dans la *Revue Savoisienne*, pour ne pas l'encombrer, les pages extraites de *La Muse Savoisienne* II, (texte et observations), qui concernent cette chanson. La comparaison des deux versions (celle de Thônes et celle de Thorens) peut offrir un réel intérêt non seulement aux

1. J'ai donné la Table analytique de cet ouvrage dans ma *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*, n° 1202, p. 223.

2. Voir également la *Bibliogr. des Parlers de Savoie*, n° 1197 et 1198, p. 221 et 222.

3. Cet article a paru depuis, sous ce titre : « Folklore savoyard : *Le Sarvan* », Voir la revue *Lac d'Annecy*, n° 42 [26 juillet 1925].

Digitized by Google

amateurs de littérature locale et aux dialectologues, mais aux folkloristes, pour qui l'origine du *Sarvan* et l'interprétation de sa légende sont des thèmes aussi riches que variés.

M. Désormaux examine ensuite les diverses appellations de la *faux* usitées en Savoie. Dans un volume intitulé *Essais d'étymologie et de critique verbale latines* (Neuchâtel, 1918), M. Niedermann établit que le latin *falx* serait d'origine ligure. « Le mot ligure se serait conservé jusqu'à nos jours par filiation directe dans des parlers romans qui occupent précisément des régions habitées autrefois par les Ligures. » Suivant M. Grammont (*Revue des Langues romanes* LXI), « il est extrêmement vraisemblable que l'auteur a touché juste ».

Il est donc fort intéressant de rechercher les traces de semblable appellation dans les parlers de la Maurienne, de la haute Tarentaise et du haut Faucigny, où vécurent des peuplades ligures ou liguro-celtiques, Ceutrons, Médulles, peut-être Graiocèles.

Le terme générique en Savoie est *dâille*, qui continuerait le latin *dagula*. On trouve aussi *dâr*, dard, dont l'emploi est connu en vieux français et l'aire très étendue. (Voir ces mots in *Dictionnaire Savoyard*). La plupart des patois alpins de Savoie, par exemple celui de Valmeinier (Maurienne), emploient ces mots. Ainsi *dailli*, faux. Mais l'action de faucher se dit généralement *sêyi* (Valmeinier : *séyél*, ou *séteul*), continuateur du latin *secare*, couper. L'aire de ce dernier mot s'étend bien au-delà des limites de la Savoie. (Pour les diverses études relatives à la fenaison et au mot *seyer*, voir la *Bibliographie des Parlers de Savoie*, p. 269-270). Quant au nom patois de la faucille, c'est *volan*, variante *valan* (Cf. l'article *volamo* du *Dict. Savoyard*).

Il y aurait lieu de compléter ces indications, qui montrent une fois de plus combien la linguistique peut être pour l'histoire et les études protohistoriques un précieux auxiliaire.

M. Désormaux ajoute toutefois qu'il faut être d'une prudence extrême dans les conclusions que l'on tire de l'interprétation des faits linguistiques. A supposer, par exemple, que toute trace du vocabulaire ligure ait disparu de tel patois alpin, cela ne prouverait rien contre l'hypothèse de l'occupation de telle région par des groupes ligures. Ceux-ci peuvent avoir été assimilés par des Gaulois, puis romanisés, au point d'avoir complètement perdu leur langage originel, dont les

Digitized by Google

derniers témoins seraient seulement des vocables toponymiques.

En revanche, des populations celtiques en contact avec des tribus ligures peuvent leur avoir emprunté et transmis à d'autres un certain nombre d'appellations. Le fait a été mis en lumière pour les noms de poissons et les termes relatifs à la pêche. Pour l'ethnographe ces emprunts ne sauraient démontrer autre chose que les relations de ces divers peuples. Ce témoignage d'ailleurs a son prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Mémoires et documents de l'Académie salésienne, tome 43, Annecy Imprimerie commerciale, 1925, 1 vol. in-8°, 435 p.

La partie principale de ce beau volume est consacrée à l'*Histoire de Thônes*, de M. le chanoine Pochat-Baron, dont nous avons donné le compte-rendu dans une précédente séance. C'est un ouvrage capital, qui fait honneur à l'Académie salésienne.

On peut aussi remarquer un bon travail du défunt chanoine Marullaz, sur *Sainte Colette en Savoie*, qui est présenté par M. Léon Terrier, professeur au Grand Séminaire.

A signaler le *Bulletin des séances*, et le *nécrologe* établi, pour les membres décédés, par le chanoine Lavorel, président toujours actif et infatigable.

Au cœur de la Savoie, par Paul Guiton, 1 vol. in-8°, 152 p. ; nombreuses illustrations ; J. Rey, à Grenoble, 1925.

Ce livre est un véritable album, où l'on a rassemblé avec un goût parfait les meilleures photogravures des sites les plus curieux. Le texte est digne des illustrations, ce qui n'est pas peu dire, et il est digne du sujet.

L'auteur part de Chambéry, vous présente la ville, Aix, les Bauges et vous conduit en Maurienne, puis en Tarentaise. Il revient à Annecy, visite les Bornes, le Faucigny et finit par le Chablais et le Léman. Il parle en érudit de ce qu'il connait bien, mais sans pédanterie et avec un esprit toujours en éveil. Son style est vivant, non dépourvu de malice, avec la sensibilité d'un artiste.

M. Guiton mérite toutes nos félicitations.

La Haute-Savoie aujourd'hui et il y a cent ans, par F. Gex, Chambéry, Dardel, 213 p. in-12, 1924.

L'auteur a recueilli, dans les archives de la division d'Annecy, des notes statistiques dont l'utilité n'est pas contestable. A défaut d'actualité, les notes centenaires peuvent servir de points de comparaison avec la situation actuelle, et jettent un jour lumineux sur l'histoire économique de la région. On y retrouve les qualités d'exactitude et de précision qui caractérisent les publications de M. l'abbé Gex.

F. M.

Digitized by Google

Dr Wilhelm Prechner : Der Savoyerzug 1834 (Revue d'histoire suisse 1924.) M. Prechner, après de fructueuses recherches dans les archives cantonales suisses, a fait un travail d'ensemble sur la tentative révolutionnaire de 1834 en Savoie. Comme le sous-titre de l'article l'indique, c'est l'histoire d'un échec complet et assez piteux. Cet épisode intéresse avant tout la Suisse, où Mazzini organisa le mouvement et d'où partit la troupe qui devait envahir la Savoie ; mais c'est aussi une page d'histoire savoyarde. Grâce à Mazzini, Genève était devenu un centre révolutionnaire pour les nombreux réfugiés politiques en Suisse (Polonais, Allemands et Italiens). D'après le plan de Mazzini, il s'agissait de libérer l'Italie en commençant par le royaume de Sardaigne, où triomphait alors la réaction. Pour cela il fallait d'abord s'emparer d'Annecy et faire soulever la Savoie. Le Comité révolutionnaire de Genève avait établi des relations avec certains éléments avancés de Chambéry, d'Annecy et du Chablais. Mais tout le plan était mal conçu, mal étudié, et comme l'événement le prouva, il fut encore plus mal exécuté. Des obstacles sérieux vinrent sans cesse faire remettre la réalisation : avant tout le manque d'argent, mais aussi la désunion, l'impossibilité du secret, enfin le choix comme chef du général Romolino. Ce dernier, sorte de condottieri de la cause libérale, avait combattu en Pologne pendant l'insurrection de 1830-1831 ; mais son caractère faible et son intelligence très moyenne n'inspiraient que peu de confiance aux réfugiés polonais, qui étaient l'élément principal de la petite armée révolutionnaire. On comptait sur les sympathies des populations, qui, en Suisse comme en Savoie, étaient acquises aux révolutionnaires, tandis que les gouvernements leur étaient hostiles.

L'équipée, aussi mal organisée, ne fut qu'une suite de déboires. Un détachement polonais qui devait partir de Nyon et traverser le lac pour aborder en Savoie, fut arrêté par les autorités vaudoises et interné au château de Rolle. Un renfort, attendu de Lyon, ne vint pas. Quand la troupe révolutionnaire partit de Carouge, elle ne comptait guère plus de 250 hommes armés. Elle n'osa attaquer Saint-Julien, s'arrêta à Bossey, puis marcha sur Annemasse, où elle démolit le bureau des douanes. Comme succès, c'était maigre, c'est en vain qu'à Ville-la-Grand le général Romolino, à qui on reprochait de peu se montrer, passa sa troupe en revue : la discipline faiblissait de plus en plus, et la démoralisation augmentait. Des bruits alarmants circulaient ; personne, pas même le chef, ne savait au juste ce qu'il fallait faire. Après un petit crochet sur territoire suisse, puis un retour brusqué sur terre savoyarde, les troupes furent licenciées. Elles se réfugièrent en Suisse, où elles donnèrent encore des soucis aux autorités cantonales.

M. Prechner a joint à son travail, comme pièces justificatives, des proclamations révolutionnaires qui furent affichées à Saint-Julien et à Annemasse. Ce sont des appels, généreux sans doute, comme l'était tout le mouvement, mais gauches, écrits dans le style pompeux de l'époque. Ne nous en moquons pas trop : chaque époque a son jargon politique particulier. Ce qui frappe, c'est la langue drôlement pitoyable de certaines de ces proclamations, preuve qu'elles n'ont pas été écrites par des Français. On lit entre autres : « Savoyars ! (sic) voudriez-vous être sauvés sans vous ? ne voudriez-vous pas avoir votre jours (sic) dans l'histoire.... et plus loin : « En avant ! la victoire est certaine ; tout honneur et tous biens en sailliront. »

Ainsi quelque généreuse que fut l'intention, le coup de main avorté de 1834 aura eu jusqu'au bout quelque chose de comique, qui frise le ridicule. Heureusement, si cette tentative fit couler beaucoup d'encre, elle ne coûta pas une goutte de sang.

J. B.

Digitized by Google

Séance du 7 octobre 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Les vacances étaient à peine commencées, que notre cher vice-président, Jean Ritz, a été ravi à notre affection, le 11 juillet. Il venait d'entrer dans sa quatre-vingtième année et, toujours vert, alerte et plein de vie il avait accepté de remplir au Concours musical international de Cannes, les fonctions de commissaire général, qu'il avait déjà tenues en 1904. Ce fut peut-être une imprudence, étant donné son âge, mais on avait fait appel à son dévouement, et nulle considération personnelle ne pouvait l'empêcher de satisfaire aux vœux d'une ancienne amitié. Le concours donna lieu à une manifestation grandiose en faveur du doyen des orphéonistes français, qui fut acclamé par toutes les Sociétés, au nombre de 112, et l'on peut dire que cette fin de carrière fut une apothéose. Malheureusement, peu de jours après son retour, il fut frappé de paralysie.

« Jean Ritz était né le 14 février 1836, à Annecy, d'une famille originaire de Saint-Gall, qui s'était fixée en 1796, dans notre ville, pour y fonder un établissement de cordonnerie. C'est dans cet atelier qu'il débuta ; mais l'idée ne serait venue à personne de lui appliquer le dicton : *Ne sutor ultra crepidam*, tant il avait franchi avec distinction ce que Bourget appelle l'*Etape*, et tellement il se trouvait à l'aise et à sa place dans les meilleures compagnies. C'est ce qu'on put constater en toute occasion, depuis le banquet de Saint-Mandé (28 juillet 1878), où comme directeur de la Chorale, qui venait de se couvrir de gloire, sous la présidence de Joseph Dépollier, il faisait pendant au premier président de la Cour de Cassation, jusqu'aux grandes réceptions de Turin où chez le comte de Villanova et la comtesse de Rorà, il représentait la France et l'art

1. Sont présents : MM. Balleydier, A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Gavard, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F.-M. Ritz, Robert, J. Serand.

Digitized by Google

musical avec d'Estournelles de Constant, Parès et Laurent de Rillé.

« Pendant sa longue existence, il n'a pas cessé de rendre à sa ville natale des services signalés, dont M. le Maire en un discours éloquent prononcé à ses obsèques a fait l'énumération édifiante et ses œuvres le firent connaître en dehors à tel point qu'on pourrait, toute proportion gardée, lui appliquer ces mots dont un pape avait caractérisé le cardinal Gerdil, qui était un modeste : *notus orbi, vix notus urbi.*

« La ville d'Annecy, pourtant, le connaissait bien et lui a fait de magnifiques funérailles. Elle appréciait, à côté de ses talents, le père de famille modèle, son caractère indépendant, sa droiture et son franc parler.

« A la Florimontane, dont il faisait partie depuis cinquante-un ans, nous perdons le doyen des membres actifs, un homme de bon conseil et un excellent juge des concours de poésie. Je ne parle pas de ma peine personnelle : elle est de celles qu'on ne peut exprimer. Nous prions ses enfants de vouloir bien agréer l'expression de nos douloureuses sympathies.

« La Savoie vient encore de faire une autre perte très sensible, en la personne du grand peintre Charles Cottet, mort en septembre, après une longue maladie. Ce compatriote éminent, que les hasards de la vie avaient fait naître au Puy-en-Velay pendant que son père (un Chablaisien d'Evian), y était juge, laisse une œuvre considérable, qui a trouvé place dans la plupart des grands musées. Il était officier de la Légion d'honneur. Son corps a été ramené à Evian.

« Enfin, nous avons à déplorer la mort de Mme Ormond, décédée à Nyon (Suisse), le 11 février 1925. C'était une femme de haute culture, généreuse et bienfaisante, dont le souvenir sera conservé.

« Au cours des vacances, des distinctions très méritées ont été accordées à deux Florimontans : M. Georges Martin a reçu le ruban rouge et M. Louis Lachat a été promu officier du Mérite agricole.

« Professeur deux fois agrégé, conférencier, artiste, M Martin est supérieurement doué de talents que tout le monde reconnaît, et sa décoration ne peut que rencontrer une approbation unanime.

« Quant à M. Lachat, dont le mérite professionnel est très apprécié, nous sommes heureux de lui adresser, à cette

Digitized by Google

occasion, avec nos félicitations, nos remerciements pour les services nombreux qu'il ne cesse de rendre à Montrottier. »

Le Président dépose, de la part de M. Fernand Donnet, 5 brochures concernant *les tapisseries, les vitraux de la Toison d'or dans l'Eglise de Notre-Dame d'Anvers, un sceau du couvent de Sion à Techeren, et la complainte de la mort d'Isabelle de Bourbon.*

On y trouve l'érudition, le sentiment artistique et l'esprit judicieux qui caractérisent les nombreuses publications de l'auteur.

Le Même a reçu, pour la Florimontane, d'un poète qui signe *Pierre du Saix* une plaquette intitulée l'*Ame natale.* Elle renferme de belles pièces, imprégnées d'un ardent patriotisme, et de sentiments délicats. Nous avons particulièrement remarqué *Le mulet.*

M. Miquet présente également deux recueils dont l'auteur, M. René Mossu, fait hommage à l'Académie. *Sourire d'Aurore* et *Intimité* sont les titres de ces recueils : le premier, qui est en vers, fait partie de la collection des *Tablettes* et le second, en prose, a paru dans les *éditions de la Nef.* Ce sont des débuts pleins de promesses, qui accusent un véritable talent poétique et littéraire.

Le Président lit des articles bibliographiques sur *La Route des Alpes,* d'Henri Ferrand, et sur *Une ville morte de Savoie* (*Conflans*), par Gabriel Pérouse.

M. Le Roux dit l'émotion qui a saisi le monde savant à la nouvelle de la mort prématurée de Wilfrid Kilian, doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, membre de l'Institut. Une notice détaillée sur l'œuvre considérable de ce grand géologue alpin, l'une des gloires de la science française, sera prochainement publiée.

M. Le Roux présente l'ouvrage de M. Léon Moret sur les *Ressources minérales de la Savoie* dont il fera le compte rendu bibliographique. Ce travail du jeune et savant Maître de conférences de la Faculté des Sciences de Grenoble, met au point l'état actuel de nos connaissances sur les gisements minéraux de Savoie et contient des aperçus nouveaux sur la question importante de l'origine des asphaltes.

Le Même annonce que la famille de Joseph Vallot vient d'offrir au Musée d'Annecy la collection des roches du Mont-Blanc qui constitue des séries d'études précieuses pour l'histoire pétrographique et géologique de la région de Chamonix.

Digitized by Google

Le Président donne connaissance du don fait à l'Académie Florimontane par la famille de Jean Ritz, d'un médaillier contenant les décorations, les nombreuses médailles et plaquettes obtenues par l'éminent compositeur de musique annécien (1846-1925).

La Florimontane décide que ce médaillier sera exposé au musée. La vue de ces récompenses dues à un infatigable labeur montrera aux jeunes jusqu'où peut atteindre la volonté, unie à l'énergie, à la haute valeur morale et au talent.

M. Faure dit que l'inventaire des archives série L qui vient de paraître à Chambéry contient les documents de 1782 à 1815 : Délibérations du district d'Annecy.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Il n'y a en France qu'une commune qui porte le nom de Fréterive : c'est celle qui existe en Savoie. Elle est traversée et bornée en partie par le ruisseau des Fontaines et séparée de l'Isère par la commune de Chamousset qui s'étend sur ses deux rives. La forme latine de 1100, *Fracta Ripa* du *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble* a suggéré l'idée qu'une des rives de ces cours d'eau aurait pu subir un affaissement ou un accident quelconque. Mais les terrains avoisinants n'offrent aucune berge rocheuse ; au contraire c'est le site d'une plaine, plus coupée autrefois de marécages et d'ilots boisés. Ducis (RS., 1861, 102) supposait avec doute que le qualificatif était dû à une érosion de la voie romaine par l'Isère ; mais, outre que *ripa* n'a pas en latin le sens de bord de chemin, celui-là aurait dû convenir plutôt à un lieu dit de Chamousset et non à Fréterive dont le chef-lieu est éloigné de l'Isère de deux kilomètres. Il faut donc chercher une autre explication. Or, un lieu dit de la commune du Grand-Bornand, Rive Frette, peut nous la fournir. Là, cette partie de son territoire se termine en un point où la limite qui la sépare de celui de Saint-Jean de Sixt traverse la Borne de l'ouest à l'est ; elle suit ensuite le cours du petit ruisseau dit de Frèterive. On comprend dès lors que cette limite rompt brusquement, pour ainsi dire, la continuité des terres riveraines qui, normalement, auraient dû dépendre de Villevieille, si quelque influence féodale ne les avait rattachées au territoire du Villaret de Saint-Jean de Sixt. La brisure que comporte le nom de Frèterive est donc toute idéale et, si l'on veut appliquer cette conclusion au Fréterive de la Savoie, on s'aperçoit justement, d'après la carte, que sa limite interrompt

Digitized by Google

brusquement aussi et à deux reprises son territoire en coupant par deux fois le ruisseau des Fontaines du côté de Chamousset et de Saint-Pierre d'Albigny.

M. J. Serand, conservateur du Château de Montrottier, fait part des dons reçus pour le Musée Léon Marès, en adressant de sincères remerciements aux donateurs.

De M. Boileau, instituteur en retraite à Annecy : une ancienne clef du donjon de Montrottier.

De notre collègue, M. Fontaine, architecte : Une paire d'épaulettes d'adjudant d'infanterie coloniale.

De M. Thurin, instituteur, à Lovagny : un bel échantillon de calcaire urgonien, à cristaux de calcite, imprégné d'asphalte, provenant de Rougemont, près de Lovagny.

***

Le comité annonce que le Château de Montrottier sera fermé à partir du dimanche soir 11 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Jean RITZ

Les obsèques de Jean Ritz ont été célébrées lundi à 9 heures 30, au milieu d'un immense concours de la population. Le cortège était précédé des clairons des pompiers sonnant aux champs. Les coins du poële étaient tenus par M. Blanc, maire d'Annecy ; et par MM. Le Roux, conservateur du musée ; F. Miquet, président de l'Académie florimontane, et Ch. Dahon, de Cannes, compositeur de musique, tous trois amis intimes du défunt. Le deuil était conduit par Mlle Cécile Ritz, MM. Emmanuel et François-Maurice Ritz ; Mmes Ritz et les petits-enfants. Dans l'assistance, on remarquait MM. André et Rey, adjoints ; la plupart des conseillers municipaux, les chefs de services, une section de pompiers sous le commandement du lieutenant Magnin, les membres du Conseil de direction de la Caisse d'épargne. La Société Chorale avait à sa tête la vieille bannière de velours vert que Jean Ritz avait si souvent conduite à la victoire. La Société Philan-

Digitized by Google

thropique avait également son drapeau. L'Harmonie Chorale était aussi présente.

A la cérémonie funèbre, à Notre-Dame, la Chorale mixte se fit entendre dans le « Lacrymosa », de Jean Ritz, M. Denizot, directeur de la Société, chanta le « Requiem » de Gabriel Fauré, et M. Ch. Bernard, de l'Harmonie, se fit entendre dans le « Pie Jesu », de Niedermeyer.

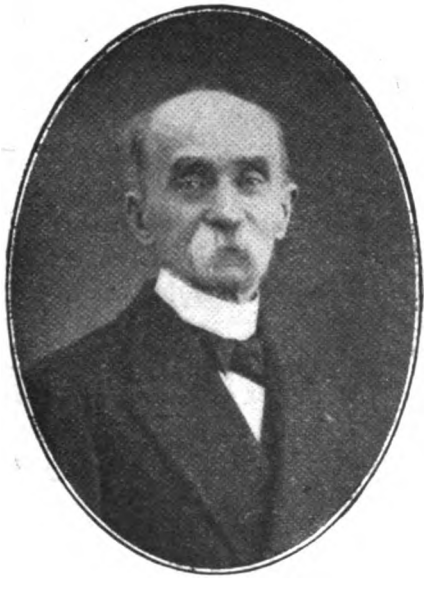

Sur le désir même du défunt, il avait été décidé que de même qu'il n'y avait ni fleurs, ni couronnes, il n'y aurait pas de discours. Mais Jean Ritz ne pouvait cependant partir sans le dernier adieu de sa ville natale. Questionnée à ce sujet, la famille autorisa, seul, M. Blanc, maire d'Annecy, à prononcer une allocution. Nous la reproduisons ci-après ; elle résume parfaitement la vie du bon annécien qui s'en va :

« Mesdames, Messieurs,

« La modestie de la famille Ritz lui avait fait décider qu'il n'y aurait pas de discours à la sépulture de celui qu'elle pleure ; mais le représentant de la ville peut-il laisser fermer cette tombe sans exprimer les sentiments qu'impose la reconnaissance envers celui qui a tant donné de sa vie et de son cœur à ses concitoyens ? Autorisé à prendre la parole, j'apporte à Jean-Claude Ritz l'hommage qui est dû à tout homme qui a

Digitized by Google

le rare privilège de joindre la valeur au dévouement et à la bonté.

« Jean-Claude Ritz, annécien de naissance, meurt dans sa quatre-vingtième année. Lorsque, il y a quelques jours, il fut frappé par le mal qui l'emporte, ce fut une poignante surprise, non seulement à cause de la haute estime dont il jouissait, mais parce que tous, nous étions habitués à le voir toujours plein de vie et de santé. Ne venait-il pas de montrer encore une activité toute juvénile en coopérant aux travaux délicats du Jury du concours de Cannes ?

« Le fatal destin est venu briser presque subitement ce corps encore solide, cette âme encore ardente. Il enlève à sa ville natale un de ses enfants qui lui ont fait le plus d'honneur, qui l'ont servie avec le plus de dévouement et de conscience.

« Jean Ritz, par ses rares talents musicaux, honora grandement notre ville ; il les mit non seulement au service de ses concitoyens et de ses camarades, en dirigeant de longues années notre belle Société chorale, en lui portant constamment un précieux intérêt, en lui montrant à Cannes toute sa profonde affection, et en créant le Cercle musical d'Annecy qu'il dirigea avec une incomparable maîtrise ; il fit plus : son autorité musicale s'étendit bien loin de nos murs.

« On le voit un peu partout diriger d'imposantes masses orphéoniques : en 1880, au festival des Tuileries ; à l'inauguration du monument Carnot, dans la Côte d'Or et à Lyon ; en 1898 et en 1902, à Turin ; en 1906, à Milan, pour ne citer que les principales. Depuis 1869, il fait partie de presque tous les jurys orphéoniques de France et d'Italie. On le voit siéger à Lyon, Alger, Grenoble, Saint-Etienne, Genève, Dijon, Nice, Toulon, Nancy, Chambéry, Turin et encore dans de nombreuses autres villes. »

« Ses œuvres de compositeur sont hautement et partout appréciées ; elles se trouvent au répertoire de tous les orphéons et lui ont donné une célébrité dont sont fiers les Annéciens. Un critique musical appelle Jean Ritz : « Le chantre des grands spectacles de la nature ; celui dont la lyre a vibré sous les plus chauds accents du patriotisme et qui a célébré en une musique de haute envolée ce qu'il y a de plus noble en ce monde. Il en est peu dont l'âme n'ait frémi aux accords patriotiques des hymnes de Ritz, et dont le cœur n'ait pas été touché par les tendres accents de ses mélodies pastorales. » Hommage sincère et mérité à celui qui sut donner pour base à sa haute

Digitized by Google

inspiration musicale, les généreux sentiments de son cœur :

« Jean Ritz ne fut pas seulement un compositeur, un musicien éminent, ce fut un homme dans la plus haute acception de ce terme. Droiture, parfaite loyauté, constant dévouement, furent parmi les nombreuses qualités qui lui procurèrent l'affectueuse et profonde estime dont il fut entouré. Caissier de la Caisse d'épargne du 28 juillet 1885 au 1er janvier 1921, il releva la confiance en cet établissement, et lui donna une prospérité de plus en plus appréciée et de plus en plus grande; c'est grâce à sa parfaite gestion que nous avons pu construire l'hôtel où la Caisse est installée, et prêter un précieux concours à l'œuvre des habitations à bon marché.

« Nommé membre du Bureau de bienfaisance le 9 mai 1887, et vice-président le 14 avril 1920, pendant 38 ans, il se dévoua à cette tâche délicate, souvent ingrate, mais toujours utile et bienfaisante. Il fut, en cette occasion un auxiliaire précieux du Maire ; c'est dans cette fonction que j'ai appris à connaître M. Ritz, à apprécier sa haute valeur morale et qu'il a conquis plus que ma grande estime, mais ma sincère et respectueuse sympathie.

« Pendant la guerre et depuis la guerre, M. Ritz fut souvent appelé à collaborer à des œuvres de bienfaisance. Son concours toujours empressé ne fit jamais défaut ; et malgré son âge, on le voit constamment être chargé de fonctions actives.

« Trésorier du Comité d'hygiène sociale, il apporte dans sa gestion, la clarté, la sincérité, et l'esprit d'économie qui assurent le succès du but poursuivi.

« Tant de talents, de rare droiture et de remarquable dévouement, méritaient la reconnaissance de l'Etat ; de hautes distinctions lui furent attribuées par la nation voisine ; il fut nommé chevalier de la Couronne d'Italie en 1884, Officier de cet ordre en 1898, et Commandeur en 1911 ; le grade de chevalier des saints Maurice et Lazare lui fut conféré en 1902 ; le gouvernement français le nomma Officier d'Académie en 1879, et Officier de l'Instruction publique en 1896 ; des démarches pressantes étaient faites en haut lieu pour que la croix de la Légion d'honneur vînt récompenser une vie à la fois si utile et si féconde ; les uns faisant appel au Ministère de l'Instruction publique, pour récompenser le compositeur de talent ; les autres, au Ministère de l'Assistance publique pour remercier le citoyen au dévouement inlassable ; leurs

Digitized by Google

démarches auraient sans doute abouti sous peu ; aujourd'hui elles deviennent inopérantes. Mais il est une chose qui dépasse toutes les distinctions matérielles ; c'est l'admiration et la gratitude que le défunt laisse au cœur de tous ceux qui l'ont connu.

« Puissent ces sentiments de reconnaissance et d'admiration de la foule, adoucir la douleur que la mort d'un père aimé jette dans une famille des plus unies et des plus estimées.

« Recevez, cher et regretté M. Ritz, l'expression de la profonde gratitude de tous ceux à qui vous avez été utile, c'est-à-dire de toute la population annécienne ; croyez que l'exemple que vous avez donné de la haute conception de la vie ne sera pas perdu ; votre souvenir longtemps durera et honorera votre ville natale. »

La foule s'est ensuite retirée profondément impressionnée.

Nous adressons à Mlle et MM. Ritz, à Mmes Ritz, à Mlle S. Ritz, aux enfants et à tous les parents nos très sincères condoléances.

Digitized by Google

Wilfrid Kilian et la géologie alpine

La Science française vient de perdre une de ses gloires en la personne de Wilfrid Kilian, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences de Grenoble, membre de l'Académie des Sciences, officier de la Légion d'honneur, brutalement emporté en pleine force productive, le 30 septembre 1925, après une courte maladie.

Le rôle joué par Wilfrid Kilian dans la science géologique a été et demeure prépondérant et nous considérons comme un devoir de relater pour les lecteurs de cette Revue, les principales étapes de son œuvre et d'en dégager d'une façon plus particulière ce qu'elle n'a cessé d'apporter de nouveau et de fécond pour la Géologie alpine et la connaissance de nos Alpes de Savoie.

Alsacien de naissance, Wilfrid Kilian avait fait ses premières études au Gymnase protestant de Strasbourg, puis à l'Ecole alsacienne de Paris et enfin à la Sorbonne où il acquit ses grades universitaires. C'est là qu'il se forma, sous la direction de son maître Edmond Hébert, aux rigoureuses méthodes de la paléontologie stratigraphique dans laquelle il devait faire, peu après, ses plus belles découvertes.

Une hérédité magnifique par sa mère, apparentée au grand Cuvier, semblait le prédestiner à la carrière géologique. Il y fit en effet un brillant début, dès l'âge de 26 ans, avec une thèse inaugurale sur la montagne de Lure (Htes-Alpes), travail de tous points remarquable et qui le classait, incontinent, au premier rang des savants de l'époque.

Aussi, après un court passage à l'Université de Clermont-Ferrand et une « Mission d'Andalousie » où il accompagnait Marcel Bertrand et dont il revint avec une riche moisson de faits nouveaux, était-il choisi par ses pairs, le 19 octobre 1889, pour assurer la lourde succession de l'illustre Charles Lory à la Faculté des Sciences de Grenoble.

Il ne devait plus quitter cette Université où il fut titularisé trois années plus tard et sur laquelle il a contribué à jeter tant d'éclat, se consacrant à son enseignement, à son laboratoire de la rue Très-Cloîtres qui est entièrement son

Digitized by Google

œuvre et dont il était l'animateur, à ses recherches personnelles de science pure ou appliquée.

Les Alpes l'avaient sollicité par la multitude et la nouveauté des problèmes qui se posaient alors et, il faut bien en convenir, la Chaire de géologie de Grenoble réalisait pour un savant jeune et ardent, un champ d'action incomparable.

Les travaux dont il inaugura la publication dans cette ville constituent la partie la plus importante de son œuvre et ne tardèrent pas à lui acquérir, à juste titre, une notoriété mondiale.

Depuis sa thèse sur la Montagne de Lure, W. Kilian était définitivement orienté vers la géologie alpine et, de fait, tous ses travaux vont en quelque sorte marquer une série ininterrompue de bonds vers la compréhension plus parfaite de la grande chaîne européenne.

Ce sont ces bonds successifs que nous allons passer ici en revue, forcés que nous serons d'élaguer, bien à regret, dans cette œuvre vraiment magistrale, pour ne nous attarder qu'aux seuls travaux déjà classiques.

W. Kilian était, par nature, rebelle aux synthèses tectoniques brillantes et hâtives et il a tenu à caractériser lui-même sa méthode dans la notice qu'il rédigea sur ses travaux au moment de sa candidature académique :

« M. Kilian, écrit-il en première page, s'est attaché dans « toutes ses recherches originales à se maintenir constamment « aussi près que possible du contrôle des faits et à ne formuler « et n'accepter les hypothèses que lorsqu'elles sont confirmées « par un nombre suffisant d'observations. Tout en recherchant « toujours à dégager des recherches de détails les conclusions « générales qu'elles comportent, il se livra toutefois de préfé- « rence à des travaux analytiques de géologie régionale et de « paléontologie.... »

Et c'est, en effet, comme stratigraphe et paléontologiste que W. Kilian s'est particulièrement illustré, aussi bien est-ce par l'exposé de ses recherches dans ces disciplines que nous allons commencer.

Quatre ouvrages fondamentaux sont à citer dès maintenant, et qui marquent des étapes importantes dans l'édification de son œuvre.

Dans le premier, paru en 1888, il inaugure ses recherches sur le Crétacé et le Jurassique du Sud-Est de la France par l'installation d'une base solide, qui va être le point de départ

Digitized by Google

de toutes ses études sur les régions subalpines : c'est son ouvrage classique sur la Montagne de Lure où le Jurassique supérieur et le Crétacé inférieur sont l'objet de sa part d'une analyse extrêmement poussée et pleine de finesse.

Après de nombreuses années de recherche, une synthèse du Crétacé inférieur s'impose, et c'est à lui que Frech s'adresse spontanément pour collaborer à son *Lethaea geognostica*. W. Kilian nous donne alors, de 1907 à 1913, les trois fascicules en grande partie originaux, qui constituent pour les spécialistes une source inépuisable de documentation stratigraphique et paléontologique sur le Crétacé du monde entier.

Mais l'activité de Kilian s'était portée, dès son arrivée à Grenoble, au cœur même des Alpes, et les résultats de ses investigations au cours desquelles s'institua entre lui et l'éminent géologue de Chambéry, M. J. Révil, une collaboration profondément amicale qui ne devait jamais cesser, sont condensés dans leur monumental inventaire stratigraphique des zones internes des Alpes occidentales dont trois volumes sont déjà parus par les soins du Service de la Carte géologique de France (1904-1908-1917).

Enfin, pour léguer à ses continuateurs en géologie alpine l'outil devenu indispensable avec le flot montant des publications sur les Alpes, Kilian entreprend, de concert avec Octave Nicaud, bibliothécaire de l'Université de Grenoble, ce Répertoire de la Bibliographie géologique du Sud-Est de la France, qui vient à peine de paraître, et dans lequel sont cités et classés méthodiquement près de 7.000 travaux !

Tels sont les traits majeurs de l'œuvre de W. Kilian. Etudions-en les détails.

Le rôle de W. Kilian dans l'histoire stratigraphique et paléontologique des Alpes françaises

Dans ce double ordre d'idée, W. Kilian plus que tout autre géologue, aura contribué par la découverte de fossiles caractéristiques, à fixer l'âge précis de la plupart des termes de la série sédimentaire intraalpine. Et quand les gros fossiles faisaient défaut, c'est aux microorganismes qu'il s'adressait, ainsi peut-on dire qu'il a été un véritable novateur dans l'application du microscope à l'étude des sédiments.

On comprendra toute la valeur du labeur patient de W. Kilian si l'on veut bien réfléchir aux complications tectoniques sans nombre qui affectent ces terrains intraalpins, étirés

Digitized by Google

ou métamorphisés, et dont les rares fossiles sont le plus souvent déformés par laminage.

Pourtant, c'est à lui que nous devons le plus clair de nos connaissances sur ces terrains, du Carbonifère au Nummulitique :

C'est par la découverte d'empreintes de plantes caractéristiques (*Sphenopteris Essinghi*) dans le terrain houiller du Briançonnais qu'il montra un des premiers que cette zone renfermait non seulement du Stéphanien, mais aussi, pour la majeure partie, du Westphalien. Ce sont ces recherches qui furent poursuivies d'une façon si heureuse par son collaborateur Ch. Pussenot.

C'est, en ce qui concerne le Trias, la démonstration de l'existence indiscutable de ce terrain dans la grosse masse des « calcaires gris du Briançonnais » (attribués en bloc au Lias par Ch. Lory), par la découverte de bancs à Diplopores, équivalents de la « Hauptdolomit » du Trias supérieur, à Escreins et à Rouchouze. Plusieurs horizons, nouveaux pour la stratigraphie alpine, tels que la « dolomie capucin » et le « calcaire nankin, » du Briançonnais et de la Vanoise, sont définis par lui. Il signale également le caractère nettement marin du Trias briançonnais, avec ses calcaires à Diplopores à affinités orientales, qu'il oppose au faciès plus lagunaire, plus détritique, du Trias de bordure des zones cristallines.

Cela l'amène à admettre l'hypothèse d' « influences hercyniennes » profondes (chaîne vindélicienne) ayant séparé la mer alpine de la mer germanique ; et il montre du même coup que ce Trias des Alpes constitue un type de passage entre le type germanique subcontinental et le Trias méditerranéen à Ammonites. Enfin, ses idées sur les communications probables entre la mer du Muschelkalk de Lorraine et la mer aux dépôts si semblables de la basse Provence, furent confirmées par l'examen des carottes d'un sondage récemment effectué dans le bassin du Rhône.

L'étude du Jurassique inférieur ne lui livrera pas moins de faits nouveaux.

Grâce à la découverte de gîtes rhétiens (par lui-même ou par Ch. Pussenot), il est amené à faire la révision de la faune rhétienne des Alpes françaises. Il découvre que ces couches à *Avicula contorta* franchement marines et transgressives sur la partie terminale lagunaire du Trias, présentent en Maurienne (au gisement classique du Pas-du-Roc) et dans le Briançonnais

Digitized by Google

oriental, un faciès très spécial : c'est le faciès dit Karpathique à *Terebratura gregaria*, *Megalodon*, Polypiers, bien différent du faciès habituel des autres régions françaises, mais qui ressemble étonnamment au faciès préalpin du Chablais.

Ce Rhétien marque donc le début d'une transgression lente et progressive dont il va fixer les vicissitudes par ses recherches sur les couches liasiques superposées. La découverte du faciès du Lias dénommé par lui « brèche du Télégraphe », dans la zone axiale du Briançonnais, lui appartient en propre, de même que celle des lentilles coralligènes (1891) intercalées dans le Lias de Maurienne, Lias de type intermédiaire et qui fait le passage au type dauphinois bathyal. Toutes ces observations vont lui permettre d'esquisser la bathymétrie des mers liasiques alpines, en montrant, concurremment avec É. Haug, l'approfondissement progressif du grand géosynclinal mésozoïque qui, dès cette époque, se trouvait divisé en un géosynclinal dauphinois d'une part et un géosynclinal piémontais d'autre part par la ride du géanticlinal dauphinois, serti par ses brèches du télégraphe.

Déjà, il attire l'attention sur ce fait extrêmement troublant, de l'apparition, en pleine zone du Briançonnais, et dès le jurassique inférieur, de tous les faciès qui caractérisent les massifs charriés du Chablais et des Préalpes suisses. Il y a là une coïncidence qu'il ne cessera de mettre en lumière et de consolider au cours de ses recherches dans cette zone.

C'est ainsi que la même idée surgit à propos du Jurassique moyen dont la découverte dans les zones intraalpines françaises lui est entièrement due.

C'est en 1893, au lac des Neuf Couleurs (massif de la Mortice), qu'il met la main sur un gîte fossilifère bathonien. D'emblée, il remarque que la faune recueillie présente des analogies frappantes avec les « couches à *Mytilus* » des Alpes suisses. Des découvertes ultérieures viennent confirmer ces faits ; Ch. Pussenot lui soumet en effet en 1912 des fossiles par lui recueillis dans les calcaires noirs transgressifs sur le Trias des environs de Briançon, où il reconnaît immédiatement, *Rhynchonella Hopkinsi* et *Mytilus Laitmairensis*, fossiles caractéristiques des couches à *Mytilus*, également transgressives sur leur substratum, de la nappe des Préalpes médianes. Voilà donc un nouvel argument pour emplacer les

Digitized by Google

racines de cette puissante unité tectonique dans la zone du Briançonnais, ou à son voisinage (1).

Mais, avançons encore, montons dans la série des étages. Nous voici dans le niveau des calcaires de Guillestre, ces calcaires roses, amygdalaires, d'un si joli effet et que Collot et Ch. Lory avaient attribués à l'Oxfordien. W. Kilian fouille les gîtes classiques et ne tarde pas en découvrir d'autres. C'est une Pygope, découverte au lac du Lauzet, accompagnée d'une faune de Céphalopodes, qui lui permet de rajeunir ces calcaires et d'affirmer qu'ils appartiennent au Tithonique. Il montre aussi, fait extrêmement important, la généralité du caractère transgressif de ces faciès à Calpionelles et Globigérines du Jurassique supérieur que l'on a plus tard, retrouvés un peu partout dans les zones internes des Alpes françaises. Plus récemment, en 1905, au cours d'une tournée dans le massif de la Vanoise en compagnie de Pierre Termier, où il était parti avec l'idée que le jurassique supérieur devait y être représenté, il lui était encore réservé de découvrir ce terrain au Plan-de-Nette, sous forme de calcaires bréchoïdes roses et verts, à Belemnites (2).

Nous arrivons maintenant à une des formations les plus curieuses des pays intraalpins et qui a été l'objet de recherches et de longues controverses de la part de tous les géologues qui ont pratiqué le Briançonnais : P. Termier, W. Kilian, É. Haug, Ch. Pussenot, J. Boussac, etc. L'étude de cette formation a été longtemps une énigme et comme on ne savait au juste quel terme de la série sédimentaire elle représentait, à cause de l'absence absolue de gros fossiles, on s'était contenté de la désigner par l'appellation de « schistes luisants et marbres en plaquettes » qui n'engageait à rien et qui traduit assez bien l'allure des affleurements. C'est W. Kilian qui avait ainsi appelé en 1900 cette succession monotone de schistes en petites dalles à cassure translucides se présentant au micros-

1. Ces idées qui avaient aussi été exprimées de tout temps par M. Haug viennent de recevoir leur consécration dans un article magistral et fortement documenté où ce savant établit les fondations d'une synthèse stratigraphique des Alpes occidentales (Bull. Soc. Géol. de France, 4e série, t. XXV, 1925, n° 3).

2. A ce sujet, signalons que W. Kilian n'avait accepté que sous réserves l'attribution au Trias, adoptée pour la carte géologique de tous les calcaires gris et calcaires phylliteux de la Vanoise. M. Gignoux a récemment montré l'importance qu'y prenaient, au contraire, les faciès à Pentacrines et à Belemnites indubitablement liasiques (massifs de la Grande-Casse et de la Grande-Motte). M. Raguin y a même découvert cet été du crétacé supérieur à l'état de schistes rouges à Rosalines !

Digitized by Google

cope sous l'aspect d'une boue à Globigérines et *Pulvinulina tricarinata* (notre *Rosalina Linnéi*). Il insistait en même temps sur la grande répartition de ces marbres en plaquettes dans tout le Briançonnais, jusqu'en Ubaye.

D'abord assimilées aux calcaires phylliteux dits triasiques, ces assises, décrites en détail dans les Montagnes entre Briançon et Vallouise par P. Termier, furent tour à tour rapportées au Jurassique, au Crétacé ou même à l'Eogène.

W. Kilian s'est particulièrement attaché à l'étude serrée de ce problème et à combattre l'idée séduisante, mais peut-être insuffisamment établie, due à P. Termier et J. Boussac, d'après laquelle cette formation représenterait une « série compréhensive », c'est-à-dire une série monotone, sans fossiles et embrassant plusieurs terrains sous le même faciès, allant du Jurassique supérieur au sommet de l'Eocène. Il admet bien avec eux que cette série passe latéralement au complexe des schistes lustrés (autre série monotone qui domine dans la zone voisine du Piémont), mais il se refuse à admettre qu'elle soit compréhensive, et il apporte en faveur de son argumentation la découverte qu'il vient d'y faire de brèches intercalées à divers niveaux et qui soulignent pour lui des lacunes stratigraphiques.

Après maintes recherches sur le terrain, il estime que ces marbres en plaquettes sont une formation complexe ainsi constituée : une portion inférieure jurassique supérieur et crétacée (analogue aux « couches rouges » des Préalpes), passant latéralement aux schistes lustrés, et une portion supérieure formée de « Flysch noir » probablement priabonien, séparées par des bancs de brèches. Mais, pour lui, il n'y a pas ici de « Flysch calcaire » lutétien faisant passage insensible au Flysch noir, ainsi que le croit Boussac, et il en déduit l'émersion probable de la zone axiale du Briançonnais à l'Eocène (1).

Mais s'il n'a pas pu établir lui-même l'âge entièrement néocrétacé des marbres en plaquettes, ainsi que leur transgressivité sur le socle jurassique ou triasique, comme cela a été récemment démontré, c'est qu'il avait très libéralement abandonné ce problème à ses élèves !

Un autre problème, aussi passionnant que le précédent,

1. C'est donc, d'après lui, l'indication d'une transgression mésonummulitique analogue à celle qui règne, d'après les recherches de M. Lugeon, à la base du Flysch des Préalpes suisses, et par conséquent dans la zone intraalpine, d'où elles sont originaires.

Digitized by Google

et d'ailleurs connexe, est celui des « Schistes lustrés », cette suite épaisse de calc-schistes métamorphiques qui forme les montagnes de la zone du Piémont, et dont la monotonie n'est rompue que par des lentilles de roches éruptives vertes parfois serpentinisées, les *pietri verdi* des géologues italiens ! W. Kilian avait de bonne heure abandonné l'hypothèse insoutenable d'un âge antétriasique, pour se rallier, à la suite des découvertes de Franchi (découvertes de Belemnites dans des schistes superposés à des couches à *Loxonema* d'âge triasique supérieur) à l'hypothèse plus vraisemblable d'un âge surtout liasique. Les recherches de W. Kilian, poursuivies pendant de longues années avec divers collaborateurs, lui ont permis de montrer que, là encore, l'hypothèse d'une série vraiment compréhensive ne résistait pas à l'observation sur le terrain. Les « schistes lustrés » sont également pour lui un complexe, formé de deux portions très nettes : une portion mésozoïque inférieure avec calcschistes métamorphiques et intrusions de roches vertes, et une série superposée qui débute avec l'Eocène supérieur, formée d'assises moins calcaires et de bancs bruns plus ou moins gréseux, passant vers l'Ouest au Flysch de l'Embrunais. Les brèches abondent dans cette dernière série et renferment des galets de roches vertes de la série subordonnée, preuve de l'existence de lacunes.

Ainsi donc, deux hypothèses restent en présence pour expliquer ce problème de l'âge et de la signification des schistes lustrés, l'une (P. Termier, J. Boussac), voit dans cette formation le résultat d'une sédimentation continue, allant du Trias inférieur jusqu'au Nummulitique inclus, véritable série compréhensive, fond de géosynclinal métamorphisé ; l'autre (W. Kilian) se fonde sur l'observation de nombreux niveaux de brèches pour affirmer l'existence de coupures stratigraphiques et de phases orogéniques éogènes brisant cette continuité. L'avenir nous renseignera sur la valeur comparée de ces deux théories.

Enfin, si l'on ajoute que W. Kilian s'est intéressé, avec la plupart des géologues alpins (Franchi, P. Lory, Révil, Gignoux, Pussenot...), à la question des brèches de Tarentaise (encore en suspens !), qu'il a publié une foule de coupes du Nummulitique de Maurienne, de Tarentaise, des régions de la Durance et de l'Ubaye (où avec É. Haug il a distingué et défini de haut en bas les grès d'Annot, le Flysch noir et le Flysch à Helminthoïdes, le Flysch calcaire et ses brèches), coupes lar-

Digitized by Google

gement utilisées par J. Boussac dans sa thèse classique ; qu'il a mis en évidence l'existence de brèches polygéniques (analogues aux brèches du Flysch préalpin) dans le Flysch intraalpin, on aura ébauché le tableau du travail accompli par lui dans les zones internes des Alpes occidentales.

Tournons maintenant nos regards vers les chaînes externes, ces chaînes subalpines dont il avait brillamment inauguré l'étude avec sa thèse sur la Montagne de Lure et dont il a mené de front l'exploration avec celle des précédentes zones. C'est surtout dans le domaine du Jurassique et du Crétacé qu'il devient le spécialiste incontesté et universellement consulté. L'étude minutieuse qu'il en avait faite en 1888 dans les Hautes-Alpes l'amène à rechercher plus au Nord, jusqu'en Chartreuse, jusqu'en Savoie, la constance des horizons paléontologiques établis dans ces régions. C'est ainsi qu'il retrouve presque partout sa zone à *Peltoceras bicristatum*, ses calcaires à *Phylloceras Loryi*, son Tithonique inférieur à *Perisphinctes Geron* et son Tithonique supérieur à *Hoplites Callisto* ; il montre aussi l'extension des faciès rognonneux, ces fausses brèches dont il a donné par ailleurs une explication judicieuse (courants de fonds) et qui se montrent à partir du Séquanien pour prendre un développement intense au Tithonique.

C'est encore, à la suite d'une longue controverse où ses contradicteurs s'appellent Toucas, Munier-Chalmas, Pavlow, qu'il démontre l'individualité de la zone paléontologique caractérisée par *Berriasella Boissieri* et par des Ammonites spéciales, les *Spiticeras*, non encore signalées en France jusqu'à lui, zone qu'il parallélise avec le Valanginien inférieur de faciès méditerranéen.

Cette zone, que l'on attribuait alors au Jurassique (c'était le Berriasien), devient donc l'équivalent du « marbre bâtard » à *Natica leviathan* du Valanginien du Jura.

Enfin, une multitude de mémoires, de notes, relatifs aux Céphalopodes du Crétacé inférieur du Sud-Est de la France (1900-1924) et pour l'élaboration desquels il sait trouver des collaborateurs tels que MM. Jacob, Sayn, Gignoux, Chaput, Fallot, etc., un important article sur la répartition des faciès de l'Urgonien dans le Sud de la France (1913), une note où il établit l'âge Sparnacien des sables bigarrés à *Lophiodon* des Échelles et une autre où il fait connaître avec P. Termier, l'existence de galets de radiolarites et de variolites, c'est-à-

Digitized by Google

dire de roches intraalpines, dans les conglomérats burdigaliens des environs de Grenoble et d'ailleurs (1), complètent l'esquisse historique de l'œuvre stratigraphique et paléontologique de W. Kilian, que nous avons essayé de retracer.

Il nous faut toutefois, avant de passer à son œuvre tectonique, dire quelques mots de ses travaux relatifs au Fluvio-Glaciaire et à la Glaciologie proprement dite. Là encore, sa contribution est de premier ordre et a fourni les éléments essentiels de l'histoire pléistocène des bassins de la Durance et de l'Isère, histoire à laquelle Penk et Bruckner ont tant emprunté pour leur ouvrage classique *Die Alpen im Eiszeitalter*. On lui doit, entre autres, la définition de la glaciation néowurmienne et la mise en évidence de nombreux seuils de débordement non franchis par ces glaciers (ex. seuil de Rives), la constatation, aux environs de Chambéry (avec J. Révil) d'alluvions intercalées entre deux complexes morainiques (wurmiens et néowurmiens) aux mines de lignites de Voglans, l'histoire de la dépression du lac d'Annecy au Quaternaire (en collaboration avec M. Le Roux) où il démontre l'âge postwurmien du lac, l'étude des complexes fluvio-glaciaires emboités de la Roche-sur-Foron et du défilé de Fort-l'Ecluse, ... etc., etc.

Enfin, dans un très important mémoire, écrit en collaboration avec M. Gignoux en 1911 il étudie l'allure des dépôts abandonnés par les diverses glaciations (Wurm, Riss, Mindel) dans le Bas-Dauphiné et tente avec succès le raccord des terrasses de l'Isère et de la Bièvre-Valloire avec celles du Rhône si bien étudiées par Ch. Depéret et ses collaborateurs.

N'oublions pas non plus que, de 1890 à 1900, l'étude des glaciers actuels du Dauphiné fut poursuivie activement et avec des ressources modestes par W. Kilian, (qui fut ainsi un précurseur) et ses principaux collaborateurs d'alors, G. Flusin, Ch. Jacob, J. Offner ; et ce n'est pas là une des parties les moins utiles de son œuvre (2).

W. Kilian et la tectonique alpine

Si l'influence de W. Kilian dans le développement des

1. C'est là un fait extrêmement important qui montre qu'au Miocène, les parties axiales intraalpines étaient exposées à l'érosion, donc plissées. Comme la structure en nappes des Alpes est actuellement un fait acquis, il s'ensuit que ces grands charriages étaient déjà déclanchés à cette époque. Rappelons que Ch. Lory et Pillet croyaient que ces galets étaient originaires du Massif Central.

2. On la trouvera résumée au 33e Congrès de l'Assoc. Française pour l'Avancement des Sciences, tenu à Grenoble en 1904.

Digitized by Google

théories tectoniques modernes sur la structure d'ensemble de la chaîne alpine, n'a pas été aussi fondamentale que celle des Marcel Bertrand, des Lugeon, des Termier, des Argand, c'est que ses goûts le portaient vers d'autres recherches, aussi importantes, et où il pouvait cultiver ses facultés de naturaliste qu'il avait si remarquablement développées.

D'ailleurs, il partait de ce principe judicieux qu'une bonne base stratigraphique est indispensable pour faire de la bonne tectonique, et nous venons précisément de voir combien sa contribution dans cette branche a été considérable, non seulement par ses recherches théoriques, mais aussi par ses travaux cartographiques qui s'étendent à presque toutes les feuilles au 80.000e du Sud-Est de la France. En cela, on peut dire qu'il a rendu un signalé service aux tectoniciens.

Mais il n'en est pas moins vrai, et nous allons le voir, que ses travaux de tectonique pure constituent, à côté de ses autres recherches de stratigraphie et de paléontologie, mais sans les égaler, un ensemble particulièrement imposant et durable. Il importe aussi de souligner ici le caractère modérateur, extrêmement efficace du rôle qu'il s'était imposé pendant la construction de la grande synthèse. S'il a dans beaucoup de cas empêché ses contradicteurs de s'égarer dans une tectonique trop imaginative, c'est ailleurs, pas à pas qu'il a cédé le terrain, et après maintes et ardentes batailles où il forçait ses adversaires à vider et à justifier leur pensée par ses objections puissantes et toujours étayées par des faits précis.

Lorsqu'en 1889, il abordait l'étude des Alpes françaises, l'origine de la structure de la Chaîne était entièrement ramenée à l'existence et au jeu des grandes failles verticales de Charles Lory.

W. Kilian eut alors le grand mérite d'affirmer, après une série d'observations dont celles décisives effectuées dans le Massif de Varbuche, l'unité structurale de la chaîne et de réduire ces grands accidents longitudinaux parallèles aux plissements, à des plis-failles ou à des surfaces de contacts anormaux, et d'inaugurer ainsi une explication tectonique plus conforme à la réalité.

De rigide, la chaîne devenait articulée, plus souple et partant, plus vraie !

A partir de cette date, il ne fit que développer ses idées dans une série de notes et de mémoires, idées dont il avait, entre temps (en 1909), donné un résumé dans l'Aperçu som-

Digitized by Google

maire de la géologie des Alpes dauphinoises, lumineux exposé de l'état de la question à l'époque, et dont deux éditions sont actuellement épuisées.

En même temps, il établissait ce Schéma structural des Alpes franco-italiennes dans lequel sont tracées d'une façon toute objective ces zones dont il nous dit lui-même qu'elles résultent de « l'interférence complexe des zones de sédimentation avec les zones tectoniques de divers âges ».

La plupart de ces zones si commodes, dues à Diéner, Ch. Lory et É. Haug, qu'il a ainsi distinguées sur sa carte, complétées ou subdivisées, sont actuellement adoptées par la plupart des géologues alpins. Les recherches récentes ont montré que chacune correspond *grosso modo* à une unité tectonique, à une nappe. W. Kilian s'était tout d'abord efforcé d'atténuer les contrastes qui existent entre ces zones, ainsi que nous le verrons plus bas, mais avait été amené par la suite à modifier sa manière de voir.

C'est en 1890, qu'il avait attiré l'attention sur l'allure tourmentée et isoclinale de la Maurienne et l'existence des ondulations transversales au plissement général de la région. Mais, deux années plus tard, une découverte capitale faite en compagnie de son collaborateur et ami, M. Émile Haug, démontrait l'existence, en Ubaye, de nappes de charriage et de lambeaux de recouvrement provenant de la dissection de grands plis couchés. C'est ainsi que, pour la première fois étaient signalés dans les Alpes, ces phénomènes gigantesques, bien avant qu'ils eussent été rendus classiques par leur fréquence même (puisqu'aujourd'hui on peut dire que c'est l'autochtonie qui est l'exception !) par les géologues suisses et en particulier par Maurice Lugeon.

La même année (1892), des études poursuivies dans les zones intraalpines l'amenaient à insister sur l'importance de la zone du Flysch, cette grande bande de terrains tertiaires contiguë vers l'Ouest à la zone des massifs cristallins, et sur laquelle Boussac devait plus tard, dans sa thèse, forcer de nouveau l'attention en l'élevant au rang des grandes unités tectoniques (nappe de charriage comme les autres) des Alpes.

A la suite de la découverte des nappes de l'Ubaye, déversées sur la zone delphino-provençale, W. Kilian fut amené à en rechercher les racines dans cette zone du Flysch, dont le bord (Haug, 1897) chevauche les zones extérieures, occidentales. Pénétrant plus à l'intérieur de la chaîne, il put encore

Digitized by Google

montrer la structure en nappes de toutes ces montagnes de la vallée du Guil où des charnières frontales dominant la vallée de la Durance témoignent de plis à long cheminement reployés en faux anticlinaux et faux synclinaux, le tout chevauchant vers l'Ouest la zone du Flysch.

Et cette coupe devient immédiatement classique ! Elle montrait, en effet, outre la structure en nappes, l'existence de deux sortes de plis, ceux dirigés vers l'Est et ceux dirigés vers l'Ouest, dénotant ainsi dans la partie médiane de cette zone du Briançonnais, l'existence d'un synclinal de symétrie à partir duquel les plis changent de pendage.

C'est le fameux « éventail briançonnais » dont l'histoire fut longue et animée.

Cette structure en éventail tout d'abord mise en évidence en 1894 par Marcel Bertrand pour la Maurienne et la Tarentaise, fut retrouvée par W. Kilian plus au Sud et, en 1897, en compagnie de Maurice Lugeon, dans le houiller du bois des Ayes, près de Briançon. W. Kilian et Ch. Pussenot ont montré plus tard, en 1912, qu'à l'Est de Briançon, à Cervières, le déversement des plis couchés et empilés était très nettement dirigé vers l'Italie. Restait à interpréter cette structure. C'est alors que commença entre W. Kilian et P. Termier une discussion prestigieuse, qui ne cessa jamais de rester courtoise et qui peut se résumer ainsi :

Pour W. Kilian, l'éventail est enraciné à peu près en place.

Pour P. Termier, l'éventail n'est pas enraciné et appartient tout entier à une nappe, la nappe du Briançonnais ou nappe du Grand Saint-Bernard d'É. Argand.

W. Kilian soutient que la zone du Briançonnais est en quelque sorte un massif central non décapé, avec son granite au centre, enveloppé de Houiller dans la partie axiale et de mésozoïque dans les parties bordières. Il ne nie pas d'ailleurs la ligne de discontinuité tectonique qui met en contact, par chevauchement, la zone du Briançonnais (bord Ouest de l'éventail) avec la zone du Flysch et il a d'ailleurs été des premiers à montrer ce fait.

Pour P. Termier, au contraire, cette zone du Briançonnais est une nappe reployée, donnant l'illusion d'un éventail, car au-dessous, un sondage retrouverait du mésozoïque d'abord, puis le Flysch de la zone des Aiguilles d'Arves qui pénètre très profondément vers l'Est ; c'est une véritable nappe, fortement charriée vers l'Ouest.

Digitized by Google

W. Kilian a accumulé une quantité prodigieuse de faits en faveur de son hypothèse.

Tous avaient pour but, sans vouloir nier la nature manifestement charriée des zones intraalpines, de démontrer leur origine peu lointaine, non exotique. C'est ainsi qu'il pensait que la zone des Aiguilles d'Arves (ou du Flysch), n'était pas une unité distincte des autres parties de la zone du Briançonnais à laquelle elle serait au contraire liée (lames de mésozoïque à faciès briançonnais découvertes par W. Kilian et É. Haug du côté de Vars, découverte de galets de microgranulite de Combeynot dans les conglomérats éogènes des Aiguilles d'Arves, identité de faciès entre les deux bords mésozoïques du synclinal vidé des Aiguilles d'Arves du côté des Chapieux, difficultés à établir vers l'Est la limite des faciès briançonnais, transitions graduelles observées dans le val Ferret italien entre le faciès dauphinois et le faciès briançonnais, etc.). De même, il s'est toujours opposé à admettre une origine lointaine pour les écailles décrites par M. Termier entre Briançon et Vallouise ; actuellement, d'ailleurs, l'accord est réalisé : les trois écailles inférieures sont considérées comme des morceaux imbriqués du pays briançonnais et le doute ne subsiste que pour la « quatrième écaille », posée à la partie supérieure de l'écaille précédente au massif de Prorel, près de Briançon, et dont nous allons voir la signification. Malgré les lumineuses réponses de M. Termier, les travaux d'Argand et ceux tout récents de ses élèves, il ne semble pas que la question des nappes briançonnaises soit définitivement réglée et beaucoup de géologues alpins hésitent encore à fixer leur opinion dans un sens nettement opposé à celui de Kilian. Les idées de ce savant sur la structure des Alpes occidentales françaises ne sont d'ailleurs pas si éloignées que cela de celles de ses contradicteurs, c'est une simple question de degré puisqu'il voyait, dans les Alpes, une structure en nappe plus atténuée, quant à leur distance aux racines, que celle rendue classique par les travaux d'Argand.

Cependant, ces dernières années, Kilian avait cédé du terrain et abandonné la conception défendue par lui d'une solidarité formelle entre les diverses zones alpines et notamment entre la zone du Briançonnais et celle des schistes lustrés ; et c'est ainsi qu'à l'idée d'une continuité probable entre les deux zones s'était peu à peu substituée, pendant une série de courses effectuées avec M. Termier, la conviction opposée

Digitized by Google

de l'existence d'un contact anormal à la base des schistes lustrés. Le résultat de cette collaboration fut une série de notes parues en 1920 et dans lesquelles fut définie d'une façon indubitable la « nappe des schistes lustrés » dont le bord occidental chevauche le pays briançonnais.

C'est à la suite d'une des dernières courses qu'il fit dans ses chères Alpes, en compagnie de P. Termier et du géologue italien Franchi, qui persistait encore à nier une telle possibilité, qu'il revint absolument convaincu de l'existence de cette nappe dont les lambeaux de micaschistes et de roches vertes de Serre-Chevalier, du Jovet, du Mont-Genèvre et du Chenaillet, et peut-être cette fameuse « quatrième écaille » de Prorel, ne constituent que des morceaux isolés par l'érosion et flottant sur le substratum.

Ainsi donc, dans cette histoire du développement de la tectonique intraalpine, le rôle de Kilian n'a pas été minime : nappes de l'Embrunais, nappes du Guil, nappe des Schistes lustrés, tels sont les problèmes auxquels son nom restera définitivement attaché !

Mais il devait encore s'affirmer ailleurs, dans la tectonique des zones externes, et démontrer que les nappes du type helvétique avaient leur équivalent dans les environs de Grenoble. Dans une note parue en 1921, il énonçait simultanément avec Paul Corbin, que les fameux plis du Moucherotte, considérés jusqu'ici comme déversés vers l'Est, n'étaient en réalité que des charnières anticlinales de plis-couchés chevauchant vers l'Ouest le reste des chaînes subalpines (1). Les noyaux anticlinaux de ces plis formés de Lias dauphinois lardé de lames de Trias, se découvrent plus à l'Est, de chaque côté du dôme de Houiller et de Lias néritique (autochtone) de la Mure, dont ils sont séparés par des bancs mylonitiques. (P. Lory). Il ébauchait du même coup tout un programme de recherches qu'il ne devait, hélas, pas achever.

L'activité de Kilian s'était portée jusqu'en Provence ; c'est ainsi qu'une esquisse tectonique de cette région, qui date de 1905, a été mise à profit par Suess dans son *Antlitz der Erde*, et que les difficiles régions des « reprises provençales », où interfèrent plis alpins et plis pyrénéens, ont été étudiées en détail par lui et Antonin Lanquine, en de nombreuses et curieuses notes.

1. C'est une structure analogue à celle qui existe plus au Nord, aux Aravis, et l'unité de la chaîne se trouve ainsi réalisée.

Digitized by Google

Enfin, en 1923, pendant la réunion extraordinaire de la Société Géologique dans les environs d'Orange, il rallia tous les suffrages en montrant à nouveau la fragilité des arguments proposés pour affirmer l'existence d'une nouvelle et grandiose ensuite tectonique (elle aurait recouvert un territoire d'au moins 5.000 kilomètres carrés et, dans la pensée de ses auteurs, était d'origine briançonnaise), la fameuse « nappe de Suzette ». W. Kilian montra qu'il ne fallait voir dans les lambeaux de cargneules triasiques qui avaient été pris pour des fragments de la nappe en question découpés et isolés sur le substratum subalpin par l'érosion, qu'une série d'écailles subautochtones, de noyaux anticlinaux de plis pyrénéens (E.-W.), repris par les mouvements alpins (N.-S.), et séparés de leurs racines à la suite de ces bouleversements.

Voilà donc, et à traits rapides, exposée l'œuvre alpine de Wilfrid Kilian. On peut dire qu'il a touché à tout avec un égal succès, à tous les problèmes de géologie alpine comme d'ailleurs à tous ceux de la science géologique, et toujours en y laissant la trace profonde de son robuste bon sens scientifique. La patiente méthode analytique que sa grande conscience lui avait imposée, celle « qui consiste à éviter les généralisations hâtives, mais qui conduit parfois ceux qui l'emploient à renoncer à des conceptions brillantes, et à se laisser devancer dans le domaine des hypothèses par des esprits plus hardis(1) », lui a cependant permis de réaliser une œuvre utile et magnifique.

Je ne puis mieux faire, pour clore cette notice, que de citer ici la péroraison du très beau discours prononcé à ses funérailles par M. Pierre Termier au nom de la cohorte des géologues alpins : « Une très belle vie de savant, digne d'être offerte en exemple à notre jeunesse studieuse ; une mort consciente et cependant exempte d'angoisse et comme illuminée par l'espoir de la récompense : telle fut, dans son pèlerinage terrestre, l'histoire de Wilfrid Kilian. Nous ne l'oublierons pas cette histoire. Il en est de plus tapageuse, il n'en est guère de plus utile, ni dont le souvenir pour la famille du défunt et pour tous ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé, soit aussi vivace et aussi bienfaisant. » Léon MORET.

1. Notice sur les travaux et les publications scientifiques de M. W. Kilian 230 p. p., Lyon 1915.

Et il n'est question dans cette notice, comme dans cet article d'ailleurs, que de ses travaux théoriques. Dans le domaine de la géologie appliquée (grands travaux hydroélectriques, captages des sources minérales, recherche de matériaux utiles... etc.) les services qu'il a rendus ne se comptent plus car, là aussi, il avait le jugement sûr et ses décisions étaient sans appel.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Route des Alpes, par Henri Ferrand, Grenoble, éditions Rey, 1925, 1 vol. in-4°, 149 p., orné de 177 héliogravures.

Ce livre est un enchantement. Il conduit le voyageur de la Côte d'Azur à Evian, en passant par la vallée du Var, les gorges de Daluis, Barcelonnette, Briançon, La Combe de Queyras, Grenoble, Chambéry, Annecy, Saint-Gervais, Le Fayet, Chamonix.

Il y a quelque chose de changé dans la mentalité des voyageurs. Des localités qu'on appelait ironiquement des ports de mer, comme Puget-Théniers, Guillaumes, Entraunes, Guillestre, etc., et qui étaient la terreur des fonctionnaires qu'on y déportait pour leurs débuts ou l'expiation de quelque faute, sont aujourd'hui classées comme curiosités touristiques et se prélassent dans cet album où, d'ailleurs, elles ne font pas mauvaise figure, grâce peut-être à la perfection des gravures et à l'attrait des descriptions.

Le chapitre relatif à la Savoie est écrit avec une sympathie visible, et les illustrations sont admirablement choisies et finement exécutées. Entre autres, nous citerons une très remarquable vue du château de Montrottier. Une légère erreur s'est glissée dans le passage relatif à Annecy. L'auteur regrette qu'on ait détruit « les bâtiments du monastère de la Visitation, tout pleins des souvenirs de sainte Jeanne de Chantal. » Or, les bâtiments démolis ne dataient que de 1822, et ne présentaient aucun intérêt historique.

La Route des Alpes fait partie de la collection « *Les beaux pays* ». C'est un des plus séduisants joyaux de cette collection, autant par le mérite du texte que par le choix des illustrations.

F. M.

Une ville morte de Savoie (Conflans), par G. Pérouse, avec illustrations d'André Jacques, 1 vol. de 162 pages, in 4°, Chambéry, Dardel, 1925.

M. Gabriel Pérouse vient d'enrichir notre littérature savoisienne d'un superbe volume, aussi remarquable dans la forme que dans le fond. C'est une édition splendide, qui fait le plus grand honneur aux imprimeurs Protat frères, de Mâcon, et à l'éditeur, M. Dardel.

C'est une bonne fortune pour un pays que de voir renaître un passé qui semblait à jamais oublié. Conflans, « où cinq châteaux dressent leurs tours », et dont « la grande rue a vu monter et redescendre, aux temps antiques, les ancêtres gaulois, les Romains et les Francs », Conflans qu'on croyait mort est ressuscité par la baguette magique de M. Pérouse » L'archiviste érudit, doublé d'un conteur plein d'humour, fait défiler devant nous des types qui eurent, à des titres divers, leur heure de célébrité : le régent Claude Bally, l'avocat Bibolet, Jacques de Locatel, les de Manuel, les marquis de Conflans, le sculpteur Claude Marin, de Flumet, le curé Revet, ancien ramoneur, Philibert Rosset, Michel Jacquemod, la Marion, qui reçut mainte admonestation « pour se mieux comporter », les familles du Verger, Perrier de la Bathie, Favier du Noyer, etc., Tout ce monde enseveli sort des archives, intact et bien vivant.

Les dessins d'André Jacques, habilement choisis, rendent parfaitement l'impression des sites et des monuments et contribuent au charme du volume.

F. M.

Digitized by Google

Séance du 4 novembre 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures ¼.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole :

« Messieurs,

« Nous avons appris avec un vif regret la mort prématurée de M. Georges REPLAT, conseiller à la Cour d'appel d'Alger, membre du Conseil général de la Savoie, qui s'est éteint à Annecy, après une douloureuse maladie, le 26 octobre.

« Né dans notre ville le 26 juin 1875, fils d'un président de Moûtiers qui a laissé les meilleurs souvenirs, et petit-fils de Jacques Replat, il était entré dans la magistrature en 1903, comme juge suppléant à Saint-Julien. Il n'avait pas tardé à s'y faire une belle place et il se fit particulièrement apprécier dans le poste délicat de procureur de la République à Albertville. Après un court passage à la cour d'appel de Poitiers, il venait d'être nommé à Alger, quand un mal implacable le saisit et l'emporta.

« L'éloignement de ses résidences successives n'a pas permis à M. Georges Replat de prendre une part active à nos travaux, mais il faisait partie de notre compagnie depuis 1911 et nous savons qu'il s'y intéressait fort. Il portait avec distinction un nom qui sera toujours cher à la Florimontane et il laisse de sincères regrets chez tous ceux qui l'ont connu. Nous prions toute sa famille, et notamment sa mère, sa veuve, ses enfants et son frère, notre aimable collègue, d'agréer nos plus sympathiques condoléances. »

***

M. MIQUET fait ensuite une communication sur le grand peintre Charles Cottet « qui aimait la Savoie entre tous les pays de France, parce qu'elle était le berceau de sa famille » et qui laisse une œuvre considérable, figurant avec honneur dans les musées du Luxembourg, de Bordeaux, Lille, Philadelphie, Helsingfors, Padoue, Bruxelles, Amiens, Marseille, Montpellier, Grenoble, Rouen, Quimper, Alger, etc.

LE MÊME lit une notice bibliographique sur *La Contre-Révo-*

Digitized by Google

tution (1789-1791) par Emmanuel Vingtrinier, livre neuf et bien documenté, qui intéresse la Savoie à beaucoup de titres et qui jette un jour nouveau sur des faits mal connus.

Le Président offre de la part de l'Imprimerie Commerciale, un exemplaire élégamment relié de la Revue « le Lac d'Annecy », pour 1925. Remerciements au donateur.

M. Désormaux analyse les derniers travaux de linguistique qui, à des titres divers, méritent d'intéresser tout particulièrement les érudits de notre région. Telles sont les publications de MM. K. Jaberg et J. Jud, Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet, P. Æbischer, et enfin divers articles de MM. Dauzat et van Gennep. Ce dernier a donné bon nombre de contributions nouvelles au folklore savoyard. Il convient de retenir surtout son essai sur le jeu de quilles. M. Æbischer est l'auteur de deux études parues dans *Augusta Praetoria:* l'une sur l'onomastique de la vallée d'Aoste, offrant de nombreuses comparaisons indiquées ou suggérées avec l'onomastique savoisienne ; la seconde concerne le Mystère de Saint Bernard de Menthon et son auteur. Les conclusions confirment une hypothèse déjà indiquée par Lecoy de la Marche, par MM. Fourmann et J. Désormaux. Le dramaturge serait bien un Valdôtain (probablement un religieux du Saint-Bernard).

Dans le *Mercure de France*, M. Van Gennep soumet à une analyse critique les nombreuses locutions usitées en Savoie pour désigner le jeune marié qui va s'installer dans la famille de sa femme. Telles sont les expressions : *Marié à jindre* (*jhindre*), *marié en bouc* (*ên boçhé*), et multiples variantes. Le mot *jindre* (*jhindre*), comme l'avait indiqué précédemment M. Désormaux, vient très probablement du latin *junior* (non du cas régime : *juniorem*, comme il est imprimé par erreur). *Jindre* est le corrélatif de *sendre* = *sire*, qui jadis continuait le cas sujet *senior*, à côté de *seigneur*, issu de *seniorem*. On trouvera dans Littré, V° *gindre*, un curieux historique des hypothèses proposées depuis le XVIIe siècle pour expliquer l'étymologie de ce mot, qui a aussi le sens de garçon boulanger.

Mais l'ouvrage capital, paru ces derniers mois à Neuchâtel, est dû à la collaboration de trois éminents linguistes suisses ; on leur devra également ce monument que promet d'être le *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, dont le premier fascicule a fait l'objet d'une communication précédente. Cette œuvre vraiment nationale pour nos voisins, MM. Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet, l'ont entreprise depuis un quart

Digitized by Google

de siècle. Ils la continuent, on sait avec quelle persévérance, avec quelle conscience, avec quel succès. Grâce à eux, la science vient de s'enrichir d'un ouvrage de tout premier ordre. Sous ce titre : *Tableau phonétique des Patois suisses-romands*, sont publiés les « relevés comparatifs d'environ 500 mots dans 62 patois-types », avec introduction, notes, carte et répertoire (Neuchâtel, impr. Atinger, 1925, in-4°, XVIII-199 p.)

Ce travail est dédié à la mémoire de G.-I. Ascoli, de H. Morf, de Gaston Paris et de Paul Meyer. Il est digne de ces maîtres des études romanes. Le dialectologue français, en les saluant à cette occasion, peut oublier que l'un d'eux a signé le triste manifeste des 93. Il ne se souviendra que des services rendus aux pays romans, à la « Romania ».

Ce beau livre comporte non seulement, comme le disent les auteurs, avec trop de modestie, les éléments d'une phonétique historique ; c'est une véritable phonétique des parlers de la Suisse romande, tant les mots présentés ont fait l'objet d'un choix judicieux. Tout lecteur averti peut dégager de ce vaste répertoire les lois de la transformation des sons latins en patois romand. Rien de plus facile, par exemple, que de suivre l'évolution des gutturales latines et de comparer cette évolution avec ce qui est constaté en Savoie.

Cinq localités seulement — mais ce chiffre paraîtra suffisant, ont été explorées dans le canton de Genève : Collex, Vernier, Laconnex, Veyrier, Hermance. Chemin faisant, on relèvera cette observation (p. 164), concernant ce canton : « Le patois est en voie de disparition rapide. Eteint à Genève, dans le voisinage de la ville et sur la rive droite du lac, il a mieux résisté dans les communes rurales, surtout dans les territoires catholiques annexés au canton par les traités de 1815 et 1816. Les rapports faciles et suivis avec la campagne savoyarde ont contribué au maintien de l'ancien idiome commun, mieux conservé au-delà de la frontière. Mais partout les jeunes générations l'ont abandonné et il n'est plus pratiqué que par quelques personnes âgées. » La linguistique confirme l'histoire. Les territoires protestants, en général, ont eu moins de fidélité à l'égard de la langue ancestrale, comme à l'égard de la tradition religieuse. Les uns furent plus novateurs, les autres plus conservateurs.

Il est impossible d'insister ici plus longuement sur cette publication ; qu'il soit permis toutefois de répéter que les

Digitized by Google

auteurs ont bien mérité de leur patrie, de la Romania, de la science.

Il convient enfin de signaler, parmi les ouvrages ou articles de vulgarisation, des pages très attrayantes de M. A. Dauzat, parues dans *La Nature*, sur les noms de personnes. C'est une mise au point très nette des derniers travaux onomastiques. Un des cartons trace approximativement l'aire des multiples continuateurs du mot latin *Faber*, forgeron ; dans nos régions : *Favre* ; ailleurs *Fabre*, *Faure*, *Lefèvre*, etc. etc.

M. Désormaux donne ensuite lecture d'un sonnet intitulé : « Hannibal fend les Alpes », sonnet qu'il a lui-même adapté en patois savoyard. On pourra comparer ces deux textes, publiés dans le présent fascicule.

M. Marteaux fait une communication sur divers objets gallo-romains recueillis par lui aux Fins dans la propriété de M. Clavel, où celui-ci mit au jour trois tombes à incinération.

M. A. Crolard offre à la Bibliothèque florimontane un certain nombre de livres ou de brochures : le traité de Versailles — des documents sur la guerre : ses causes d'après Guillaume II, la réponse de M. Poincaré, le résumé mensuel des travaux de la S. D. N. Un ouvrage dont il est l'auteur : Aménagement des transports du Sud-Est, dont il distribue un exemplaire à chacun des membres présents.

M. Crolard fait une communication sur l'emploi du *liber* de tilleul, à Veyrier-du-Lac, pour l'usage des pêcheurs. M. Jean-Marie Rivolet fait ainsi des cordages qui ne pourrissent pas, à condition de les imbiber de sulfate de cuivre.

Le même montre l'utilisation dans l'art décoratif des écailles de l'ablette qui dissoutes dans l'acétone donnent une liqueur douée de beaux reflets à cause des cristalloïdes de l'écaille qui s'orientent dans la masse par le brassage. On en tire parti pour le placage en pseudo-nacre de meubles de luxe.

Le même offre des échantillons de sable bitumineux du Pont des Douattes, de titane oxydé, minéral rare en Savoie, en filonets près de Brides — de l'albâtre gypseux très favorable à la sculpture, de la terre réfractaire de Cuvat, et enfin du charbon de cornue à l'aspect graphitoïde.

Avant de se séparer l'assemblée procède à la nomination des membres des jurys des concours d'histoire et de poésie pour les œuvres présentées en 1925.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Digitized by Google

Fouilles des Fins

I

UN GISEMENT ARCHÉOLOGIQUE à *Boutae* (milieu du IIIe siècle)

La construction de plusieurs maisons sur l'emplacement de l'antique petite ville a mis çà et là au jour, depuis ces dernières années, des portions de murs, des fragments de poterie, des monnaies, des sépultures barbares. J'ai relaté ces trouvailles, du reste de peu d'intérêt, dans la *Revue Savoisienne*, 1922, 97 ; 1923, 151 ; 1924, 159 ; ces communications faisant suite au cinquième et dernier supplément de *Boutae*, 1921, 37. Le présent article concerne les travaux de terrassement de la maison Dallevet dont j'ai déjà dit un mot au début de cette année (p. 10).

Dans cette parcelle 398 de l'ancien cadastre [1], le propriétaire, en approfondissant l'aire carrée des caves, a trouvé dans sa majeure partie, à 0 m. 90, une couche de cailloutis naturel sur lequel reposait une monnaie fruste paraissant du IIIe siècle. Au-dessus, la terre était mélangée de cailloux, souvent équarris, et de pierres de roche sans mortier, parmi lesquelles un fragment de la base ébréchée d'un pilastre quadrangulaire en calcaire et dont les moulures étaient, selon le dire d'un tailleur de pierres, taillantées à la marteline, outil dont se servent les ouvriers piémontais. Ce devait être, chez les Romains, une sorte de grosse boucharde en fer à pointes entaillant la pierre de petits rectangles [2]. (*fig.* 9).

1. En allant du sud-ouest au nord-est, le long du chemin rural 9, appelé bientôt chemin des Fins après son élargissement, cette parcelle renferme maintenant l'ex-jardin Courrier, la maison Berchet, le jardin Faletto, les maisons Zanone et Dallevet ; il ne reste plus qu'une portion de champ qui a livré à 0 m. 30 des monnaies du IVe siècle.

2. Cette base de pilastre paraissait, fait fréquent dans les minages, avoir subi l'action du feu. Je la fis porter au Musée et la soumis à l'examen de M. Le Roux. Dans la séance de juin 1925 de l'Académie Florimontane, il précise « que la pierre appartient aux calcaires ocreux siliceux et spathiques de l'Hauterivien, niveau immédiatemment inférieur au calcaire blanc urgonien. Elle provient vraisemblablement, d'après ses caractères pétrographiques, du versant Balmettes du Crêt-du-Maure où M. Marteaux a montré que les Romains

Digitized by Google

La tranche nord-est, la seule intéressante, déblayée sur un mètre de large, a présenté les couches suivantes : 1° terre végétale ou rapportée de 0 m. 50 d'épaisseur ; 2° lit de débris de tuiles de toit et de rares cubes de tuf avec quelques pierres, 0 m. 15 ; il se continue donc sur un mètre dans les tranches sud-est et nord-ouest ; 3° couche archéologique de terre noirâtre avec traces de charbon devenue d'une couleur gris-cendré à l'air ; épaisseur : 0 m. 55 ; la coupe montre qu'elle a comblé une excavation dont les parois remontent, à gauche et à droite, soit dans les tranches nord-ouest et sud-est jusque sous le lit de tuiles ; 4° argile jaunâtre vierge ou cailloutis, creusés pour l'assise des murs, de 0 m. 20 : en tout, 1 m. 40 de profondeur.

La couche grise paraît due à un dépôt de déchets de cuisine : cendres, crasse de cuisson, os de porc, une vingtaine de coquilles d'escargots, fragments de poteries. D'après les monnaies, ce dépôt peut être daté du milieu du IIIe siècle, ceci étant bien admis que la fabrication des vases lui est évidemment antérieure d'un certain nombre d'années, la même vaisselle pouvant être utilisée, comme de nos jours, pendant vingt ou trente ans. Ces monnaies consistent en quatre petits bronzes dont les légendes sont d'une lecture assez pénible plutôt à cause de leur mauvaise frappe que de leur degré d'usure [3].

Il y en a deux au nom de Valerianus dit Saloninus, tué en 259 : DIVO CAES VALERIANO, avec, au revers, d'une part, CONSECRATIO et l'autel allumé ; de l'autre, ORIENS... et le Soleil, ce dernier bronze couvert d'une crasse charbonneuse. Il y en a deux autres au nom de Gallienus (254-268) ; l'un, au revers de IOVI CONS (*ervatori*) AVG *(usti)* avec la chèvre, en exergue T ; celui du second est peu lisible. La monnaie de

avaient exploité des carrières pour matériaux de construction. La couleur rouge superficielle est due à une excessive température causée par un incendie violent qui par une oxydation intense, a transformé en sesquioxyde de fer rouge l'oxyde hydraté ou limonite jaune qui imprègne le calcaire. La cassure, qui montre la couleur de la pierre normale en profondeur, indique qu'elle est postérieure à l'action du feu. »

3. Au sujet d'une petite pièce fruste qui paraît représenter le buste de Constantin II (317-340), le propriétaire ne m'a pu dire exactement s'il l'avait recueillie au-dessus ou en-dessous du lit de tuiles. Comme, d'une part, plusieurs monnaies constantiniennes ont été, dans le champ contigu, ramassées sous la bêche et que, d'autre part, il n'en a pas été trouvé d'autre dans la couche grise qui se rapportât à la période s'étendant entre 268 au maximum et 317, soit sur l'espace d'un demi-siècle, je crois que ce cinquième petit bronze appartient au sol du IVe siècle qui reposait sur le lit de tuiles ; je n'en fais donc pas état.

Digitized by Google

Valerianus avec le Soleil a été trouvée à 1 m. 15 ; les autres, vers 0 m. 80.

Quant aux poteries, ce sont des fragments de :

a) grosses ollas à argile grise ou rougeâtre, à lèvre épaisse et évasée ; leur panse est décorée de zones superposées de pe-

Digitized by Google

tites impressions rectangulaires ou offrant l'aspect d'un lacis réticulé ou encore de zones de chevrons en relief (celles-ci à 1 m. 10, env.), décors obtenus à l'aide de la roulette[4] ;

b) d'amphores et de lagènes dont une à trois anses ;

c) de fonds de vases gris micacés[5] appartenant à cette famille de vases allobroges dont les plus soignés étaient noircis et décorés à la barbotine ou au lissoir : fond de bol au nom de *Catullus*, quatorzième exemplaire à Boutae, cité précédemment ; écuelle à bord légèrement évasé à celui de *Priscus*, troisième exemplaire connu ici *(fig.* 1*)* ; plat et écuelle à bord droit, h. 0 m. 06, tous deux au nom de Q. Verrius Achillaeus — *Mascuricus*, 11e et 12e ex. gisant à 1 m. 15 *(fig.* 2, 6*)*. Cette profondeur pourrait faire admettre que l'officine de Verrius fonctionnait avant celles de Priscus et de Catullus ; mais il est difficile d'établir une chronologie précise ; le fait que cet affranchi étale ses trois noms prouverait tout au plus qu'il devait vivre quelque temps avant ou après 212 ;

d) d'une olla à bandes blanche et rouge, type dégénéré des ollas de style gaulois de Bibracte et des ollas de Boutae à décor, en outre, de dessins géométriques et d'oiseaux. Sa pâte est rougeâtre et se raye à l'ongle ; la peinture s'efface facilement au lavage. Il n'en est pas moins certain que la majorité des archéologues ont tort de se refuser à reconnaître la survivance de ce type d'origine préromaine au IIIe et peut-être même au début du IVe siècle ; cp. B, 418 et RS, 1914, 152-3 à RS, 1915, 67 et 1916, 30 ;

e) d'un bol hémisphérique à glaçure rouge d'un travail imparfait ; anépigraphe, comme certains autres du genre gobelet[6] *(fig.* 12*)*.

f) d'un bol à glaçure rouge et à décor oculé dont la fabrication a duré depuis la première moitié du IIIe siècle, car on le trouve associé aux vases à mufle de lion, jusqu'au début du IVe s. ; RS, 1915, 65 ; 1916, 22 ; 1917, 106 (prof. 0 m. 35) etc.;

g) d'un gobelet à glaçure rouge et à reflets bruns métalliques irisés, décoré d'une ligne de guillochis et orné d'imbri-

4. Mes propres sondages archéologiques m'ont livré les mêmes fragments (B, 177, 202 ; RS, 1915, 65 ; 1916, 23, etc.) que j'ai toujours attribués à la fin du IIe ou au IIIe siècle.

5. On rencontre des vases à pâte grise pendant tout l'empire romain ; cette poterie n'est donc pas par elle-même un indice d'ancienneté.

6. J'y joins le fragment de la panse d'un gobelet à glaçure rouge excisée de losanges en lacis réticulé (cp. même fragm. dans RS, 1915, p. 64. pl. CXXX, fig. 10) trouvé à 1 m. 20.

Digitized by Google

cations barbotinées RS, 1915, 67; 1916, 22. Un pied à reflet brun et or réduit à l'état de rondelle a été trouvé à 1 m. 15. Ainsi on les fabriquait eux aussi au début du IIIe s. ;

h) cinq poids d'argile, malheureusement ébréchés ou incomplets dont quatre du type C (et non D de BOUTAE, *fig.* 18; pl. CXL. L'un est marqué de deux cachets circulaires *(fig.* 3*)* dans lesquels je crois finalement qu'il faut reconnaître avec son moyeu central, la roue, symbole du Soleil, protecteur des potiers (B, p. 450, *fig.* 19) [7]; l'autre est un tripondius avec trois X en grillage (*fig.* 14 et 15) ; le troisième est anépigraphe ; le quatrième trouvé à 1 m. 10, offre sur un petit côté la roue solaire à huit rayons et un X en graffito (*fig.* 3 et 5), sur le petit côté opposé la roue seule, ces roues semblant avoir été piquées intentionnellement ; sur un grand côté, à la pointe fine, un signe métrologique analogue à celui de B *fig.* 28, coup. d'un X à son extrémité (*fig.* 4.) Le dernier est un cône tronqué à la base évidée avec X en relief au sommet ;

i) à 1 m. 20, une sorte de gourde en terre rougeâtre, ronde et pansue avec un pied peu dégagé, haute de 0 m. 13 jusqu'à la brisure du goulot. Sur la panse, le potier avait plaqué, de manière à ce qu'elle fît corps avec elle, une rondelle de 0 m. 03 de diamètre ; elle est décorée de quatre bandes lisses parallèles d'un faible relief dont j'ignore la signification ; serait-ce une marque métrologique indiquant la contenance ? (*fig.* 11).

j) j'ai enfin retiré moi-même à 0 m. 10 en-dessous du lit de tuiles le fragment d'une tuile probablement à rebord ; il offre ceci de particulier que sa surface extérieure restante, soit 0 m. 14 × 0 m. 08, est rayée avec une pointe plus ou moins effilée opérant sur l'argile crue de traits tracés d'abord horizontalement, puis verticalement en un quadrillage énigmatique, quelque chose comme ALH liés, avec des marques d'extrémités de doigts. (*fig.* 17).

Ainsi, il semble bien que ce dépôt est dû à l'entassement dans une excavation faite dans ce but de débris de vaisselle et d'ordures ménagères d'une habitation voisine qui ignorait naturellement encore l'usage des poubelles ; malheureuse-

7. Le double cachet circulaire enfermant le nom des potiers en vases noirs ou gris me parait également un symbole de ce culte celtique ; v. le cachet de (*Seuv*)o, RS, 1921, p. 39, fig. 2. Sur la roue, cp. une roue solaire à dix rayons sur un autel de Vaison, *Bull. archéol.* 1923, 105.

Digitized by Google

ment, il n'en a été déblayé qu'une faible partie soit sur un mètre de large seulement [8].

II

Sur le sol de Boutae, la parcelle 389 de l'ancien cadastre n'avait livré jusqu'à ce jour absolument rien d'intéressant (v. *Boutae*, p. 131). Sous les Romains, le sol qu'elle occupe était bordé à l'est par la rue centrale du vicus longeant la limite du clos Duchêne, parcelle 390 (p. 132) et il touchait au nord, par dessous l'avenue des Romains, le clos Fontaine, parcelle 401 *bis* (p. 188). En août-septembre 1925, M. Clavel, propriétaire, agent de police en retraite, ayant fait une excavation de dix mètres carrés et de deux mètres de profondeur pour y construire une maison, à dix mètres de la voie et à trente mètres de l'avenue des Romains, en rejeta, sous les 0 m. 40 de terre végétale qui recouvre ici presque toute la couche archéologique, pierres, tuiles, vases d'argile d'âges divers et plaques de marbre qui, déjà plus qu'à moitié brisés, furent au hasard des coups de pioche, réduits en menus fragments ; c'est ainsi que, obligé par les nécessités de son travail, il n'eut pas le loisir ni d'apporter l'attention nécessaire, ni encore moins de cribler les déblais et de noter la profondeur des différents objets. Je n'ai donc pu, grâce à sa bienveillance, qu'examiner le produit des pelletées épars sur l'aire du jardin potager et d'y recueillir quelques restes, exhumés dans les tranches nord (partie est) et est.

Mais ce qui a surtout frappé M. Clavel, c'est qu'il mit au jour en partie quatre excavations verticales, probablement des tombes à incinération, larges de 1 m., profondes de 1 m. 40 à 2 m., encloses entre trois murets faits de cailloux du Fier ou de pierres de roche sans mortier placés simplement les uns au-dessus des autres et se rétrécissant en entonnoir. Au fond de la première sise vers le milieu de la tranche nord gisait sur des fragments d'os un vase sphérique à deux anses d'extérieur rougeâtre, d'un diamètre de 0 m. 20, sans col, ni fond ; il était rempli de la terre rapportée avec laquelle on avait comblé le trou. Dans la tranche est, la troisième excavation, sise également en son milieu, car la seconde et la

8. Je ne saurais trop remercier le propriétaire, M. Dallevet, qui non seulement m'a fourni sur son terrain toutes les explications nécessaires, mais encore a bien voulu me laisser emporter ou me confier tout ce qui pouvait m'intéresser

Digitized by Google

quatrième, entre esquelles elle se trouvait, furent négligées, s'enfonçait à 2 m. dans une terre rougeâtre mêlée de fragments de tuiles, de charbons de bois et de rares os ; le sol vierge ne fut pas atteint. Au-dessus gisait une amphore de petite taille. Ces tombes rectangulaires dont la longueur reste inconnue, étaient comblées avec de la terre à débris de poteries. Aucun crâne ne fut trouvé et les ossements qui me furent montrés appartenaient à un bœuf, à un porc, à un mouton.

Voici maintenant l'énumération des fragments ou objets recueillis et qui provenaient soit des tombes à murets, soit des espaces intermédiaires :

Moitié de fond d'un bol à glaçure rouge au nom de...RIANIM (renversé), peut être le potier arverne Severianus (*fig.* 8) ; débris de bol orné de métopes à scènes de cirque.

Moitié de panse reconstituée d'une olla à bandes peintes blanche, brune et blanche d'un diamètre de 0 m. 15 au col ; sur la bande brune intermédiaire un double graffito en lettres capitales, h. de 0 m. 013, tracées péniblement avec des écarts de la pointe, COE, les deux E pouvant offrir SE en ligature ; cp. RS, 1922, 97 (*fig.* 10) ; fragments d'autres ollas.

Débris de vases à pâte grise, nue ou noircie, ollas, plats, assiettes, avec deux fonds au nom de CATVLLVSI et de (Nos) TE (r).

Fragments de gros vases ou toupines en terre rougeâtre grossière, décorés de zones à dessins géométriques [9] (*fig.* 13, 16) ; à chevrons etc., obtenues par la roulette.

Fragment de rebord d'une jatte au nom bien connu de G. ATISIVS. (*fig.* 7) Débris de gobelets rouge noir, noir irisé, à dépressions, etc. Fragment d'un bol apode en verre blanc, clous de fer. Fragments d'une plaque de marbre ép. de 0 m. 02 sur laquelle ont été tracées à l'équerre avec une pointe fine des lignes en damier d'un centimètre carré.

Une cinquième excavation, nettement visible par la terre noirâtre qui la comblait à travers le gravier fut reconnue dans la tranche O., profonde de 1 m. 30 ; elle était nue ; mais, à peu de distance et à un niveau moyen gisait obliquement une grosse pierre brute oblongue ayant pu servir de stèle. J'ai ramassé dans les déblais qui en avaient été extraits un

9. On y remarquera, enclose dans un losange, une croix à branches égales trois fois répétée ; faut-il y voir le signe dissimulé d'un potier chrétien ?

Digitized by Google

grain de collier à pâte de verre bleue et à côtes (diam. 0 m. 012) qui indique son origine barbare [10].

Charles MARTEAUX.

10. M. Le Roux, conservateur du Musée, a bien voulu, avec son talent habituel, dessiner les objets nécessaires ; je l'en remercie vivement.

Hannibal « fend » les Alpes

(*En marge de Tite-Live et de Juvénal*)

A M. Gaston Letonnelier, Archiviste départemental de l'Isère.

« Montem rumpit aceto »

Le soleil empourprait la cime du Crémon,
Irisant les névés qu'un long rai d'or partage ;
Aux pentes des ravins la Nuit monte et s'étage
Sur l'à-pic formidable ouvert au flanc du mont.

Dans un gluant linceul de neige et de limon
Ils sont là, frémissants : vétérans de Carthage,
Numides basanés et Lusitans du Tage,
Gétules demi-nus et transfuges d'Hammon.

Car c'est pour crever là qu'ils ont vaincu Sagonte,
Dompté le Rhône et les Gaulois ! Vengance !... Honte !...
Mort aux Barcas ! Leur sang doit apaiser les dieux !

Mais Hannibal, tourné vers sa cohorte nègre,
Impassible, commande au vieux chef anxieux :
« Pour fendre l'âpre roc, apporte du vinaigre ! »

Les Ormettes, 25 *août* 1925.

J. DÉSORMAUX.

II.

Adaptation en patois savoyard. [1]

Le solwê fa rojhi le sonjhon du Crémon,
U flanban lô nevi qu'on gran fiên d'or partajhe ;
Pe l'étiëla dé bwé, drê, d'étajh' ên étajhe,
La Né grinp' é s'agrop' u flan parfià du mon.

1. Communication faite au cours de la séance de novembre.

J'ai cru bon de ne pas employer complètement dans ce texte la notation purement phonétique : *gonĭĕ, vargonĭĕ, kri*, etc. Je n'ai pas non plus indiqué les atones par un signe diacritique : *flanbăn, venégrŏ*. Le lecteur les distinguera aisément. Il en est de même pour l'*i* formant diphtongue : *diu, viu*.

Digitized by Google

Diên on lenfwé de nê, de borba, de gramon,
I san tot agliëtâ : lô soudâ de Carthage,
Lô Numide bronzâ, lô Lusitan du Tage,
'E lô Gétule nu-z é lô trétre d'Hamon.

« Y é dan pe crevâ tô qu'on a fé tan de gogne,
Dontâ Roun' é Gaulwé ? Crevâ ? Quinta vargogne !
Qu'é crivan lô Barcâ, pe-r apêji lô Diu ! »

Mé, sên bronçhi, tornâ vé sa bênda de négro,
Hannibâ dziv' u « chef » plë grevolan qu'on viu :
« Pe déroçhi lô cré, va dan qu'ri de venégro ! »

J. D.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Contre-Révolution (première période, 1789-1791), par Emmanuel Vingtrinier, Paris, Emile-Paul, 1924, 1 vol. in-8°, 384 p.

L'auteur a entrepris de faire l'histoire des conspirations qui eurent pour but le rétablissement de l'ancien régime. Ces conspirations, que certains historiens, même sérieux comme Taine, ont considérées comme chimériques et « fabriquées de toutes pièces par les Jacobins », furent réelles, et les complots Mignot de Bussy, Pascalis, Lieutand et autres, ne sont point douteux.

Le comte d'Artois et les Condé, réfugiés à Turin, nouèrent des intrigues et répandirent des émissaires en Languedoc, en Provence, dans le Roussillon, le Poitou, la Normandie, l'Alsace et la Franche-Comté.

Quelques nobles d'Auvergne se fixèrent même à Chambéry et en attirèrent d'autres. Installés dans cette ancienne capitale « comme en camp d'observation, les émigrés indisposaient la bourgeoisie et le peuple », on leur reprochait de faire enchérir les vivres.

Tous ces complots se rattachèrent à ce qu'on a appelé depuis *la Grande conspiration de Lyon*. Ils mirent la police sur les dents et servirent de prétexte à de nombreuses mesures de répression.

M. Vingtrinier relate avec beaucoup de talent les événements qui se sont déroulés ; il a le style de l'histoire, clair et concis. Des notes biographiques précieuses complètent les documents ; son livre est neuf et très intéressant.

F. M.

Digitized by Google

Séance du 2 décembre 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le PRÉSIDENT prend la parole :

« Messieurs,

« Un deuil aussi déplorable qu'imprévu vient de frapper la Florimontane : M. Francis CROLARD est mort presque subitement, le 19 novembre.

« Né le 10 août 1865, à Voiron, M. Crolard habitait Annecy depuis son enfance, et avait trouvé dans cette ville un champ favorable au développement de ses remarquables aptitudes et à l'emploi de ses capacités.

« Par son entrain, son activité, sa bonne humeur, il avait, petit à petit, pris pied dans la place et était devenu l'homme indispensable qu'on retrouvait partout où il fallait du tact, de la finesse et de la volonté : président d'honneur de la musique municipale, directeur du tramway d'Annecy à Thônes, président du Syndicat d'Initiative d'Annecy, conseiller municipal, organisateur des services de la Route des Alpes, directeur pour la Compagnie P.-L.-M. du Grand Hôtel de Combloux et du chemin de fer du Revard, secrétaire général des hôteliers de la région, membre du conseil d'administration et conseiller écouté de la plupart des groupements pour faciliter les voyages, etc.! La simple énumération de ces titres et fonctions évoque l'idée du surmenage, et ce fut le destin de notre collègue d'être surmené : véritable animateur du mouvement touristique, il ne se reposait presque pas, poursuivant sa tâche avec un zèle inlassable, toujours sur la brèche, et la mort l'a surpris entre deux voyages.

« Il a traversé la vie sans rencontrer un ennemi, pas même un jaloux, et il emporte l'unanimité des regrets. Ses funérailles ont pris le caractère d'une grandiose manifestation de sympathie.

« Nous prions sa famille de vouloir bien agréer la sincère expression de nos respectueuses condoléances. »

***

1. Sont présents : MM. André, Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Gaillard, Lachat, Le Roux, Levitte, Miquet, Marteaux, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Mgr Rebord, Robert, F. Serand, Suchard.
Excusés : MM. C. Lavorel, Ph. d'Orlyé.

Digitized by Google

Le Président fait connaître qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal d'Annecy, sur l'instance engagée par les héritiers Weitmen contre M. Descatoire, les fonds destinés à payer le monument de saint François de Sales ont été retirés de la banque Laydernier et remis à Me Louis Brunier, avoué, nommé sequestre et qui en a pris charge.

Il profite de l'occasion pour remercier, au nom de l'Académie Florimontane, M. Laydernier et son personnel de la grande complaisance qu'ils ont apportée dans la gestion gratuite des fonds depuis 1911.

M. Miquet dit qu'il à donné, dans la *Revue Savoisienne* de 1898, une courte notice sur le sculpteur Weitmen. Il est actuellement en mesure de compléter cette notice par la liste des œuvres exposées après 1898 par cet artiste aux salons de la Société des artistes français. Ces œuvres sont les suivantes : En 1901, *le Paradis perdu*, groupe plâtre. En 1903, *portrait de Gros de Boze*, buste marbre, destiné à la Bibliothèque nationale ; *portrait de M. B...*, buste plâtre. En 1905, *portrait de M. Emile Combes*, buste bronze ; *portrait de M. Gustave Imbart de la Tour*, buste marbre. En 1906, *la Cigale*, statue plâtre ; *Portrait du comte Imbart de la Tour*, buste plâtre. En 1912, *buste de M. Gravin, sénateur*, plâtre patiné.

M. Weitmen avait également collaboré à la maquette du monument de saint François de Sales pour l'Académie florimontane.

Il est mort à Albertville.

M. A. Crolard offre à la Florimontane deux notes du savant professeur Kilian sur quelques ressources minérales de la vallée de Thônes et à propos d'une source thermale sulfureuse à Alex. M. le Docteur L. Moret a envoyé également une très importante notice biographique qu'il a écrite sur le rôle de Wilfrid Kilian dans la Géologie alpine. (Voir le présent fascicule.)

M. Désormaux précise le sens et fait l'historique des vieux mots savoyards : *canavex* (Alex, 1560), *canavel*, et variantes. (Voir le présent fascicule.)

M. Marteaux fait une communication sur le mot *Méselière*. La Maladière, la Madeleine ne sont pas les seuls noms qui désignent en Savoie un hôpital de lépreux. J'ai pu m'assurer qu'il existait encore un autre terme, employé du reste rarement, pour désigner une léproserie : c'est la Méselière. Du Cange cite, avec ce sens, le médiéval *misellaria*, en fr. *meselerie*,

Digitized by Google

dérivé du lat. *misellus*, pauvre, malheureux, chétif, d'où fr. *misel*, *mesel*, ladre blanc, cités dans Godefroid. Je n'ai trouvé que deux exemples en Haute-Savoie. Le premier concerne la Méselière d'Hauteville, à l'O. du pont de Merluz indiquant l'ancienneté du chemin d'Hauteville à Vallières ou, plus directement au pont de Gerbaz, sur la Morge, d'où il conduisait par Sion jusqu'à Saint-André, sur le Fier. Le deuxième est attesté par un lieu dit de Copponex situé au Nord-Est de Malbuisson, sur la limite de Saint-Blaise, près de l'étraz ou vieux chemin dit des moines de Pomnier et au terroir de la grosse Pierre ; on a trouvé là des vestiges de cendres et de tuiles, ce qui suppose que cette léproserie a été incendiée sans être reconstruite. Ces deux maladières sont à ajouter à la liste du chanoine Gonthier, *Œuvres compètes*, III.

Mgr Rebord analyse un manuscrit de Vaullet. Histoire de la construction des hôpitaux de la Ville d'Annecy. Il fait connaître la législation hospitalière et des bureaux de charité à partir du xviie siècle. Les hôpitaux étaient nombreux : Hôpital Notre-Dame, très ancien, celui des Templiers, du Saint-Sépulcre, hop. Morbeux en 1495, le Grabat en 1640, la Providence en 1680, enfin l'hôpital général en 1717. (Un mémoire paraîtra à ce sujet.)

M. J. Serand présente les dons reçus en faveur des collections de Montrottier : de M. Albert Crolard, vice-président, deux beaux agrandissements de photographies, exécutées par son fils, de la pièta, du xvie siècle, exposées dans l'escalier d'honneur, et de la fontaine de la grande fosse du château.

De M. Charles Ruphy, économe du domaine, 577 volumes ou brochures, notamment une collection de l'annuaire du Club Alpin ainsi que plusieurs autres publications périodiques.

De M. J. Désormaux, un exemplaire de sa *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*, ainsi que le premier projet du *Dictionnaire savoyard*, imprimé par Aimé Constantin lui-même, fascicule devenu rarissime et que des libraires genevois continuent à attribuer inexactement à V. Duret (Cf. *Bibliogr. des Parlers de Savoie*, n° 446).

De notre collègue, M. Favre, président du Tribunal, une médaille en bronze de la 9e session des congrès scientifiques de France, tenue à Lyon, en 1841.

Enfin, de M. Stéphane Passet, administrateur-directeur de Paris-Films : de superbes photographies du film devant

Digitized by Google

illustrer la partition de la *Damnation de Faust*, de Berlioz qui, très prochainement doit être présenté au théâtre, sous la direction de M. Victor Charpentier, et dont la scène de la Kermesse a pour décor le château de Montrottier.

L'Académie Florimontane remercie les généreux donateurs et particulièrement M. Passet, savoyard d'origine, pour l'utile publicité que ne manquera pas de faire son film en faveur de Montrottier.

En terminant la séance, M. Miquet lit la pièce de vers suivante dont il est l'auteur.

RETRAITÉS

On les voit tous les jours, sortir à la même heure :
Pour aller au soleil, ils quittent leur demeure
Et s'assemblent le long d'un mur bien exposé
Qui doit chauffer un peu leur corps ankylosé.

Si quelque membre usé refuse son office,
La langue va toujours, et fait un bon service
Et les échos mondains, largement commentés
Alimentent l'esprit de nos bons retraités.

Ne croyez pas qu'ils aient horreur du mot pour rire :
Ils lancent aisément les traits de la satire,
Vantant le temps jadis, où tout était bien mieux
Et daubant le présent, si triste pour les vieux !

Ils vivent dans l'espoir que bientôt quelque vote
Permettra d'ajouter du beurre à la popote.
Ils suivent les débats : non sans émotion,
On les entend parler de péréquation...

Vidant leur garde-robe avant le grand voyage,
Ils utilisent tout : l'habit du mariage
Et le hideux gibus, le gilet trop ouvert
Et le pardessus teint, qui tire sur le vert...

Ne riez pas de voir ces antiques défroques ;
Si quelques vétérans semblent un peu baroques
Et si, dans leur ensemble, ils ont un pauvre aspect
Tout leur passé commande estime, égards, respect.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Digitized by Google

Savoyard ancien : «canavel», «canavex» Savoyard actuel : « canavé »

Parmi les documents d'archives, les anciens contrats, spécialement les contrats de mariage, sont pour le lexicographe, comme pour l'historien des mœurs, une source abondante de renseignements. On peut exhumer de ces textes une foule de mots désuets, véridiques témoins d'usages abolis. Nous en avons donné jadis [1] quelques exemples curieux.

Dix de ces textes, qui furent enregistrés au Sénat de Savoie, ont été recueillis par l'érudit François Mugnier dans une petite plaquette intitulée : *Trousseaux de mariés en Savoie* [2]. On y relève des mots tels que : *armoisin*, *barrucan*, *cathalogne*, *mantil*, *moëlle* (étoffe), *moncayard*, *papeline*, *rasoir* (étoffe), *ratine*, *tabis*, etc.

L'historique de plusieurs de ces vocables, notamment des noms qui désignent des étoffes, tel celui de *cathalogne* (couverture) [3], pourrait nous renseigner sur les relations industrielles ou commerciales établies entre la Savoie et les autres pays [4].

L'un de ces mots intéressants a surtout piqué ma curiosité. Il s'agit d'un nom, transcrit tantôt *canavel*, tantôt *carnaval*. Citons d'abord les textes.

a) Document daté de Megève, 1er septembre 1593 :

..... pour son trossel, 12 linceuls, un *canavel* de toile [5].....

b) Document daté d'Arith en Beauge, 23 août 1655 :

4 linceuls de toile commune vive, avec son *carnaval*.... [6].

Qu'est-ce que ce *carnaval*, ou *canavel* ?

« *Canavel*, *carnavel*, écrit M. F. Mugnier, ce mot n'est pas dans les lexiques. Est-ce le vêtement qui a été désigné plus tard sous le nom de *casavel* ? Ce serait alors une espèce de casaque. »

1. Cf. *Revue Savoisienne*, 1914 : « Contribution au glossaire du Savoyard ancien. »
2. Albertville, in-8°, 1883.
3. Voir l'article *catelogne*, in *Dictionnaire Savoyard*.
4. J'en ai réuni un certain nombre dans un petit *glossaire*, qui sera publié ultérieurement.
5. F. Mugnier, *op. cit.*, p. 8.
6. *Ibid*, p. 13.

Digitized by Google

Nullement. A mon avis, *canavel* est un dérivé de *caneve*, qui continue le latin *cannabis*, chanvre. Il est de la famille de *chenevis*, *chenevotte*, etc., et aussi de *canevas*. C'est, avec un suffixe différent, l'italien *canevaccio* (d'où notre *canevas*, cf. H. D. T.), au sens de : réseau de doubles fils de coton. Mais *canevas* [7] désigne aussi une grosse toile écrue, dont on fabrique des voiles, des torchons, etc. Ce sens convient fort bien aux deux passages que nous avons transcrits.

Quant à la variante *carnaval*, elle est due simplement à une sorte d'étymologie populaire.

Je considère comme une variante de *canavel* la forme *canavex*, qui figure dans le texte suivant, daté d'Alex, 1560 :

12 linceulx, 1 *canavex*, 1 couverte drapt pais.... [8]

Au reste, ce mot vit encore dans certains parlers de Savoie. Le *Dictionnaire Savoyard* l'a enregistré, notamment à Thônes, à Saint-Jeoire, à Samoens [9]. Un *canavé*, c'est un « charrier », sorte de drap de lit de toile grossière, qui sert à porter des feuilles sèches. (Ailleurs on l'appelle *serpillière*, *sarpillère*, et variantes nombreuses.)

La *Monographie* de F. Fenouillet relève aussi *canavè* : « mauvais drap de lit, servant à porter de l'herbe ou du foin ».

La gutturale initiale de *canavé* décèle immédiatement une importation, ou une influence, étrangère. En effet dans les parlers savoyards le *c* initial placé devant l'*a* (latin *cannabis*) s'altère suivant les régions en *çh* (th dur anglais), en *ts*, en *st*. La famille du mot *chanvre* offre des exemples caractéristiques :

a) *çhenavo* [10], *çhenevo* (et variantes), chanvre ; *çhnavi* et *çhenavire*, chènevière ; *çhnavâ*, chènevis (graine de chanvre), etc.

b) Dans la région d'Albertville et de Beaufort : *stenavâ*, *stenave*, *stenavié*, etc.

c) Dans la Tarentaise : *tsenëvo*, et dérivés.

Quelle serait l'origine de cette action étrangère que la phonétique rend ainsi manifeste dans le terme *canavé* ?

Evidemment il ne peut être question du picard, à qui l'on

7. Le *Dictionnaire Général* a relevé *canevach*, forme normanno-picarde, dans un texte de Saint-Omer (1281). Le premier exemple cité de *canevas* est de Victor Brodeau (XVIe siècle), fourni par Gay, *Glossaire archéologique*.

8. Cf. Max Bruchet, *Archives départem. de la Haute-Savoie*, série E, 367, p. 115, 1re colonne.

9. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, vo *canavé*.

10. Voir ces mots in *Dictionnaire Savoyard*.

Digitized by Google

attribue *canevas*[11]. J'élimine aussi le provençal, dont l'influence sur les parlers de notre région est relativement peu importante [12].

Par contre, l'importation italienne me paraît fort plausible.

Il existe, on le sait, une région du Piémont où la culture du chanvre est très répandue et la fabrication de la toile fort ancienne. C'est même au chanvre que cette région doit probablement son nom. Je veux parler du *Canavese*. Une des localités s'appelle encore Pont. (Le nom n'a pas été italianisé en *Ponte*). Cette localité est bien connue de nos industriels annéciens.

A mon avis, c'est du *Canavese* que nous seraient venus les termes *canavé* et similaires, en même temps que le produit qu'ils désignent. Cette sorte de toile grossière ou résistante, on l'utilisait notamment pour servir d'enveloppe aux draps, ou *linceulx*.

Le fait serait identique à celui que nous avons signalé pour *catalogne* et pour divers toponymes, devenus des substantifs communs servant à dénommer un objet originaire de telle ville ou de telle région [13].

J. Désormaux.

11. Voir le *Dictionnaire Général*, sub v°. — Mais l'origine picarde de *canevas* est-elle bien établie ?

12. Voici quelques exemples extraits des archives de la région provençale :

Canabier, chenevière. Cf. P. Meyer, *Doc. Ling. du Midi*, I, 526. Texte des Alpes-Maritimes. *Ibid.*, *canebe*, chanvre, I, 582, 601. Variante graphique : *quanebe*, I, 587.

Dans les Basses-Alpes, *canabier* et *canabiera* : le premier dans un texte de 1512 (*ibid.*, 329) ; le second, p. 315, est tiré d'un ancien terrier de Saint-Julien d'Asse.

Dans les Hautes-Alpes, la chuintante *ch* apparaît : *chanebe*, chanvre, et *chanabier*, chènevière ; *ibid.*, 441 (Embrun), 467 (Gap). Variante : *chenebre*.

Il me paraît d'ailleurs très probable qu'il y eut en provençal contamination entre les continuateurs de *cannabis*, chanvre (et dérivés) et la famille à laquelle appartiennent des mots tels que *calabreta*, (cf. *Docum. linguistiques du Midi de la France*, I, 593), au sens de couvrir d'une toiture. Voyez Mistral, *calabert*, auvent.

La région lyonnaise et le sud de la Bourgogne offrent *chenesve*, chanvre, et *chenave* : « Ilz seront tenuz aler mouldre, comme aussi baptre *chenesves*, panil, millet et aultres légumes. » (*Arch. dép. de Saône-et-Loire*, E 1445 ; 1572-1587).

Vente, moyennant 38 francs et 4 gros, d'une rente annuelle et perpétuelle « d'ung quarteron de *chenave* de cœur de *chenave*, battu et farretté bien et dehument.... » (*Ibid.*, E 1327 ; 1536-1553.)

Pour l'Ain, *chenevos*, et *chenava*. (Voyez Philipon, in P. Meyer, *Doc. ling.* I ; T. II, 38, VI, 1 ; B. VI, 58.

Voir aussi le *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais*, de Puitspelu, v° *chanêvo*.

13. Ajoutons enfin que le simple de *canavé* se retrouve dans les anthroponymes sous des formes telles que *Chenavaz*, *Chenevaz*, etc.

Digitized by Google

Un nouvel ouvrage de géologie alpine

LÉON MORET. — *Enquête critique sur les ressources minérales de la Province de Savoie.* Vol. in-8°, 201 pp. avec cartes, planches et figures. Chambéry, Dardel, 1925, prix : 10 fr.

Une question a été souvent posée. Quelles sont les ressources minérales de la Savoie et dans quelle mesure peut-on les exploiter ? La réponse est magistralement donnée aujourd'hui par l'ouvrage du Dr Léon Moret, qui a résumé l'état actuel de nos connaissances, en y ajoutant le résultat de ses recherches ainsi que ses conceptions originales sur l'origine des asphaltes.

Le livre débute par une esquisse géologique illustrée de coupes et de cartes ; c'est une fort belle leçon de stratigraphie et de tectonique alpines.

L'auteur décrit les zones géologiques et géographiques de la Savoie : 1° les terrains à faciès jurassien et la plaine de la molasse ; 2° la zone subalpine ; 3° la zone cristalline (Aiguilles Rouges, Brévent, Prarion, Belledonne, Mont-Blanc) 4° les zones du Briançonnais, des schistes lustrés, enfin les préalpes du Chablais et la curieuse nappe de la Brèche.

***

Au premier rang des ressources minérales apparaissent les asphaltes. Les roches bitumineuses comprennent le calcaire urgonien asphaltique et la molasse pétrolifère. Les hydrocarbures sont localisés dans l'urgonien des plis les plus orientaux de la zone jurassienne et dans la zone molassique à l'Est. On sait que les pétroles sont des mélanges d'hydrocarbures donnant par oxydations successives des corps plus visqueux et par là même moins mobiles. La présence de l'asphalte dans les affleurements ne signifie pas toujours qu'il doit exister du pétrole en profondeur.

L'imprégnation asphaltique est presque exclusivement localisée dans l'Urgonien, précisément dans les parties crayeuses de cette roche et toujours dans le sens de la stratification.

Quant à l'âge du bitume, il est certain que l'urgonien était déjà asphaltique avant les plissements de la fin du miocène qui ont accidenté la région. Quelle est l'origine du bitume ?

Digitized by Google

Deux théories sont en présence : ou il faut admettre la formation sur place, c'est-à-dire son *origine primaire* ou croire à une venue *secondaire* soit de bas en haut soit de haut en bas. Il semblerait d'après les raisons de l'auteur, que l'on doit concilier la théorie *per descensum* avec celle *per ascensum* (origine lagunaire gypso-saline). Elle montrerait d'autre part que l'asphalte n'est qu'une manifestation secondaire de la grande époque bitumineuse oligocène.

Le calcaire urgonien aurait été imprégné de haut en bas par la molasse pétrolifère stampienne. Cette imprégnation ayant été antérieure au dépôt de la molasse de Pyrimont, il est naturel de trouver parmi les cailloux du conglomérat de base de la formation des galets d'urgonien asphaltique.

Voici comme on peut concevoir l'histoire géologique de la formation des asphaltes dans l'hypothèse d'une migration secondaire de haut en bas.

A la fin des temps éocènes le terrain urgonien émergé, constitué de parties compactes et de zones crayeuses est creusé de dépressions que viennent combler les sables continentaux, apports du régime hydrographique fluvio-lacustre.

A la période suivante on voit s'installer un régime lagunaire (Stampien) dont les sédiments très riches en pétrole se déposent et imprègnent *per descensum* les sables éocènes et l'urgonien sous-jacent. L'hydrocarbure se localise dans les parties poreuses de l'urgonien où, en s'oxydant, il va donner le calcaire asphaltique. Les sables s'imprègnent et deviennent bitumineux.

Vers la fin de l'Oligocène (Chattien) les dépôts stampiens n'existant plus actuellement en Savoie, ont été déblayés par l'érosion. C'est alors qu'une nouvelle migration de bas en haut imprègne de bitume les sables éocènes qui restent.

Enfin un régime lagunaire faiblement pétrolifère s'établit, molasse avec lentilles bitumineuses, et à la base un conglomérat formé d'un mélange de galets d'asphalte et d'urgonien.

***

Le chapitre sur les combustibles minéraux est très détaillé. On trouve les anthracites d'âge carbonifère ; les charbons du Chablais (Bernex, Darbon) d'âge jurassique ; les lignites nummulitiques, molassiques et quaternaires. Une bande houillère traverse axialement toutes les Alpes, des Basses-Alpes au Valais.

Digitized by Google

Les gisements d'anthracite sont : dans la zone interne : ceux de Maurienne, Saint-Michel, Valloires et ceux de Tarentaise : Moûtiers, Bozel ; dans la zone externe : Beaufort, la Girotte, les Houches ; dans la zone préalpine : Taninges.

Les bassins anthraciteux intra alpins renferment un tonnage considérable de combustibles évalués par Kilian à 300 millions de tonnes. Ils sont excellents et leur nature pulvérulente, loin de les déprécier, permet avec les nouveaux procédés industriels d'insufflation dans des foyers spéciaux d'en obtenir un grand rendement.

Les houilles du Chablais (charbon gris) sont sans racines et très disloqués, par conséquent peu exploitable.

Les dépôts de lignites d'âge tertiaire ou quaternaire sont assez nombreux en Savoie, mais, en raison de leur origine (accumulation de débris végétaux charriés par les cours d'eau) ils sont restreints et très localisés.

Ils ont toutefois servi de combustibles pour les usages domestiques ou de l'industrie, mais les pyrites qu'ils contiennent en diminuent la valeur. Il serait plus intéressant et productif de les soumettre à la distillation à basse température pour en extraire le goudron primaire, source de combustibles liquides.

***

Les minerais métalliques se rencontrent dans la zone cristalline (filons métalliques) et dans la zone subalpine (fer sédimentaire).

On peut dire qu'il y a de tout un peu en Savoie ; les indices de minéralisation y sont nombreux et variés mais les gisements importants ou susceptibles d'une exploitation fructueuse sont rares ou épuisés.

C'est ainsi qu'on trouve dans la zone cristalline et sa couverture sédimentaire : le cuivre (massif de Beaufort, La Rochette) ; le fer (Chaîne de Belledonne, St-Georges des Hurtières) et spécialement l'oligiste (Bourg Saint-Maurice) ; le plomb (gîtes de Peisey et la galène argentifère de Macot) ; le zinc (blende de Saint-Avre en Maurienne, massif du Rocheray, qui serait digne d'être exploité sérieusement).

En somme l'exploitation des mines métalliques est très réduite à cause du peu de quantité du minerai et aussi de l'altitude généralement élevée des affleurements fertiles. Seu-

Digitized by Google

les les mines de plomb argentifère de la Plagne et celles de cuivre des Fosses sont en activité.

***

D'autres produits : les quartzites de Maurienne et de Tarentaise, pourraient être utilisées comme matériaux réfractaires. Les sables siliceux employés autrefois dans les verreries de Thorens et d'Alex et qui provenaient des gisements du Salève, présentent une certaine importance et peuvent être utilement remis en exploitation pour la fabrication des briques réfractaires et comme sables à verreries.

Les matériaux susceptibles d'être employés comme pierres à chaux ou à ciment, pierres de construction, abondent en Savoie ou de bonnes exploitations sont en activité.

L'industrie des chaux et ciments peut se développer grandement en Savoie en raison des gisements : pierres à ciment naturel. On pourra développer aussi la fabrication des chaux grasses à base de calcaire pur, ces derniers calcaires étant aussi recherchés par les industries électrochimiques (carbure de calcium). Quant aux ardoises, très répandues, celles du houiller de Cervins sont aussi estimées que celles d'Angers ; les schistes ardoisiers liasiques, oxfordiens fournissent aussi d'abondants produits mais de qualité inférieure. On trouve encore, utile à des degrès divers, des minéraux tels que gypse amiante, baryte, phosphates, fluorures.

***

Une très intéressante étude sur les eaux minérales de la Savoie termine l'ouvrage. Eaux alcalines, sulfureuses, alcalino-sulfureuses, salines dont un bon nombre sont exploitées. Des recherches sont en cours sur les propriétés radio-actives de ces eaux souterraines ce qui expliquerait, en dépit de leur faible minéralisation, leur action thérapeutique énergique. Des coupes schématiques indiquent aussi l'origine probable et la circulation des eaux (d'après Kilian) de la grande station thermale d'Aix.

***

En résumé, les notions fragmentaires ou imprécises que l'on possédait jusqu'à présent sur la valeur des gîtes minéraux de la Savoie, sont maintenant complètées et fort élargies. Le

Digitized by Google

jeune savant Maître de conférences de l'Université de Grenoble a retracé avec un lumineux esprit de synthèse la structure et les ressources minières de notre sol. Il faut lire cet ouvrage du Dr Moret qui sera un guide sûr pour le prospecteur dans ses recherches et une source de précieuses indications pour l'industriel dans les applications techniques. La méthode d'exposition sera d'autre part très appréciée par les professeurs de tout ordre qui désireront mettre leur enseignement au niveau de l'état actuel de la géologie alpine.

M. L. R.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Une vie politique brisée. Louis Bordeaux (1878-1924). **Souvenirs fraternels**, par Henry Bordeaux, Paris, 1925, édition Spes, 1 vol. in-8° avec portrait.

Né le 28 novembre 1878 à Thonon, Louis Bordeaux, docteur en droit, docteur ès-sciences économiques, ingénieur de l'Ecole du Génie civil, avocat, versé dans l'astronomie et les sciences naturelles, avec une tournure d'esprit encyclopédique, fut et resta ce que son frère appelle « une supériorité inemployée. »

Il dirigea pendant 56 mois, à Thonon puis aux Marches, un hôpital de guerre (n° 14) qui hospitalisa 3.200 blessés sans compter les rapatriés malades. Pour occuper ce poste il avait quitté sa famille et fermé son cabinet d'avocat. Il fit preuve du plus parfait désintéressement et d'un dévouement de toutes les heures. Il s'y usa, et y contracta ou développa le germe de la maladie qui devait l'emporter à 45 ans, le 4 janvier 1924.

Il fut quelque temps maire de Thonon et conseiller général, mais il se présenta vainement au Sénat.

La question du Rhône et la question des zones furent de sa part l'objet d'études approfondies, qui le mirent en relief et lui valurent les plus hautes approbations des personnalités compétentes. Mais toutes ses qualités n'ont pu donner leur plein rayonnement, parce qu'elles étaient « emprisonnées dans la médiocrité des circonstances » Une scène plus grande et digne de ses talents lui a manqué : des politiciens lui ont barré la route et l'ont empêché de remplir sa destinée. Henry Bordeaux n'est pas tendre pour eux, et il se demande si le suffrage universel « ne se détourne pas fatalement des supériorités ».

Montmélian et ses environs, guide du touriste, par Philibert Falcoz, Chambéry 1925, 1 vol. in-8°, 76 p.

L'auteur, déjà avantageusement connu par une série d'études sur les environs de Chambéry (Aiguebelette, Saint-Saturnin, Montagny, Chambéry-le-Vieux, Saint-Hélène-du-Lac), nous donne aujourd'hui une description de Montmélian et de toutes les communes qui composent ce beau canton. Cette description qui a toutes les qualités d'un bon guide, est exacte, historique, bien documentée et très attrayante. Elle est illustrée de jolies photogravures. M. Falcoz a fait œuvre utile, et nous souhaitons qu'il ne s'arrête pas en si bon chemin. Nous lui signalons, pour une nouvelle édition deux notabilités de Montmélian : le colonel Thomas (Charles-François-Bertrand) et le colonel Richard (Joseph-Joachim), de l'artillerie coloniale, mort pour la France, à Arrancy, le 24 août 1914 Il était né le 12 septembre 1855.

F. M.

Digitized by Google

La Savoie militaire - Armée française - (1791-1900)

OFFICIERS DE L'ARMÉE SARDE

passés au service de la France, en vertu du traité du 24 mars 1860

Cette catégorie comprend 6 officiers généraux, 1 colonel, 3 lieutenants-colonels, 19 commandants, 44 capitaines, 7 lieutenants, 7 sous-lieutenants, 4 médecins et 3 sous-intendants militaires.

Elle a été reconstituée entièrement d'après les notices données par le regretté général Borson, qui les avait obtenues de deux compatriotes détachés au Ministère de la Guerre, M. Converset, alors commandant, et M. Paulier, alors capitaine. Le premier vient de mourir colonel. J'adresse au second l'expression de ma vive gratitude.

OFFICIERS GÉNÉRAUX

BORSON Jean-François, né le 9 août 1825, à Chambéry ; général de division, grand officier de la Légion d'honneur. (Etait lieutenant-colonel d'état-major en 1860). Mort à Chambéry, le 16 décembre 1917.

Son éloge a été prononcé par le Général Bordeaux, devant l'Académie florimontane, le 1er octobre 1919, et par M. Charles Arminjon devant l'Académie de Savoie, le 29 avril 1920.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 219, 1918, p. 1.

Une excellente biographie a paru dans l'*Echo de Savoie* du 21 décembre 1924.

GOYBET Charles-Louis, né le 3 décembre 1825, à Yenne ; général de division, inspecteur du 2e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie ; décédé à Yenne, le 8 février 1910. Grand officier de la Légion d'honneur. (Etait chef d'escadron en 1860).

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 223.

JAILLET DE SAINT-CERGUES Humbert-Marie, né le 25 juin 1803, à Lancy ; lieutenant général sarde, le 11 décembre 1859 ; passé au service de la France comme général de division le 4 août 1860 ; grand officier de la Légion

Digitized by Google

d'honneur et des SS. S. Maurice et Lazare ; médaille à la valeur militaire, 30 mai 1848 (Goïto) ; décédé à Veigy-Foncenex, le 8 juillet 1880.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 235.

MOLLARD Marie-Philibert-Félix, né le 13 mai 1801, à Albens ; était lieutenant général depuis le 24 juin 1859, quand il passa au service de la France comme général de division, le 4 août 1860 ; sénateur, aide-de-camp de l'Empereur, grand officier de la Légion d'honneur et des SS. Maurice et Lazare ; commandeur de l'Ordre militaire de Savoie ; médaille d'argent à la valeur militaire, etc.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, page 240.

ROLLAND (de) Jean-François, né le 3 décembre 1805, à Villard-Sallet ; était major général commandant la brigade de Savone, depuis le 24 juin 1859, quand il passa en France comme général de brigade commandant la subdivision des Basses-Alpes, le 2 octobre 1860 ; commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre militaire de Savoie ; officier des SS. Maurice et Lazare ; commandeur de l'Ordre d'Isabelle d'Espagne, etc.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 244.

VILLE (de) Auguste-Charles-Prosper-Gaëtan, né le 18 mai 1838, à Chambéry ; élève à l'Académie royale militaire, 15 août 1854 ; sous-lieutenant le 8 août 1857 ; lieutenant le 6 novembre 1859; passé au service de la France comme lieutenant au 7e cuirassiers ; capitaine le 12 août 1864 ; chef d'escadron au 12e cuirassiers, 26 juillet 1877 ; lieutenant-colonel au 2e chasseurs, 22 décembre 1882 ; colonel du 6e rég. de chasseurs, 29 décembre 1887 ; général de brigade, 10 juillet 1894 ; commandant la 6e brigade de cuirassiers ; général de division le 10 juillet 1899, chargé du 5e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie ; membre du comité technique de cavalerie ; passé au cadre de réserve, le 18 mai 1903 ; campagnes : 1859, 1870-71, 1878-1880 (Algérie) ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1879 ; officier, 9 juillet 1895 ; commandeur, 30 décembre 1902 ; grand cordon de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas de Russie, commandeur du Nicham Iftikar. Médaille d'Italie.

Digitized by Google

COLONELS

PICOLET Marc-Antoine, né le 26 juillet 1820, à Chambéry ; élève à l'Ecole royale militaire, 1er février 1832 ; cadet, 9 mai 1835 ; sous-lieutenant le 29 août 1837 ; lieutenant en second à l'état-major du génie, 11 août 1840 ; lieutenant en premier le 1er avril 1843 ; capitaine en second le 5 mai 1848 ; capitaine en premier le 10 décembre 1848 ; chef de bataillon le 28 novembre 1858, lieutenant-colonel directeur du génie à Chambéry, 1er septembre 1859 ; passé au service de la France le 1er juillet 1860 ; colonel commandant le génie du 19e corps à Angoulême, 25 novembre 1870 ; directeur des fortifications de Marseille, le 1er avril 1871 ; décédé à Marseille, 6 décembre 1871.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 262.

LIEUTENANTS-COLONELS

BERTHIER DE MANESSY François, né le 8 février 1805, à Crempigny ; soldat volontaire le 9 décembre 1828 ; sous-lieutenant au 1er régiment le 1er janvier 1832 ; lieutenant au 2e, le 15 avril 1834 ; capitaine au 13e, le 21 septembre 1845 ; major au 1er, le 2 mars 1851 ; commandant la place d'Albertville, le 15 mai 1854 ; lieutenant-colonel le 29 mars 1860 ; passé en France comme commandant la place de Neuf-Brisach, 17 août 1860 ; retraité le 17 juillet 1862 ; décédé le 28 août 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur le 18 septembre 1860 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare, le 27 septembre 1857. Médaille d'argent à la valeur militaire, 13 juillet 1849.

GIRARD-PIOLAN Pierre-Antoine, né le 2 octobre 1802, à Beaufort ; soldat à la brigade de Savoie, le 21 décembre 1822 ; sous-lieutenant le 19 avril 1830 ; lieutenant le 19 février 1831 ; capitaine le 16 mai 1842 ; major le 20 février 1849 ; lieutenant-colonel le 1er juillet 1859 ; passé au service de la France, le 17 juin 1860 ; admis à faire valoir ses droits à la retraite le 13 octobre 1860 ; mort à Chambéry le 26 juin 1865 ; Chevalier des SS. Maurice et Lazare, le 16 novembre 1856 ; campagne de 1848. Blessé à Volta ; chevalier de la Légion d'honneur le 13 octobre 1860.

MOLLOT Jean-Ferdinand-Emmanuel-Joseph, né le 30 septembre 1806, à Palerme (Sicile) ; cadet à la brigade de Savoie, le 8 décembre 1823 ; sous-lieutenant le 8 mars 1828 ;

Digitized by Google

lieutenant au 1er régiment, le 1er janvier 1832 ; capitaine d'état-major le 25 septembre 1848 ; major le 15 juin 1850 ; passé au service de la France avec le grade de lieutenant-colonel, le 18 juin 1860. Admis à la retraite le 20 octobre 1868.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 261.

CHEFS DE BATAILLON OU D'ESCADRON

BÉBERT Fabien-Arthur, né le 19 avril, à Chambéry ; élève à l'Académie royale militaire, le 5 septembre 1859 ; sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie, le 11 mars 1860; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 93e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 9 mars 1867 ; passé au 12e de marche, le 16 août 1870 ; passé au 112e, le 1er novembre 1870 ; capitaine au 12e, le 26 mars 1871 ; chef de bataillon au 139e le 8 mai 1883 ; passé au 142e, le 4 octobre 1883 ; passé au 98e et au 11e ; retraité le 7 mai 1888. Chevalier de la Légion d'honneur, le 29 décembre 1881.

BLANC Etienne-Joseph-Sylvain, né le 26 décembre 1840, à Publier ; soldat volontaire au 1er régiment, le 2 janvier 1858 ; sous-lieutenant, le 11 mars 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 91e, le 27 décembre 1861 ; lieutenant le 11 mars 1868 ; prisonnier de guerre à Metz le 28 octobre 1870 ; évadé le 21 décembre 1870 ; capitaine le 4 février 1871 ; remis lieutenant par la commission de révision des grades ; capitaine au 43e le 13 juillet 1872 ; chef de bataillon au 8e, le 1er juillet 1887 ; retraité le 25 septembre 1889 ; décédé le 26 novembre 1909. Campagnes : 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 18 janvier 1881 ; médaille d'Italie.

CHIRON Jacques-Edouard, né le 23 novembre 1835, à Chambéry ; volontaire du 2e régiment, le 1er août 1854 ; sous-lieutenant le 5 mai 1859 ; lieutenant le 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 4 août 1860 ; au 79e le 27 décembre 1861 ; capitaine le 9 mars 1867 ; prisonnier de guerre le 2 septembre 1870 ; passé au 121e le 9 octobre 1872 ; chef de bataillon au 58e, le 27 décembre 1877 ; passé au 11e ; retraité le 22 septembre 1885 ; décédé le 11 décembre 1908. Campagnes : 1855-56, 1859, 1870-71 ; blessé à la bataille de Sedan, au bras droit et au pied gauche. Chevalier de la Légion d'honneur, le 8 août 1871 ; médailles de Crimée et d'Italie.

Digitized by Google

COUCY (de) Charles-Louis, né le 18 mars 1813, à Versonnex soldat le 2 avril 1831 ; sous-lieutenant au 2e régiment, le 14 mai 1836 ; lieutenant le 25 septembre 1845 ; capitaine le 30 septembre 1848 ; major le 5 mai 1859 ; chef de bataillon au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 83e, le 5 mars 1861 et au 66e, le 19 juin 1861 ; retraité le 10 août 1861. Campagnes : 1848-1849, 1855-1856 ; médaille d'argent de la valeur militaire, médaille de Crimée, le 16 avril 1848 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 26 août 1860.

DÉTURCHE André-Joseph, né le 1er novembre 1837, à La Roche-sur-Foron ; soldat au 1er rég. le 12 janvier 1859 ; élève à l'Académie royale militaire, le 1er mai 1859 ; sous-lieutenant au 2e rég., le 27 juillet 1859 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; et au 11e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 7 août 1867 ; prisonnier de guerre le 1er septembre 1870 ; capitaine le 13 juillet 1872 ; chef de bataillon au 52e de ligne, le 6 mai 1887 ; retraité le 22 décembre 1890 ; campagnes : 1859, 1870-71 ; blessures : coup de feu à la partie supérieure de la poitrine au combat de Beaumont, 30 août 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880 ; médaille d'Italie.

DUVERGER DE SAINT-THOMAS Charles-Marie-François, né le 21 août 1820, à Aire (Pas-de-Calais) ; volontaire au régiment des grenadiers, le 26 décembre 1841 ; sous-lieutenant au régiment de cavalerie de Gênes, 14 septembre 1842 ; lieutenant le 24 mars 1848 ; capitaine dans Savoie-Cavalerie, 24 décembre 1854 ; major le 11 mars 1860 ; passé au 6e dragons français, le 14 août 1860 ; chef d'escadron au 1er cuirassiers de la garde impériale, le 28 décembre 1865 ; retraité le 29 mai 1869. Campagnes : 1848, 1859 ; chevalier de SS. Maurice et Lazare, 27 décembre 1861 ; médaille d'Italie ; mention honorable à Palestro, 23 mars 1859. Autorisé à porter le titre de comte par patentes du 31 octobre 1846.

GENY Marie-Victor, né le 14 septembre 1820, à Ugine ; chef de bataillon au 10e rég. d'infanterie ; officier de la Légion d'honneur.

Voir *Revue Savoisienne* 1898, p. 65.

GOTTELAND Victor-Joseph, né le 20 mars 1810, à Chambéry ; soldat à la brigade de Savoie, le 23 novembre 1830 ; caporal le 1er février 1831 ; écrivain le 1er janvier 1832 ;

Digitized by Google

sous-lieutenant le 9 décembre 1843 ; lieutenant le 4 juillet 1848 ; capitaine le 1er août 1853 ; major au 51e rég., le 24 mai 1860 ; passé au 38e rég. français, le 18 juillet 1860 ; retraité le 11 décembre 1861. Campagne de 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 8 septembre 1861.

LONGUE Charles-François, né le 24 décembre 1823, à Chambéry ; engagé volontaire au 1er régiment, le 3 août 1840 ; sous-lieutenant le 13 août 1846 ; lieutenant au 10e, le 30 septembre 1843 ; capitaine au 2e, le 16 novembre 1856 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860, puis au 2e, le 27 décembre 1861 ; passé au 1er régiment des grenadiers de la Garde, le 21 janvier 1863 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; passé au 92e, le 1er mars 1871 ; chef de bataillon au 92e, le 25 octobre 1873 et au 81e, le 9 juillet 1874 ; retraité le 24 février 1879 ; décédé en 1894. Campagnes : 1848, 1855-1856, 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 26 août 1860 ; officier le 28 décembre 1889 ; médaille d'argent à la valeur militaire, 12 juillet 1859 ; médailles de Crimée et d'Italie.

MUGNIER Alphonse, né le 26 août 1837, à Moûtiers; soldat au 1er régiment, 1er juillet 1856 ; sous-lieutenant au 5e, 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 38e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 11 mars 1868 ; capitaine le 19 octobre 1870 ; passé au 34e, le 23 février 1871 ; passé au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique le 17 février 1874 ; chef de bataillon au 19e, le 4 octobre 1883 ; passé au 88e le 19 février 1884 ; et à la légion étrangère le 29 novembre 1884 ; passé au 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, le 1er mars 1889 ; retraité le 8 juillet 1892 ; rapporteur près le conseil de guerre d'Oran, le 18 octobre 1893 et d'Alger, le 1er mai 1895 ; décédé le 5 novembre 1900. Campagnes : 1859, 1869-70 Algérie ; 1870-71 ; 1874-1889 Algérie, 1889 à 1892, Tunisie. Chevalier de la Légion d'honneur le 13 janvier 1879 ; officier le 28 décembre 1889 ; médaille d'Italie ; médaille coloniale.

ORSIER Louis-Alexis, né le 9 mars 1816, à Arbusigny ; soldat au 2e régiment, 16 janvier 1833 ; sous-lieutenant, 7 juin 1837 ; lieutenant, 20 septembre 1845 ; capitaine, 30 septembre 1848 ; major au 13e rég., le 15 mars 1859 ; major au 1er, le 12 juillet 1859 ; passé au 103e français comme chef de bataillon, le 14 juin 1860 et au 68e, le

Digitized by Google

5 mars 1861 ; retraité le 18 juin 1863. Campagnes : 1848, 1849, 1859 ; blessures : coup de mitraille au bras droit, le 6 mai 1848, à Croce-Biance ; médaille d'argent à la valeur militaire, 1er novembre 1848 ; chevalier de l'ordre militaire de Savoie, 12 juillet 1859 ; officier de la Légion d'honneur, 26 août 1860 ; médaille d'Italie.

PEISSARD Edouard-Rodolphe-Marie, né le 4 octobre 1822 à Saint-Julien en Genevois ; soldat au 2e régiment, le 30 avril 1840 ; lieutenant le 3 juin 1848 ; capitaine au 1er régiment, 12 décembre 1851 ; major au 9e, le 7 octobre 1859 ; passé avec son grade au 94e français, le 22 août 1860. En non-activité pour raison de santé, le 16 juillet 1863, réintégré au 91e de ligne, le 6 mars 1867 ; retraité le 24 juin 1870. Campagnes : 1848, 1849, 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 25 août 1862 ; médaille d'Italie.

PONCET Charles-Pierre-Félix, né le 17 mars 1830, à Montmélian ; soldat au 1er régiment, 17 janvier 1849 ; sous-lieutenant, 11 avril 1859 ; lieutenant au 20e, 23 février 1860 ; passé au 103e français le 18 juillet 1860 ; passé au 39e, le 27 décembre 1861 ; passé au 4e rég. des voltigeurs de la Garde, 20 février 1864 ; capitaine au 78e, 10 août 1868 ; prisonnier de guerre, 6 août 1870 ; chef de bataillon au 11e régiment, 3 mai 1879 ; retraité le 22 août 1881. Campagnes : 1855-1856, 1859, 1870-71, 1871-73 (Algérie) ; chevalier de la Légion d'honneur, 8 août 1871 ; officier le 28 juillet 1897 ; médaille d'argent de 1re classe, médailles de Crimée et d'Italie.

PORRA Laurent, né le 14 décembre 1836, à Chambéry ; élève à l'Académie royale militaire, 20 avril 1859 ; sous-lieutenant au 1er régiment, 27 juillet 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 16e, le 27 décembre 1861 ; lieutenant le 17 juillet 1867 ; capitaine le 15 juillet 1870 ; chef de bataillon au 8e de ligne, 14 décembre 1878 ; passé au 140e, 13 avril 1886 ; retraité le 5 novembre 1887. Campagnes : 1859, 1868-70 Algérie, 1870-71, 1882-1883, Tunisie ; blessures : coup de feu à la hanche droite, le 6 janvier 1871, à la bataille d'Azy ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 janvier 1871 ; médaille d'Italie.

ROCHAT Emile-Auguste-Zacharie, né le 21 décembre 1832, à La Rochette ; soldat au 2e régiment, 10 mai 1855 ; sous-

Digitized by Google

lieutenant, le 5 juin 1859 ; lieutenant 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 4 août 1860 et au 89e, le 27 décembre 1861 ; capitaine le 7 août 1869 ; passé aux 39e, 139e, 99e et 87e ; chef de bataillon au 76e, le 15 mars 1880 ; décédé à Orléans, le 4 septembre 1880. Campagnes : 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1871 ; médaille d'Italie.

SERRAZ Philibert, né le 6 avril 1829, à Saint-Martin sur la Chambre ; soldat au 2e régiment, 16 janvier 1852 ; sous-lieutenant au 1er, 11 avril 1859 ; lieutenant au 21e, 23 février 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 70e le 27 décembre 1861 ; capitaine le 7 août 1867 ; passé au 2e bataillon d'infanterie légère, le 25 mars 1868 ; Interné en Suisse, du 2 février au 16 mars 1871 ; chef de bataillon au 64e, le 26 octobre 1878 ; passé au 3e régiment, le 9 mars 1879 ; retraité le 5 mai 1882. Campagnes : 1859, 1868-70 Algérie, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 22 mars 1869 ; médaille d'Italie ; blessé à la main gauche, le 1er février 1869, en Algérie.

TIOLLIER Hyacinthe, né le 13 janvier 1837, à Chambéry ; soldat volontaire au 2e régiment, 16 décembre 1855 ; sous-lieutenant au 23e, 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 35e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 17 novembre 1867 ; capitaine le 1er novembre 1870 ; prisonnier de guerre, le 2 décembre 1870 ; chef de bataillon au 77e, 19 février 1884 ; retraité le 6 février 1886 ; décédé le 17 mars 1904. Campagnes : 1859, 1867-70 (Rome), 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1880 ; médaille de Pie IX.

TOCHON Joseph-François, né le 9 février 1825, à Chambéry ; soldat au 2e rég. le 7 mars 1845 ; sous-lieutenant le 10 juin ; lieutenant le 22 mars 1855 ; capitaine le 24 juin 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 66e, le 27 décembre 1861 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; chef de bataillon au 57e, le 14 novembre 1870 ; passé au 64e et au 67e ; retraité le 28 décembre 1872 ; décédé le 20 septembre 1894. Campagnes : 1848, 1849, 1859, 1866 (Algérie), 1870-71 ; blessures : coup de feu à la jambe gauche et éclat d'obus au cou, le 16 août 1870, à Rezonville ; coup de feu à la jambe gauche au combat de Nuits, 18 décembre 1870. Citation à l'ordre général de l'armée, du

Digitized by Google

24 septembre 1870, pour sa conduite dans les batailles de Forbach et de Gravelotte ; médaille à la valeur militaire de Sardaigne ; médaille d'Italie ; chevalier de la Légion d'honneur, le 26 avril 1860 ; officier le 5 février 1871.

VIGNET (de) Nicolas-Marie-Aymon-Xavier, né le 7 novembre 1819, à La Motte-Servolex ; sapeur au corps royal de génie, 12 novembre 1839 ; sous-lieutenant le 26 août 184 ; lieutenant à l'école d'application de Turin, 29 septembre 1845 ; lieutenant de 1re classe à Racconigi, 15 avril 1848 ; capitaine, le 7 novembre 1849 ; capitaine de 1re classe, 20 janvier 1855 ; major à Casal, 17 juin 1859 ; passé au service de France comme chef de bataillon à l'état-major, du génie, 5 juillet 1860 ; adjoint au chef du génie, à Chambéry, 17 septembre 1860 ; employé successivement à Grenoble, Briançon, Saint-Etienne et Annecy. Commandant le génie de la 1re division du 18e corps d'armée, 15 novembre 1870 ; décédé à Neufchâtel, 10 février 1871. Campagnes : 1849, 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1861 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare, 7 mai 1861 ; médaille d'Italie.

CAPITAINES

ARNAUD Etienne, né le 26 février 1822, à Termignon ; soldat au 1er régiment d'infanterie sarde, 10 janvier 1843 ; sous-lieutenant le 17 mars 1849 ; lieutenant au 10e, le 15 août 1858 ; capitaine au 21e, le 15 octobre 1859 ; passé au service de la France comme capitaine au 103e, le 18 juillet 1860 ; passé au 101e, le 27 décembre 1861 ; au 76e, le 21 juillet 1862 ; décédé le 30 juin 1863. Campagnes : 1848, Italie ; 1855, Orient ; 1859, Italie ; médailles de Crimée et d'Italie.

ARNAUD Joseph-Antoine, né le 5 décembre 1882, à Saint Jean de Maurienne ; soldat au 1er régiment sarde, le 18 décembre 1853 ; sous-lieutenant au 8e, 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; au 33e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 8 janvier 1868 ; prisonnier de guerre, le 28 octobre 1870 ; rentré de captivité, 30 mars 1871 ; capitaine le 13 juillet 1872 ; passé au 75e, le 25 octobre 1877 ; retraité le 7 juillet 1884 ; décédé le 26 juin 1905. Campagnes 1870-71 contre l'Allemagne ; 1871, intérieur ; chevalier de la Légion d'honneur le 6 février 1877.

Digitized by Google

AVET Pierre, né le 2 octobre 1815, à Saint-Pierre d'Albigny ; soldat au régiment des Grenadiers gardes, le 2 janvier 1836 ; sous-lieutenant au 1er régiment, le 10 juin 1848 ; lieutenant le 22 mars 1855 ; capitaine le 15 juin 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 61e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 29 décembre 1866. Campagnes : 1848, 1849, 1859, Italie. Chevalier de la Légion d'honneur, 16 avril 1861 ; médaille d'Italie.

BARNOUD Philibert, né le 27 juillet 1818, à Thonon ; soldat au 1er régiment, le 16 juillet 1841 ; sous-lieutenant le 17 mars 1849 ; lieutenant au 2e, le 15 août 1858 ; capitaine au 26e, le 15 octobre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 98e le 27 décembre 1861 ; en non activité pour infirmités temporaires, le 5 mai 1866 ; retraité le 8 janvier 1870. Campagnes : 1848, 1849, 1859. Chevalier de la Légion d'honneur le 27 décembre 1861. Médaille d'Italie, mentionné honorablement, pour s'être distingué dans le combat de la Madonna della Scoperta, le 24 juin 1859.

BASTIAN Claude-François, né le 9 novembre 1825, à Frangy ; élève au collège royal de marine, le 31 mars 1842 ; sous-lieutenant au 1er régiment, le 30 septembre 1845 ; lieutenant au 14e, le 30 septembre 1848 ; capitaine au 2e, le 6 février 1859 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 49e, le 27 décembre 1861 ; passé au 1er rég. de voltigeurs de la garde impériale, le 14 février 1866 ; détaché pour commander, comme chef de bataillon, le 3e bataillon de la garde mobile de la Haute-Savoie, le 27 juillet 1870 ; licencié le 7 mars 1871 ; retraité le 28 décembre 1872 ; décédé le 18 février 1890. Campagnes : 1848, 1855, 1856, 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 2 septembre 1864 ; officier le 10 octobre 1871 ; médailles de Crimée et d'Italie.

BERLIOZ Constant, né le 25 septembre 1836, à Rumilly ; soldat au régiment d'artillerie de campagne, le 9 novembre 1857 ; élève à l'Académie royale militaire, le 11 avril 1859 ; sous-lieutenant au 1er rég. le 30 juin 1859 ; lieutenant le 10 juin 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; capitaine au 86e le 27 décembre 1861 ; passé au 11e de marche, le 31 août 1870 ; passé au 111e, le 1er novembre 1870 ; démissionnaire le 14 avril 1871. Campagnes : 1859,

Digitized by Google

1870-71 ; médaille d'Italie ; blessures : coup de feu au cou et coup de feu au pied droit le 30 septembre 1870, à l'attaque du village de Thiais.

BOGGO Jean-Baptiste, né le 22 avril 1813, à Chambéry ; soldat au 2e rég., le 10 janvier 1834 ; sous-lieutenant, le 27 avril 1848 ; lieutenant le 6 mars 1849 ; capitaine au 10e, le 15 août 1858 ; passé au 103e français, le 17 juillet 1860 ; passé au 26e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 21 mai 1864. Campagnes : 1848, 1855-56, 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 mars 1861 ; médailles de Crimée et d'Italie.

BOISSON Joseph-Claude, né le 9 novembre 1826, à Chambéry ; engagé volontaire au 1er régiment, le 13 novembre 1843 ; sous-lieutenant le 17 mars 1849 ; lieutenant le 15 août 1858 ; capitaine au 19e, le 15 octobre 1859 ; passé au 103e français, le 4 août 1860 ; passé au 52e, le 27 décembre 1861 ; prisonnier de guerre, le 2 septembre 1870 ; retraité le 28 décembre 1872. Campagnes : 1848, 1849, 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 20 décembre 1863 ; médaille d'Italie.

BRUNIER Victor, né le 2 novembre 1819, à Annecy ; soldat au 1er régiment, le 18 février 1837 ; sergent au corps des tirailleurs francs, le 30 décembre 1847 ; sous-lieutenant le 30 septembre 1848 ; lieutenant au 2e, le 8 avril 1857 ; capitaine à l'état-major des places, 9 avril 1860 ; passé au 89e français, le 21 décembre 1860 ; capitaine adjudant de place de 1re classe à Briançon, le 8 janvier 1862 ; retraité le 28 janvier 1873 ; décédé le 6 avril 1875. Campagne : 1848 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 11 août 1869.

BURDINAT Anthelme-Antoine, né le 12 novembre 1837. à Chambéry ; soldat volontaire au corps des Bersagliers, le 24 juillet 1855 ; sous-lieutenant du 2e, le 29 février 1860 ; passé au 130e français, le 11 juillet 1860 ; au 78e, le 29 décembre 1861 ; au 4e voltigeurs de la garde, le 21 juillet 1862 ; lieutenant le 6 mars 1869 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; passé au 84e, le 2 avril 1871 ; capitaine le 13 juillet 1872 ; retraité le 27 octobre 1885 ; décédé le 8 mars 1911. Campagnes : 1859, 1870-71 ; médaille militaire, 12 janvier 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 5 juillet 1882 ; officier le 29 août 1907 ; médaille d'Italie.

Digitized by Google

CHOMÉTY Pierre-Joseph, né le 23 novembre 1827, à Taninges, soldat au 1er régiment, le 6 janvier 1853 ; sous-lieutenant le 5 juin 1859 ; lieutenant au 4e, le 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; au 76e, le 27 décembre 1861 ; capitaine le 10 juillet 1870 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; décédé le 9 mai 1873. Campagnes : 1859, 1870-71 ; médaille d'Italie.

COMBET Victor-Amédée, né le 20 juillet 1818, à Albertville ; soldat au 2e régiment, le 10 janvier 1839 ; sous-lieutenant le 20 mai 1848 ; lieutenant le 5 août 1853 ; capitaine le 5 mars 1859 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 45e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 25 octobre 1871. Campagnes : 1848, 1849, 1870 ; blessures : coup de feu à Volba, le 26 juillet 1848 ; mention honorable pour sa conduite à la bataille de Novare, 23 mars 1849 ; chevalier de la Légion d'honneur, 23 août 1861.

COMTE Claude-Alexandre, né le 11 février 1813, à Annecy ; cadet aux gardes du corps du roi, le 24 février 1831 ; sous-lieutenant d'ordonnance, le 11 avril 1834 ; dispensé du service militaire, le 21 novembre 1838 ; engagé volontaire au 2e rég., le 3 juillet 1848 ; sous-lieutenant le 19 août 1848 ; lieutenant de corps des bersagliers, le 4 novembre 1855 ; capitaine au 3e rég., le 25 octobre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; puis au 94e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 20 juin 1866. Campagnes : 1848, 1849, 1855, 1856, 1859 ; médaille d'argent à la valeur militaire, 15 août 1848 ; médailles de Crimée et d'Italie ; chevalier de la Légion d'honneur, le 26 août 1860.

COPPIER Louis, né le 24 juillet 1829, à Annecy ; soldat au 1er régiment, le 31 décembre 1846 ; sous-lieutenant le 27 septembre 1857 ; lieutenant du 21e, le 19 octobre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860, au 33e, le 27 décembre 1861 et au 66e, le 10 octobre 1866 ; capitaine le 10 août 1868 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; passé au 5e, le 9 avril 1871 et au 105e, le 10 mai 1872 ; retraité le 25 février 1873 ; décédé le 10 décembre 1879. Campagnes : 1848-1849, 1855-1856, 1859, 1870-71, médaille militaire, 6 mai 1857 ; médailles de Crimée et d'Italie ; chevalier de la Légion d'honneur, le 1er février 1872.

COURT Pierre-Joseph, né le 17 octobre 1831, à Montaimont ; engagé volontaire au 1er régiment, le 12 janvier 1852 ;

Digitized by Google

sous-lieutenant le 19 janvier 1859 ; lieutenant le 23 février 1860 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860, et au 37e, le 27 décembre 1861 ; capitaine le 6 mars 1869 ; prisonnier de guerre, le 1er septembre 1870 ; passé au 108e, le 19 juillet 1872 ; démissionnaire le 14 novembre 1872. Campagnes : 1864 à 1870 Algérie ; 1870-71, 1872 Algérie ; chevalier de la Légion d'honneur, le 24 juin 1871.

DÉAGE Albert, né le 17 août 1826, à La Motte-Servolex ; soldat au 2e régiment, le 7 mai 1844 ; sous-lieutenant au 1er rég., le 28 août 1847 ; lieutenant le 30 septembre 1848 ; capitaine le 5 mai 1856 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 1er rég., le 27 décembre 1861 ; passé au 2e rég. des grenadiers de la garde impériale ; le 21 juillet 1862 ; passé au 97e de ligne, le 30 avril 1871, décédé à Lyon le 11 mai 73 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 17 mai 1864 ; médaille d'Italie.

DÉNARIÉ Jean, dit DESCOTES, né le 12 janvier 1833, à Cognin ; soldat au 4e rég., le 2 janvier 1855 ; sous-lieutenant au 17e rég., le 27 juillet 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 6e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 30 septembre 1866 ; capitaine le 2 avril 1870 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; passé au 127e rég., le 19 janvier 1876 ; puis au 90e et au 122e ; retraité le 28 février 1886. Campagnes : 1859, 1870-71 ; blessures : forte contusion à la cuisse droite, par un éclat d'obus à la bataille de Gravelotte, 16 août 1870 ; contusion au flanc droit par une balle, le 21 août 1870, à Savigny; chevalier de la Légion d'honneur, le 27 décembre 1884 ; médaille d'Italie.

DUBOIS Joseph, né le 13 mai 1820, à Doucy en Beauges ; soldat au 1er régiment, le 15 janvier 1841; sous-lieutenant le 17 mars 1849 ; lieutenant le 15 août 1858 ; capitaine au 19e, le 15 octobre 1859 ; passé au 52e de ligne français, le 22 août 1860 ; prisonnier de guerre, le 2 septembre 1870 ; retraité le 27 avril 1872. Campagnes : 1848, 1855-1856, 1859, 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 12 août 1864 ; médailles de Crimée et d'Italie.

DUBOIS Louis-François, né le 28 janvier 1825, à Bonneville ; il était lieutenant au 9e rég. d'infanterie en 1860 et passa avec son grade au 103e rég. français ; capitaine au même régiment, il fut détaché en 1870 pour commander le 2e

Digitized by Google

bataillon de la garde mobile de la Savoie. Il se distingua à Beaune-la-Rolande ; retraité comme capitaine au 121e de ligne, le 27 février 1873, après 31 ans de services et 4 campagnes, mort à Ugine en mars 1900 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 19 janvier 1862 ; officier le 19 janvier 1871.

DUPASQUIER François-Claude-Raoul, né le 1er juin 1840, à Chambéry ; engagé volontaire au 2e régiment, le 18 mai 1859 ; sous-lieutenant le 11 mars 1860, passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 92e, le 27 décembre 1861 ; lieutenant le 10 août 1868 ; capitaine le 19 novembre 1870 ; prisonnier de guerre, le 29 janvier 1871 ; évadé le 27 janvier ; retraité le 21 juin 1886 ; décédé le 24 avril 1897. Campagnes : 1859, 1866 à 1870 Algérie ; 1870-71, 1881 Tunisie ; médaille d'Italie.

GEORGES Alexandre, né le 8 février 1813, à Montepulciano (Toscane) ; volontaire au bataillon des chasseurs de Nice, le 28 novembre 1827 ; réformé le 20 mai 1829 ; soldat dans la brigade de Savoie, le 2 août 1831 ; sous-lieutenant au 2e régiment, le 13 mai 1848 ; lieutenant le 26 avril 1852 ; capitaine le 5 mars 1859 ; passé au 103e français le 18 juillet 1860 ; retraité le 13 octobre 1865. Campagnes : 1848, 1849, 1859 ; médaille d'argent à la valeur militaire, le 13 juillet 1849 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 26 août 1860 ; médaille d'Italie.

HENRY Joseph-Frédéric, né le 14 mai 1815, à Termignon ; soldat au 2e rég. le 7 décembre 1835 ; sous-lieutenant au 13e régiment, le 7 mai 1848 ; lieutenant le 11 avril 1851 ; capitaine le 9 août 1860 ; passé au service de la France comme capitaine au 69e rég., le 21 décembre 1860 ; retraité le 16 mai 1866. A repris du service comme chef du 2e bataillon des mobiles de la Haute-Savoie, le 27 juillet 1870 et a été retraité de nouveau, le 6 avril 1871. Campagnes : 1848, 1861 à 1866, Rome, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 14 mars 1865.

HOQUINÉ Claude-Joseph, né le 22 mars 1832, à Annecy ; soldat au 2e rég. le 3 octobre 1848 ; sous-lieutenant au 1er, le 9 août 1855 ; lieutenant le 15 juillet 1859 ; lieutenant au 103e français, le 11 juillet 1860 ; capitaine au 23e, le 24 juin 1870 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; retraité le 8 février 1879. Campagnes : 1849, 1855, 1856,

Digitized by Google

1859, 1870-71 ; blessures à la bataille de Rezonville ; chevalier de la Légion d'honneur, le 27 juin 1872 ; médailles de Crimée et d'Italie.

HOQUINÉ Marc-François, né le 5 février 1834, à Annecy ; engagé volontaire aux lanciers de Novare, le 28 novembre 1855 ; sous-lieutenant le 11 mars 1860 ; passé en France le 5 juin 1861, comme sous-lieutenant au 4e régiment de dragons ; lieutenant le 13 mars 1867 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; capitaine au 10e dragons, le 23 avril 1872 ; capitaine adjudant-major au 18e chasseurs, 11 octobre 1873 ; capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, le 21 mars 1874 ; passé au 3e régiment de spahis, le 16 novembre 1874 ; décédé à Tibessa, le 12 juin 1877. Campagnes : 1859, 1870-71, 1874-1877, Algérie ; médaille militaire, 12 janvier 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 septembre 1870.

HUMILLY DE CHEVILLY (d') Raymond, né le 23 mars 1828, à Viry ; engagé volontaire au 2e rég., le 4 mai 1844 ; sous-lieutenant le 18 avril 1848 ; lieutenant au 9e rég. le 6 mars 1849 ; capitaine au 1er, le 15 août 1858 ; passé au 103e français, le 4 août 1860 et au 8e, le 27 décembre 1861 ; prisonnier de guerre le 7 août 1870 ; retraité pour blessure, le 28 décembre 1872 ; décédé le 26 décembre 1906. Campagnes : 1848, 1855, 1859, 1870-71 ; coup de feu au bras droit, le 6 août 1870 à la bataille de Forbach ; chevalier de la Légion d'honneur, le 12 août 1860 ; médailles de Crimée et d'Italie ; mention honorable pour sa conduite à Volbes, juillet 1848.

JEANDET Philibert-Etienne, né le 23 mai 1838, à Saint-Pierre d'Albigny ; soldat volontaire au 1er rég., le 11 novembre 1857 ; sous-lieutenant au 15e, le 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 52e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 8 janvier 1868 ; passé au 27e de marche, le 6 septembre 1870 ; capitaine au 27e de ligne, le 2 octobre 1870 ; passé au 37e, le 7 octobre 1870 ; démissionnaire le 30 décembre 1871. Campagnes : 1859, 1870 ; blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, le 2 décembre 1870, au combat de Loigny ; médaille d'Italie.

LACOSTE Henri-François-Fleury, né le 29 juillet 1830, à Chambéry ; élève de l'Académie royale militaire ; sous-

Digitized by Google

lieutenant au 2e rég., le 2 septembre 1848 ; lieutenant le 8 novembre 1859 ; capitaine au 21e, le 21 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 4 août 1860, puis au 55e le 27 décembre 1861 ; décédé à Cruet le 19 octobre 1862. Campagnes : 1849, 1855, 1856, 1859 ; médaille de Crimée et médaille d'Italie.

LANFREY Joseph-Marie, né le 15 août 1822, aux Echelles ; engagé volontaire au 2e régiment de la Légion étrangère française, 13 octobre 1843 ; rayé le 4 septembre 1848 ; soldat au 2e régiment sarde, le 5 mars 1851 ; sous-lieutenant le 12 juillet 1859 ; lieutenant le 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860, puis au 84e le 27 décembre 1861 ; capitaine le 10 août 1868 ; mort le 9 août 1871. Campagnes : 1855-1856, 1859, 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 14 août 1865 ; médailles d'Italie et de Crimée.

LIVET DE MOISY (de) Marie-François-Lucien, né le 30 avril 1830, à Vétraz-Monthoux ; soldat volontaire au 2e régiment, le 6 juillet 1847 ; sous-lieutenant le 17 mars 1849 ; lieutenant au 13e, le 10 février 1859 ; capitaine au 1er régiment, le 23 février 1860 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860, puis au 57e, le 27 décembre 1861 ; prisonnier de guerre, le 18 août 1870 ; retraité le 23 août 1873, à La Roche ; mort en janvier 1891. Campagnes : 1848-1849, 1859, 1870-71 ; blessures : coup de feu au genou gauche, à la bataille de Saint-Privat ; chevalier de la Légion d'honneur, le 28 décembre 1868 ; médaille d'Italie.

LOCHON Jean, né le 6 décembre 1835, à Thonon ; soldat au corps royal d'artillerie, 14 janvier 1857 ; élève à l'Académie royale militaire, 8 août 1859 ; sous-lieutenant au 1er régiment, 11 mars 1860 ; passé au 103e français le 11 juillet 1860, puis au 82e le 29 décembre 1861 ; passé au 2e régiment des voltigeurs de la garde, le 13 août 1863 ; lieutenant le 10 août 1868 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; passé au 17e, le 15 avril 1871 et au 117e, le 1er mai 1872 ; capitaine au 22e, le 13 juillet 1872 ; passé au 99e, le 19 novembre 1879 ; décédé le 26 août 1881. Campagnes : 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur le 20 novembre 1872 ; médaille d'Italie.

MASSONNAT Nicolas-Joseph, né le 31 décembre 1825, à Aix-les-Bains ; entré au service du 2e régiment, le 1er jan-

Digitized by Google

vier 1846 ; sous-lieutenant le 1er mars 1849 ; lieutenant le 15 août 1858 ; capitaine au 24e, le 15 octobre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860, puis au 50e, le 27 décembre 1861 ; mis en non activité pour infirmités, le 17 octobre 1867 ; retraité le 29 juin 1872. Campagnes : 1848, 1849, 1859 ; blessures : coup de feu à la jambe gauche, le 26 juillet 1848 (Volta) ; mention honorable pour sa belle conduite à la Madona della Scoperta (24 ju:n 1859).

MÉGALAND François-Julien, né le 4 octobre 1812, à Moûtiers ; soldat au 2e régiment, 30 novembre 1832 ; sous-lieutenant, 20 mai 1848 ; lieutenant ..... ; capitaine le 16 mars 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 46e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 5 janvier 1864. Campagnes : 1848, 1849, 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 12 janvier 1860 ; médaille d'Italie ; cité pour sa conduite à Solferino, le 24 juin 1859.

MIÉDAN-GROS Honoré, né le 3 juillet 1818, à Bourg-Saint-Maurice ; élève-carabinier aux carabiniers royaux, 7 janvier 1839 ; sous-lieutenant d'infanterie, 3 avril 1859 ; passé à la Compagnie de gendarmerie de la Savoie, le 14 août 1860 ; lieutenant le 14 août 1862 ; capitaine à la compagnie de gendarmerie des Vosges, 30 décembre 1869 ; retraité le 19 mars 1870 ; décédé le 3 mars 1896, à Chambéry ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1865.

PALLATIN Joseph, né le 7 octobre 1829, à Saint-Offenge-Dessus ; soldat au 1er régiment, 18 janvier 1849 ; sergent le 1er novembre 1853 ; libéré le 4 février 1857 ; engagé volontaire au 1er régiment, le 4 mai 1859 ; sous-lieutenant le 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 21e, le 27 décembre 1861 ; lieutenant le 8 janvier 1868, capitaine le 12 octobre 1870 ; passé au 123e, puis au 23e, au 15e et au 115e ; retraité le 22 août 1881. Campagnes : 1849, 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 22 mars 1872 ; médaille d'Italie.

PEYTAVIN Jean-Claude, né le 21 avril 1840, au Châtelard ; volontaire au 1er régiment, 30 mai 1857 ; sous-lieutenant au 6e, 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 48e, le 21 décembre 1861 ; lieutenant au 48e, le 12 mars 1866 ; prisonnier de guerre, le 1er septembre 1870 ; capitaine au 43e, le 23 avril 1872 ; passé au 127e, le 24 oc-

Digitized by Google

tobre 1873 ; pensionné le 15 octobre 1879, (réformé). Campagnes : 1859, 1864-1866 et 1867-68 Algérie ; 1870-71 ; médaille militaire, 12 janvier 1860 ; médaille d'Italie.

PICOLLET D'HERMILLON Claude-Auguste-Louis-Rodolphe, né le 29 février 1832, à Chambéry ; soldat au 2e rég. d'inf., 11 avril 1849 ; sous-lieutenant le 9 août 1855 ; lieutenant le 15 juillet 1859 ; passé au 103e français le 18 juillet 1860 et au 25e, le 27 décembre 1861 ; capitaine le 20 janvier 1864 ; tué à la bataille de Gravelotte, le 16 août 1870. Campagnes : 1859, 1870 ; blessures : coup de feu à la hanche gauche, le 24 juin 1859 ; chevalier de La Légion d'honneur, 26 août 1860 ; médaille d'argent à la valeur militaire, 12 juillet 1859 (Modana della Scoperta) ; médaille d'Italie.

PUTHOD Marie-Victor-Charles, né le 12 mai 1832, à Chambéry ; soldat aux sapeurs du génie, 17 novembre 1853 ; sous-lieutenant au 2e rég., 29 février 1860 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; et au 77e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 7 août 1867 ; passé au 138e, le 1er novembre 1870 ; prisonnier de guerre, le 21 décembre 1870 ; passé au 77e, 14 mars 1871 ; capitaine le 13 juillet 1872 ; passé dans le service du recrutement, le 13 mars 1875 ; décédé à Chambéry, le 6 août 1876. Campagnes : 1855, 1859, 1864-67, Algérie ; 1870-71 ; médailles de Crimée et d'Italie.

QUISARD Claude-Marie, né le 15 novembre 1813, à Thonon ; soldat au 1er régiment, 22 août 1831 ; sergent le 1er février 1838 ; sous-lieutenant, 27 avril 1848 ; lieutenant, 6 mars 1849 ; passé à l'état-major des places, 17 mars 1851 ; capitaine le 15 juillet 1859 ; passé en France au 8e de ligne, 21 décembre 1860 ; adjudant de place à Oran, 27 février 1861 ; retraité le 11 mars 1864 ; capitaine inspecteur des mobilisés, à Chambéry en 1871 ; décédé le 30 mars 1874. Campagnes : 1848, 1861, 62, 63, Algérie ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1863.

ROCHET Jean-Louis-Gaëtan-Vincent, né le 28 août 1827, à Villaz ; capitaine au 43e régiment ; mort au siège de Metz, le 10 septembre 1870. Campagnes : 1859, 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 21 mars 1868.

RUBIN Jean-Marie-Basile, né le 1er août 1827, à Mieussy ; soldat au 2e rég., 12 décembre 1851 ; sous-lieutenant

Digitized by Google

au 23e, 23 février 1860 ; passé au 103e français, 4 août 1860 et au 65e, le 27 décembre 1861 ; capitaine le 24 juillet 1870 ; prisonnier de guerre, 29 octobre 1870 ; décédé à Mieussy, 22 septembre 1881. Campagnes : 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 janvier 1879 ; médaille d'Italie.

VILLE (de) DE QUINCY Joseph-Marie-Jean-Alban, né le 24 mai 1843, à Massongy ; élève à l'Académie royale de Turin ; passé comme sergent au 103e français, le 14 novembre 1860 ; sous-lieutenant au 17e, le 8 septembre 1861 ; lieutenant le 28 janvier 1870 ; capitaine le 13 février 1873 ; passé au 142e le 26 octobre 1873 ; démissionnaire le 6 août 1882. Campagnes : 1864, Algérie, 1870 ; 1881-1882 (Tunisie) ; coup de feu à la cuisse droite, le 30 août 1870, à Beaumont ; chevalier de la Légion d'honneur, 8 août 1871.

VIRY (de) Charles-Albert, né le 30 avril 1834, à Nice; élève à l'Académie royale militaire, le 4 octobre 1850 ; sous-lieutenant, 21 octobre 1854 ; lieutenant au corps royal du génie, 9 août 1855 ; capitaine, 6 novembre 1859 ; affecté au corps royal d'état-major, le 13 mars 1860 ; passé comme capitaine au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 53e, le 27 décembre 1861 ; démissionnaire le 2 juillet 1862. Devint chef d'escadron à l'artillerie de la garde nationale mobile du département des Ardennes, le 16 mars 1869. Marié dans les Ardennes avec Mlle Joséphine-Jeanne de Montagnac, il fut le père du comte de Viry (Jean-Elysée-Marie) général commandant la 9e brigade de dragons, passé au cadre de réserve le 25 juillet 1925, et du comte de Viry (Pierre-Marie-Elysée), ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, continuateur de l'*Armorial*, qui habite le château de Viry.

VOUTHIER Pierre-Victor-Marie, né le 12 octobre 1841, à Saint-Jean de Maurienne ; soldat au 2e régiment, 29 mars 1859 ; sous-lieutenant, 12 juillet 1859 ; lieutenant, 10 juin 1860 ; passé au 103e français, 18 juillet 1860, puis au 92e, 27 décembre 1861 ; capitaine, 26 décembre 1868 ; interné en Suisse, 2 février 1871 ; réformé, 17 février 1876. Campagnes : 1859, 1869-70 Algérie, 1870-71 ; médaille d'Italie.

VUAGNAT Félix-Joseph, né le 2 mai 1811, à Saint-Julien-en-Genevois ; volontaire au 2e régiment, 20 novembre 1832 ;

Digitized by Google

sous-lieutenant, 18 avril 1848 ; lieutenant, 6 mars 1849 ; capitaine, 15 août 1858 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 5e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 28 mars 1863. Campagnes : 1848, 1849, 1855-1856, 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, 26 août 1860 ; médaille d'argent à la valeur militaire, 26 août 1848 ; médailles de Crimée et d'Italie.

LIEUTENANTS

BORDET François, né le 20 avril 1830, à Vinzier, soldat au 2e régiment le 11 décembre 1851 ; sous-lieutenant au 1er le 1er avril 1859 ; lieutenant au 22e, le 23 février 1860 ; passé au 103e le 18 juillet 1860, et au 38e, le 29 décembre 1861 ; décédé à l'hôpital du Bourget, le 3 octobre 1863. Campagne : 1859 ; médaille d'Italie.

CHABERT Claude-Ernest-Camille-Saturnin, né le 24 octobre 1841, à Vérel-Pragondran ; engagé volontaire au 2e, le 25 avril 1859 ; sous-lieutenant le 12 juillet 1859 ; lieutenant le 10 juin 1860 ; lieutenant au 103e français, le 11 juillet 1860 ; décédé à Chambéry, le 26 décembre 1861. Campagnes : 1859 ; médaille d'Italie.

CHARVOZ Amable, *aliàs* Annibal, né le 4 juillet 1827, à Beaune (Savoie) ; soldat au 2e régiment, le 4 décembre 1851 ; sous-lieutenant le 5 juin 1859 ; lieutenant au 3e, le 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; décédé à Beaune, le 1er octobre 1861. Campagne : 1859 ; médaille d'Italie.

FAVIER DU NOYER DE LESCHERAINES Marie-Albert-François-Stéphane-Frédéric, né le 21 octobre 1839, à Chambéry ; élève à l'Académie royale militaire de Turin, le 21 avril 1858 ; sous-lieutenant le 10 juin 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 87e, le 27 décembre 1861 ; démissionnaire le 3 avril 1863.

FRARIN Jacques-Philibert, né le 28 juin 1836, à Sallanches ; volontaire au 1er rég., le 29 septembre 1855 ; fourrier élève à l'Académie royale, le 11 mai 1859 ; sous-lieutenant au corps des bersagliers, le 5 juin 1859 ; lieutenant le 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 83e, le 17 septembre 1861 ; décédé le 22 octobre 1870. Campagnes : 1855, 1856, 1859 ; médailles de Crimée et d'Italie.

Digitized by Google

NICOD DE MAUGNY DE NEUVECELLE Charles-Albert-Antoine-Marie, né le 3 janvier, à Chambéry ; élève à l'Académie militaire, le 1er octobre 1852 ; sous-lieutenant au régiment des chevaux-légers d'Aoste, le 3 janvier 1857 ; lieutenant le 15 septembre 1859 ; passé au 1er rég. de chasseurs de France, le 22 août 1860 ; passé au régiment de lanciers de la Garde impériale, le 7 novembre 1860 ; passé au 3e régiment de hussards de la garde, le 22 avril 1863 ; démissionnaire le 20 janvier 1866. Campagnes : 1859, 1863-64 Algérie ; médaille d'argent à la valeur militaire, 24 juin 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 27 juillet 1860 ; médaille d'Italie.

PERRET Louis, né le 14 août 1833, à Chambéry ; soldat au 2e rég., le 11 mai 1855 ; sous-lieutenant au 24e, 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 49e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 3 avril 1867 ; passé au 36e, le 17 septembre 1867 ; tué à Freschwiller, le 6 août 1870. Campagnes : 1859, 1867-69 Algérie, 1870 ; médaille d'Italie.

SOUS-LIEUTENANTS

BÉTRIX Auguste-Faustin, né le 27 mars 1838, à Annecy ; soldat au 12e rég. d'infanterie, le 28 septembre 1858 ; sous-lieutenant au 2e, le 15 mars 1860 ; passé au 103e, le 11 juillet 1860 ; démissionnaire le 30 mars 1861.

BUSSAT Jean-François, né le 12 février 1813, à Sallenôve ; soldat au régiment piémontais de cavalerie royale, le 20 décembre 1833 ; carabinier à cheval, le 1er janvier 1838 ; sous-lieutenant d'infanterie, le 3 avril 1859 ; passé au 2e de ligne français, le 29 décembre 1860 ; adjudant de place à Lille, le 12 août 1861 ; retraité le 11 août 1866 ; décédé le 11 janvier 1870 ; médaille à la valeur militaire, 15 nov. 1845 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1862.

DUBOIS François-Marie-Philippe, né le 4 décembre 1834, à Chambéry ; volontaire au 7e rég. d'infanterie, le 8 août 1852 ; sous-lieutenant au 24e, le 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 26e de ligne, le 27 décembre 1861 ; démissionnaire le 12 mars 1862. Campagne 1859 ; médaille d'Italie.

PALLUD Athanase, né le 2 mai 1832, à Rumilly ; soldat au 1er régiment de cavalerie de Montferrat, 11 décembre 1853 ;

Digitized by Google

sous-lieutenant 11 mars 1860 ; passé au 11e dragons français, 16 mars 1861 ; décédé le 30 décembre 1866.

PARAVY Charles, né le 13 avril 1833, à Chambéry ; soldat au 2e régiment, le 8 janvier 1855 ; sous-lieutenant au 24e, le 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 4 août 1860 et au 40e, le 29 décembre 1861 ; démissionnaire le 13 janvier 1864. Campagne : 1859 ; médaille d'Italie.

PRAVAZ Augustin-Zacharie, né le 14 mars 1840, à Chambéry ; soldat volontaire au 2e régiment, 14 mars 1859 ; sous-lieutenant, 16 mars 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 94e, le 29 décembre 1861 ; démissionnaire le 9 janvier 1867. Campagne : 1859 ; médaille d'Italie.

SAGE Léopold, né le 26 janvier 1829, à Naves (Savoie) ; soldat au bataillon de Royal-Vaisseau, 22 janvier 1849 ; sous-lieutenant le 18 mars 1860 ; admis au service de France comme sous-lieutenant d'infanterie de marine, 14 juillet 1860 ; décédé à Toulon, 21 avril 1861.

MEDECINS

BUTHOD Louis, né le 23 mars 1817, au Bourget du Lac ; docteur en médecine de l'Université de Turin, 9 août 1844 ; chirurgien sous-aide à l'hôpital militaire de Chambéry, le 1er juillet 1845 ; chirurgien-major de 1re classe, le 21 mai 1849 ; médecin de bataillon de 1re classe, le 30 octobre 1850 ; médecin de régiment à l'armée d'Orient, le 31 mars 1855 ; passé au 15e régiment, puis à l'hôpital de Turin ; passé au service de France comme médecin-major de 1re classe à l'hôpital de Chambéry, 24 juillet 1860 ; employé à l'armée du Rhin, 22 juillet 1870 ; employé aux hôpitaux de la division de Constantine, le 26 août 1871 ; médecin en chef de l'hôpital de Chambéry, le 26 septembre 1873 ; retraité le 6 octobre 1875. Campagnes : 1848, 1849, 1855, 1856, 1859, 1870-71, 1872-73 (Algérie) ; mention honorable à l'armée d'Orient, 28 septembre 1855 et à l'armée d'Italie, 31 mai 1859 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare, 19 décembre 1865 ; medjidié de 5e classe, 15 octobre 1859.

CHABERT Jean-Baptiste-Alfred, né le 29 février 1836, à Chambéry ; docteur en médecine de l'Université de Turin, le 12 juillet 1858 ; médecin adjoint à l'hôpital de Turin, le 11 avril 1859 ; médecin de bataillon de 2e classe, le 24 mai 1860 ; médecin aide-major au 103e français, le

Digitized by Google

17 juin 1860 ; affecté à l'hôpital militaire de Lyon, le 18 septembre 1860 ; médecin major de 2e classe au 39e, le 10 mars 1869 ; médecin chef de l'hôpital de l'école d'artillerie à Metz, le 22 août 1870 ; médecin chef de l'ambulance de la 1re division du 24e corps d'armée, le 18 décembre 1870 ; employé aux hôpitaux de la division d'Alger, le 3 août 1871 ; médecin major de 1re classe, le 30 mai 1874 ; médecin principal de 2e classe, le 22 juin 1880 ; médecin principal de l'hôpital militaire de Bastia, 8 juillet 1880 ; médecin principal de 1re classe à Lille, 27 juillet 1883 ; directeur du service de santé du 10e corps d'armée, 12 octobre 1888 ; retraité le 19 août 1889. Campagnes : 1859, 1862-1865 Algérie, 1870-71 ; 1871-75 et 1886-1888 Algérie ; cité à l'ordre du jour du 4e corps de l'armée du Rhin, le 25 août 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 12 octobre 1870 ; officier le 25 décembre 1887 ; médaille d'Italie ; Nicham Iftikar.

CORNUTY Jean-Léon, né le 31 mai 1838, à Mercury-Gémilly ; docteur en médecine de la Faculté de Turin, le 13 juin 1860 ; Interne de l'hôpital de Saint-Jean à Turin, il passa comme stagiaire militaire au Val de Grâce (Paris), le 25 décembre 1860 ; aide-major de 2e classe, le 31 décembre 1861 ; de 1re classe, le 31 décembre 1863 ; détaché au Mexique avec le 10e cuirassiers, en 1864 ; mort du *vomito nero*, à la Vera-Cruz, 4 mars 1867. Chev. de N.-D. de la Guadeloupe.

MASSOLA Joseph-Sabin, né le 10 avril 1824, à Chambéry ; docteur en médecine de la Faculté de Turin, 4 mai 1848 ; soldat volontaire au régiment des grenadiers gardes, 22 mars 1847 ; élève du corps de santé maritime, 20 octobre 1847 ; médecin-maritime adjoint de 2e classe, le 4 juillet 1852 ; médecin de bataillon de 2e classe, le 12 décembre 1852 ; employé à l'hôpital de Chambéry, le 19 juillet 1854 ; employé dans le corps expéditionnaire d'Orient, le 31 mars 1855 ; médecin de 1re classe à l'hôpital de Chambéry, 20 mai 1856 ; employé à l'ambulance du quartier général de l'armée sarde, le 28 avril 1859 ; médecin chef de l'hôpital de Chambéry, 15 mai 1860 ; médecin-major de 2e classe à Chambéry, 18 septembre 1860 ; médecin-major de 1re classe, 23 juillet 1870 ; employé à l'hospice de Briançon, 13 mars 1873 ; retraité le 10 août 1873 ; décédé à Chambéry, le 24 novembre 1891. Campagnes : 1848 à 1852, 1855, 1856, 1859 ; chevalier de la Légion

Digitized by Google

d'honneur, le 21 décembre 1856 ; médailles de Crimée et d'Italie.

SOUS-INTENDANTS

BELLILE Anthelme-François-Ernest, né le 9 mars 1836, à Chindrieux ; élève à l'Académie royale militaire, le 11 avril 1859 ; sous-lieutenant au corps des bersagliers, le 27 juillet 1859 ; passé au 103e français, le 4 septembre 1860 ; passé au 14e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 24 juin 1865 ; prisonnier de guerre, 2 septembre 1870 ; capitaine le 23 avril 1872 ; adjoint de 2e classe à l'intendance, le 14 janvier 1875 ; adjoint de 1re classe, le 7 décembre 1877 ; sous-intendant militaire de 2e classe, le 7 février 1882 ; de 1re classe, le 18 novembre 1889 ; décédé à Langres, le 24 novembre 1891. Campagnes : 1859, 1870-71 et 1876-1879 (Algérie) ; médaille d'Italie. Chevalier de la Légion d'honneur, le 12 juillet 1880.

PLANTARD Jean-Pierre, né le 22 janvier 1813, à La Roche-sur-Foron ; admis dans l'administration de l'armée, le 20 juin 1835 ; titulaire le 11 avril 1838 ; sous-commissaire des guerres, le 24 mars 1848 ; commissaire le 3 octobre 1856 ; sous-intendant militaire de 2e classe, le 31 août 1860 ; retraité le 23 décembre 1865. Campagnes : 1848-1849 ; 1855, 1856, 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 12 janvier 1860 ; officier le 14 août 1865 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare ; médailles de Crimée et d'Italie. Mort à La Roche, le 24 octobre 1890. A été maire et conseiller général de La Roche.

SALVAY Charles-Adrien, né le 11 février 1823, à Chambéry ; Aspirant volontaire dans l'intendance militaire sarde, 18 février 1843 ; appliqué 13 juin 1846 ; sous-commissaire de 3e classe, 26 juillet 1855 ; en disponibilité pour motifs de santé, 30 octobre 1857–20 mars 1859 ; sous-commissaire des guerres de 2e classe, 15 juillet 1859 ; commissaire des guerres, 29 mars 1860 ; passé en France comme adjoint de 1re classe, le 31 août 1860 ; sous-intendant militaire de 2e classe, le 4 mai 1867 ; mis en non activité pour infirmités, 14 mars 1872, 28 juin 1874 ; rappelé à l'activité, 28 juin 1874 ; décédé à Chambéry, 10 mars 1877. Campagnes : 1848, 1849, 1867-68-69 (Algérie). chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1863 ; officier 18 juillet 1868 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare, 24 février 1862.

F. Miquet.

Digitized by Google

Rapport sur le Concours de Poésie en 1925

Trois envois seulement nous sont parvenus, au lieu de 7 l'année précédente où, par surcroît, la qualité avait dépassé la quantité. Il conviendrait peut-être de donner plus de publicité à nos concours, pour attirer et stimuler plus de jeunes talents.

Voici ces envois dans leur ordre de réception.

N° 1. Epigraphe: « Quid mirum » — *Nos frères inférieurs ; la Révolte de l'ange.*

N° 2 : « Fac et spera » — *Marines.*

N° 3. Un quatrain pour épigraphe — 6 pièces détachées.

Notre compte-rendu suivra l'ordre inverse.

Nous devons, en effet, écarter tout d'abord du concours le n° 3 : si le recueil répète après chaque pièce la strophe qui lui sert de devise, nulle part il ne porte la déclaration de rigueur qu'il n'a affronté ni l'impression, ni un autre jury. La sévérité du règlement ne porte d'ailleurs aucun préjudice à l'auteur, sa gerbe étant trop grêle ; et cette critique même peut l'acheminer, par un effort plus vigoureux, à un succès prochain, car visiblement il n'a pas du poète que les distractions.

Restent deux concurrents. Pour nous conformer à la gradation naturelle des sujets traités, nous commençons par le n° 2 qui s'attache à des êtres inanimés, tandis que le n° 1 nous présente des animaux et des anges.

Les *Marines* du n° 2 comptent 7 pièces : *Partance, Nocturne, Mouillage, Phare, Crépuscule, Venise, Aquarelle.* Leur auteur est, comme Théophile Gautier, « de ceux pour qui le monde extérieur existe ». C'est un visuel que captivent les choses plus que la vie humaine. Il sait en rendre les contours, les couleurs, les plans par des images toujours précises et souvent pittoresques, en des vers pleins, bien cadencés, aux rimes généralement riches et sonores. On souhaiterait à la forme plus de souplesse et de suggestion, à la pensée plus de mouvement et d'émotion. La peinture, même à la plume, n'est pas la poésie ; celle-ci est « la musique de l'âme », selon Voltaire qui n'abusait pourtant pas du lyrisme.

Il n'est que juste de reconnaître que, malgré son objectivité, le poète n'échappe pas au pouvoir évocateur des choses

Digitized by Google

de la mer. Si sa description construit parfois une scène sans acteurs, plus souvent un rapprochement final y mêle le frémissement de la vie (*Mouillage*, *Aquarelle*), y profile une silhouette humaine (*Nocturne*, *Le Phare*). Il effleure l'âme des choses qui peut le conduire à la nôtre.

***

Le recueil n° 1 nous ramène du genre pittoresque et impersonnel à la poésie sentimentale et psychologique. Il peint, en effet, les animaux « nos frères inférieurs » et, dans la *Révolte de l'ange*, met en scène nos frères supérieurs, nos frères humains, comme dans *Marines*, brillant par leur absence, ou se cachant sous le voile de l'allusion. Sans doute découragent-ils l'artiste contemporain, et ce n'est probablement pas par leur beauté morale.

Nos frères inférieurs groupent 9 pièces qui sont des portraits ou de simples croquis, assez vifs, parfois un peu négligés, d'animaux, à travers lesquels on entrevoit les hommes. On nous annonce un mélange des bons et des méchants, comme dans la vie ; mais il n'y a que le loup pour figurer ceux-ci. Encore est-il confus de ses meurtres, bonne âme trahie par des mâchoires trop impérieuses. Nous voilà loin du monde où l'indulgent Philinte n'est pas seul à voir tant

De singes malfaisants et de loups pleins de rage.

Plus soucieux de son amusement et du nôtre que docile à l'expérience amère de la vie, le portraitiste se plaît parmi les bonnes bêtes, un peu grotesques, mais si loyales (le *Bul!*), indépendantes et fières (la *chèvre*), joyeusement insouciantes (l'*âne*), d'une légèreté de rêve (la *mésange bleue*) ou — constraste piquant — d'une serviabilité inépuisable, quoique tardive (le... puissant héros de Monselet).

Plus que *Nos frères inférieurs*, la *Révolte de l'ange* a retenu l'attention du jury.

La scène est « dans un immense paradis d'or et d'azur », à la veille de la création de l'homme. Lucifer va prononcer son orgueilleux *Non serviam*. Il a trouvé une admiration éperdue, un dévouement féminin avant la lettre dans une autre ange, Stella. Elle veut l'accompagner dans son bannissement, mais saint Michel, qui vient de terrasser le révolté, annonce à Stella

Digitized by Google

que Dieu lui fera expier sur la terre l'aveuglement de sa tendresse et va faire d'elle la mère du genre humain.

L'œuvre est un drame très bref, en un acte, et un drame lyrique : il y a, au lieu du chœur antique aux pensées flottantes et contradictoires, deux demi-chœurs représentant le partage des esprits célestes entre l'adoration et la révolte, et exprimant la répercussion des événements dans les deux partis ; et il arrive aux trois personnages de mêler leurs voix et leurs strophes symétriques même dans la dissonance de leurs âmes. Quoiqu'absente, la musique requise par le genre oriente le livret vers les effusions faciles et, sans le dispenser d'avoir sa valeur et sa poésie propres, l'induit en une nonchalance qu'elle n'est pas là pour dissimuler. Assez rares pourtant sont les faiblesses qui déparent une langue naturelle et harmonieuse, ça et là empreinte de vigueur.

L'action est trop ramassée, trop réduite à la crise finale pour dérouler les causes profondes et les péripéties du drame. La genèse et le développement de cet amour immatériel que se vouent deux anges nous échappent : nous le voyons dans sa plénitude. Nul déploiement par Lucifer des séductions de sa personne, encore moins de ses ambitions, si captieuses et si captivantes dans l'*Eloa* de Vigny. Il a cause gagnée ; du reste, le genre humain n'étant pas né, l'Archange ne peut s'attribuer l'universelle royauté du plaisir et le rôle de consolateur de nos misères. Ici, il se propose de créer et d'égaler Dieu. Nul orage dans le cœur de Stella : c'est l'amour ingénu, le dévouement total, qui lui vaudront l'indulgence divine, mais qui s'expriment peu. Après la sentence, Lucifer n'a encore aucun de ces regrets pathétiques qui traversent son âme dans *Eloa* ou qui troublent « la chute d'un ange », chez Lamartine.

Pourtant si, du double fait de la date du drame et de sa limitation à l'heure décisive, la donnée en est bien moins riche que chez ces Maîtres, elle est traitée avec une dextérité qui a son prix, et elle implique, malgré les emprunts qu'elle leur fait, une part d'invention heureuse, ce semble, dans son audace. La voici :

Lamartine admet, avec l'imagination orientale dont un verset de la Genèse, d'après certains, porterait l'empreinte, la séduction possible de l'ange par sa protégée humaine et son incarnation pour en partager le sort : c'est ainsi que Cédar a épousé Daidha.

Vigny épure cette conception et imagine des amours angé-

Digitized by Google

liques, purement immatérielles encore qu'enrichies de souvenirs humains, car son *Eloa* est née d'une larme du Christ au tombeau de Lazare et Lucifer, auquel elle cède par compassion, un peu par goût du risque et vague à l'âme, joue en virtuose du clavier de nos désirs et de nos illusions.

L'ingénieux candidat s'empare des deux thèmes, greffe son intrigue sur celui des amours purement angéliques et demande son dénouement à celui des amours mi-célestes, mi-terrestres, en intervertissant ici les facteurs : jusqu'ici un ange prenait corps pour s'unir à une femme, cette fois *une* ange prend corps pour s'unir au premier homme.

Solution impossible, dira-t-on. L'âme d'Eve vient de Dieu, et son corps d'Adam — Eh ! Stella ne vient-elle pas de Dieu et la matière vivante qu'il a tirée d'Adam n'a-t-elle pu transformer la forme angélique en corps humain ? Il n'y a pas d'impossibilité de ce côté et la fiction brave les impossibilités, sans que l'austère vérité, établie sur un autre plan, s'en offusque.

En unissant les deux conceptions l'idée nouvelle relie plus étroitement, trop étroitement peut-être, les deux natures, angélique et humaine, et leurs deux chutes. C'est parce qu'elle a péché au Ciel que Stella va expier sur la terre ; c'est parce que Lucifer l'a déjà aimée, qu'il proclame sa résolution de la ressaisir, et s'il n'y réussit que trop bien, c'est qu'un premier amour est difficilement guérissable.

Aussi le féminisme final de l'auteur n'est-il pas si triomphant qu'il le paraît. La femme entend, de nos jours, s'égaler à l'homme, prétention déjà inquiétante pour nous. La voici qui veut s'identifier à l'ange, pour être plus glorieusement la fleur de notre monde sublunaire et pour y faire régner plus impérieusement sa beauté : la prétention n'est-elle pas exorbitante cette fois, et l'illusion excessive ?

Ne la condamnons pas toutefois à la légère, cette illusion : par nos idolâtries sincères ou feintes n'en sommes-nous pas complices, quand nous n'en sommes pas dupes ? N'est-elle pas un élément de notre bonheur ? Elle n'en est pas au reste une garantie parfaite. Car l'ange du foyer est assiégée sans cesse par l'ange de ténèbres, père du mensonge et de toute malice, et il est à craindre que, pouvant invoquer une fraternité véritable et de tendres souvenirs, il ne perde pas toujours sa peine. Ainsi s'expliquerait l'énigme de ce

Sexe adorable, absurde, exécrable et charmant,

Digitized by Google

qui n'a pas déconcerté que Musset. Le mythe qu'on nous propose rendrait parfaitement compte d'une bonne part de nos enthousiasmes et de nos déceptions et de tout un côté de notre humaine condition. Il aurait ainsi, avec sa beauté et son charme, l'indice de vérité dont se contentent les théories, d'ailleurs changeantes, de la science : les choses se passent comme s'il était vrai.

En somme, ni pour la profondeur de l'analyse morale, ni pour la beauté des vers, la fantaisie lyrique que nous avons commentée avec trop de laisser-aller peut-être n'est comparable, même de loin, aux grandes œuvres qu'elle rappelle. Pourtant l'action ne manque pas de vie, ni le dénouement, d'originalité.

Il est temps de formuler nos conclusions sur le concours. Pas plus que *Marines*, la *Révolte de l'Ange* n'est un ouvrage qui s'impose assez pour mériter un 1er prix : l'inspiration est trop inférieure à la technique dans le premier, l'inspiration n'est pas assez bien servie par l'exécution dans le second.

Mais ils se recommandent incontestablement, l'un par la sûreté de la forme, l'autre par la valeur de l'idée et l'habileté de la mise en scène ; et n'étant pas sûrs de prononcer sans arbitraire entre des mérites si opposés, nous proposons pour chacun un 2e prix de 100 fr., la somme disponible étant de 200 francs.

J. Levitte.

L'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents donne le résultat suivant :

N° 1. Mlle Juliette Portron, de Niort.

N° 2. M. Maurice Valette, du Mans.

MOUILLAGE

Amarré dans l'abri solitaire d'une anse
Où se mirent sa coque et son mât effilés,
Au gré du flux qui vient mourir sur les galets,
Le Yacht — tout blanc sur la mer glauque — se balance.

Peut-être, obscurément, rêve-t-il en silence
Aux soirs orientaux, pourpres et violets,
A l'œil fixe qui luit aux phares des goulets,
Aux Pays de soleil, d'amour et d'opulence ;

Digitized by Google

Peut-être rêve-t-il au large, au flot mouvant,
A la voile qui claque et qui se gonfle au vent,
Au clair sillon d'écume élargi par l'étrave

Et garde-t-il, au fond de son hâvre serein,
— Coursier libre un moment affligé par l'entrave —
L'aventureux regret de l'espace marin...

Maurice VALETTE.

LA RÉVOLTE DE L'ANGE
(Dénouement)

L'ARCHANGE MICHEL aux Anges fidèles

Arrachez-la des bras du coupable rebelle :
Elle est trop douce, elle est trop belle
Pour accompagner son exil !

(à Stella que deux anges maintiennent, tremblante devant lui)

Stella, le Dieu Très Bon l'épargne et te pardonne :
Gardant ton âme tendre et ton cœur puéril,
Sur terre tu seras la compagne de l'homme.
Ainsi le veut le Créateur.

TOUT LE CHŒUR

Sur terre tu seras la compagne de l'Homme,
Ainsi le veut le Créateur !

(Les trois personnages chantent ensemble)

STELLA à l'Archange Michel

Ah ! laisse au révolté la compagne chérie
Qui veut partager son malheur !
Exauce ma voix qui te prie :
Que dans son gouffre amer il lui croisse une fleur !
Peut-être mon amour, mon sourire et mes larmes
Pourraient aux pieds de Dieu l'amener repentant
Et le grand Révolté que la Douleur attend
Cèderait au magique charme
D'une lèvre de femme au baiser caressant !

LUCIFER à l'Archange.

Vas-tu donc m'enlever la compagne chérie
Qui veut partager mon malheur ?
Ne crois pas que Lucifer prie !
Je ne connaîtrai point la lâcheté des pleurs.
J'ai pour moi son amour, son sourire et ses larmes
Et je la poursuivrai sur terre en tous les temps.
Dans sa nouvelle vie où la Douleur l'attend
J'userai d'un magique charme,
Pour subjuguer encor ce faible cœur d'enfant !

Digitized by Google

L'ARCHANGE MICHEL à Stella.

Non, tu ne seras pas sa compagne chérie.
Il n'est pas digne de ton cœur.
C'est en vain que ta bouche prie :
Aux gouffres du Péché ne croîtra nulle fleur.

à Lucifer

Pourtant l'humilité, la prière et les larmes
Pourraient aux pieds de Dieu t'amener repentant.
Implore ton pardon, il est encore temps :
La colère de Dieu désarme
Quand on vient vers son trône avec un cœur d'enfant !

TOUT LE CHŒUR, admirant et plaignant Stella

O tendresse ineffable ! elle est prête à le suivre.

L'ARCHANGE MICHEL à Lucifer.

Diras-tu le mot qui délivre,
Le mot sacré du repentir ?

LUCIFER

Non ! Je veux vivre pour haïr !

L'ARCHANGE, le frappant de sa foudroyante épée.

Va donc aux flammes éternelles,
Ange rebelle !

Avec un cri terrible, Lucifer, les ailes brisées, tombe d'une chute irrésistible et traverse comme une torche ardente tous les cieux jusqu'aux gouffres d'en bas et disparait dans un océan de flammes. Stella pleure doucement en se cachant le visage de ses grandes ailes blanches. Michel brandit le glaive formidable qui vient d'exécuter la sentence divine et les Séraphins agenouillés, après un moment de silence, reprennent le chant des louanges du Très-Haut.

SCÈNE VI

LE CHŒUR DES SERAPHINS

Il traverse le ciel comme un aigle blessé
Que de feux entoure l'orage ;
Vaincu mais dévoré de rage,
Tel un éclair il a passé.

STELLA, dont les ailes ont disparu et qu'enveloppe une longue chevelure blonde, éperdue.

Où sont mes ailes frémissantes,
L'étoile que j'avais au front,
Et qui donc m'attire, tremblante,
Dans le vide sans fond ?

Digitized by Google

L'ARCHANGE MICHEL, avec douceur.

Descends, ô douce Créature,
Vers le monde nouveau créé par le Seigneur,
Vers le monde arrosé d'une eau pure
Et ceint des plus brillantes fleurs !
Avec le lis, avec la rose
Tu seras la plus belle chose,
Le frais joyau de l'univers
Car toujours le front d'ange est visible à travers
Ta nouvelle forme de femme
Et conserve un reflet de l'immortelle flamme.

1er DEMI-CHŒUR, avec une suavité joyeuse.

Dieu fait au monde un beau présent
En lui donnant
L'Eve innocente
Qui s'endormira sur le cœur
De l'Homme épris de sa douceur,
Confiante.

2e DEMI-CHŒUR avec une douceur grave et pénétrante.

Tu te rachèteras, Eve, par la douleur....

Un nuage diaphane enveloppe Eve peu à peu et s'abaisse lentement en l'emportant tandis que la musique des harpes célestes s'affaiblit par degré et s'éteint sur un long soupir plein de douceur.

Juliette PORTRON

Rapport sur le Concours d'Histoire de 1925

Histoire de Morillon par M. Maniguet.

L'histoire de Morillon, par M. Maniguet, est un travail sérieux, consciencieux, complet. L'auteur suit le groupement de Morillon dès sa formation connue. Il en indique les développements. Il suit chaque hameau à travers les âges. Comme toujours la paroisse apparaît avec ses vicissitudes. On voit les particuliers vivre, et parfois comme ils peuvent, sous le régime des Fiefs. Ceux-ci ne furent pas partout aussi peu commodes.

L'histoire des affranchissements féodaux y est développée avec beaucoup de détails et présente un réel intérêt.

Digitized by Google

D'autres particularités sont montrées dans leur existence complète. Ainsi la *Jacquerie du Faucigny*, ou révolte des *Robes Rouges*. Nous avions narré cet épisode dans *Cluses*. M. Maniguet le complète en indiquant la part prise par Morillon et le nom des chefs qui payèrent de leur tête leur audace et leur témérité.

A côté des excellentes qualités de ce travail, il convient de signaler quelques défauts de méthode : l'indication des sources n'est pas faite d'une façon assez claire ; l'exposé chronolologique adopté par l'auteur l'amène nécessairement à des répétitions et à la dispersion des faits.

Ce sont là simples conseils donnés à l'auteur, horloger de son état, qui a su allier la lime et le coup d'œil précis de l'ouvrier avec la plume de l'historien. Ce travail représente un gros effort et mérite d'être encouragé. Aussi l'Académie a-t-elle décidé de lui donner une récompense de 300 francs.

Le rapporteur,
J.-M. LAVOREL.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1925

N. B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane..... v

Sociétés savantes échangeant leurs publications avec la Revue Savoisienne..... XI

Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 7 ; mars, 12 ; avril, 61 ; mai, 74 ; juin, 114 ; juillet, 125 ; octobre, 130 ; novembre, 156 ; décembre, 169.

Notices nécrologiques : E. CHANTRE, 1 ; E. MONNET 7 ; J. BERTHIER, 7 ; Mlle MILLET, 8; Dr GOY, 12, 61; Mme RUPHY ; M. BADIN ; Dr SOCQUET, 61 ; TREMEY, 74 ; J. TERRIER, 125 ; Ch. COTTET, 131 ; Mme ORMOND, 131; Jean RITZ, 130, 134, W. KILIAN, 132 ; G. REPLAT, 156 ; F. CROLARD, 169 ; WEITMEN, 169.

Distinctions et félicitations : Général BORDEAUX, 2 ; CARLE, 8 ; PERIN, 8; FAVRE-FÉLIX, 14 ; BLANDIN, 15 ; L. DÉFOLLIER, 62 ; H. BLANC ; J. DÉSORMAUX, 62 ; J. SERAND, 74 ; DESCATOIRE, 114 ; FALLETTI, 125 ; G. MARTIN, L. LACHAT, 133.

Concours de poésie et de Beaux-Arts de 1924. Lauréats 3

Programme du concours de poésie et d'histoire pour 1925..... 16

Dons à la Florimontane : 3, 6, 11, 15, 63, 115, 125, 132, 133, 157,.... 159

Compte rendu financier de l'exercice 1924 3

Projet de budget pour 1925..... 4

Questions relatives au domaine et aux collections de Montrottier, 5, 11, 65, 77, 78, ... 171

Election des vérificateurs des comptes 5

Election du Président 5

Elections de quatre membres du Comité, d'un membre effectif, de deux membres associés et de quatre membres correspondants..... 5

Rapport sur le concours de Poésie de 1924 17

Rapport sur le concours de Poésie de 1925 205

Rapport sur le concours d'Histoire de 1925..... 212

Réception de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry 115

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

Ch. Marteaux. Sur de nouvelles fouilles aux Fins 9
M. Le Roux. Sur un crâne burgonde 11
Ch. Marteaux. Le mur des Sarrazins..... 30
» Un gisement archéologique à *Boutae* avec planche 160

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Notices par J. Désormaux, 57, 63, 157 ; Ch. Marteaux, 60, 91 ; Fr. Miquet, 113, 119, 120, 121, 122, 128, 155, 156, 168, 180 ; L. Pfister, 122 ; J. Bernus, 129.

BIOGRAPHIES

F. Miquet. Sur Ernest Falconnet 8
« Savoyards à l'école polytchnique de 1794 à 1894 74
F. Miquet. Le peintre Charles Cottet..... 17
F. Miquet Le commissaire des guerres François Grobert 66
» Savoyards à l'Ecole militaire de 1803 à 1904 114
» Officiers de l'armée sarde, passés au service de la France (1860)..... 181
G. Bordeaux. Les généraux Léon et Louis Pelloux... 79
Boillot. Emigrants savoyards fixés près d'Arbois (Jura)..... 125

HISTOIRE

Cl. Faure. Le règlement de l'école des filles de Samoëns en 1766 21
Mgr Rebord. Carême national civil et politique 36
L. Pfister. Sur le « Pot d'Annecy »..... 76
Mgr Rebord. Sur les hôpitaux d'Annecy..... 171

PHILOLOGIE

J. Désormaux. Comité pour les recherches onomastiques 9
J. Désormaux. Un chansonnier populaire savoyard.. 33
» Sur l'onomastique savoisienne 41
» J.-J. Rousseau et le patois savoyard. 69
J. Désormaux et G. Letonnelier. Sur le mot *glacier*..... 75
J. Désormaux. Sur le patronyme *Savoye* 76
» Sur l'appellation « patois savoyard ». 76
» Sur la chanson des Sarvans 125
» Diverses appellations de la *faux* en Savoie 127
» Sur la Savoie et l'écrivain genevois H. de Ziegler... 63

Digitized by Google

Ch. MARTEAUX. Sur le nom de *Fréterive* 133
J. DÉSORMAUX. Sur le folklore savoyard..... 157
» Glossaire des patois de la Suisse romande..... 157
« Sur la Phonétique des Patois de la Suisse romande.. 157
Ch. MARTEAUX. Sur le mot *Méseliere*..... 170
J. DÉSORMAUX. Savoyard ancien : *Canavel* et *canavex* 173

POÉSIES

Lucie GUIGO. A Loti 19
Aline HENRY. J'avais rêvé d'être parmi les saintes .. 20
Lo Sarvan. Patois de Thorens 35
F. MIQUET. La Sasson 118
» Retraités..... 172
J. DÉSORMAUX. Hannibal « fend » les Alpes 167
» » Adaptation en patois savoyard..... 167
M. VALETTE. Mouillage..... 209
J. PORTRON. La révolte de l'Ange..... 210

SCIENCES

L. PFISTER. Une ordonnance médicale de 1793 39
Ph. GUINIER et M. LE ROUX : *L'helodea canadensis* dans le lac d'Annecy 50
L. MORET. Wilfrid Kilian et la géologie alpine 139
M. L. R. Un nouvel ouvrage de géologie alpine 176

ERRATA

Page 143, 19e ligne, au lieu de : dauphinois, lire : briançonnais.

Page 147, 31e ligne, au lieu de : que l'on attribuait alors au jurassique, lire : attribuée par certains auteurs au jurassique.

Année 1924, p. 85, lire :

Réserve faite des dons précédents l'héritière de Marie [de] Buttet est, *avec Pierre fils de Noble et Egrège Antoine Chapuys*, la belle-mère, etc. — [Ligne omise].

A la phrase suivante, lire :

Jacquemine Chapuys était *sœur* [et non : *fille*] de Noble et Egrège Antoine Chapuys....

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy. — Imprimerie J. ABRY ET CIE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07324 6236

Digitized by Google

Digitized by Google